

POLICY AND PROCEDURES MANUAL

MANUEL DE POLITIQUES ET PROCÉDURES

MEDAVIE

HealthEd

ÉduSanté

Property of:

Medavie HealthEd
50 Eileen Stubbs Avenue, Unit 154
Dartmouth, Nova Scotia

Propriété de:

Médavie ÉduSanté
154-50 avenue Eileen Stubbs
Dartmouth, Nouvelle-Écosse

Revised/Révisé: 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2012, 2015, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021,
2022, 2023, 2024, 2025

Last Revision/Dernière Révision: September 2025

Policy and Procedure Manual

Introduction

Medavie HealthEd is the operating name of EMT Emergency Medical Technology Services Inc. a wholly owned subsidiary of Medavie Health Services. Our institution is recognized by the provincial educational and paramedical regulators, as a Private Training Institution, in the provinces of New Brunswick and Nova Scotia.

Our institution strives toward the development of graduates who possess sound knowledge and skills, a commitment to excellence in all they do, and a deep sense of professionalism and caring. To achieve these goals, policies and procedures are needed to provide the structure for the institution and its' programs.

Medavie HealthEd Policy and Procedure manual provides, its' staff and students with guidelines for the effective and consistent operation of the institution.. It is the responsibility of both the students and staff to ensure they review, understand and comply with the contents of this manual.

As with any policy and/or procedure, they are open to interpretation; therefore students and staff of the Medavie HealthEd are encouraged to approach management with any questions they have regarding policies and/or procedures contained within this manual.

Medavie HealthEd Policy and Procedure Manual is consider a living document and as such portions of the policies and procedures may be modified or substantially altered and implemented during the course of any program.

To remain current with the Medavie HealthEd Policy and Procedure Manual it is strongly recommended that staff and students review its contents on a

Manuel de Politiques et Procédures

Introduction

Médavie Édusanté est une filiale en propriété exclusive de SMU Médavie Inc. Notre établissement est reconnu par les organismes de réglementation provinciaux comme étant un établissement de formation privée, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, et nos programmes sont accrédités par l'Association médicale canadienne.

L'école et son personnel visent au développement des diplômés possédant de solides connaissances / compétences, un engagement à l'excellence dans tout ce qu'ils font, et un profond sentiment de professionnalisme et de compassion. Pour atteindre ces objectifs, des politiques et procédures sont nécessaires pour fournir la structure de l'école et de ses programmes.

Le manuel de politiques et procédures Médavie Édusanté fournit à l'école, son personnel et ses élèves des lignes-directrices en ce qui a trait au fonctionnement de l'école. C'est la responsabilité à la fois des étudiants et du personnel de s'assurer qu'ils lisent, comprennent et respectent le contenu de ce manuel.

Comme pour toute politique et / ou procédure, elles sont sujettes à interprétation; par conséquent, les étudiants et le personnel de la Croix Bleue Médavie Édusanté sont encouragés à aborder la gestion de l'école avec toutes les questions qu'ils ont en matière de politiques et / ou procédures contenues dans ce manuel.

Le manuel de politiques et procédures Médavie Édusanté est considéré comme étant un document vivant, et que des sections de politiques et procédures peuvent être modifiées ou substantiellement modifiées et mises en œuvre au cours de n'importe quel programme.

Pour demeurer à jour avec le manuel de politiques et procédures Médavie Édusanté, il est fortement recommandé que le personnel et les élèves révisent son

regular basis and be aware of revisions and supplements. Revisions and supplements will be provided directly to the student while attending class, via e-mail and/or regular mail.

contenu sur une base régulière et d'être au courant des révisions et des suppléments. Les révisions et suppléments seront fournis directement à l'étudiant qui suit des cours, via courriel et / ou courrier postal.

Table of Contents

Section 01: General/Général.....	1-0
1-10 (Statement of Purpose/Déclaration d'intention)	1-1
1-20 (Organizational Chart/Organigramme).....	1-2
1-30 (Committee and Working Groups/Comité et Groupes de travail)	1-3
1-40 (Policy Development and Revision/Élaboration et modification des politiques)	1-4
1-51 (Policy Awareness/Sensibilisation à la politique)	1-7
1-52 (Policy Exemptions/Exemptions des politiques).....	1-9
1-60 (Waiver of Responsibility/Renonciation de responsabilité)	1-10
1-70 (Safety/Sécurité)	1-11
1-71 (COVID-19 Vaccination/Vaccination contre la COVID-19)	1-13
1-80 (Harassment/Harcèlement)	1-19
1-81 (Sexual Violence/Violence sexuelle)	1-25
1-90 (Fraternization/Fraternisation).....	1-33
1-100 (Record Keeping/Tenue de dossiers).....	1-35
1-101 (Privacy and Distribution/Confidentialité et distribution).....	1-40
1-102 (Privacy Incident Management/Gestion des incidents liés à la confidentialité)	1-44
1-110 (Smoking/Tabagisme)	1-52
1-112 (Use of Cell phone and Other Communication Devices/L'utilisation de téléphone cellulaire, téléavertisseur et autre matériel de communication)	1-53
1-113 (Use of Social Media/ Utilisation des médias sociaux)	1-55
1-120 (PCP – Program Structure/PSP - Structure du programme)	1-63
1-121 (ACP – Program Structure/PSA - Structure du programme).....	1-65
1-140 (Library Services/Services de bibliothèque)	1-67
1-141 (Wireless Internet Access and Usage/Accès aux politiques d'utilisation de l'Internet)	1-68
1-150 (Duty to Accommodate/Obligation d'accommodement).....	1-71
1-160 (Class Cancellation Policy/Obligation d'accommodement).....	1-74
Section 02: Applications/Demandes d'inscription.....	2-0
2-10 (Application Process – PCP & ACP/Processus d'application PSP & PSA)	2-1
2-11 (Re-Application Process/Processus de ré-application)	2-3
2-20 (Entry Requirements/Exigences d'admission)	2-5
2-21 (English Proficiency Requirements/Exigences de maîtrise de l'anglais).....	2-10
2-22 (Educational Credential Validation Process/Processus de validation des diplômes)	2-13
2-30 (Selection Process/Processus de selection).....	2-16
2-31 (Seat Confirmation Point System – PCP/Confirmation de siège par système de point –PSP).....	2-19

2-32 (Seat Competition Point System – ACP/Confirmation de siège par système de point-PSA)	2-20
2-40 (Payment Schedule PCP/Cédule de paiement PSP)	2-22
2-41 (Payment Schedule ACP/Cédule de paiement PSA)	2-24
2-42 (Payment Schedule EMR/EMT/Cédule de paiement RUM/TUM)	2-26
2-43 (Student Loan Payments/Paiement Prêt Étudiant)	2-28
2-50 (Refund Policy/Politiques de remboursement)	2-29
2-60 (Previous Courses/Formation Antérieur)	2-30
2-70 (Recognition of Current Registration/Reconnaissance de la Formation Antérieur)	2-31
2-90 (Observer – Auditor/Observateur-Auditeur)	2-32
Section 03: Withdrawals, Dropouts and Transfers/Retraits, Abandons, Transferts	3-0
3-10 (Drop Out, Withdrawal/Abandon, Retrait du programme)	3-1
3-20 (Transfer – Between Medavie HealthEd Courses/Transfert entre programme de Medavie Édusanté)	3-3
3-21 (Transfer – Between Schools/Transfert entre écoles)	3-4
Section 04: Learners/Étudiants	4-8
4-10 (Classroom Conflict/Conflit en classe)	4-9
4-11 (Drugs and Alcohol Policy/Politique relative à la consommation d'alcool et de drogue)	4-10
4-20 (Disciplinary Action/Mesures disciplinaires)	4-23
4-30 (Code of Conduct – Learners/Code de conduite -Étudiants)	4-25
4-31 (Learners Responsibilities General/Responsabilités générales des étudiants)	4-30
4-40 (Learner Contract/Contrat étudiant)	4-31
4-50 (Learner Support/Soutien aux étudiants)	4-32
4-60 (Dress Code/Tenue vestimentaire)	4-34
Section 05: Faculty/Faculté	5-0
5-10 (Selection Process – Instructors/Processus de sélection - Instructeurs)	5-1
5-20 (Roles and Responsibilities – Instructors/Rôles et responsabilités des instructeurs)	5-3
5-30 (Selection Process – Simulation Facilitator/Processus de sélection – Animateur de laboratoires)	5-5
5-40 (Roles and Responsibilities – Simulation Facilitator/ Rôles et responsabilités des animateurs de laboratoires) ..	5-6
5-50 (Orientation Program – Faculty/ Programme d'orientation - Faculté)	5-7
5-60 (Probation Period – Faculty/Période de probation - Faculté)	5-8
5-70 (Professional Development – Faculty/Développement professionnel - Faculté)	5-9
5-80 (Instructor Reporting/Rapports de l'instructeur)	5-11
5-90 (Learner Records/Dossiers/records des étudiants)	5-12
5-91 (Faculty Intervention Process/Processus d'intervention de la faculté)	5-14
5-92 (Release of Information from Learner Records/Communication de renseignements des dossiers des élèves) ..	5-15
5-100 (Knowledge of Standards/Act Connaissance des Normes et Lois)	5-17

5-110 (Professional Ethics and Dress Code/L'éthique professionnelle et le code vestimentaire)	5-18
5-111 (Code of Conduct – Members of the Staff/Code de conduit - membres du personnel)	5-20
5-120 (Faculty Evaluation/Évaluation de la faculté)	5-24
5-130 (Faculty Resignation/Démission de faculté)	5-25
5-140 (Release of Information to Media/Renseignements communiqués aux médias)	5-26
5-150 (Travel Expenses/Dépenses de voyage).....	5-27
5-160 (Conference Room Bookings/Réervations de salle de conférence).....	5-28
5-170 (Remuneration for Faculty Professional Development/Rémunération pour le développement professionnel de la faculté)	5-29
5-180 (Disciplinary Action – Staff/Mesures disciplinaires - faculté)	5-30
Section 06: Classes/Cours	6-0
6-10 (Program Attendance – PCP, ACP, CCP/ Participation au programme (assiduité) – PSP, PSA et PSC)	6-1
6-20 (Incomplete Grade/Note incomplète)	6-5
6-30 (Entry Deadline/Date de limite d'entrée)	6-7
6-40 (Class Sizes – Student Supervision/Taille des classes – Supervision des étudiants).....	6-9
6-50 (Exemptions – ACP Students/Exemptions-Étudiants PSA)	6-12
6-60 (Official Languages/Langues officielles).....	6-18
6-70 (Driver Training/Formation en conduite)	6-20
6-80 (Skill and Scenario Practice/Pratique de compétences et scénarios).....	6-22
6-90 (Extra Help for Students/Aide supplémentaire pour les étudiants)	6-25
6-100 (Study Groups/Groupes d'étude)	6-27
6-110 (After-hours Building Access/Accès au campus après les heures régulières)	6-28
Section 07: Equipment/l'équipement	7-0
7-10 (Acquisition of Equipment and Materials/Acquisition d'équipement et de matériel).....	7-1
7-11 (Care of Equipment/Classrooms and Common Area/Entretien de l'équipement / salles de classe et espaces communs)	7-2
7-20 (Lost or Damaged Equipment/Matériel perdu ou endommagé).....	7-4
7-21 (Improper Use of Equipment/Utilisation inappropriée de l'équipement)	7-5
7-22 (Theft of Equipment/Vol de l'équipement)	7-6
7-30 (Equipment Inventory List/Liste d'inventaire de l'équipement)	7-7
7-40 (Return of Equipment/Retour de l'équipement)	7-8
Section 08: Evaluation and Testing Process	8-0
8-10 (Course Evaluation/Évaluation du cours)	8-1
8-20 (Attendance – Evaluations and Testing/Participation (assiduité) – Évaluations et tests)	8-4
8-30 (Grading/Evaluation Process/Système de pointage / processus d'évaluation)	8-6
8-40 (Evaluation Procedures – General (ACP)/Procédures d'évaluation – Généralités (PSA).....	8-8

8-41 (Evaluation Procedures – General PCP/Processus d'évaluation - Généralités PSP)	8-10
8-50 (Module Testing/Examens des Modules)	8-12
8-51 (Grading - PCP/ Évaluation – Formation PSP)	8-26
8-53 (Grading ACP / Évaluation – Formation PSA)	8-29
8-70 (Oral Board Testing/ Examen oral devant jury)	8-32
8-81 (Electronic Competency Tracking Requirements/Exigences de suivi électronique des compétences)	8-34
8-100 (Institutional Clinical Evaluations - Learners/Évaluations cliniques institutionnelles - étudiants)	8-37
8-110 (Ambulance Practicum Evaluation/Évaluation de l'étudiant en stage pratique - ambulance)	8-39
8-130 (Final Skills Evaluation/ Évaluation des compétences de mi-session et finale)	8-41
8-150 (Retesting of Candidates/Re-tester les candidats)	8-43
8-160 (Oral Testing/Test oral)	8-44
8-170 (Projects/Projets)	8-45
8-190 (Probationary Status/Statut Probatoire)	8-46
8-200 (PCP/ACP Program Completion Requirements/Conditions d'achèvement du programme – PSP/PSA)	8-47
8-210 (High Fidelity Competency Attainment/Simulation haute fidélité)	8-52
Section 09: Clinical Phase/Phase clinique	9-0
9-10 (Insurance Coverage/Couverture d'assurance)	9-1
9-20 (Clinical Rotations/Stages cliniques (rotation))	9-3
9-21 (Termination of Clinical or Ambulance Education Placement Agreements/Résiliation des Contrats de placements éducatifs cliniques / ambulance)	9-4
9-30 (Learner Clinical Ratios/Ratios pour étudiants - cliniques)	9-6
9-40 (Preceptors/Précepteurs)	9-7
9-41 (Instructors/Simulation Facilitators as Preceptors/Instructeurs/animateurs de laboratoires comme Précepteurs)	9-11
9-50 (Hospital and Ambulance Clinical Coordinators/Coordonnateurs cliniques - Hôpital et Ambulance)	9-12
9-60 (Clinical Site Placement Process/Processus de placement de site Clinique)	9-14
9-70 (Clinical/Practicum Extensions/Extensions de stage pratique et Clinique)	9-16
9-80 (Clinical Exemptions/Exemptions Clinique)	9-18
9-90 (Infection Control Procedures/Procédure pour control des infections)	9-19
9-110 (Clinical Code of Conduct/Code de conduite clinique)	9-20
9-120 (Professional Liability/Responsabilité professionnelle)	9-22
9-130 (Pledge of Confidentiality/Accord de confidentialité)	9-23
9-131 (Release for Promotional Products/Communiqués pour produits promotionnels)	9-25
9-140 (Incomplete Clinical/Ambulance Practicum Guide/Mention « Incomplet » pour le volet clinique/pratique)	9-27
9-150 (Education Facilities and Experience Evaluation/Établissements d'enseignement et Évaluation de l'expérience) 9-29	
9-151 (Education Placement Agreement/Contrat de placement éducatif)	9-31

9-152 (Educational Placement Agreement - Maintenance/Maintenance du contrat de placement éducatif)	9-37
9-153 (Risk Management General/Gestion de risques général).....	9-40
9-154 (Risk Management – Outside Sites/Gestion de risques éprouvés)	9-43
Section 010: Appeals/Appels	10-0
10-10 (Appeal Process/Processus d'appel).....	10-1
10-20 (Appeal of Unsuccessful Final Practical Testing/Appel de l'échec d'un test final pratique)	10-9
10-30 (Appeal of Incomplete Clinical/Practicum Grade/ Appel d'une mention «Incomplet » pour le volet clinique/pratique)	10-10
Section 011: Complaints/Plaintes	11-0
11-10 (Complaint Resolution Process/Processus de règlement des plaintes)	11-1
11-20 (Problem Resolution Process/Processus de résolution de problème)	11-5
Section 012: Certification	12-0
12-10 (Medavie HealthEd Certifications/Certifications Medavie ÉduSanté).....	12-1
12-20 (Medavie HealthEd Retraining Recommendations/Recommandations de reformation Medavie ÉduSanté).....	12-2
12-30 (NOCP Requirements for Paramedicine Graduates/Exigences PNCP pour les gradués paramédicaux)	12-3
12-40 (Competency Auditing Paramedicine Programs/Vérification de compétences de programmes paramédicaux) 12-5	
Section 013: Programs Quality Control and Assurance/Programmes de contrôle de la qualité et d'assurance	13-0
13-10 (Methods to Maintain/Improve Programs – General/Méthodes pour maintenir / améliorer les programmes - Général)	13-1
13-20 (Curriculum Revisions/Révisions du curriculum)	13-2
13-40 (Program Evaluation – Learners/Évaluation de programme- Étudiants)	13-4
13-50 (Program Evaluation – Instructors/Évaluation de programme - Instructeurs).....	13-6
13-60 (Program Evaluation – Preceptors/Évaluation de programme - Précepteurs).....	13-7
13-70 (Employer Satisfaction/Enquête sur la satisfaction des employeurs)	13-8
13-80 (Graduate Historical Questionnaire/Questionnaire historique du diplômé)	13-9
Section 014: International Learners/Étudiants Internationale.....	14-0
14-10 (International Applicants – General/Applications International -Générale)	14-1
14-11 (Ethical Recruitment and Promotion/Recrutement et promotions Éthique).....	14-3
14-40 (Study Permits/Permis d'éducation).....	14-5
14-50 (Liaising with International Learners/Liaison avec les étudiants International).....	14-7
14-60 (Learner in Good Standing/Étudiant en règle)	14-9

Section 01: General/Général

Statement of Purpose

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 05 Apr 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Déclaration d'intention

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 05 Apr 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Medavie HealthEd is the operating name for EMT Emergency Medical Technology Services Inc., a wholly owned subsidiary of Medavie Health Services Inc. (MHS).

Medavie HealthEd was established in 2012 through the consolidation of two professional training schools that previously operated respectively as the Maritime School of Paramedicine (MSOP) and the Atlantic Paramedic Academy (APA). Combined, these institutions represent approximately 30 years of experience delivering professional clinical education programs to thousands of learners. Medavie HealthEd continues to build on the proven track records of MSOP and APA in providing a wide range of programming tailored to the needs of both existing health professionals as well as learners with no prior health care experience. These programs are primarily delivered using two main campuses located in Halifax, Nova Scotia and Moncton, New Brunswick as well as satellite delivery sites located at strategic locations across these provinces.

Medavie HealthEd exemplifies a commitment to education, and professional development. The Institution and its staff strive toward the development of graduates who possess sound knowledge and skills, a commitment to excellence in all they do, and a deep sense of professionalism and caring.

POLITIQUE

Medavie ÉduSanté est le nom d'exploitation d'EMT Emergency Medical Technology Services Inc., une filiale en propriété exclusive de Medavie Health Services Inc. (MHS).

Medavie ÉduSanté a été créé en 2012 pour regrouper deux établissements de formation professionnelle, soit la Maritime School of Paramedicine (MSOP) et l'Atlantic Paramedic Academy (APA), lesquelles fonctionnaient auparavant de façon indépendante. Ces deux institutions combinées cumulent environ 30 années d'expérience dans la prestation de programmes d'éducation clinique professionnelle à des milliers d'étudiants. Medavie ÉduSanté continue de miser sur les réussites de la MSOP et de l'APA en offrant un large éventail de programmes répondant aux besoins tant des professionnels de la santé que des apprenants sans aucune expérience en soins de santé. Ces programmes sont offerts aux deux principaux campus dont l'un est situé à Halifax en Nouvelle-Écosse, et l'autre, à Moncton au Nouveau-Brunswick, ainsi qu'aux sites satellites situés à des endroits stratégiques aux quatre coins de ces provinces.

Medavie ÉduSanté témoigne de son engagement envers l'éducation et le perfectionnement professionnel. L'institution et son personnel travaillent toujours assidument pour former des diplômés qui possèdent de solides connaissances et compétences, s'engagent à viser l'excellence dans tout ce qu'ils entreprennent et possèdent un sens aigu du professionnalisme et de la compassion.

Organizational Chart

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 05 Apr 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Organigramme

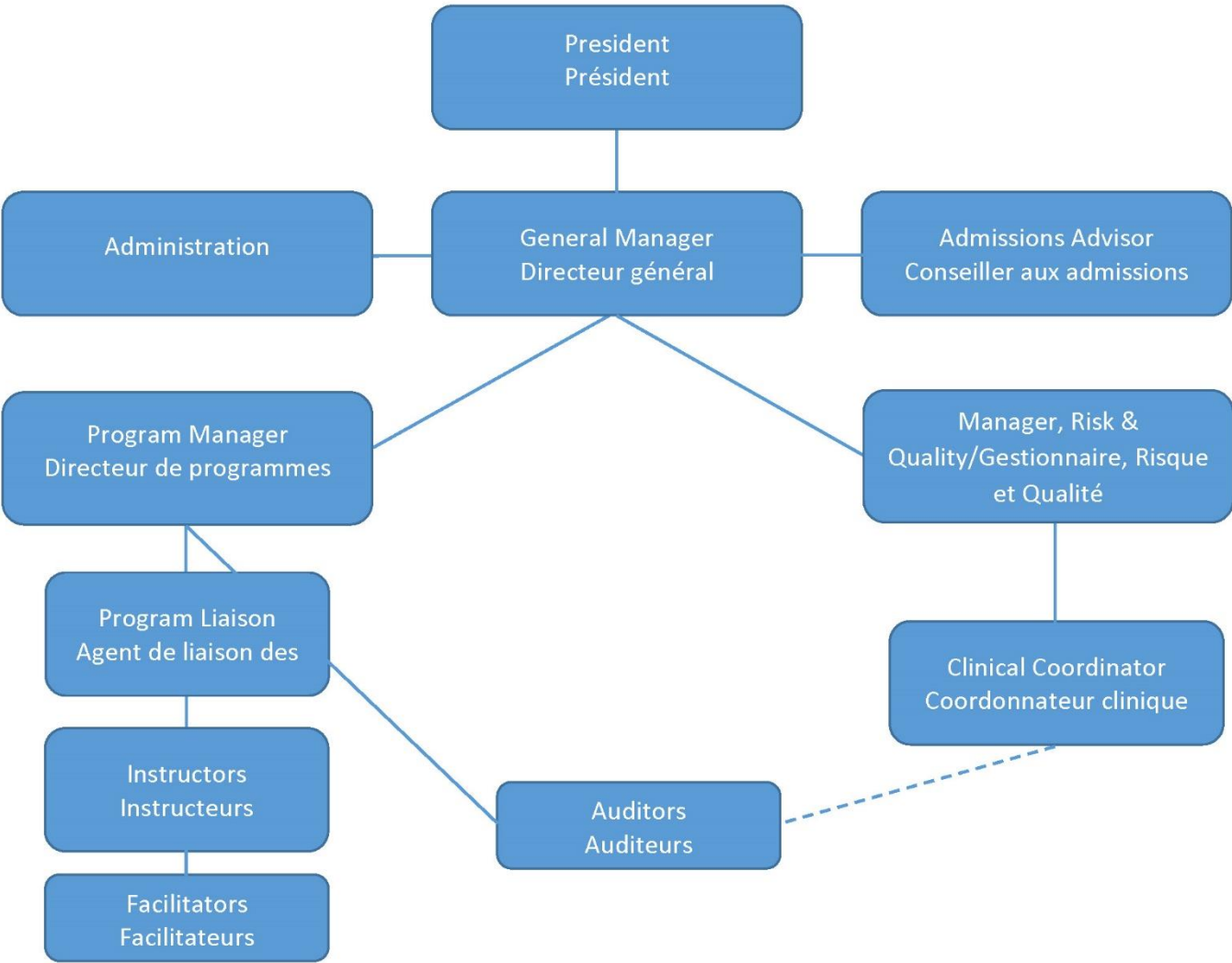
Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 05 Apr 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

To provide an organizational and reporting structure to Medavie HealthEd.

POLITIQUE

La structure organisationnelle et décisionnelle de Medavie ÉduSanté.



Committee and Working Groups

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 05 Apr 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Comité et Groupes de travail

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Date de révision/revue: 05 Apr 2024

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

The Program Advisory Committee shall be in place to provide direction and guidance to Medavie HealthEd programming.

The following ad hoc working groups shall assist management to facilitate program review, development and quality assurance so as to ensure that the Medavie HealthEd programs conform and are current with provincial and national competency requirements:

1. Faculty
2. Curriculum Development
3. Appeals Committee
4. Progression Committee

Please see the Medavie HealthEd Committee Terms of Reference Manual.

POLITIQUE

Le comité consultatif des programmes doit être constitué pour fournir une orientation et des conseils en ce qui a trait aux programmes de Medavie ÉduSanté :

Les groupes de travail spéciaux doivent prêter main-forte à la direction en vue de faciliter la révision, le développement et l'assurance de la qualité des programmes de Medavie ÉduSanté pour qu'ils soient conformes aux exigences courantes en matière de compétences provinciales et nationales :

1. Corps professoral
2. Développement du programme d'études
3. Comité d'appel
4. Comité de progrès

Veuillez consulter le Manuel de référence des comités Medavie ÉduSanté

Policy Development and Revision

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 05 Apr 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Élaboration et modification des politiques

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 05 Apr 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

To ensure a consistent and comprehensive process for policy development, implementation, review, and revision.

1. Medavie HealthEd (MHE) shall have a standard approach to developing, revising, reviewing, and implementing organizational policies and directives.
2. The General Manager shall maintain the electronic database of MHE/ Medavie Health Services (MHS) policies and directives.
3. MHE policies shall be reviewed every three years.
4. Directives may bypass the General Manager review process but must receive sign off from the Management Committee prior to implementation.
5. All directives are to be reviewed within 12 months of implementation for evolution into policy or retirement.

PROCEDURE

1. Policy development process if developing a new policy:
 - a. Determine if there is a need for a policy.
 - b. Consult the General Manager to ensure that a document addressing the intent of the policy is not already available or being

POLITIQUE

Mettre en place un processus uniforme et complet pour l'élaboration, la mise en œuvre, la révision et la modification des politiques.

1. Medavie ÉduSanté (MES) doit se doter d'une approche standard pour l'élaboration, la révision, la modification et la mise en œuvre de ses politiques et directives organisationnelles.
2. Le directeur général doit tenir une base de données électronique regroupant les politiques et directives de MES/Services de santé Medavie (SSM).
3. Les politiques de MES doivent être révisées tous les trois ans.
4. Les directives ne doivent pas obligatoirement être soumises à l'examen du directeur général, mais elles doivent être approuvées par le comité de direction avant d'être mises en application.
5. Toutes les directives doivent faire l'objet d'une révision dans les 12 mois suivant leur entrée en vigueur, afin de déterminer s'il convient de les transformer en politique ou de les retirer.

PROCÉDURE

1. Processus à suivre pour l'élaboration d'une nouvelle politique :
 - a. Déterminer si une politique est requise.
 - b. Consulter le directeur général pour s'assurer qu'un document traitant de l'intention de la politique n'est pas déjà

developed by another working group/committee.

- c. The General Manager will determine the working group/committee that will draft the policy. The policy should be developed with input from a group of stakeholders who will be impacted by the policy/process.

- i. The working group/committee will:
- ii. Draft the policy utilizing the MHE Policy Template.
- iii. Ensure that draft documents are clearly identified with version number and dated.
- iv. Facilitate the development of education and communication plans for the policy, if applicable.

2. Policy approval:

- a. After the General Manager has reviewed the policy, it will be forwarded to the Management Committee for review and/or approval.

3. Distribution/communication/implementation/education:

- a. Once approved, the implementation and communication plan is the responsibility of the General Manager.
- b. The General Manager will disseminate the change for implementation to each campus.
- c. The General Manager will determine if an announcement of the new or amended policy is required at the next faculty meeting and/or if a learning module is required.
- d. The responsible working group shall develop any education for the policy in conjunction with the Management Committee.

disponible ou en cours d'élaboration par un autre groupe de travail/comité.

- c. Le directeur général déterminera quel groupe de travail/comité se chargera de rédiger la politique. La politique doit être élaborée en tenant compte des commentaires recueillis auprès d'un groupe de parties prenantes qui seront touchées par la politique ou les processus visés.

- i. Le groupe de travail/comité aura les responsabilités suivantes :
- ii. Rédiger la politique à partir du modèle de politique de MES.
- iii. S'assurer que le numéro de la version et la date figurent clairement sur les ébauches de la politique.
- iv. Faciliter l'établissement de plans de formation et de communication relatifs à la politique, le cas échéant.

2. Approbation de la politique :

- a. Une fois revue par le directeur général, la politique sera soumise à l'examen et/ou à l'approbation du comité de direction.

3. Distribution, communication, mise en œuvre, formation :

- a. Le directeur général est responsable d'appliquer le plan de mise en œuvre et de communication après l'approbation de celui-ci.
- b. Le directeur général diffusera le changement à mettre en œuvre dans chaque campus.
- c. Le directeur général déterminera s'il est nécessaire de faire une annonce au sujet de la nouvelle politique ou de la politique modifiée à l'occasion de la prochaine réunion du personnel enseignant ou si un module de formation est requis.
- d. Le groupe de travail responsable doit créer toute ressource éducative requise pour la politique en concertation avec le comité de direction.

4. Review/revision:

- a. Policy review will be completed by the General Manager every 3 years, or earlier, should it be required based on a change in legislation, practice, technology, etc.

5. Deletion/retired:

- a. If it is determined through a review process that a policy is no longer required, the General Manager, after ensuring retirement of the policy does not impact operations or other policy, will request retirement of the policy to the Management Committee.
- b. Once approval for deletion has occurred, the policy will be removed from the electronic database, and other locations.
- c. The General Manager will determine if there is a need for communication regarding the deleted policy.

6. Directives:

- a. Directives shall follow a similar development procedure as policies (5.1).
- b. Once drafted, the directive shall be reviewed by the Management Committee who will provide sign off and approval.
- c. The General Manager will disseminate the change to each campus for implementation.
- d. Within 12 months the General Manager must determine if the directive is still relevant. If it is, the General Manager will convert the directive to policy and submit to the Management Committee for approval. If the directive is no longer relevant, the General Manager will remove and retire the directive.

4. Révision/modification :

- a. Le directeur général révisera la politique tous les trois ans, ou plus fréquemment si une révision est rendue nécessaire à la suite d'un changement touchant les dispositions législatives, la pratique, la technologie, etc.

5. Retrait :

- a. Si un processus de révision révèle qu'une politique est devenue inutile, le directeur général, après s'être assuré que le retrait de la politique n'aura pas de répercussions sur les opérations ou sur d'autres politiques, s'adressera au comité de direction pour demander le retrait de la politique.
- b. Une fois le retrait approuvé, la politique sera supprimée de la base de données électronique et des autres emplacements où elle est répertoriée.
- c. Le directeur général déterminera s'il est nécessaire de communiquer le retrait de la politique.

6. Directives :

- a. Les directives sont élaborées selon une procédure similaire à celle qui s'applique aux politiques (5.1).
- b. Une fois rédigée, la directive doit être soumise à l'approbation du comité de direction.
- c. Le directeur général diffusera le changement à mettre en œuvre dans chaque campus.
- d. Dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la directive, le directeur général doit déterminer si elle est toujours pertinente. Si c'est le cas, le directeur général convertira la directive en politique, qu'il soumettra ensuite à l'approbation du comité de direction. Si la directive n'est plus pertinente, le directeur général procédera à son retrait.

Policy Awareness

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 05 Apr 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Sensibilisation à la politique

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Date de révision/revue: 05 Apr 2024

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

It is the responsibility of the President to designate a member of the Medavie HealthEd staff (typically a manager, Admissions Advisor, or lead instructor) to ensure that each learner is aware of Medavie HealthEd policies and procedures; this takes place during the Program Orientation (live, virtual, or self-directed) that all learners must complete.

PROCEDURE

1. The manager, Admissions Advisor, or lead instructor will review all pertinent Medavie HealthEd policies and procedures with the learners prior to the start of the program.
2. During the Program Orientation, each learner will be provided with an electronic copy of the Policy and Procedure Manual through the Learning Management Software.
3. The learners may also gain access to a printed copy of these policies at one of the Medavie HealthEd offices.
4. All learners are required to review the Policy and Procedures Manual prior to signing the "Learner Contract" (see Policy 4-40-Learner Contract). To facilitate enough review time, learners are provided with, at a minimum, 1 night to review the Policy and Procedures Manual, before signing the contract with Medavie HealthEd. Under "Declaration by Learner" and "Declaration by Institution" it is indicated that the learner was

POLITIQUE

Le président est responsable de nommer un membre du personnel de Medavie ÉduSanté (habituellement un gestionnaire, un conseiller aux admissions ou un instructeur principal) pour veiller à ce que chaque étudiant se familiarise avec les politiques et les procédures de Medavie ÉduSanté. La lecture de ces documents fait partie du programme d'orientation que tous les étudiants doivent suivre (en personne, en ligne ou de façon autonome).

PROCÉDURE

1. Le gestionnaire, le conseiller aux admissions ou l'instructeur principal passera en revue toutes les politiques et les procédures pertinentes de Medavie ÉduSanté avec les étudiants avant le début du programme.
2. Durant le programme d'orientation, chaque étudiant aura accès à un exemplaire électronique du Manuel des politiques et des procédures par l'entremise du système de gestion de l'apprentissage.
3. Les étudiants peuvent également obtenir une copie imprimée de ces politiques à l'un des bureaux de programme de Medavie ÉduSanté.
4. Tous les étudiants doivent lire le Manuel des politiques et des procédures avant de signer le Contrat d'étudiant (voir la politique 4-40). Afin qu'ils aient suffisamment de temps pour cette lecture, on doit donner aux étudiants au moins une nuit pour lire le Manuel des politiques et des procédures avant la signature du contrat avec Medavie ÉduSanté. Les sections « Déclaration – Étudiant » et « Déclaration de l'établissement

provided with and has reviewed a copy of the policy and procedures manual.

d'enseignement » permettent de confirmer que l'étudiant a reçu et lu le Manuel des politiques et des procédures

Policy Exemptions

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 05 Apr 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Exemptions des politiques

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Date de révision/revue: 05 Apr 2024

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Pilot courses which are undertaken from time to time as a means of program improvement may contravene any or all Medavie HealthEd policies by nature of the pilot course.

Short courses that do not exceed three days in duration are not affected by all the policies and procedures of this manual. Short courses are typically those offered through Medavie HealthEd but originate from another organization. Examples include but are not limited to PHTLS, ACLS, and NRP.

PROCEDURE

1. Pilot courses must be approved by the Management Committee of Medavie HealthEd and, if required, approved by the appropriate provincial regulators.
2. The guidelines to be followed for each pilot course will be outlined in a terms of reference document specific to that pilot.

POLITIQUE

Des cours pilotes qui sont donnés de temps à autre comme un moyen d'améliorer le programme peuvent contrevenir à l'une ou à l'ensemble des politiques de Medavie ÉduSanté en raison de leur nature.

L'ensemble des politiques et procédures de ce manuel ne s'applique pas aux cours de courte durée n'excédant pas plus de trois (3) jours. Généralement, ces cours sont offerts par Medavie ÉduSanté, mais proviennent d'un autre organisme. Il pourrait s'agir, entre autres, des cours SSPHT (*PHTLS*), SARC (*ACLS*), OU PRN (*NRP*)

PROCÉDURE

1. Les cours pilotes doivent être approuvés par le président des programmes de Medavie ÉduSanté et, au besoin, approuvés par les autorités provinciales appropriées.
2. Les lignes directrices à suivre pour chaque cours pilote seront décrites dans un document faisant état du cadre de référence propre au cours pilote.

Waiver of Responsibility**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 05 Apr 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Renonciation de responsabilité****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 05 Apr 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

Upon successful completion of a Paramedicine program offered by Medavie HealthEd participants in applicable programs may be required to apply for licensure with the appropriate provincial regulator.

The Diplomas or Certificates issued by Medavie HealthEd indicates that the learner has successfully completed the program but does not guarantee future performance or employment of the graduate.

POLITIQUE

Après la réussite d'un programme de formation paramédicale offert par Medavie ÉduSanté, les participants des programmes applicables pourraient devoir présenter une demande de permis d'exercice à l'organisme de réglementation approprié de leur province avant de pouvoir exercer la profession.

Les diplômes et certificats délivrés par Medavie ÉduSanté confirment que l'étudiant a satisfait à toutes les exigences du programme, mais ne garantissent pas son rendement futur ni l'obtention d'un emploi.

Safety

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 05 Apr 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Sécurité

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 05 Apr 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

In all settings, participants attending programs at Medavie HealthEd will be committed to safety throughout the duration of the program, including classroom, simulation, clinical and practicum opportunities.

Safety equipment is to be used where the nature of the work or the environment may create a safety hazard to the participants.

Medavie HealthEd faculty are responsible for adequately instructing all learners under their direction for the purpose of ensuring that safe work methods and practices are understood and adhered to.

PROCEDURE (CLASS and SIMULATION SETTINGS)

1. All learners will be provided with the Safety/Emergency Procedures Manual during the Program Orientation.
2. All learners are required to review the Safety/Emergency Procedures Manual prior to signing the "Learner Contract" (see Policy 4-40-Learner Contract). To facilitate enough review time, learners are provided with, at a minimum, 1 day to review the Safety/Emergency Procedures Manual, before signing the contract with Medavie HealthEd. Under "Terms and Conditions" it is indicated that the learner was provided with and has reviewed a copy of the Safety/Emergency Procedures Manual.

POLITIQUE

Les participants aux programmes de Medavie ÉduSanté doivent avoir la sécurité à coeur durant toute la durée du programme, et ce, dans tous les milieux, y compris dans les salles de classe, les laboratoires de simulation, les hôpitaux, les ambulances et lors du cours de conduite.

Un équipement de sécurité doit être utilisé lorsque la nature du travail ou de l'environnement peut présenter un danger pour les participants.

Les instructeurs de Medavie ÉduSanté sont responsables de bien instruire et former tous les étudiants sous leur direction pour que les méthodes de travail sécuritaires et les pratiques soient comprises et respectées.

PROCÉDURE (SALLE DE CLASSE et LABORATOIRE DE SIMULATION)

1. Tous les étudiants recevront le Manuel de sécurité / Procédures d'urgence pendant la « session d'orientation des étudiants ».
2. Tous les étudiants sont également tenus de prendre connaissance du Manuel de sécurité / Procédures d'urgence avant de signer le « contrat étudiant » (voir la Politique 4-40 – Contrat de l'étudiant). Pour qu'ils aient suffisamment de temps pour le faire, les étudiants auront, au minimum, une (1) soirée pour en prendre connaissance avant de signer le contrat de Medavie ÉduSanté. Sous la rubrique « Conditions générales », il est indiqué que l'étudiant a reçu le Manuel de sécurité / Procédures d'urgence et en a pris connaissance.

3. Learners will not be permitted to use any Medavie HealthEd equipment on themselves, their fellow learners, Medavie HealthEd faculty or members of the public without prior approval from a Medavie HealthEd staff member. Learners found using equipment in this manner, without prior approval, will be subject to Policy 4-20: Disciplinary Action.
3. Les étudiants ne doivent pas utiliser le matériel de formation de Medavie ÉduSanté sur eux-mêmes, les autres étudiants, le personnel de Medavie ÉduSanté ou les membres du public sans y avoir été autorisés au préalable par un membre du personnel de Medavie ÉduSanté. Tout étudiant surpris en train d'utiliser du matériel de formation d'une telle manière, sans autorisation préalable, fera l'objet des mesures prévues dans la Politique 4-20 : Mesure disciplinaire.

PROCEDURE (CLINICAL AND PRACTICUM SETTINGS)

1. As per contracts with all Clinical and Practicum partners, learners, through their preceptors, will make themselves aware of and follow, the safety procedures in the Clinical and Practicum settings.
2. As part of their program, learners are provided with a safety kit that includes:
 - a. 1 X helmet
 - b. 1 X pair of work gloves
 - c. 1 X safety vest
 - d. 1 X pair safety glasses
 - e. 1 X pair of ear plugs
 - f. 5 X N95 masks
 - g. 1 X isolation gown

Learners are expected to bring this safety kit with them for each and every Practicum shift.

3. Learners will not be permitted to use any equipment obtained from Clinical and/or Practicum sites on themselves, their fellow learners, site staff or members of the public outside of the normal clinical care provided to their patients. Learners found using training equipment in this manner, will be subject to Policy 4-20: Disciplinary Action.

PROCÉDURE (STAGES CLINIQUES ET PRATIQUES)

1. Conformément aux contrats signés avec tous les partenaires des volets cliniques et pratiques, les étudiants, par l'entremise de leur précepteur, veilleront à connaître et à respecter les procédures de sécurité applicables aux stages cliniques et pratiques.
2. Dans le cadre de leur programme, les étudiants se voient remettre une trousse de sécurité comprenant ce qui suit :
 - a. Un (1) casque;
 - b. Une (1) paire de gants de travail;
 - c. Un (1) gilet de sécurité;
 - d. Une (1) paire de lunettes de sécurité.
 - e. Une (1) paire de bouchons d'oreille
 - f. Cinq (5) N95 des masques
 - g. Une (1) robe d'isolement

Les étudiants doivent apporter cette trousse de sécurité lors de chaque quart en milieu pratique.

3. Les étudiants ne doivent pas utiliser le matériel de formation obtenu en milieu clinique ou pratique sur eux-mêmes, les autres étudiants, le personnel sur place ou les membres du public hors du contexte normal de soins cliniques fournis à leurs patients. Tout étudiant surpris en train d'utiliser du matériel de formation d'une telle manière fera l'objet des mesures prévues dans la Politique 4-20 : Mesure disciplinaire.

COVID-19 Vaccination

Effective Date: 03 Dec 2021
Revision/Review Date: 05 Apr 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Vaccination contre la COVID-19

Date d'entrée en vigueur: 03 déc 2021
Date de révision/revue: 05 Apr 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Medavie HealthEd is committed to providing a healthy and safe environment for its employees, learners and others who interact with Medavie HealthEd. Our organization strives to take a proactive “prevention-oriented” focus in order to eliminate or control any reasonable or foreseeable hazards.

Immunization against COVID-19 is the most effective means to prevent the spread of the virus, to prevent outbreaks in Medavie HealthEd facilities, and to protect our employees, learners, visitors, and the communities we serve.

This policy applies to all learners, staff members, and visitors of Medavie HealthEd facilities, regardless of position, program, employment status, or classification. For the purpose of this policy, “individuals” refers to the above noted groups.

As used in this policy, an individual is considered “Fully Vaccinated” when:

- They have received two doses of a vaccine considered valid by Health Canada in a two dose COVID-19 vaccine series or one dose of a vaccine considered valid by Health Canada in a one dose COVID-19 vaccine series; and
- For whom fourteen (14) days have elapsed since the date on which the individual received their final vaccine dose.

POLITIQUE

Medavie ÉduSanté met tout en œuvre pour offrir un milieu sûr et sain à ses employés, à ses étudiants et aux autres personnes qui interagissent avec Medavie ÉduSanté. Notre organisation s’efforce d’adopter une approche préventive afin d’éliminer ou de maîtriser les risques raisonnables ou prévisibles.

La vaccination contre la COVID-19 est le moyen le plus efficace de limiter la propagation du virus, de prévenir les éclosions dans les établissements de Medavie ÉduSanté et de protéger nos employés, nos étudiants, les visiteurs et les collectivités que nous servons.

La présente politique s’applique à tous les étudiants, les membres du personnel et les visiteurs des établissements de Medavie ÉduSanté, quels que soient leur poste, leur programme, leur statut d’emploi ou leur catégorie. Pour les besoins de cette politique, le terme « personnes » désigne les groupes mentionnés ci-dessus.

Dans la présente politique, une personne est considérée comme étant «entièrement vaccinée» si:

- Elle a reçu deux doses d’un vaccin considéré comme étant valide par Santé Canada, dans le cadre d’une série de deux doses d’un vaccin contre la COVID-19, ou une dose d’un vaccin considéré comme étant valide par Santé Canada s’il s’agit d’un vaccin contre la COVID-19 à une seule dose; et
- Quatorze (14) jours se sont écoulés depuis la date à laquelle la personne a reçu la dernière dose du vaccin.

Note: This definition is subject to change following applicable Canadian public health guidance and guidance of the applicable provincial public health authority for the province in which the individual is located. In order to maintain fully vaccinated status, the individual may be required to show proof that they have received any additional recommended dose(s) of the vaccine.

PROCEDURE

In accordance with Medavie HealthEd's commitment to maintaining a healthy and safe environment, and subject to exemptions as set out in this policy, Medavie HealthEd is adopting policy requirements as set out below. These policy requirements are intended to cover the vast majority of situations, however Medavie HealthEd, in its sole discretion, reserves the right to alter application for individual situations.

1. Effective December 3rd, 2021, all individuals associated with Medavie HealthEd, must be "Fully Vaccinated" against COVID-19 and will be required to provide Medavie HealthEd with proof of vaccination status.
 - a. Individuals who are on approved Leave of Absence must be fully vaccinated prior to returning to their program or place of employment.
 - b. Learners enrolled, and employees hired after, December 3rd, 2021, must be fully vaccinated before commencing their program/employment and will be required to provide Medavie HealthEd with proof of vaccination status.
2. Any individual who is associated with Medavie HealthEd at the time in which this policy takes effect, and for whom will not be considered "Fully Vaccinated" by the December 3rd, 2021, deadline, must show proof that they have received, prior to December 3rd, 2021, the first vaccine dose in a two dose COVID-19 vaccine series considered valid by Health Canada.

Remarque: Cette définition est susceptible de changer en fonction des directives des autorités canadiennes et provinciales de santé publique et selon la province où la personne se trouve. Afin de continuer d'être considérée comme entièrement vaccinée, la personne pourrait devoir présenter une preuve attestant qu'elle a reçu la ou les doses supplémentaires recommandées du vaccin.

PROCÉDURE

Dans le cadre de son engagement à maintenir un milieu sûr et sain, et sous réserve des exemptions énoncées dans cette politique, Medavie ÉduSanté adopte les exigences décrites ci-dessous. Même si les exigences de la politique visent à couvrir la vaste majorité des situations, Medavie ÉduSanté se réserve le droit, à son entière discrétion, d'en modifier l'application pour tenir compte de certains cas particuliers.

1. À compter du 3 décembre 2021, toutes les personnes associées à Medavie ÉduSanté doivent être « entièrement vaccinées » contre la COVID-19 et devront présenter à Medavie ÉduSanté une preuve de vaccination.
 - a. Les personnes qui sont en congé autorisé devront être entièrement vaccinées avant de réintégrer leur programme ou leur emploi.
 - b. Les étudiants inscrits et les employés embauchés après le 3 décembre 2021 devront être entièrement vaccinés avant de commencer leur programme ou leur emploi et devront présenter à Medavie ÉduSanté une preuve de vaccination.
2. Toute personne qui est associée à Medavie ÉduSanté au moment où la présente politique entre en vigueur et qui ne sera pas considérée comme étant « entièrement vaccinée » d'ici l'échéance du 3 décembre 2021 doit fournir une preuve qu'elle a reçu, avant le 3 décembre 2021, la première dose d'une série de deux doses d'un vaccin contre la COVID-19 considéré comme étant valide par Santé Canada.

- a. These individuals will be required to provide proof of a scheduled second dose appointment.
 - b. These individuals will be required to undergo routine workplace testing at a minimum of twice every five (5) working days. This testing will continue until the individual attains a “Fully Vaccinated” status.
 3. For learners, Proof of Vaccination must be submitted to the admissions department as part of the regular learner immunization record requirement of our programming.
 4. For employees, Proof of Vaccination must be shown to a manager. The employee’s vaccination status will be reported to the appropriate HR representative. Medavie HealthEd will not collect or retain employee proof of vaccination documentation.
 5. Appropriate Proof of Vaccination records may include:
 - a. A screen shot of the individual’s provincial “COVID-19 Vaccination Certificate” with or without QR Code;
 - b. A scanned copy of a COVID-19 Vaccine printout from the individual’s provincial portal
 - c. A scanned copy of a wallet card received at time of immunization; or
 - d. A type of proof, whether electronic or in writing, that is issued:
 - i. By the government of Canada or a province or territory of Canada, or
 - ii. By any other government of another jurisdiction.
- a. Ces personnes devront fournir une preuve de leur rendez-vous pour la deuxième dose du vaccin.
 - b. Ces personnes devront subir un test de dépistage de la COVID-19 au moins deux fois tous les cinq (5) jours ouvrables. Ces tests se poursuivront jusqu’à ce que la personne soit « entièrement vaccinée ».
 3. Pour les étudiants, la preuve de vaccination doit être soumise au service des admissions, dans le cadre du processus habituel de présentation du carnet de vaccination qui est une exigence de nos programmes.
 4. Pour les employés, la preuve de vaccination doit être présentée à un membre de la haute direction. Le statut vaccinal de l’employé sera ensuite communiqué au représentant approprié des Ressources humaines. Medavie ÉduSanté ne recueillera pas et ne conservera pas les preuves de vaccination.
 5. Une preuve de vaccination adéquate peut être:
 - a. Une capture d’écran du certificat provincial de vaccination contre la COVID-19 de la personne, avec ou sans code QR;
 - b. Une version numérisée du document de vaccination contre la COVID-19 de la personne, imprimé à partir du portail provincial;
 - c. Une version numérisée d’une carte reçue au moment de la vaccination; ou
 - d. Une preuve électronique ou écrite émise:
 - i. par le gouvernement du Canada ou une province ou un territoire du Canada, ou
 - ii. par le gouvernement d’un autre territoire.

ADDITIONAL COVID-19 PRECAUTIONS

Medavie HealthEd is committed to following the guidance and direction of applicable Public Health authorities. The terms of this policy are in addition to (and not in substitution of) the other COVID-19 safety precautions Medavie HealthEd has in place and

PRÉCAUTIONS SUPPLÉMENTAIRES LIÉES À LA COVID-19

Medavie ÉduSanté met tout en œuvre pour respecter les conseils et directives des autorités de santé publique applicables. Les dispositions de la présente politique viennent compléter et non remplacer les autres mesures de précaution liées à la COVID-19 adoptées par Medavie ÉduSanté ainsi que les conseils des autorités provinciales de santé publique.

guidance from applicable provincial Public Health authorities.

In the event of any conflict between the provisions of this Policy and applicable Public Health guidance or direction, the direction or guidance of Public Health will prevail.

For greater clarity, Medavie HealthEd will follow applicable rules governing its provincial health care partners and will make every attempt to ensure that this Policy lines up with such rules. In the event of any conflict, applicable rules which govern Medavie HealthEd's provincial health care partners will prevail in each province.

EXEMPTIONS AND ACCOMMODATION

An exemption and resulting accommodation may be provided to individuals based on a ground protected by applicable human rights legislation.

An individual seeking an exemption to this policy must submit a written request for accommodation with supporting documentation to Medavie HealthEd Management. For new employees and learners, this written request must be submitted for review prior to the commencement of the individual's employment or program. Exemptions will be considered on a case-by-case basis.

If an individual cannot be vaccinated for medical reasons they will be required to provide a form from a licensed health care professional.

Where an individual's circumstances satisfy the criteria for an exemption, resulting reasonable accommodations will be granted up to the point of undue hardship and subject to applicable human rights legislation. Where an exemption is granted, Medavie HealthEd may require alternative

En cas de conflit entre les dispositions de la présente politique et les conseils ou directives de santé publique, les conseils et directives de santé publique prévaudront.

Par souci de clarté, précisons que Medavie ÉduSanté respectera les règles applicables régissant ses partenaires provinciaux de soins de santé et fera tout en son possible pour que la présente politique corresponde à ces règles. En cas de conflit, les règles applicables qui régissent les partenaires provinciaux de soins de santé de Medavie ÉduSanté prévaudront dans chaque province.

EXEMPTIONS ET MESURES D'ADAPTATION

Une exemption et des mesures d'adaptation en découlant peuvent être accordées aux personnes pour des motifs protégés en vertu des lois applicables en matière de droits de la personne.

Une personne qui souhaite se voir accorder une exemption à la présente politique doit soumettre une demande écrite de mesures d'adaptation accompagnée des documents justificatifs pertinents à la direction de Medavie ÉduSanté. Dans le cas des nouveaux employés et étudiants, cette demande écrite doit être soumise à l'avance pour être examinée avant le début de l'emploi ou du programme de la personne. Les demandes d'exemption seront évaluées au cas par cas.

Les personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner pour des raisons médicales devront fournir un formulaire rempli par un professionnel de la santé.

Si la situation d'une personne visée par la politique répond aux critères d'obtention d'une exemption, des mesures d'adaptation raisonnables seront proposées, sans aller jusqu'à la contrainte excessive et sous réserve des dispositions législatives applicables en matière de droits de la personne. Lorsqu'une exemption est accordée, Medavie

arrangements to reduce the risk of infection and transmission.

ÉduSanté pourrait exiger le respect d'autres modalités pour réduire le risque d'infection et de transmission.

PRIVACY AND CONFIDENTIALITY

In administering this policy, including in dealing with individual's information, Medavie HealthEd will only collect information that is reasonably necessary and will limit disclosure of individual vaccination status and any surrounding medical information only to those who require this information in order to administer and apply this policy. The information will be securely stored and maintained by appropriate staff members in a secure location. Depending on the jurisdiction in which they are located, individuals may exercise their access and rectification rights as may be required under applicable privacy legislation.

Medavie HealthEd will implement appropriate protocols to guard the sensitivity of this information and will only retain such information for as long as necessary and in accordance with applicable laws.

COMPLIANCE WITH POLICY

Violation or abuse of this policy could result in disciplinary action, up to and including termination of employment or dismissal from a program.

AMENDMENTS

Government and public health guidelines and restrictions and business and industry best practices regarding COVID-19 and COVID-19 vaccines are changing rapidly as new information becomes available and further research is conducted.

CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans le cadre de l'administration de la présente politique, y compris lors du traitement des renseignements sur les personnes visées par la politique, Medavie ÉduSanté recueillera uniquement les renseignements raisonnablement nécessaires et communiquera le statut vaccinal des personnes et toute information médicale connexe uniquement aux personnes ayant besoin de ces renseignements pour administrer et appliquer la politique. Les renseignements recueillis seront conservés par les membres du personnel appropriés dans un endroit sécurisé. Selon leur province de résidence, les personnes peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification en vertu des lois applicables en matière de protection des renseignements personnels.

Medavie ÉduSanté mettra en place les protocoles appropriés pour protéger ces renseignements sensibles et ne les conservera que le temps nécessaire, en conformité avec les lois applicables.

CONFORMITÉ À LA PRÉSENTE POLITIQUE

La violation ou le contournement de la présente politique peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement ou au renvoi du programme.

MODIFICATIONS

Les directives et restrictions des gouvernements et des autorités de santé publique ainsi que les meilleures pratiques du milieu des affaires et de l'industrie concernant la COVID-19 et les vaccins contre la COVID-19 changent rapidement, au rythme des nouvelles données rendues disponibles et des résultats de recherche publiés.

Medavie HealthEd reserves the right to modify this policy, or any other COVID-19 related requirements, at any time in its sole discretion to adapt to changing circumstances and business needs, consistent with its commitment to maintaining a safe and healthy environment.

Pour cette raison, Medavie ÉduSanté se réserve le droit de modifier la présente politique ou toute autre exigence relative à la COVID-19, en tout temps et à son entière discrétion, afin de s'adapter à l'évolution des circonstances et des besoins d'affaires, conformément à son engagement d'offrir un milieu sûr et sain.

Harassment**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 05 Apr 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Harcèlement****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 05 Apr 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

All persons participating in Medavie HealthEd program are to be treated with respect and dignity. Harassment is a form of discrimination. It is unwelcome and unwanted. It affects the individual's ability to learn and work. It can also be an expression of abuse of power, authority, or control and is coercive in nature. The abuse of one's authority or position to intimidate, coerce or harass is forbidden.

Discrimination occurs where a person makes a distinction, whether intentional or not, based on a characteristic, or perceived characteristic, described in human rights legislation under the prohibited grounds of discrimination that has the effect of imposing burdens, obligations or disadvantages on an individual or a class of individuals not imposed upon others or which withholds or limits access to opportunities, benefits and advantages available to other individuals or classes of individuals in society.

No individual will be discriminate against an individual or class of individuals on account of

1. age;
2. race;
3. colour;
4. religion;
5. creed;
6. sex;
7. sexual orientation;
8. gender identity;
9. gender expression;
10. physical disability or mental disability;
11. an irrational fear of contracting an illness or disease;
12. ethnic, national or aboriginal origin;

POLITIQUE

Toutes les personnes participant au programme Medavie ÉduSanté doivent être traitées avec respect et dignité. Le harcèlement est une forme de discrimination. Ce comportement est indésirable et inacceptable. Il influe sur la capacité d'apprendre et de travailler d'une personne. Cela peut aussi être une expression d'abus de pouvoir, d'autorité ou de contrôle et il est de nature coercitive. Il est interdit de faire usage de son autorité ou de son poste pour intimider, contraindre ou harceler une personne.

La discrimination est une distinction, intentionnelle ou non, fondée sur une caractéristique réelle ou perçue, telles que décrites dans les lois relatives aux droits de la personne, en vertu des motifs de distinction illicites, qui a pour effet d'imposer à un individu ou à un groupe d'individus des fardeaux, des obligations ou des désavantages non imposés à d'autres, ou d'empêcher ou de restreindre l'accès aux possibilités, aux bénéfices et aux avantages offerts à d'autres membres de la société.

Toute forme de discrimination pour les motifs énoncés ci-après est interdite :

1. Âge;
2. Ethnicité ;
3. Couleur de la peau;
4. Religion;
5. Croyance;
6. Sexe;
7. Orientation sexuelle;
8. Identité de genre;
9. Expression sexospécifique;
10. Handicap physique ou invalidité mentale;
11. Une peur irrationnelle de contracter une maladie;
12. Origine ethnique, nationale ou autochtone;

13. family status;
14. marital status;
15. source of income;
16. political belief, affiliation or activity;

13. Situation de famille;
14. État matrimonial;
15. Source de revenus;
16. Croyance politique, affiliation ou activités

That individual's association with another individual or class of individuals having characteristics that are referred to under the prohibited grounds for discrimination.

L'association de cette personne avec un autre individu ou groupe de personnes possédant des caractéristiques liées aux motifs de distinction illicites.

Harassment is a serious offence subject to the whole range of disciplinary procedures up to and including dismissal from Medavie HealthEd program.

Le harcèlement est une offense grave assujettie à l'ensemble des procédures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi du programme de Medavie ÉduSanté.

Any form of harassment is unacceptable and will not be tolerated. Medavie HealthEd is committed to minimizing and eliminating, to the extent possible, harassment. Federal and provincial laws have been enacted to strictly prohibit harassment and protect learners from intimidating and hostile work environments.

Toute forme de harcèlement est inacceptable et ne sera pas tolérée. Medavie ÉduSanté s'est engagé à minimiser et à éliminer, dans la mesure du possible, le harcèlement. Des lois fédérales et provinciales ont été promulguées pour interdire strictement le harcèlement et pour protéger les étudiants contre les environnements de travail intimidants et hostiles.

Harassment may have the effect of creating a negative environment impacting the individual's ability to work and/or study. Harassment may or may not be intentional.

Le harcèlement peut créer un environnement négatif qui influe sur la capacité de travail ou d'étude de la personne. Le harcèlement peut ou peut ne pas être intentionnel.

All reports of harassment and violence will be taken very seriously. Any violations under this policy may result in discipline up to and including dismissal or legal action.

Tous les rapports de harcèlement et de violence seront pris très au sérieux. Toute violation en vertu de cette politique peut donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi du programme ou jusqu'à une poursuite en justice.

RIGHTS and RESPONSIBILITIES

- **Learners:**
 - The right to a harassment free educational environment;
 - The right to file complaints pursuant to this policy;
 - The right to not fear retribution for coming forward with a complaint;
 - The responsibility to treat others with respect and not condone offensive behavior;

DROITS ET RESPONSABILITÉS

- **Étudiant :**
 - Le droit à un environnement éducatif sans harcèlement;
 - Le droit de communiquer des plaintes conformément à la présente politique;
 - Le droit de ne pas craindre les retombées pour présenter une plainte;
 - La responsabilité de traiter les autres avec respect et de ne pas tolérer un comportement offensant;

- The responsibility to report harassment to the appropriate person;
 - The responsibility to cooperate with investigations;
 - The responsibilities to read, acknowledge, and comply with this policy.
- **Management/Instructional Staff:**
 - The responsibility to ensure compliance with all applicable federal and provincial laws;
 - The responsibility to treat all learners, employees, clients, suppliers, and contractors with respect;
 - The responsibility to set a good example in the educational environment;
 - The responsibility to refuse to tolerate harassment and take the appropriate corrective action. This includes protecting learners and others in the educational environment and stopping any known offensive behavior, whether or not a complaint has been filed;
 - The responsibility to investigate all complaints.
- La responsabilité de signaler un harcèlement à la personne appropriée;
 - La responsabilité de coopérer avec les enquêtes;
 - Les responsabilités de lire, de reconnaître et de se conformer à cette politique.
- **Gestion / Personnel d'instruction :**
 - La responsabilité d'assurer le respect de toutes les lois fédérales et provinciales applicables;
 - La responsabilité de traiter tous les étudiants, les employés, les clients, les fournisseurs et les entrepreneurs avec respect;
 - La responsabilité de donner un bon exemple dans l'environnement éducatif;
 - La responsabilité de refuser de tolérer le harcèlement et de prendre les mesures correctives appropriées. Cela comprend la protection des étudiants et d'autres personnes dans l'environnement éducatif et d'arrêter tout comportement offensif connu, que l'on ait ou non déposé une plainte;
 - La responsabilité d'enquêter sur toutes les plaintes.

DEALING WITH HARASSMENT

Learners who believe they have been harassed should make their objections known to the alleged harasser or other appropriate person and document incidents of harassment.

Learners who believe that it is not reasonable, appropriate, or safe to ask the offender to stop or adjust their behavior must take their concerns to their instructor or management in accordance with the investigation procedure contained in this policy.

TRAITEMENT DE HARCÈLEMENT

Les étudiants qui croient avoir été harcelés devraient faire connaître leurs objections au prétendu harceleur ou autre personne appropriée et documenter les incidents de harcèlement.

Les étudiants qui croient qu'il n'est pas raisonnable, approprié ou sécuritaire de demander au contrevenant d'arrêter ou d'ajuster son comportement doivent parler de leurs préoccupations à leur instructeur ou à leur direction conformément à la procédure d'enquête contenue dans cette politique.

Learners who witness harassment are encouraged to take action to bring the incident to the attention of their instructor.

COMPLAINT PROCEDURE

Every learner who feels that he or she has been harassed or has witnessed harassment is encouraged to bring that concern to his or her immediate Lead Instructor first.

If the learner feels uncomfortable bringing his or her concern to the Lead Instructor they must contact the administration.

A complaint of harassment may be initiated by way of a meeting, telephone call, or written letter.

INVESTIGATION PROCEDURE

Medavie HealthEd will investigate all alleged incidents of harassment that are reported by learners, employees, visitors, patients, or clients. All investigations will be conducted a manner that is timely, complete, and unbiased. This procedure is outlined below.

1. A senior manager will document the complaint and provide immediate support if necessary, including information on the Learner Support Program or appropriate referrals.
2. If the senior manager is unavailable or the learner does not feel comfortable bringing his or her complaint to the senior manager, the learner or employee can contact the President.
3. The complainant will be asked to provide a written copy of the complaint.
4. The senior manager will work with Medavie HealthEd's Human Resources Consultant to coordinate the interview of all witnesses, including the complainant, the accused, and any other related witnesses or relevant individuals.

Les étudiants qui sont témoins de harcèlement sont encouragés à prendre des mesures pour porter l'incident à l'attention de leur instructeur.

PROCÉDURE DE PLAINTE

Ont demande à tout étudiant qui estime avoir subi un harcèlement ou qui a été témoin de harcèlement de présenter sa plainte à son instructeur principal immédiatement.

Si l'élève se sent mal à l'aise de présenter ses préoccupations à l'instructeur principal, ils doivent communiquer avec l'administration.

Une plainte de harcèlement peut être engagée au moyen d'une réunion, d'un appel téléphonique ou d'une lettre écrite.

PROCÉDURE D'ENQUÊTE

Medavie ÉduSanté enquêtera sur toutes les allégations de harcèlement qui sont signalées par les étudiants, les employés, les visiteurs, les patients ou les clients. Toutes les enquêtes seront menées de manière rapide, complète et impartiale. Cette procédure est décrite ci-dessous :

1. Un gestionnaire principal documentera la plainte et fournira un soutien immédiat si nécessaire, y compris des informations sur le Programme de soutien aux étudiants ou les renvois appropriés.
2. Si le gestionnaire principal n'est pas disponible ou que l'étudiant ne se sent pas confortable pour présenter sa plainte au gestionnaire principale, l'étudiant ou l'employé peut communiquer avec le président de Medavie ÉduSanté.
3. Le plaignant sera invité à fournir une copie écrite de la plainte.
4. Le gestionnaire principal travaillera avec le conseiller en ressources humaines de Medavie ÉduSanté pour coordonner l'entretien de tous les témoins, y compris le plaignant, l'accusé et tout autre témoin apparenté ou personne concernée.

5. The senior manager will work with Medavie HealthEd's Human Resources Consultant to prepare a written summary of the investigation, either supporting or dismissing the complaint and will include recommendations for resolution and/or corrective action.
 6. Within fourteen (14) days, the senior manager will issue a response to the complainant and to the accused that is alleged to have engaged in the harassment.
 7. Medavie HealthEd's Human Resources Consultant will provide support as necessary.
5. Le gestionnaire principal travaillera avec le conseiller en ressources humaines de Medavie ÉduSanté pour préparer un résumé écrit de l'enquête, en appuyant ou en rejetant la plainte et comprendra des recommandations pour la résolution ou des mesures correctives.
 6. Dans les quatorze (14) jours, le gestionnaire principal émettra une réponse au plaignant et à l'accusé qui aurait été impliqué dans le harcèlement.
 7. Le consultant en ressources humaines de Medavie ÉduSanté apportera son soutien au besoin.

CONFIDENTIALITY

Medavie HealthEd will not disclose the name of a complainant or the accused or the circumstances related to the complaint to any person except where disclosure is necessary for the purpose of investigating the complaint, taking corrective action with respect to the complaint or as required by law.

CONFIDENTIALITÉ

Medavie ÉduSanté ne divulguera pas le nom d'un plaignant ou de l'accusé ou les circonstances liées à la plainte à une personne, sauf lorsque la divulgation est nécessaire pour enquêter sur la plainte, prendre des mesures correctives à l'égard de la plainte ou conformément à la loi.

UNSUBSTANTIATED COMPLAINTS

Learners will not be subject to any form or reprisal for making an allegation of harassment in good faith, regardless of the outcome of an investigation.

When a complaint is unsubstantiated all associated records will be removed from the file against whom the complaint was made.

PLAINTES NON LIMITÉES

Les étudiants ne seront soumis à aucune forme de représailles pour avoir fait une allégation de harcèlement de bonne foi, quel que soit le résultat de l'enquête.

Lorsqu'une plainte est sans fondement, tous les enregistrements associés seront retirés du dossier contre lequel la plainte a été déposée.

COMPLAINTS NOT MADE IN GOOD FAITH

Any complaints found to be malicious in nature and/or have no merit will also be subject to disciplinary action up to and including dismissal/termination.

LES PLAINTES QUI NE SONT PAS FAITES DE BONNE FOI

Toute plainte de nature malveillante ou sans mérite sera également soumise à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement ou licenciement.

RETALIATION

Retaliation against any learner making a complaint will not be permitted. It will be considered a serious

REPRÉSAILLES

Les représailles contre tout étudiant faisant une plainte ne seront pas autorisées. Ce sera considéré

breach and will result in discipline up to and including dismissal.

INSTITUTIONS GENERAL RIGHT TO MANAGE

Nothing in this policy limits or constrains Medavie HealthEd's right to manage the educational environment. For example, assignments, performance reviews, coaching, evaluations, and disciplinary measures taken by Medavie HealthEd staff, in good faith and for valid reasons, do not constitute harassment in the educational environment. This policy will not, under any circumstances, be used to impede the educational relationship, nor is it intended to inhibit normal social interaction in the educational environment.

HARASSMENT POLICY ACKNOWLEDGEMENT

By signing the enrollment contract with Medavie HealthEd learners acknowledge that they have read and understand the Harassment Policy for Medavie HealthEd.

In accordance with this Policy, they agree that harassment in the educational environment will not be tolerated. Allegations of harassment will be taken seriously and, if substantiated, will be addressed through appropriate corrective action to reinforce the policy and ensure that harassment does not continue.

Determination of appropriate discipline requires judgment on a case-by-case basis taking into account the facts of the case, findings of an investigation, mitigating or aggravating factors and learner relations and legal jurisprudence.

In the most serious cases where harassment is substantiated, dismissal will be Medavie HealthEd's response in the absence of significant factors dictating otherwise.

comme une infraction grave et donnera lieu à une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au renvoi.

DROIT GÉNÉRAL À GÉRER DE L'INSTITUTION

Rien dans cette politique ne limite le droit de Medavie ÉduSanté de gérer l'environnement éducatif. Par exemple, les missions, les examens du rendement, l'encadrement, les évaluations et les mesures disciplinaires prises par le personnel Medavie ÉduSanté, de bonne foi et pour des raisons valables, ne constituent pas un harcèlement dans l'environnement éducatif. Cette politique ne sera, en aucun cas, utilisée pour empêcher la relation éducative, ni son intention d'inhiber l'interaction sociale normale dans l'environnement éducatif.

RECONNAISSANCE À LA POLITIQUE DE HARCÈLEMENT

En signant le contrat d'inscription avec les étudiants de Medavie ÉduSanté, ils reconnaissent avoir lu et compris la Politique sur le harcèlement pour Medavie ÉduSanté.

Conformément à la présente politique, ils conviennent que le harcèlement dans l'environnement éducatif ne sera pas toléré. Les allégations de harcèlement seront prises au sérieux et, si elles sont justifiées, seront traitées par des mesures correctives appropriées pour renforcer la politique et veiller à ce que le harcèlement ne se poursuive pas.

La détermination de la discipline appropriée nécessite un jugement au cas par cas en tenant compte des faits de la cause, des constatations d'une enquête, des facteurs atténuants ou aggravants, des relations avec les étudiants et de la jurisprudence juridique.

Dans les cas les plus graves où le harcèlement est justifié, le renvoi sera la réponse de Medavie ÉduSanté en l'absence de facteurs importants dictant autrement.

Sexual Violence

Effective Date: 01 July 2025
Revision/Review Date: 01 July 2025
Approved by: President Medavie HealthEd

Violence sexuelle

Date d'entrée en vigueur: 01 juillet 2025
Date de révision/revue: 01 juillet 2025
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY STATEMENT

Medavie HealthEd is committed to fostering a respectful, inclusive, and safe learning and working environment. Sexual violence and harassment undermine individual dignity and safety, impeding full participation in academic and professional settings. As such Medavie HealthEd does not tolerate Sexualized Violence committed by Members of the College Community or Visitors.

This policy applies to all members of the College Community and Visitors.

Sexual violence includes any physical or psychological act intended to intimidate, coerce, or engage in unwelcome sexual behavior without consent. Examples include, but are not limited to:

- Sexual assault
- Sexual harassment
- Non-consensual sharing of images
- Stalking
- Voyeurism
- Stealthing

Medavie HealthEd maintains a zero-tolerance stance on sexual violence and harassment. All members share responsibility for upholding a safe and respectful environment.

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

Medavie ÉduSanté s'engage à favoriser un milieu d'apprentissage et de travail respectueux, inclusif et sûr. La violence et le harcèlement sexuels minent la dignité et la sécurité des personnes, ce qui entrave leur pleine participation aux activités scolaires et professionnelles. C'est pourquoi Medavie ÉduSanté ne tolère pas la violence sexuelle commise par les membres de la communauté collégiale ou les visiteurs et visiteuses.

La présente politique s'applique à tous les membres de la communauté collégiale ainsi qu'aux visiteurs et visiteuses.

La violence sexuelle comprend tout acte physique ou psychologique visant à intimider une personne, à exercer une contrainte sur elle ou à entreprendre un comportement sexuel non désiré sans son consentement. La violence sexuelle englobe ce qui suit, sans s'y limiter :

- agression sexuelle;
- harcèlement sexuel;
- partage d'images sans consentement;
- traque furtive;
- voyeurisme;
- furtivage.

Medavie ÉduSanté applique une politique de tolérance zéro en ce qui concerne la violence et le harcèlement sexuels. Tous les membres de la communauté collégiale ont la responsabilité commune de maintenir un environnement sûr et respectueux.

Definitions

Sexual Assault: As defined by the Criminal Code of Canada, includes any unwanted, forced, or coerced sexual activity without consent, including threats or attempts.

Sexual Harassment: As defined by provincial human rights legislation, includes unwelcome sexual conduct, solicitation, or reprisal.

Sexual Violence: Encompasses sexual assault, sexual harassment, and other acts of a sexual nature committed without consent.

Scope

This policy applies regardless of:

- Whether the complainant is pursuing external legal or regulatory processes.
- Whether the incident is under investigation by a provincial regulatory body.
- Whether a College proceeding is underway for professional conduct concerns.

Members retain the right to seek assistance through external bodies, including human rights commissions, law enforcement, and regulatory agencies.

Rights and Responsibilities

All Members of the College Community have the right to:

- A harassment-free educational and work environment.
- File complaints under this policy without fear of retaliation.

All members are responsible for:

- Treating others with respect.

Définitions

Agression sexuelle : Selon la définition du Code criminel du Canada, comprend tout acte sexuel non désiré, exercé par la force ou la contrainte, sans le consentement de la personne visée. Englobe les menaces et les tentatives d'agression sexuelle.

Harcèlement sexuel : Selon la loi provinciale sur les droits de la personne, comprend les comportements, la sollicitation ou les représailles à caractère sexuel importuns.

Violence sexuelle : Comprend l'agression sexuelle, le harcèlement sexuel et d'autres actes de nature sexuelle commis sans consentement.

Portée

La présente politique s'applique sans égard aux éléments suivants :

- Si la personne plaignante a recours à des procédures judiciaires ou réglementaires externes.
- Si l'incident fait l'objet d'une enquête par un organisme de réglementation provincial.
- Si une procédure du collège est en cours en raison de préoccupations concernant la conduite professionnelle.

Les membres de la communauté collégiale conservent le droit de demander de l'aide auprès d'organismes externes, y compris les commissions des droits de la personne, les organismes d'application de la loi et les organismes de réglementation.

Droits et responsabilités

Tous les membres de la communauté collégiale ont droit à :

- un milieu éducatif et professionnel exempt de harcèlement;
- la possibilité de déposer une plainte en vertu de la présente politique sans crainte de représailles.

Tous les membres de la communauté collégiale ont la responsabilité de :

- traiter les autres avec respect;

- Reporting incidents of harassment.
- Cooperating with investigations.
- Understanding and complying with this policy.
- Upholding applicable federal and provincial laws.
- Setting a positive example and taking corrective action when necessary.
- signaler les incidents de harcèlement;
- collaborer aux enquêtes;
- comprendre et respecter la présente politique;
- se conformer aux lois fédérales et provinciales applicables;
- donner l'exemple et prendre des mesures correctives au besoin.

Responding to Sexual Violence

Medavie HealthEd will strive to provide Sexualized Violence response and support that is:

- Confidential
- Respectful of the dignity and privacy of individuals
- Non-judgemental, empathic and compassionate
- Trauma-informed
- Timely
- Transparent
- Accessible
- Culturally relevant and intersectional
- Survivor-centred
- Respectful of the rights of all parties; and
- Adherent to principles of due process and procedural fairness.

Individuals who believe they have experienced sexual violence should:

1. Make their objections known to the alleged offender or report to an appropriate authority.
2. Document incidents thoroughly (date, time, location, nature of behavior, names of involved parties and witnesses).
3. Seek assistance from instructors, managers, or police if immediate safety is a concern.
4. Access support services such as:
 - **Insight Support** (Student and Employee Assistance Program)

Intervention en cas de violence sexuelle

Devant une situation de violence sexuelle, Medavie ÉduSanté s'efforcera d'intervenir et d'apporter un soutien :

- en toute confidentialité;
- en respectant la dignité et la vie privée des personnes;
- avec empathie et compassion, sans porter de jugement;
- en tenant compte des traumatismes vécus;
- avec rapidité;
- avec transparence;
- en se montrant accessible;
- en adoptant une approche intersectionnelle et pertinente sur le plan culturel;
- en préconisant une approche axée sur les survivants et survivantes;
- dans le respect des droits de toutes les parties;
- en appliquant les principes de la justice naturelle et de l'équité procédurale.

Les personnes qui croient avoir été victimes de violence sexuelle doivent :

1. faire connaître leurs objections à l'agresseur présumé ou à l'agresseuse présumée ou signaler la situation à une autorité compétente;
2. prendre en note le détail des incidents (date, heure, lieu, nature du comportement, nom des parties concernées et des témoins);
3. demander l'aide des instructeurs et instructrices, des gestionnaires ou de la police si leur sécurité immédiate est en jeu;
4. faire appel à des services de soutien, par exemple :
 - **Insight Support** (programme d'aide aux étudiants et aux employés);

- **REESCommunity**
(<https://www.reescommunity.com>)

Learners and faculty are not required to report an incident, file a complaint, or participate in any formal process related to sexual violence in order to access available support services.

Complaint Procedure

Complaints may be initiated through:

- A meeting, phone call, or written communication.
- Reporting to an instructor, trusted faculty member, administrative lead, general manager, or president.

The receiving party is responsible for escalating the matter appropriately.

Investigation Procedure

All complaints will be investigated promptly, thoroughly, and impartially.

A **senior manager** (defined as a member of the leadership team with authority to oversee investigations) will:

1. Document the complaint and provide immediate support.
2. Coordinate with Human Resources to interview all relevant parties.
3. Prepare a written summary with findings and recommendations.
4. Issue a response within 14 days to both the complainant and the accused.

Learners or faculty may choose not to request an investigation by the college. They have the right not to participate in any investigation that may occur.

- **REESCommunity**
(<https://www.reescommunity.com>).

Les membres du corps étudiant ou enseignant peuvent accéder aux services de soutien disponibles même s'ils n'ont pas signalé un incident, déposé une plainte ou participé à un processus officiel lié à la violence sexuelle.

ProcESSUS de dépôt d'une plainte

Les plaintes peuvent être déposées :

- dans le cadre d'une réunion, d'un appel téléphonique ou d'une communication écrite;
- auprès d'un instructeur ou d'une instrutrice, d'un membre du corps enseignant de confiance, d'un responsable administratif, du directeur général ou du président.

La partie qui reçoit la plainte est responsable de transmettre le dossier à l'échelon supérieur approprié.

Processus d'enquête

Toutes les plaintes feront l'objet d'une enquête rapide, approfondie et impartiale.

Un **gestionnaire principal** ou une **gestionnaire principale** (soit un membre de l'équipe de direction ayant l'autorité de superviser les enquêtes) devra :

1. consigner la plainte et fournir un soutien immédiat;
2. collaborer avec les Ressources humaines pour interroger toutes les parties pertinentes;
3. préparer un résumé écrit des constatations et des recommandations;
4. présenter une réponse dans les 14 jours à la personne plaignante et à la personne mise en cause.

Les membres du corps étudiant ou enseignant peuvent choisir de ne pas demander la tenue d'une enquête par le collège. Ils ont également le droit de ne pas participer à toute enquête qui pourrait avoir lieu.

Learners or faculty affected by sexual violence may request accommodation in the form of a reasonable modification, adjustment or adaptation to their participation in a program for the purpose of minimizing the impact of sexual violence on the student. Medavie HealthEd will provide accommodations that are responsive to the needs and circumstances of the individual. Accommodation may include class schedule changes, academic accommodation, temporary practicum reassignment, work location reassignment, and work scheduling changes.

Based on the review the senior manager will determine the possible outcomes. Outcomes may include but are not limited to:

- Mandatory training and education.
- Probation for a specified period during which further violations may result in more severe disciplinary action.
- Restriction of privileges or imposition of conditions, which may include, but are not limited to limiting access to college property, equipment, or resources.
- Suspension from the College for a defined period, with conditions for readmission as applicable.
- Expulsion from the College.
- Any other remedy within the authority of the College to impose.

Non-Investigative Stream Outcomes

If a complaint is determined to proceed under the Non-Investigative Stream, the senior manager is responsible for identifying and implementing appropriate remedial, educational, and/or restorative outcomes. These outcomes are tailored to the specific circumstances and nature of the complaint and are intended to address harm, promote accountability, and support community wellbeing.

Les membres du corps étudiant ou enseignant ayant été victimes de violence sexuelle peuvent demander des mesures d'accommodement, sous la forme d'une modification, d'un ajustement ou d'une adaptation raisonnable de leur participation au programme, afin d'atténuer les répercussions de la violence sexuelle subie. Medavie ÉduSanté mettra en place des mesures d'accommodement qui répondent aux besoins et à la situation de la personne. Ces mesures peuvent comprendre des modifications de l'horaire des cours, des mesures d'adaptation scolaire, une réaffectation temporaire à un stage, un changement du lieu de travail et des modifications de l'horaire de travail.

À la suite de l'enquête, le gestionnaire principal ou la gestionnaire principale déterminera les sanctions à imposer, qui peuvent inclure, sans s'y limiter :

- une activité de formation ou de sensibilisation obligatoire;
- une période de probation d'une durée déterminée, pendant laquelle d'autres violations pourraient entraîner des mesures disciplinaires plus sévères;
- la restriction de privilèges ou l'imposition de conditions, ce qui peut inclure, sans s'y limiter, la restriction de l'accès aux biens, à l'équipement ou aux ressources du collège;
- la suspension du collège pendant une période définie, assortie de conditions de réadmission, le cas échéant;
- l'expulsion du collège;
- toute autre sanction que le collège est en droit d'imposer.

Processus sans enquête

S'il est décidé qu'une plainte sera traitée sans qu'une enquête soit tenue, le gestionnaire principal ou la gestionnaire principale est responsable de déterminer et de mettre en place les mesures de correction, de sensibilisation et/ou de réparation qui s'imposent. Ces mesures doivent être adaptées aux circonstances particulières et à la nature de la plainte et viser à réparer les torts causés, à promouvoir la responsabilisation et à soutenir le bien-être de la communauté collégiale.

Examples of possible outcomes include, but are not limited to:

- A written statement, letter, or email expressing the harm experienced, and affirming that the behaviour was not tolerated and clearly states that it must cease immediately.
- A facilitated, structured, conversation between the Complainant and the Respondent to support mutual understanding and resolution.
- Formally notification that the Respondant's behaviour is unacceptable and must stop immediately.
- Educational opportunities, coaching, or support for the Respondent and, where appropriate, other members of the College community.
- Restorative Processes

Interim Measures

Interim measures are non-disciplinary conditions that may be imposed on a Respondent when the allegations outlined in a report, if substantiated, would constitute sexualized violence. Such measures may be implemented when:

- They are necessary, considering all relevant circumstances, to:
 - Ensure the safety and wellbeing of the Complainant, the Respondent, and other members of the College community; or
 - Protect the integrity of any ongoing or potential investigation; or
- There is evidence indicating that the Respondent poses a risk of disruption to college operations or interference with the activities of members of the College community.

Any interim measures imposed must be proportionate to the severity of the alleged incident and must be the least restrictive means necessary to achieve their intended purpose. For employee

Les mesures possibles comprennent les suivantes, sans s'y limiter :

- une déclaration écrite, une lettre ou un courriel exprimant le tort subi, affirmant que le comportement ne sera pas toléré et indiquant clairement qu'il doit cesser immédiatement;
- une conversation encadrée et structurée entre la personne plaignante et la personne mise en cause, pour favoriser la compréhension mutuelle et la résolution de la situation;
- un avis officiel indiquant que le comportement de la personne mise en cause est inacceptable et doit cesser immédiatement;
- des séances de sensibilisation, d'encadrement ou de soutien pour la personne mise en cause et, si la situation s'y prête, pour les autres membres de la communauté collégiale;
- une démarche de réparation.

Mesures provisoires

Les mesures provisoires sont des conditions non disciplinaires qui peuvent être imposées à une personne mise en cause par une plainte lorsque les allégations décrites dans un rapport, si elles s'avéraient plus tard fondées, constitueraient de la violence sexuelle. De telles mesures peuvent être mises en place dans les cas suivants :

- Lorsqu'elles sont nécessaires, compte tenu de toutes les circonstances pertinentes, pour :
 - assurer la sécurité et le bien-être de la personne plaignante, de la personne mise en cause et des autres membres de la communauté collégiale; ou
 - protéger l'intégrité de toute enquête en cours ou potentielle; ou
- Lorsqu'il existe des preuves indiquant que la personne mise en cause représente un risque de perturbation du fonctionnement du collège ou d'interférence avec les activités des membres de la communauté collégiale.

Toute mesure provisoire imposée doit être proportionnelle à la gravité de l'incident allégué et doit constituer le moyen le moins restrictif nécessaire pour atteindre l'objectif recherché. Lorsque la personne mise en cause est un membre du personnel,

Respondents, such measures must also comply with the terms of any applicable policy of employment.

Upon receipt of a complaint, the senior manager and/or Human Resources (for employees) may determine the necessity and scope of interim measures.

When interim measures are implemented, the senior manager will provide the Respondent with written notification outlining the specific measures imposed.

Interim measures may include, but are not limited to, the following:

- Separation of the Complainant and Respondent to reduce or eliminate contact in academic or workplace settings.
- Implementation of non-contact directives.
- Restriction of the Respondent's access to certain or all College premises, events or activities.
- Suspension of a Learner Respondent from academic participation or campus access.

Confidentiality

Medavie HealthEd will maintain confidentiality except where disclosure is necessary for investigation, corrective action, or as required by law.

Unsubstantiated and Malicious Complaints

- **Good Faith Complaints:** Will not result in reprisal.
- **Unsubstantiated Complaints:** Will be removed from the accused's record.

ces mesures doivent également être conformes aux modalités de toute politique d'emploi applicable.

Dès la réception d'une plainte, le gestionnaire principal ou la gestionnaire principale et/ou les Ressources humaines (dans le cas des membres du personnel) peuvent déterminer la nécessité et la portée des mesures provisoires.

Lorsque des mesures provisoires sont imposées, le gestionnaire principal ou la gestionnaire principale remet à la personne mise en cause un avis écrit décrivant ces mesures.

Les mesures provisoires peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- la séparation de la personne plaignante et de la personne mise en cause afin de réduire ou d'éliminer les contacts en milieu d'enseignement ou de travail;
- l'interdiction pour la personne mise en cause d'entrer en contact avec la personne plaignante;
- la restriction de l'accès de la personne mise en cause à tous les locaux, événements ou activités du collège ou à certains d'entre eux;
- la suspension de la participation aux activités scolaires ou de l'accès au campus si la personne mise en cause est un étudiant ou une étudiante.

Confidentialité

Medavie ÉduSanté maintiendra la confidentialité des informations, sauf si la divulgation est nécessaire pour les besoins d'une enquête, de mesures correctives ou de la loi.

Plaintes non fondées et malveillantes

- **Plaintes de bonne foi :** n'entraîneront pas de représailles.
- **Plaintes non fondées :** seront retirées du dossier de la personne mise en cause.

- **Malicious Complaints:** May result in disciplinary action, up to and including dismissal.
- **Plaintes malveillantes :** peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi.

Retaliation

Retaliation against individuals who file complaints is strictly prohibited and will result in disciplinary action.

Représailles

Les représailles contre les personnes qui déposent une plainte sont strictement interdites et entraîneront des mesures disciplinaires.

Institution's Right to Manage

This policy does not limit Medavie HealthEd's right to manage the educational environment. Legitimate actions such as evaluations, coaching, and disciplinary measures taken in good faith do not constitute harassment.

Droit de gestion de l'établissement

La présente politique ne limite pas le droit de Medavie ÉduSanté de gérer le milieu d'enseignement. Les actions légitimes prises de bonne foi, telles que les évaluations, l'encadrement et les mesures disciplinaires, ne constituent pas du harcèlement.

Acknowledgement

By signing the enrollment contract or letter of offer, learners and faculty acknowledge that they have read, understood, and agree to comply with this policy. Allegations will be taken seriously and addressed appropriately.

Reconnaissance

En signant le contrat d'inscription ou la lettre d'offre, les membres du corps étudiant ou enseignant reconnaissent avoir lu et compris la présente politique et avoir accepté de s'y conformer. Les allégations seront prises au sérieux et traitées de manière appropriée.

Fraternization**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 05 Apr 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Fraternisation****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 05 Apr 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

This policy was developed to allow for an unbiased evaluation of learners enrolled in Medavie HealthEd and prevent any Conflict of Interest, or accusations of Abuse of Powers.

It is the Policy of Medavie HealthEd that their Instructors, Simulation facilitators and all other persons directly involved with providing and/or controlling a learner's ability to complete a program, will not be permitted to develop personal relationships with any learner, as a condition of employment.

It is the learners' responsibility to advise the Program Manager or a Senior manager of any personal or intimate relationships that develop with any Instructors, Simulation facilitators or other persons directly involved with providing and/or controlling a learners' ability to complete a program. This includes Preceptors in any setting, while the learner is enrolled in a Medavie HealthEd Program.

PROCEDURE

1. The learner or third party indicating that Fraternization has occurred will be required to complete an Incident/Complaint Form.
2. If the learner or third-party refuses to complete the Incident/Complaint Form it must be completed by the individual receiving the complaint.
3. The Management Committee or designant will investigate the complaint by interviewing and

POLITIQUE

La présente politique a été élaborée pour permettre une évaluation impartiale des étudiants inscrits dans les programmes de Medavie ÉduSanté et pour éviter tout conflit d'intérêts ou toute accusation d'abus de pouvoir.

La politique de Medavie ÉduSanté stipule, comme condition d'emploi, que les instructeurs, les facilitateurs en simulation et toute autre personne directement impliquée dans la prestation de l'enseignement ou de l'évaluation de la capacité d'un étudiant à terminer un programme, ne sont pas autorisés à fréquenter des étudiants ni à entretenir des relations personnelles avec lui/elle.

Il incombe à chaque étudiant d'aviser le directeur de programme ou un gestionnaire principal de l'existence de toute relation personnelle ou intime impliquant des facilitateurs en simulation ou toute autre personne qui participe directement à la prestation de l'enseignement ou à l'évaluation de la capacité d'un étudiant à terminer un programme, y compris les précepteurs, et ce, dans n'importe quel milieu, lorsqu'il est inscrit à un programme de Medavie ÉduSanté.

PROCÉDURE

1. L'étudiant ou une tierce personne indiquant que la fraternisation s'est produite seront tenus de remplir un formulaire d'incident / plainte.
2. Si l'étudiant ou la tierce partie refuse de remplir le formulaire d'incident / plainte, il doit être rempli par la personne qui reçoit la plainte.
3. Le directeur de programme ou le gestionnaire principal fera l'enquête sur la plainte en

documenting their conversations with all parties involved.

4. Once the interviews are completed the Program Manager or a senior manager will have a final meeting with the learner to inform that person of the findings.
5. If it is determined that the learner had fraternized with an instructor, simulation facilitator, preceptor or any other person directly involved with providing and/or controlling a learner's ability to complete a program, that learner will be required to complete that part of the program or testing that was evaluated by that instructor, simulation facilitator, preceptor or other person providing and/or controlling the learners ability to complete a program.

All costs associated with this will be the responsibility of the learner; however, all efforts will be made by the Program Manager or a senior manager, to ensure that costs to the learner are kept at a minimum.

interviewant toutes les parties concernées et en documentant les conversations qui ont eu lieu.

4. Une fois les entrevues terminées, le directeur de programme ou un gestionnaire principal aura une dernière réunion avec l'étudiant pour l'informer de ses conclusions.
5. S'il est déterminé que l'étudiant a fraternisé avec un instructeur, un facilitateur en simulation, un précepteur ou toute autre personne directement impliquée dans la prestation de l'enseignement ou dans l'évaluation de la capacité d'un étudiant à terminer un programme, l'étudiant sera tenu de reprendre cette partie du programme ou test qui a été évalué par l'instructeur, le facilitateur en simulation, le précepteur ou toute autre personne concernée par la présente.

Tous les coûts associés à la situation susmentionnée seront assumés par l'étudiant, mais tous les efforts seront déployés par le directeur de programme ou un gestionnaire principal afin de limiter les coûts le plus possible pour l'étudiant.

Record Keeping

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 12 Apr 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Tenue de dossiers

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 12 Avr 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Accurate and detailed records are to be kept for each learner participating in programs at Medavie HealthEd. All learner files and records maintained by Medavie HealthEd are regarded as "Confidential" and shall only be accessed by authorized individuals (See Policy 1-101 – Privacy and Distribution).

POLITIQUE

Des dossiers précis et détaillés doivent être tenus pour chaque étudiant participant aux programmes à Medavie ÉduSanté. Tous les dossiers des étudiants et les dossiers conservés par Medavie ÉduSanté sont considérés comme « Confidentiel » et seront accessibles seulement par des personnes autorisées (Voir la Politique 1-101 – Confidentialité et distribution).

PROCEDURE

1. The following records shall be kept for each learner enrolled in EMR.
 - 1.1. Application for admission
 - 1.2. Language Proficiency Documentation, if applicable
 - 1.3. Completed Medavie HealthEd Immunization Records
 - 1.4. Disability Medical Questionnaire, if applicable
 - 1.5. Transcripts from High School or other post-secondary educational institution.
 - 1.6. High School Diploma or GED
 - 1.7. Criminal Record with Vulnerable Sections Check
 - 1.8. Learner Contract (See policy 4-40)
 - 1.9. Attendance records
 - 1.10. All course evaluation marks
 - 1.11. Simulation Skill and Scenario Forms
 - 1.12. Practicum Preceptorship Forms
 - 1.13. Learner Learning Contracts, if applicable

PROCÉDURE

1. Les documents suivants doivent être conservés pour chaque étudiant inscrit au RMU.
 - 1.1. Demande d'admission
 - 1.2. Documentation sur les compétences langagières, s'il y a lieu
 - 1.3. Dossier d'immunisation complet Medavie ÉduSanté
 - 1.4. Questionnaire médical (invalidité), s'il y a lieu
 - 1.5. Relevés de notes officiels de l'école secondaire ou d'un autre établissement d'enseignement postsecondaire
 - 1.6. Diplôme d'études secondaires ou « GED »
 - 1.7. Vérification des antécédents judiciaires en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables
 - 1.8. Contrat de l'étudiant (voir la Politique 4-40)
 - 1.9. Rapport d'absentéisme
 - 1.10. Notes obtenues aux évaluations de tous les cours
 - 1.11. Formulaires compétences en simulation et de scénarios
 - 1.12. Formulaires de stage pour le préceptorat
 - 1.13. Contrats d'apprentissage des étudiants, s'il y a lieu

1.14.	Confidentiality Agreement	1.14.	Accord de confidentialité
1.15.	Release For Promotional Products	1.15.	Communiqué concernant les produits promotionnels
1.16.	Building Access Agreement, if applicable	1.16.	Entente sur l'accès à l'édifice, s'il y a lieu
1.17.	Textbook Purchase Agreement	1.17.	Contrat d'achat de manuels de cours
1.18.	Uniform Purchase Agreement	1.18.	Contrat d'achat d'uniforme
1.19.	Clinical Preceptorship Placement Documentation	1.19.	Documentation sur le placement dans le préceptorat clinique
1.20.	Learner or Graduate Consent To Obtain Provincial Exam Marks from Regulator	1.20.	Consentement d'un étudiant ou d'un diplômé pour obtenir les notes d'examen provinciales d'un organisme de réglementation
1.21.	Course transcript	1.21.	Relevé de notes de cours
1.22.	Course certificate	1.22.	Certificat de cours
1.23.	T-2202	1.23.	T-2202
2.	The following records shall be kept for each learner enrolled in PCP.	2.	Les documents suivants doivent être conservés pour chaque étudiant inscrit au PSP.
2.1.	Application for admission	2.1.	Demande d'admission
2.2.	Language Proficiency Documentation, if applicable	2.2.	Documentation sur les compétences langagières, s'il y a lieu
2.3.	Completed Medavie HealthEd Medical Form	2.3.	Formulaire médical rempli Medavie ÉduSanté
2.4.	Completed Medavie HealthEd Immunization Records	2.4.	Dossier d'immunisation complet Medavie ÉduSanté
2.5.	Disability Medical Questionnaire, if applicable	2.5.	Questionnaire médical (invalidité), s'il y a lieu
2.6.	Transcripts from High School or other post-secondary educational institution.	2.6.	Relevés de notes officiels de l'école secondaire ou d'un autre établissement d'enseignement postsecondaire
2.7.	High School Diploma or GED	2.7.	Diplôme d'études secondaires ou « GED »
2.8.	Drivers Abstract	2.8.	Dossier du conducteur
2.9.	Criminal Record with Vulnerable Sections Check	2.9.	Vérification des antécédents judiciaires en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables
2.10.	Personal Resume	2.10.	Curriculum vitae
2.11.	Two Reference Forms	2.11.	Deux formulaires de recommandation
2.12.	Paramedic Candidate Physical Abilities Test (PC-PAT)	2.12.	Test d'aptitudes physiques pour les candidats au poste de travailleur paramédical (PC-PAT)
2.13.	Other certificates of continuing education	2.13.	Autres certificats d'éducation permanente
2.14.	Interview package	2.14.	Dossier d'entretien
2.15.	Learner Contract (See policy 4-40)	2.15.	Contrat de l'étudiant (voir la Politique 4-40)
2.16.	Class 4 Road Test Receipt	2.16.	Preuve de l'examen de conduite dans un véhicule de classe 4
2.17.	Attendance records	2.17.	Rapport d'absentéisme

2.18.	All course evaluation marks	2.18.	Notes obtenues aux évaluations de tous les cours
2.19.	Simulation Skill and Scenario Forms (Stored on CompTracker only)	2.19.	Formulaires compétences en simulation et de scénarios (seulement stockés sur CompTracker)
2.20.	Clinical Preceptorship Forms (Stored on CompTracker only)	2.20.	Formulaires de préceptorat clinique (seulement stockés sur CompTracker)
2.21.	Practicum Preceptorship Forms (Stored on CompTracker only)	2.21.	Formulaires de stage pour le préceptorat (seulement stockés sur CompTracker)
2.22.	Learner Learning Contracts, if applicable	2.22.	Contrats d'apprentissage des étudiants, s'il y a lieu
2.23.	Confidentiality Agreement	2.23.	Accord de confidentialité
2.24.	Release For Promotional Products	2.24.	Communiqué concernant les produits promotionnels
2.25.	Building Access Agreement, if applicable	2.25.	Entente sur l'accès à l'édifice, s'il y a lieu
2.26.	Textbook Purchase Agreement	2.26.	Contrat d'achat de manuels de cours
2.27.	Uniform Purchase Agreement	2.27.	Contrat d'achat d'uniforme
2.28.	Clinical Preceptorship Placement Documentation	2.28.	Documentation sur le placement dans le préceptorat clinique
2.29.	Consent to Release Information (Drivers Abstract and Class 4 DL)	2.29.	Consentement à la divulgation de renseignements (dossier des conducteurs et permis de conduire de classe 4)
2.30.	Class 4 Driver's License, if applicable	2.30.	Permis de conduire de classe 4, s'il y a lieu
2.31.	Class 4 Driver's License Waiver, if applicable	2.31.	Dispense de qualification pour conducteur ayant un permis de conduire de classe 4, s'il y a lieu
2.32.	Paramedic Candidate Physical Abilities Test Waiver, if applicable	2.32.	Exemption du test d'aptitudes physiques pour les candidats au poste de travailleur paramédical, le cas échéant
2.33.	Learner or Graduate Consent To Obtain Provincial Exam Marks from Regulator	2.33.	Consentement d'un étudiant ou d'un diplômé pour obtenir les notes d'examen provinciales d'un organisme de réglementation
2.34.	Course transcript	2.34.	Relevé de notes de cours
2.35.	Course diploma	2.35.	Diplôme de cours
2.36.	T-2202	2.36.	T-2202
2.37.	Study permit, if applicable	2.37.	Permis d'étude, le cas échéant
2.38.	Valid medical insurance, if applicable	2.38.	Assurance médicale valide, le cas échéant
3.	The following records shall be kept for each ACP learner.	3.	Les documents suivants doivent être conservés pour chaque étudiant au PSA.
3.1.	Application for admission	3.1.	Demande d'admission
3.2.	Language Proficiency Documentation, if applicable	3.2.	Documentation sur les compétences langagières, s'il y a lieu
3.3.	Completed Medavie Medical Form	3.3.	Formulaire médical rempli Medavie
3.4.	Completed Medavie Immunization Records	3.4.	Dossier d'immunisation complet Medavie

3.5.	Disability Medical Questionnaire, if applicable	3.5.	Questionnaire médical (invalidité), s'il y a lieu
3.6.	Criminal Record with Vulnerable Sections Check	3.6.	Vérification des antécédents judiciaires en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables
3.7.	Personal Resume	3.7.	Curriculum vitae
3.8.	Two Reference Forms	3.8.	Deux formulaires de recommandation
3.9.	Other certificates of continuing education	3.9.	Autres certificats d'éducation permanente
3.10.	Interview package	3.10.	Dossier d'entretien
3.11.	Learner Contract (See policy 4-40)	3.11.	Contrat de l'étudiant (voir la politique 4-40)
3.12.	Attendance records	3.12.	Rapport d'absentéisme
3.13.	All course evaluation marks.	3.13.	Notes obtenues aux évaluations de tous les cours
3.14.	Final Medical and Trauma Practical Scenario test	3.14.	Test final pratique - scénario en soins médicaux et soins de traumatologie
3.15.	Oral Board Evaluation Document. Questions do not comprise part of the individual learner's file.	3.15.	Document concernant l'entrevue. Les questions ne font pas partie du dossier de l'étudiant.
3.16.	Simulation Skill and Scenario Forms (Stored on CompTracker only)	3.16.	Formulaires de compétences en simulation et de scénarios (seulement stockés sur CompTracker)
3.17.	Clinical Preceptorship Forms (Stored on CompTracker only)	3.17.	Formulaires de préceptorat clinique (seulement stockés sur CompTracker)
3.18.	Practicum Preceptorship Forms (Stored on CompTracker only)	3.18.	Formulaires de stage pour le préceptorat (seulement stockés sur CompTracker)
3.19.	Learner Learning Contracts, if applicable	3.19.	Contrats d'apprentissage des étudiants, s'il y a lieu
3.20.	Confidentiality Agreement	3.20.	Accord de confidentialité
3.21.	Release For Promotional Products	3.21.	Communiqué concernant les produits promotionnels
3.22.	Textbook Purchase Agreement	3.22.	Contrat d'achat de manuels de cours
3.23.	Uniform Purchase Agreement	3.23.	Contrat d'achat d'uniforme
3.24.	Clinical Preceptorship Placement Documentation	3.24.	Documentation sur le placement dans le préceptorat clinique
3.25.	Learner or Graduate Consent To Obtain Provincial Exam Marks from Regulator	3.25.	Consentement d'un étudiant ou d'un diplômé pour obtenir les notes d'examen provinciales d'un organisme de réglementation
3.26.	Course transcript	3.26.	Relevé de notes de cours
3.27.	Course diploma	3.27.	Diplôme de cours
3.28.	T-2202	3.28.	T-2202
4.	Any learner wishing to make a change to the information on their file must make the request in writing to an Admissions/Administrative Advisor	4.	Tout étudiant souhaitant changer les renseignements versés à leur dossier doit en faire la demande par écrit à un conseiller aux admissions ou à un conseiller administratif qui, à

who in turn will consult with a senior manager as to the appropriate actions to be taken.

5. All application information and learner selection documentation placed on a learner's file becomes the property of Medavie HealthEd and will not be returned to the learner or forwarded to another organization.

Learners may receive a photocopy of their application package, less the reference (which is considered confidential information from the referee).

son tour, consultera un gestionnaire principal pour savoir quelles mesures doivent être prises à cet égard.

5. Toutes les informations sur les demandes et sur la documentation de sélection des étudiants versés au dossier de l'étudiant deviennent la propriété de Medavie ÉduSanté et ne seront pas retournés à l'étudiant ou transmis à une autre organisation.

Les étudiants peuvent recevoir une photocopie de leur dossier de demande d'admission, moins la recommandation (qui est considérée comme des informations confidentielles de la part du répondant).

Privacy and Distribution

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 12 Apr 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Confidentialité et distribution

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Date de révision/revue: 12 Avr 2024

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Access to learner files and records is limited primarily to institution staff, which includes the following people:

1. President
2. General Manager
3. Senior Management Team Members
4. Admissions/Administrative Assistant
5. Course Lead Instructor

Limited access will be provided to the following individuals and groups and only with Medavie HealthEd staff present to answer questions:

1. Learner Appeals Committee Members (only to information that is pertinent to the appeal that is put forward by a learner)
2. Private Career/Training Colleges Officers, or other government officials, as per regulatory requirements
3. Accreditation survey team members (for accreditation purposes, only)
4. Hospital and Ambulance Clinical Coordinators (These individuals will have access to the immunization record, for proof of the learners immunizations, as well as the learners criminal record check)

Lab Facilitators and guest lectures **are not permitted** to access a learner file.

Applicants and learners may access their individual file when accompanied by Medavie HealthEd staff.

POLITIQUE

L'accès aux registres et dossiers des étudiants est limité principalement au personnel scolaire, notamment :

1. Président
2. Directeur général
3. Membres de l'équipe de la haute direction
4. Adjoint aux admissions ou adjoint administratif
5. Instructeur du cours

Un accès limité sera accordé aux personnes et aux groupes ci-après et seul le personnel de Medavie ÉduSanté présent pourra répondre aux questions :

1. Membres du Comité d'appel des étudiants (uniquement à l'information qui est pertinente à l'appel présenté par un étudiant);
2. Carrière privée / dirigeants des collèges de formation ou autres autorités gouvernementales aux fins de vérification seulement;
3. Membres de l'équipe d'accréditation (aux fins d'accréditation seulement);
4. Coordonnateurs hospitaliers et ambulanciers cliniques (ces personnes auront accès aux dossiers d'immunisation seulement, comme preuve de l'immunisation des étudiants, de même qu'à la vérification des antécédents judiciaires des étudiants).

Les facilitateurs de laboratoire et les conférenciers invités ne sont pas autorisés à accéder au dossier d'un étudiant.

Les candidats et les étudiants peuvent accéder à leur dossier personnel lorsqu'ils sont accompagnés d'un membre du personnel de Medavie ÉduSanté.

The province of Nova Scotia enacted the Freedom of Information and Protection of Privacy Act, while the province of New Brunswick enacted the Right to Information and Protection of Privacy Act, both have the purpose of making public bodies more open and accountable to the public in the way they acquire, use and dispose of information. This is achieved in a number of ways including:

- Giving individuals a right to access personal information held by an institution about them and allowing them the opportunity to request a correction to said information,
- Specifying limited exemptions to the right of access
- Ensuring appropriate collection, use and disclosure of personal information.

A copy of the Nova Scotia Freedom of Information and Protection of Privacy Act is available on the government web site at:

<http://foipop.ns.ca/legislation.html>

A copy of the New Brunswick Right to Information and Protection of Privacy Act is available on the government web site at:

www.gnb.ca/legis/bill/FILE/56/3/Bill-89-e-htm

The Personal Information and Protection of Electronic Documents (PIPEDA) came into force January 1, 2001, establishing new rules with regard to privacy. The rules recognize the individual's rights to control the use of their personal information. The rules also impose obligations on organizations to protect personal information in a manner that a reasonable person would consider appropriate in the circumstances. This legislation protects the rights of all Canadians as it applies to every organization that collects, uses or discloses personal information in the course of commercial activities.

La province de la Nouvelle-Écosse a promulgué la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, alors que la province du Nouveau-Brunswick a promulgué la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée. Ces deux lois permettent aux organisations publiques d'être plus transparentes et responsables vis-à-vis la population en ce qui a trait à la façon d'obtenir, d'utiliser et de disposer de l'information. Pour y parvenir, plusieurs moyens sont mis en œuvre :

- Donner le droit aux personnes d'accéder aux renseignements personnels à leur sujet détenus par une institution et leur permettre de faire une demande de correction de cette information;
- Préciser les exemptions limitées au droit d'accès;
- Veiller à ce que les renseignements personnels soient recueillis, utilisés et divulgués de façon appropriée.

Il est possible d'obtenir une copie de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de la Nouvelle-Écosse en accédant au site Web gouvernemental suivant :

<http://foipop.ns.ca/legislation.html>

Il est possible d'obtenir une copie de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée du Nouveau-Brunswick en accédant au site Web gouvernemental suivant :

www.gnb.ca/legis/bill/FILE/56/3/Bill-89-e-htm

La Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRP/DE) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001, établissant ainsi de nouvelles règles en matière de sécurité de la vie privée. Ces règles tiennent compte du droit à la vie privée des personnes afin qu'elles contrôlent l'utilisation de leurs renseignements personnels. Ces règles imposent également des obligations aux organisations afin de protéger les renseignements personnels d'une manière qu'une personne raisonnable jugerait appropriée dans les circonstances. Cette Loi protège les droits de tous les Canadiens puisqu'elle s'applique à toute organisation qui recueille, utilise des renseignements personnels

et en dispose dans le cadre de ses activités commerciales.

A copy of Bill C-6, the Personal Information Protection and Electronic Documents Act is available on the Privacy Commissioner's website at:

<http://privcom.gc.ca>

PROCEDURE

1. Learner's files and records are to be secured in a locked filing cabinet in an administrative office on Medavie HealthEd premises.
2. The filing cabinets and the office containing them will be locked when the institutional personnel are not in Medavie HealthEd building.
3. All learner records are stored electronically on the secured network server. Once the document is stored electronically the original is disposed of securely.
4. Once a document is placed on a learner's file, it cannot and is not to be permanently removed without the authorization of a senior manager.
5. Learner files are not to be removed from the building by anyone, without the permission of a senior manager.
6. Incomplete learner application documentation can be photocopied and the original sent to the learner for completion. The photocopy will be stamped with the institutions seal and signed by the individual who made the copy. The copy will then be accepted as original documentation. Once the completed original is returned, and placed on file, the photocopy may be removed from the file and destroyed appropriately.

Applicants and learners may receive a photocopy of their file. To receive a photocopy of their file they must:

Il est possible d'obtenir une copie du projet de loi C-6, intitulé Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques en accédant au site Web du Commissaire à la protection de la vie privée :

<http://priv.gc.ca/fr/>

PROCÉDURE

1. Les dossiers et registres de l'étudiant doivent être sécurisés dans un classeur verrouillé dans un bureau administratif des locaux scolaires Medavie ÉduSanté.
2. Les classeurs et le bureau qui les contiennent seront verrouillés lorsque le personnel de l'école, qui est autorisé à y accéder, ne se trouve pas dans le bâtiment Medavie ÉduSanté.
3. Tous les dossiers scolaires sont entreposés sous forme numérique sur un serveur de réseau sécurisé. Une fois les dossiers numériques entreposés, les originaux sont détruits de façon sécuritaire.
4. Une fois qu'un document est versé au dossier d'un étudiant, il ne peut et ne doit pas être définitivement retiré sans l'autorisation d'un gestionnaire principal.
5. Personne ne peut sortir des dossiers d'étudiants en dehors du bâtiment sans la permission d'un gestionnaire principal.
6. La documentation incomplète de l'inscription des étudiants peut être photocopiée et les originaux doivent être envoyés à l'étudiant pour qu'il puisse ajouter ce qui manque. La photocopie sera estampillée avec le sceau de l'école et signée par la personne qui a fait la copie. La copie sera alors acceptée comme document original. Une fois que la documentation originale remplie est retournée et versée au dossier, la photocopie peut être retirée du dossier et détruite comme il se doit.

Les candidats et les étudiants peuvent recevoir une photocopie de leur dossier. Pour ce faire, ils doivent procéder de la façon suivante :

1. Submit a written request, as well as an administrative fee of thirty-five dollars (\$35) for the file to be copied. 2. Within three (3) business days, of the applicant or learners request, the administrative staff will ensure the photocopied file is provided directly to, or sent to, the applicant or learner. If the applicant or learner requests that the file be sent via mail/courier, then the applicant or learner will bear the costs associated with sending the documentation, in addition to the thirty-five dollar (\$35) fee for copying the file.	1. Présenter une demande par écrit pour obtenir une photocopie du dossier et faire le paiement des frais administratifs qui s'élève à trente-cinq dollars (35 \$). 2. Dans les trois (3) jours ouvrables qui suivront la demande du candidat ou de l'étudiant, le personnel administratif veillera à ce que le dossier photocopie soit directement remis ou envoyé au candidat ou à l'étudiant. Si le candidat ou l'étudiant demande que son dossier soit envoyé par la poste ou par service de messagerie, il devra alors assumer les coûts liés à l'envoi de la documentation, en plus des frais de trente-cinq dollars (35 \$) pour la photocopie du dossier.

Applicants and learners may review their file. To review a file:

Les candidats et les étudiants peuvent consulter leur dossier. Pour ce faire, voici les étapes à suivre :

1. The applicant or learner must request to see their file. 2. One of Medavie HealthEd staff, permitted to access learner files/records, will obtain the file. 3. Medavie HealthEd staff will ensure they remain in the room and observe the applicant or learner, as they review their file. 4. The applicant or learner will not remove or place any documentation on their file. 5. The applicant or learner will not be permitted to write in their file. 6. The applicant or learner may make notes on a separate piece of paper regarding information on their file. 7. Once the applicant or learner completes their review of the file, Medavie HealthEd staff will return the file to the secured filing cabinet.	1. Faire une demande pour consulter leur dossier. 2. Un des membres du personnel de Medavie ÉduSanté qui a l'autorisation d'accéder aux dossiers/registres des étudiants obtiendra le dossier demandé. 3. Le membre du personnel Medavie ÉduSanté s'assurera que le candidat ou l'étudiant restera dans la pièce et il l'observera pendant qu'il consulte son dossier. 4. Le candidat ou l'étudiant ne retirera pas de documentation de son dossier et n'en ajoutera pas. 5. Le candidat ou l'étudiant n'aura pas l'autorisation d'écrire dans son dossier. 6. Le candidat ou l'étudiant ne peut pas prendre de note sur une feuille de papier à part des renseignements contenus dans son dossier. 7. Une fois que le candidat ou l'étudiant a terminé de consulter son dossier, le membre du personnel de Medavie ÉduSanté remettra le dossier dans le classeur sécurisé.

Note: All application information and learner selection documentation placed on a learner's file becomes the property of Medavie HealthEd and the originals will not be returned to the learner or forwarded to another organization.

Nota: Tous les renseignements sur la demande et toute la documentation concernant la sélection de l'étudiant versés au dossier de l'étudiant deviennent la propriété de Medavie ÉduSanté, et les originaux ne seront pas retournés à l'étudiant ni à une autre organisation.

Privacy Incident Management

Gestion des incidents liés à la confidentialité

Effective Date: 23 Sept 2021

Revision/Review Date: 12 Apr 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Date d'entrée en vigueur: 23 sept 2021

Date de révision/revue: 12 Avr 2024

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

When a known or suspected privacy breach occurs, the standard procedure below must be followed in order to ensure appropriate containment, follow up, notifications and corrective measures.

A privacy breach occurs when there is (or is strong potential for) an unauthorized access to, collection, use, disclosure of, or disposal of personal health information (PHI) and/or personal information (PI).

Any Medavie HealthEd staff member or learner who becomes aware of a known or potential privacy breach must immediately notify the Manager, Quality and Risk.

The Manager, Quality and Risk will be responsible to notify, as appropriate:

- Senior Management;
- the Chief Privacy Officer(s) (CPOs) of any Partner Organization(s) affected; and
- the Office of the Privacy Commissioner of Canada

PROCEDURE

1. Upon identification of a known or suspected privacy breach, Management and the Manager, Quality and Risk will:

- 1.1. Collaborate with all involved parties to contain the breach by doing any or all of the following as applicable:

POLITIQUE

En cas d'atteinte connue ou présumée à la vie privée, la procédure standard ci-dessous doit être appliquée afin de limiter l'atteinte, d'effectuer un suivi, de transmettre les avis nécessaires et de mettre en place des mesures correctives.

Une atteinte à la vie privée survient lorsqu'il y a accès, collecte, utilisation, divulgation ou suppression non autorisés de renseignements personnels sur la santé (RPS) et/ou de renseignements personnels (RP) (ou lorsqu'il y a un fort potentiel pour qu'une telle situation se produise).

Tout membre du personnel de Medavie ÉduSanté qui a connaissance d'une atteinte connue ou potentielle à la vie privée doit immédiatement en aviser le responsable, Qualité et risque.

Le responsable, Qualité et risque sera chargé d'aviser, selon le cas :

- la haute direction;
- l'agent de la protection de la vie privée de toute organisation partenaire touchée;
- le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

PROCÉDURE

1. Après avoir constaté une atteinte connue ou soupçonnée à la vie privée, la direction et le responsable, Qualité et risque, doivent:

- 1.1. Collaborer avec toutes les parties touchées afin de limiter l'atteinte en appliquant une ou

- Stop the unauthorized practice;
- Preserve the PHI/PI in question;
- Recover the records and all copies;
- Shut down the system that was breached;
- Revoke or change computer access codes;
- Correct weaknesses in physical or electronic security;
- Consider immediate administrative leave (staff members) and/or program suspension (learners) for those involved pending the outcome of investigation.

2. The Manager, Quality and Risk, in collaboration with Management, will investigate to determine whether a breach has occurred, the cause, and the scope of confidential information compromised. The investigation will consist of (as required):

- 2.1. Determining the scope of the breach;
- 2.2. Interviewing and securing written statements and/or notes from individuals with information relevant to the breach;
- 2.3. Obtaining copies of all relevant documentation (written, electronic, recordings, etc.);
- 2.4. Documenting the timeline of events and any procedures or practices involved that are not already in writing.

3. Where it is determined that a breach has occurred, notification of the Office of the Privacy Commissioner of Canada and individuals whose information was, or may have been, compromised must be considered as per Division 1.1 of the Personal Information Protection and Electronic Documents Act (PIPEDA). The steps for notification include:

plusieurs des mesures suivantes, selon la situation:

- faire cesser la pratique non autorisée;
- préserver les RPS/RP en question;
- récupérer les dossiers et toutes les copies;
- désactiver le système qui a fait l'objet de l'atteinte;
- révoquer ou modifier les codes d'accès des ordinateurs;
- corriger les faiblesses sur le plan de la sécurité physique ou électronique;
- envisager d'imposer immédiatement un congé administratif (dans le cas des membres du personnel) ou la suspension du programme (dans le cas des étudiants) aux personnes responsables de l'atteinte, en attendant les conclusions de l'enquête.

2. Le responsable, Qualité et risque, en collaboration avec la direction, mènera une enquête pour déterminer si une atteinte est bel et bien survenue, établir la cause de l'atteinte et la portée des renseignements confidentiels compromis. L'enquête consistera à (selon les besoins):

- 2.1. déterminer l'ampleur de l'atteinte;
- 2.2. interroger les personnes qui détiennent de l'information sur l'atteinte ou obtenir une déclaration écrite et/ou des notes de leur part;
- 2.3. obtenir des copies de tous les documents pertinents (sous forme écrite, électronique, d'enregistrements, etc.);
- 2.4. noter par écrit la chronologie des faits et toute procédure ou pratique pertinente qui n'a pas déjà été consignée.

3. Lorsque les conclusions de l'enquête indiquent qu'une atteinte à la vie privée a bel et bien eu lieu, il faut envisager d'en aviser le commissaire à la protection de la vie privée du Canada et les personnes dont les renseignements ont ou pourraient avoir été compromis, conformément à la Section 1.1. de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE). Les étapes de l'avis sont les suivantes :

3.1. Determining when and how to notify individuals (direct mail and/or telephone, public notice, media, internet); 3.2. Determining who should contact/ notify the individuals; 3.3. Developing the content of the notification; 3.4. Preparing public notification (as appropriate); • Completing and submitting the PIPEDA breach report form to the Office of the Privacy Commissioner of Canada; • To be completed by the Manager, Quality and Risk. 4. Upon completion of the investigation, the Manager, Quality and Risk will prepare and present a privacy breach report to Senior Management. The report will include (as applicable): 4.1. Summary of incident; 4.2. Description of mandate; 4.3. Incident details; 4.4. Investigation results; 4.5. Breach points; 4.6. Actions taken and to be taken (with timelines); This may include: • Audit of technical and physical security; • Review of policies and procedures and any recommended revisions; • Review of learner/staff education and any recommended additions; • Follow-up/disciplinary action with learner/staff involved; • Review of existing practices of Partner Organization(s) involved and recommendations for corrective measures or improvements; • Any other measures considered to be appropriate by the Manager Quality and Risk. 4.7. Supporting documents.	3.1. Déterminer quand et comment aviser les personnes (directement par courrier et/ou par téléphone, avis public, médias, Internet); 3.2. Déterminer qui doit joindre/aviser les personnes; 3.3. Élaborer le contenu de l’avis; 3.4. Préparer l’avis public (le cas échéant); • Remplir le rapport d’atteinte à la LPRPDE et le soumettre au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada; • À remplir par le responsable, Qualité et risque. 4. Une fois l’enquête terminée, le responsable, Qualité et risque doit préparer un rapport sur l’atteinte à la vie privée et le présenter à la haute direction. Le rapport doit comprendre (selon le cas): 4.1. Un résumé de l’incident; 4.2. Une description du mandat; 4.3. Les détails de l’incident; 4.4. Les résultats de l’enquête; 4.5. Les sources de l’atteinte; 4.6. Les mesures prises et à prendre (avec un échéancier); elles peuvent inclure : • La vérification de la sécurité technique et physique; • L’examen des politiques et procédures et des révisions recommandées; • L’examen des informations communiquées aux étudiants et au personnel et les ajouts recommandés, s’il y a lieu; • Les mesures de suivi/disciplinaires imposées aux étudiants ou aux membres du personnel impliqués; • L’examen des pratiques existantes des organisations partenaires impliquées et les recommandations de mesures correctives ou d’améliorations; • Toute autre mesure que le responsable, Qualité et risque juge appropriée. 4.7. Les documents d’appui.

5. The Manager, Quality and Risk will collaborate with Senior Management and Human Resources to determine what follow-up or disciplinary action is required based on the circumstances in accordance with the Privacy Violations and Possible Follow-Up Actions Table in Appendix A;
 - 5.1. Decisions regarding disciplinary action may be considered after the face-to-face meeting with the learner/staff member and may vary depending on the learner/staff member's demeanor during the meeting;
 - 5.2. Individuals involved in a breach may also be subject to legal penalties for violation of provincial privacy legislation.
5. Le responsable, Qualité et risque collaborera avec la haute direction et les Ressources humaines pour déterminer quelle mesure de suivi ou disciplinaire est requise, selon les circonstances et conformément au tableau Atteintes à la vie privée et mesures de suivi possibles, présenté à l'annexe A.
 - 5.1. Les décisions relatives aux mesures disciplinaires peuvent être envisagées après la réunion individuelle avec l'étudiant ou le membre du personnel, et peuvent varier selon l'attitude affichée par l'étudiant ou le membre du personnel pendant la rencontre.
 - 5.2. Les personnes impliquées dans une atteinte peuvent également être sujettes à des sanctions judiciaires si elles ont contrevenu aux lois provinciales en matière de protection de la vie privée.

DEFINITIONS

Personal health information (PHI): Identifying information about an individual, whether living or deceased, and in both recorded and unrecorded forms, if the information:

- Relates to the physical or mental health of the individual, including information that consists of the health history of the individual's family,
- Relates to the application, assessment, eligibility and provision of health care to the individual, including the identification of a person as a provider of health care to the individual,
- Relates to payments or eligibility for health care in respect of the individual,
- Relates to the donation by the individual of any body part or bodily substance of the individual or is derived from the testing or examination of any such body part or bodily substance,
- Is the individual's registration information, including the individual's health-card number, or
- Identifies an individual's substitute decision-maker

DÉFINITIONS

Renseignements personnels sur la santé (RPS) : Renseignements permettant d'identifier une personne vivante ou décédée, sous forme enregistrée ou non, si lesdits renseignements :

- ont trait à la santé physique ou mentale de la personne, y compris aux antécédents médicaux de sa famille;
- ont trait à la demande, à l'évaluation, à l'admissibilité et à la prestation de soins de santé à la personne, y compris à l'identification d'un fournisseur de soins de santé de la personne;
- ont trait aux paiements ou à l'admissibilité aux soins de santé de la personne;
- ont trait au don d'une partie du corps ou d'une substance corporelle de la personne, ou proviennent des résultats de tests ou d'examens effectués sur une partie du corps ou une substance corporelle de celle-ci;
- correspondent aux renseignements d'inscription de la personne, y compris son numéro d'assurance maladie;
- permettent d'identifier le mandataire spécial de la personne.

Personal information (PI): means recorded information about an identifiable individual, including:

- the individual's name, address or telephone number,
- the individual's race, national or ethnic origin, colour, or religious or political beliefs or associations,
- the individual's age, sex, sexual orientation, marital status or family status,
- an identifying number, symbol or other particular assigned to the individual,
- the individual's fingerprints, blood type or inheritable characteristics,
- information about the individual's health-care history, including a physical or mental disability,
- information about the individual's educational, financial, criminal or employment history,
- anyone else's opinions about the individual, and
- the individual's personal views or opinions, except if they are about someone else.

Privacy breach: Intentional or unintentional unauthorized access or inappropriate retention, use, collection, disclosure, or alteration of personal, and/or personal health information (PI/PHI).

Privacy incident: a potential privacy breach which requires further investigation to confirm if an actual privacy breach occurred or a situation where the potential exists that a breach could occur but the situation was addressed before the breach occurred.

Renseignement personnel (RP) : Tout renseignement enregistré concernant un individu identifiable, y compris :

- le nom, l'adresse ou le numéro de téléphone de la personne;
- la race, le pays d'origine, l'origine ethnique, la couleur, les croyances ou associations religieuses ou politiques de la personne;
- l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état civil ou la situation familiale de la personne;
- un numéro d'identification, un symbole ou un autre signe particulier attribué à la personne;
- les empreintes digitales, le groupe sanguin et les caractéristiques héréditaires de la personne;
- l'information sur les antécédents de soins de santé de la personne, y compris tout handicap physique ou mental;
- l'information sur l'éducation de la personne ou ses antécédents financiers, criminels ou en matière d'emploi;
- les opinions de quiconque au sujet de la personne;
- les opinions et points de vue personnels de la personne, sauf s'ils concernent une autre personne.

Atteinte à la vie privée : Accès non autorisé, intentionnel ou non, ou conservation, utilisation, cueillette, divulgation ou modification inappropriée de renseignements personnels ou de renseignements personnels sur la santé.

Incident lié à la confidentialité : Atteinte potentielle à la vie privée qui nécessite une enquête approfondie pour vérifier si une atteinte à la vie privée est réellement survenue, ou situation susceptible de donner lieu à une atteinte à la vie privée, lorsque des correctifs sont apportés avant la survenue d'une telle atteinte.

Appendix A: Privacy Violations – Possible Follow-Up Actions

Level of Violation	Examples Possible	Follow-Up Action(s)
Level 1: Unintentional; carelessness in handling PHI/PI or maintaining adequate security levels	• Disclosing PHI/PI without verifying identity of requester • Leaving PHI/PI unattended or in a public area • Failing to log off computer that holds PHI/PI • Inadvertently sending PHI/PI via fax to an incorrect fax number • Unauthorized access of own PHI/PI or that of a family member	• Discussion of applicable policies and procedures • Privacy training and/or letter of expectation • Sign or re-sign confidentiality agreement • Documented verbal or written reprimand • In exceptional circumstances, disciplinary action as appropriate up to and including suspension with or without pay (staff) and possible dismissal (learner/staff).
Level 2: Intentional, non-malicious; breaching policies or legislation surrounding the use and disclosure of PHI/PI	• Accessing PHI/PI without professional need to know • Discussion of PHI/PI with someone who does not have a legitimate need to know • Allowing another individual to use computer account or password • Recurrence of an unauthorized access of own PHI/PI or that of a family member • Repeated Level 1 violations	• Discussion of applicable policies and procedures • Privacy training and/or letter of expectation • Sign or re-sign confidentiality agreement • Disciplinary action as appropriate up to and including suspension with or without pay (staff) and possible dismissal (learner/staff).
Level 3: Intentional and Malicious; knowingly breaching policies or legislation surrounding the use and disclosure of PHI/PI for personal gain or to harm another person(s)	• Accessing PHI/PI without professional need to know for personal gain or to cause harm to another (e.g. using information for custody battle or divorce proceedings) • Using another learner/staff member's computer account for personal gain or to cause harm to another • Intentionally altering data or removing PHI/PI in any form • Repeated Level 1 or 2 violations	• Clinical restriction(s) and/or access to information privileges removed • Disciplinary action – suspension without pay (staff) or dismissal (learner/staff). • Staff member ineligible for future rehire, learner ineligible for entrance to a future MHE program.

Annexe A : Atteintes à la vie privée – Mesures de suivi possibles

Niveau de l'atteinte	Exemples	Mesures de suivi
Niveau 1 : Non intentionnelle; négligence dans le traitement de RPS/RP ou dans le maintien de mesures de sécurité adéquates	- Divulguer des RPS/RP sans vérifier l'identifier du demandeur - Laisser des RPS/RP sans surveillance ou dans un endroit public - Omettre de se déconnecter d'un ordinateur qui contient des RPS/RP - Envoyer des RPS/RP par télécopieur au mauvais numéro de télécopieur par inadvertance - Accéder sans autorisation à ses propres RPS/RP ou à ceux d'un membre de sa famille	- Discussion sur les politiques et procédures applicables - Formation sur la protection des renseignements personnels et/ou lettre exposant les attentes en la matière - Signature ou nouvelle signature de l'entente de confidentialité - Réprimande verbale ou écrite consignée aux dossiers - Dans des circonstances exceptionnelles, mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'à une suspension avec ou sans salaire (membres du personnel) et au renvoi (étudiants/membres du personnel)
Niveau 2 : Intentionnelle, mais non malveillante; violation des politiques ou des lois entourant l'utilisation et la divulgation des RPS/RP	- Accéder à des RPS/RP sans nécessité professionnelle - Discuter de RPS/RS avec une personne qui n'a pas un besoin légitime de les connaître - Permettre à une autre personne d'utiliser le compte ou le mot de passe de son ordinateur - Accéder pour une deuxième fois sans autorisation à ses propres RPS/RP ou à ceux d'un membre de sa famille - Commettre une nouvelle fois une atteinte à la vie privée de niveau 1	- Discussion sur les politiques et procédures applicables - Formation sur la protection des renseignements personnels et/ou lettre exposant les attentes en la matière - Signature ou nouvelle signature de l'entente de confidentialité - Mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'à une suspension avec ou sans salaire (membres du personnel) et au renvoi (étudiants/membres du personnel)
Niveau 3 : Intentionnelle et malveillante; porter atteinte en toute connaissance de cause à des politiques ou à des lois entourant l'utilisation et la divulgation des RPS/RP dans son intérêt personnel ou pour nuire à une autre personne	- Accéder à des RPS/RP sans nécessité professionnelle, pour son intérêt personnel ou pour nuire à une autre personne (p. ex., utiliser des renseignements dans le cadre d'une bataille pour la garde de ses enfants ou d'une procédure de divorce) - Utiliser le compte d'ordinateur d'un autre étudiant ou membre du personnel pour son intérêt personnel ou pour nuire à une autre personne	- Restriction(s) des activités cliniques et/ou retrait des privilèges d'accès à l'information - Mesure disciplinaire : suspension sans salaire (membres du personnel) ou renvoi (étudiants/membres du personnel) - Inadmissibilité à toute embauche future (membres du personnel); inadmissibilité à un programme futur de Medavie ÉduSanté (étudiants)

	• Modifier ou supprimer intentionnellement des RPS/RP, sous quelque forme que ce soit • Commettre une nouvelle fois une atteinte à la vie privée de niveau 1 ou 2	

Smoking

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 12 Apr 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Tabagisme

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 12 Avr 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

It is institution policy to adhere to the Smoking By-Laws that apply to the municipality where a program is located.

PROCEDURE

Instructors, Simulation Facilitators and all other staff involved with Medavie HealthEd are to ensure that learners, staff and visitors are aware of and obey the Smoking By-Law that applies to the Municipality the course is located in.

POLITIQUE

C'est la politique de l'école d'adhérer aux règlements qui s'appliquent à la municipalité quant à l'usage du tabac, lors de l'achèvement d'un programme

PROCÉDURE

Les instructeurs, animateurs de laboratoire et tous les autres membres du personnel impliqués avec Médavie ÉduSanté doivent veiller à ce que les élèves, le personnel et les visiteurs sont conscients de l'usage du tabac et doivent obéir aux règlements qui s'appliquent à la municipalité d'où le cours se retrouve.

Use of Cell phone and Other Communication Devices

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 12 Apr 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

L'utilisation de téléphone cellulaire, téléavertisseur et autre matériel de communication

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 12 Avr 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

It is the policy of Medavie HealthEd that Cell phone, pager and/or other communication device use will not be permitted during class hours.

It is expected that all learners and staff will respect the right of others to learn without interruption during class hours.

Failure to adhere to this policy will result in disciplinary action.

PROCEDURE

1. Prior to entering the classroom all learners and staff will place their communication devices on vibrate or turn them off.
2. If a communication device rings during class hours the learner carrying the communication device will be given a project, which is to be submitted to the instructor. The instructor will document the incident on the Incident/Complaint/Inquiry Record and place it on the learners file.
3. If a learner allows their communication device to ring on more than two occasions they will be told they can no longer bring the communication device to class and the instructor will complete a Learning Contract, which will be placed on the learners file.
4. Should a learner continue to bring their communication device to class and allow it to ring, they will be told to leave the class; the time will

POLITIQUE

C'est la politique de Medavie ÉduSanté que l'utilisation du téléphone cellulaire, téléavertisseur ou autre dispositif de communication ne sera pas tolérée pendant les heures de classe.

On s'attend à ce que tous les étudiants et le personnel respectent le droit des autres à apprendre sans interruption pendant les heures de classe.

Le non-respect de cette politique entraînera des mesures disciplinaires.

PROCÉDURE

1. Avant d'entrer dans la salle de classe, tous les étudiants et le personnel placeront leurs appareils de communication en mode vibration ou les désactiveront.
2. Si un appareil sonne pendant les heures de classe, on donnera un projet à l'étudiant portant le dispositif de communication, qui devra être soumis à l'instructeur. L'instructeur documentera l'incident sur un formulaire d'incidents / plainte / enquête et le placera dans le dossier de l'étudiant.
3. Si un étudiant permet à son dispositif de communication de sonner à plus de deux reprises, on lui interdira d'apporter le dispositif de communication dans la classe et l'instructeur établira un Contrat apprentissage de l'élève, qui sera placé dans le dossier de l'étudiant.
4. Si un étudiant continue d'apporter son dispositif de communication en classe et le laisse sonner, on lui demandera de quitter la classe et ce sera

be counted as missed time and will accumulate. This will be documented by the instructor on a Learning Contract and be placed on the learners file.

5. If the learner continues to refuse to follow this policy the Coordinator of Programming will be advised of the situation; they will interview the learner and determine if the Code of Conduct Policy must be used to dismiss the learner from the program.

compté comme du temps perdu qui s'accumulera. Le tout sera documenté par l'instructeur sur un Contrat d'apprentissage de l'élève et sera placé dans le dossier de l'étudiant.

5. Si l'étudiant continue à refuser de suivre cette politique, le coordonnateur du programme sera informé de la situation. Il va interroger l'étudiant afin de déterminer si le Code de conduite doit être utilisé pour renvoyer l'étudiant du programme.

Use of Social Media

Effective Date: 23 Sept 2021

Revision/Review Date: 12 Apr 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Utilisation des médias sociaux

Date d'entrée en vigueur: 23 sept 2021

Date de révision/revue: 12 Avr 2024

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Medavie HealthEd recognizes the importance of a healthy work/life balance for all learners and staff. While Medavie HealthEd respects the private lives of its learners and staff members as well as their right to individual freedoms, learners and staff members are expected to uphold their professional responsibility to protect the privacy and safety of our learners, staff members, patients and the organization.

This policy applies to all learners, staff members, contractors, volunteers and consultants of Medavie HealthEd. For the purpose of this policy, "individuals" refers to the above noted groups.

While Medavie respects the individual's rights of expression, opinions expressed are those of the individual and not those of the Medavie organization.

PROCEDURE

1. Individuals are fully responsible and accountable for any content they post online and/or via social media, which includes text, photographs, audio, video, or otherwise, whether it is shared publically or privately, on or off campus, as it pertains to their programming (see Appendix A).
2. Individuals may actively communicate about their program, profession and Medavie HealthEd online, within the constraints outlined in the current policy. If individuals are unsure if a

POLITIQUE

Medavie ÉduSanté reconnaît l'importance d'un sain équilibre entre le travail et la vie personnelle pour les étudiants et le personnel. Medavie ÉduSanté respecte la vie privée de ses étudiants et des membres de son personnel ainsi que leur droit aux libertés individuelles, et s'attend à ce que ces derniers assument leur responsabilité professionnelle de protéger la vie privée et la sécurité de nos étudiants, des membres du personnel, des patients et de l'organisation.

La présente politique s'applique à l'ensemble des étudiants, des membres du personnel, des entrepreneurs, des bénévoles et des consultants de Medavie ÉduSanté. Pour les besoins de cette politique, le terme « personnes » désigne les groupes mentionnés ci-dessus.

Même si Medavie respecte la liberté d'expression des personnes, les opinions exprimées sont celles des personnes et non celles de Medavie.

PROCÉDURE

1. Les personnes sont entièrement responsables de tout contenu qu'elles publient en ligne et sur les médias sociaux, qu'il s'agisse de texte, de photographies, de bandes audio, de vidéos ou autre, que ce contenu soit partagé publiquement ou en privé, sur le campus ou à l'extérieur de celui-ci, dans la mesure où il se rapporte à leur programme (voir annexe A).
2. Les personnes peuvent communiquer activement au sujet de leur programme, de leur profession et de Medavie ÉduSanté en ligne, dans les limites des contraintes énoncées dans la présente

potential post is appropriate, they are encouraged to contact a Senior Manager.

3. Individuals are to follow all applicable provincial and federal legislation, relevant professional regulations (if they are a member of a professional college and/or administrative body), and the Medavie HealthEd Code of Conduct (Policy 4-30 – Learners and Policy 5-111 – Staff).
4. Individuals are strictly prohibited from collecting, using, disclosing, retaining or sharing any personal health information (PHI) or personal information (PI) regarding a patient in any way or form via social media. Sharing the PI/PHI of another Medavie HealthEd individual via social media is also prohibited.
5. The posting or sharing of PHI/PI about patients or other individuals, online or via social media may constitute a privacy breach. Breaches may be reported to the applicable authorities, and often the privacy incident must be disclosed to the patient and/or individual (see Policy 1-102 Privacy Incident Management).
6. Individuals shall refrain from inappropriate actions on social media, which includes, but is not limited to, actions such as bullying, harassment, and discrimination which may constitute a violation of company policy, human rights, or any other applicable labour/employment legislation or civil/criminal law (see Policy 1-80 Harassment).
7. Any breach of this policy and/or the inappropriate use of social media will be investigated by Senior Management as required. Individuals who participate in online communication that is in

politique. Si les personnes ne sont pas certaines du caractère approprié d'une publication envisagée, elles sont encouragées à communiquer avec un membre de la direction.

3. Les personnes doivent respecter toutes les lois provinciales et fédérales applicables, les règlements professionnels pertinents (si elles sont membres d'un ordre professionnel ou d'une entité administrative), ainsi que le Code de conduite de Medavie ÉduSanté (Politique 4-30 – Étudiants et Politique 5-111 – Membres du personnel).
4. Il est strictement interdit aux personnes de recueillir, d'utiliser, de divulguer, de conserver ou de partager tout renseignement personnel sur la santé (RPS) ou renseignement personnel (RP) concernant un patient, de quelque façon ou sous quelque forme que ce soit, sur les médias sociaux. Il est également interdit de partager les RP/RPS d'une autre personne de Medavie ÉduSanté sur les médias sociaux.
5. La publication ou le partage de RPS/RP concernant les patients ou d'autres personnes, en ligne ou sur les médias sociaux, peut constituer une atteinte à la vie privée. Les atteintes à la vie privée peuvent être signalées aux autorités compétentes et, souvent, les incidents liés à la confidentialité doivent être divulgués au patient ou à la personne concernée (voir Politique 1-102 – Gestion des incidents liés à la confidentialité).
6. Les personnes doivent s'abstenir de toute action inappropriée sur les médias sociaux, ce qui inclut, sans s'y limiter, l'intimidation, le harcèlement et la discrimination, qui peuvent constituer une violation de la politique de l'entreprise, des droits de la personne ou de toute autre législation applicable en matière de travail, d'emploi ou de droit civil ou pénal (voir Politique 1-80 – Harcèlement).
7. Toute violation de la présente politique ou utilisation inappropriée des médias sociaux fera l'objet d'une enquête par la haute direction, le cas échéant. Les personnes qui participent à des

violation of this policy may be subject to disciplinary action up to and including dismissal/termination, legal action, and/or criminal charges.

8. The Medavie HealthEd name and brand are proprietary. Any posts placed on social media while wearing Medavie HealthEd branded clothing (i.e. uniforms) are to be approved by the individual's direct supervisor. For learners, this would be their lead instructor, for staff, their direct manager.

Definitions:

Personal health information (PHI): Identifying information about an individual, whether living or deceased, and in both recorded and unrecorded forms, if the information:

- Relates to the physical or mental health of the individual, including information that consists of the health history of the individual's family;
- Relates to the application, assessment, eligibility and provision of health care to the individual, including the identification of a person as a provider of health care to the individual;
- Relates to payments or eligibility for health care in respect of the individual;
- Relates to the donation by the individual of any body part or bodily substance of the individual or is derived from the testing or examination of any such body part or bodily substance;
- Is the individual's registration information, including the individual's health-card number; and/or,
- Identifies an individual's substitute decision-maker.

communications en ligne en violation de la présente politique s'exposent à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi, à des poursuites judiciaires ou à des accusations criminelles.

8. Le nom et la marque Medavie ÉduSanté sont exclusifs. Toute photo publiée sur les médias sociaux qui montre une personne portant des vêtements à l'effigie de la marque Medavie ÉduSanté (c.-à-d. les uniformes) doit être approuvée par le superviseur direct de la personne. Dans le cas des étudiants, il s'agira de leur instructeur principal et, dans le cas des membres du personnel, de leur supérieur immédiat.

Définitions:

Renseignements personnels sur la santé (RPS): Renseignements permettant d'identifier une personne vivante ou décédée, sous forme enregistrée ou non, si lesdits renseignements:

- ont trait à la santé physique ou mentale de la personne, y compris aux antécédents médicaux de sa famille;
- ont trait à la demande, à l'évaluation, à l'admissibilité et à la prestation de soins de santé à la personne, y compris à l'identification d'un fournisseur de soins de santé de la personne;
- ont trait aux paiements ou à l'admissibilité aux soins de santé de la personne;
- ont trait au don d'une partie du corps ou d'une substance corporelle de la personne, ou proviennent des résultats de tests ou d'examen effectués sur une partie du corps ou une substance corporelle de celle-ci;
- correspondent aux renseignements d'inscription de la personne, y compris son numéro d'assurance maladie;
- permettent d'identifier le mandataire spécial de la personne.

Personal information (PI): Information about an identifiable individual that includes, but may not be limited to:

- An individual's name, address, or telephone number
- An individual's race, national or ethnic origin, colour, religious or political beliefs or associations; an individual's age, sex, sexual orientation, marital status or family status, identifying number, symbol or other particulars assigned to the individual
- The individual's fingerprints, blood type, or other inheritable characteristics Information about the individual's health-care history, including a physical or mental disability

Privacy breach: Intentional or unintentional unauthorized access or inappropriate retention, use, collection, disclosure, or alteration of personal, and/or personal health information (PI/PHI), whether it was intentional or unintentional.

Privacy incident: For purposes of this directive, a privacy incident includes a privacy breach, or suspected privacy breach – i.e. intentional or unintentional (actual or suspected) unauthorized or inappropriate modification, access, copying, release, theft, disclosure, and/or loss of personal information and/or personal health information (PI/PHI).

Social media: Social media is defined as a website or application that allows users to create and/or share information or participate in social networking.

Appendix A:

Social Media Usage Guidelines for Individuals

What you say and do online is a direct representation of you, your peers, your profession and your organization. It is important to educate yourself on the following social media guidelines to help protect

Renseignement personnel (RP): Tout renseignement concernant un individu identifiable, y compris, sans s'y limiter :

- le nom, l'adresse ou le numéro de téléphone de la personne;
- la race, le pays d'origine, l'origine ethnique, la couleur, les croyances ou associations religieuses ou politiques de la personne; l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état civil ou la situation familiale de la personne; un numéro d'identification, un symbole ou un autre signe particulier attribué à la personne;
- les empreintes digitales, le groupe sanguin et les caractéristiques héréditaires de la personne; l'information sur les antécédents de soins de santé de la personne, y compris tout handicap physique ou mental.

Atteinte à la vie privée: Accès non autorisé, intentionnel ou non, ou conservation, utilisation, cueillette, divulgation ou modification inappropriée de renseignements personnels ou de renseignements personnels sur la santé, intentionnelle ou non.

Incident lié à la confidentialité: Pour les fins de la présente politique, désigne une atteinte potentielle ou avérée à la vie privée, c.-à-d. la modification, l'accès, la copie, la communication, le vol, la divulgation ou la perte (réels ou soupçonnés) de renseignements personnels ou de renseignements personnels sur la santé, de façon inappropriée ou non autorisée, intentionnelle ou non.

Médias sociaux: Site Web ou application qui permet aux utilisateurs de créer ou de partager de l'information ou de participer à des activités de réseautage social.

Annexe A:

Lignes directrices sur l'utilisation des médias sociaux à l'intention des personnes

Ce que vous dites et faites en ligne est une représentation directe de vous-même, de vos pairs, de votre profession et de votre organisation. Il est important de prendre connaissance des lignes directrices suivantes relatives aux médias sociaux afin

and enhance your reputation, that of the organization, as well as others.

It is important to note that inappropriate use of social media may also be subject to disciplinary actions not only by Medavie HealthEd, but by professional Colleges, provincial regulatory bodies, and/or other authorities.

The following guidelines are meant to assist individuals in making appropriate, responsible use of social media at home and at work:

Privacy and Confidentiality

As agents of the custodians of personal health information and regulated health professionals subject to the Personal Information Protection and Electronic Documents Act (PIPEDA), it is imperative that we take every precaution to protect patient's personal health information.

When sharing content or pictures, be sure to have consent indicating acceptance of the content or image being shared. This includes sharing pictures of other individuals.

It is recommended that you review the privacy permissions/controls on personal social media accounts on a regular basis as they can change often and restrict who can see your posts/content.

Examples of privacy and confidentiality breaches:

- Sharing pictures of an active or previous motor vehicle collision.
- Sharing a photograph of a patient in general. This includes a shoe/foot, hand, the back of their head etc. All of this can be used to identify a patient, especially if coupled with other information provided online and/or by the media.
- Sharing pictures or screen shots of any aspect of a patient care report of any time and/or information captured during a patient encounter.

de protéger et d'améliorer votre réputation, celle de l'organisation, ainsi que celle des autres.

L'utilisation inappropriée des médias sociaux peut mener à des mesures disciplinaires imposées non seulement par Medavie ÉduSanté, mais aussi par les ordres professionnels, les organismes de réglementation provinciaux et d'autres autorités.

Les lignes directrices suivantes ont pour but d'aider les personnes à faire un usage approprié et responsable des médias sociaux, à la maison et au travail.

Vie privée et confidentialité

En tant qu'agents au service d'entités qui détiennent des renseignements personnels sur la santé et en tant que professionnels de la santé réglementés assujettis à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE), nous devons impérativement prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger les renseignements personnels sur la santé des patients. Lorsque vous partagez du contenu ou des photos, assurez-vous d'obtenir un consentement indiquant l'acceptation du contenu ou de l'image partagée. Cela inclut le partage de photos d'autres personnes.

Nous vous recommandons de vérifier régulièrement les autorisations et mesures de contrôle relatives à la confidentialité sur vos comptes personnels de médias sociaux, car elles changent fréquemment et peuvent permettre de restreindre les personnes qui sont autorisées à voir vos publications et votre contenu.

Exemples d'atteinte à la vie privée et à la confidentialité :

- Partager des photos d'une collision automobile en cours ou antérieure.
- Partager une photo d'un patient en général. Cela inclut une chaussure, un pied, une main, l'arrière de la tête, etc. Tous ces éléments peuvent être utilisés pour identifier un patient, surtout s'ils sont associés à d'autres informations fournies en ligne ou par les médias.
- Partager des photos ou des captures d'écran de n'importe quel aspect du dossier de soins d'un patient, datant de n'importe quel moment, ou des informations obtenues lors d'une rencontre avec un patient.

- Sharing a post that you're tagged in by another individual/member of general public that breaches Personal Information Protection and Electronic Documents Act (PIPEDA) and/or policies.
- Discussing call details, especially if they are unique in nature (landmarks, unusual medical situation/condition etc.) and/or can be identified by location.
- Posting and/or sharing complaints about a call and/or patient.
- Partager une publication dans laquelle vous êtes étiqueté par une autre personne ou un membre du grand public et qui enfreint la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) ou une politique quelconque.
- Discuter des détails d'une visite, en particulier s'ils sont de nature unique (points de repère, situation/condition médicale inhabituelle, etc.) ou s'ils permettent d'identifier un lieu.
- Publier ou partager des plaintes concernant une visite ou un patient.

Professional Conduct

Social media is a way of communicating and we encourage individuals to be a part of the conversation. If you are participating in social media, don't compromise your professionalism.

Think before you post and maintain professionalism at all times.

- Always maintain a respectful, constructive tone
- Always provide accurate and clear information that cannot be easily misinterpreted and refrain from debates over matters of strict opinion
- Do not launch personal attacks or make defamatory or offensive statements, such as those that might constitute harassment, sexual harassment or discrimination
- Do not criticize your profession, the organization or stakeholders
- Keep information that you are privy to confidential unless you have permission to discuss/disclose
- Always present yourself professionally in photos that are going to be posted online.

Posting During Assigned Work/Placement

As a professional providing service to the general public, it is important to be aware of when and what you are posting during assigned work/placement rotations and how it will be received by the general

Conduite professionnelle

Les médias sociaux sont un moyen de communication et nous encourageons les personnes à prendre part à la conversation. Si vous participez aux discussions sur les médias sociaux, faites-le avec professionnalisme.

Réfléchissez avant de publier un message et conservez votre professionnalisme en tout temps.

- Adoptez toujours un ton respectueux et constructif.
- Fournissez toujours des informations précises et claires qui ne peuvent pas être facilement mal interprétées et abstenez-vous de débattre de questions qui relèvent purement des opinions personnelles.
- Ne lancez pas d'attaques personnelles et ne faites pas de déclarations diffamatoires ou offensantes, qui pourraient par exemple constituer un harcèlement, un harcèlement sexuel ou une discrimination.
- Ne critiquez pas votre profession, l'organisation ou les intervenants.
- Gardez confidentiels les renseignements dont vous avez connaissance, sauf si vous avez l'autorisation d'en discuter ou de les divulguer.
- Présentez-vous toujours de manière professionnelle sur les photos qui vont être publiées en ligne.

Publications durant un travail ou un stage assigné

En tant que professionnel fournissant des services au grand public, vous devez faire attention à ce que vous publiez pendant votre travail ou votre stage et tenir compte de la façon dont vos publications seront

public. You may post a professional picture of yourself if you have permission and/or not assigned work.

Correspondence

Social media is a way for people to connect and interact. Your online presence can easily be found by patients and/or members of the general public by simply searching your name, credentials and/or company information.

In effort to protect your safety and/or privacy, if a patient contacts you directly, whether it is to compliment you, offer a form of recognition, or to provide a complaint, you should notify a Senior Manager immediately. Do not respond unless given permission.

This also applies to media inquiries. If the media contacts you via your personal social media accounts, direct them to a Medavie HealthEd Senior Manager.

Permanency and Distribution

Any content that is posted online can be permanent. Everything can be distributed further, without your permission, archived, saved or captured as a screen shot. Deleting content after it has already been posted does not guarantee that it is been removed, or it has disappeared. Content that has been removed or has disappeared is still your responsibility. Temporary posts and shares of private information are still considered privacy breaches.

Authorization

Always seek permission before sharing content, pictures or speaking on behalf of the organization. This includes taking selfies (pictures of yourself) on company property and/or in uniform, pictures of our facilities, and any other assets as well as the use of official logos. If you are thinking about posting about a work-related matter, discuss it with your lead instructor and/or Senior Management first.

perçues par le grand public. Vous pouvez publier une photo professionnelle de vous-même si vous en avez la permission ou hors du cadre d'un travail assigné.

Correspondance

Les médias sociaux sont un moyen pour les gens de se connecter et d'interagir. Votre présence en ligne peut facilement être trouvée par des patients ou des membres du grand public en recherchant simplement votre nom, votre titre ou des informations sur votre entreprise.

Afin de protéger votre sécurité et votre vie privée, si un patient communique directement avec vous, que ce soit pour vous complimenter, vous offrir une forme de reconnaissance ou vous adresser une plainte, vous devez en informer immédiatement un membre de la haute direction. Ne répondez pas à moins d'en avoir reçu l'autorisation.

Ceci s'applique également aux demandes des médias. Si les médias communiquent avec vous par l'intermédiaire de vos comptes personnels de médias sociaux, dirigez-les vers un membre de la haute direction de Medavie ÉduSanté.

Permanence et distribution

Tout contenu publié en ligne peut être permanent. En effet, il peut être redistribué sans votre autorisation, archivé, enregistré ou capturé sous forme de saisie d'écran. La suppression d'un contenu après sa publication ne garantit pas qu'il a été retiré ou qu'il a disparu. Le contenu qui a été supprimé ou qui a disparu reste sous votre responsabilité. Les publications temporaires et les partages d'informations privées sont tout de même considérés comme des atteintes à la vie privée.

Autorisation

Demandez toujours l'autorisation avant de partager du contenu, des photos ou de parler au nom de l'organisation. Cela inclut les égoportraits (photos de vous-même) pris dans une propriété de l'entreprise ou en uniforme, les photos de nos installations et de tout autre bien ainsi que l'utilisation des logos officiels. Si vous envisagez de publier un message sur un sujet lié au travail, discutez-en d'abord avec votre instructeur principal ou avec la haute direction.

Compliance

All policies, including this Use of Social Media Policy, apply to the personal use of social media. Anything you say or do online may result in disciplinary actions if found to be in violation of one of our policies and/or is damaging to our organization's reputation.

Medavie HealthEd does not actively monitor individuals' personal social media accounts, however, if information is reported to us via colleagues or a member of the general public, Medavie HealthEd has a duty to investigate.

Conformité

Toutes les politiques, y compris la présente politique d'utilisation des médias sociaux, s'appliquent à l'utilisation personnelle des médias sociaux. Tout ce que vous dites ou faites en ligne peut entraîner des mesures disciplinaires s'il s'avère que vous avez enfreint l'une de nos politiques ou que vous avez porté atteinte à la réputation de notre organisation.

Medavie ÉduSanté ne surveille pas activement les comptes personnels de médias sociaux des personnes; toutefois, si des renseignements nous sont signalés par des collègues ou un membre du grand public, Medavie ÉduSanté a le devoir de mener une enquête.

PCP – Program Structure**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 12 Apr 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**PSP - Structure du programme****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 12 Avr 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

The Primary Care Paramedic (PCP) Program is structured to develop paramedics who possess sound knowledge and skills, an unwavering commitment to excellence in all that they do, and a deep sense of professionalism and caring. The program aims to meet the competency requirements of the Paramedic Association of New Brunswick, Emergency Health Services of Nova Scotia and the National Occupational Competency Profile as established by the Paramedic Association of Canada for Primary Care Paramedics. Graduates will not only be an asset to the profession of Paramedicine, but to their communities as well.

The program is designed to provide: 1) acquisition of concepts and theories, 2) the mastery of professional skills, and 3) the attainment of a professional attitude.

One of the key objectives of the program is to instill a commitment to lifelong learning. Because the medical field is constantly changing and evolving, an emphasis is placed on the development of self-directed learning skills. In addition to supporting the development of self-directed learning techniques, faculty serves as both academic advisors and facilitators.

The Medavie HealthEd PCP Program is a diploma program. It is divided into two main components: didactic/simulation (in-class instruction) and clinical. The didactic component provides the learners with the theory and practical/simulation hands-on

POLITIQUE

Le programme de Paramédic en soins primaires (P1) est structuré pour former des paramédics qui possèdent de solides connaissances et compétences, s'engagent à viser l'excellence dans tout ce qu'ils entreprennent et possèdent un sens aigu du professionnalisme et de la compassion. Le programme vise à répondre aux besoins de compétences de L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick, des Emergency Health Services de la Nouvelle-Écosse et du Profil national des compétences professionnelles établi par l'Association des paramédics du Canada pour les paramédics en soins primaires. Les diplômés ne seront pas seulement un atout pour la profession paramédicale, mais également pour leurs communautés.

Le programme est conçu pour fournir: 1) l'acquisition des concepts et des théories, 2) la maîtrise des compétences professionnelles, et 3) le développement d'une attitude professionnelle.

L'un des principaux objectifs du programme est d'inculquer aux étudiants l'importance d'un engagement à l'égard de l'éducation continue. Étant donné que le domaine médical est en constant changement et en constante évolution, l'accent est mis sur le développement des compétences d'apprentissage autodidactes. En plus d'encourager le développement des techniques d'apprentissage autodidactes, le corps professoral joue à la fois un rôle de conseiller et de facilitateur.

Le programme PSP de Medavie ÉduSanté est un programme du diplôme. Il est divisé en deux principales composantes : la composante didactique / simulation (enseignement en classe) et la composante clinique. La composante didactique

training they require before entering the clinical and practicum settings. The clinical and practicum component is completed on real patients in both the hospital and ambulance settings.

To successfully meet the challenges of the Program, learners must allocate time each week to out-of-class study and practice. At a minimum, we recommend that learners adhere to the following guidelines:

- For every one hour spent in the classroom, devote an additional one to one-and-a-half hours to out-of class study and practice.
- For every two hours of clinical work, spend an additional half-hour on outside study and practice

For an up to date version of the program structure, please see the PCP program Course Calendar and/or the PCP Program Profile.

fournit aux étudiants la théorie et formation pratique axée sur la simulation dont ils ont besoin avant d'entrer dans le milieu clinique durant leur stage. La composante clinique permet aux étudiants de soigner de vrais patients dans le milieu hospitalier ainsi que dans le milieu ambulancier.

Pour relever avec succès les défis du programme, les étudiants doivent consacrer du temps chaque semaine à l'étude et à la pratique hors classe. Au minimum, nous recommandons que les étudiants se conforment aux lignes directrices suivantes :

- Pour chaque heure passée dans la salle de classe, il faut consacrer une heure et demie supplémentaire à l'étude et à la pratique en dehors de la classe.
- Pour toutes les deux heures de travail clinique, il faut passer une demi-heure supplémentaire à l'étude et à la pratique en dehors des heures de travail clinique.

Pour obtenir la structure actuelle du programme, veuillez consulter le Calendrier de cours du programme (PSP) ou la description du Programme (PSP)

ACP – Program Structure**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 12 Apr 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**PSA - Structure du programme****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 12 Avr 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

The Advanced Care Paramedic (ACP) Program is structured to develop paramedics who possess sound knowledge and skills, an unwavering commitment to excellence in all that they do, and a deep sense of professionalism and caring. The program aims to meet the competency requirements of the Paramedic Association of New Brunswick, Emergency Health Services of Nova Scotia and the National Occupational Competency Profile as established by the Paramedic Association of Canada for Advanced Care Paramedics. Graduates will not only continue to be an asset to the profession of Paramedicine, but to their communities as well.

The program is designed to provide: 1) acquisition of concepts and theories, 2) the mastery of professional skills, and 3) the attainment of a professional attitude. One of the key objectives of the program is to instill a commitment to lifelong learning. Because the medical field is constantly changing and evolving, an emphasis is placed on the development of self-directed learning skills. In addition to supporting the development of self-directed learning techniques, faculty serves as both academic advisors and facilitators.

The Medavie HealthEd Advanced Care Paramedicine Program is offered in two unique formats, the first is through an on-site full-time program, and the second is through an off-site distance format.

POLITIQUE

Le Programme d'ambulancier paramédical en soins avancés (PSA) est structuré de manière à former des ambulanciers paramédicaux qui possèdent de solides connaissances et compétences, s'engagent à viser l'excellence dans tout ce qu'ils entreprennent et possèdent un sens aigu du professionnalisme et de la compassion. Le programme vise à répondre aux compétences de L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick, des Emergency Health Services de la Nouvelle-Écosse et du Profil national des compétences professionnelles établi par l'Association des paramédics du Canada pour les paramédics en soins avancés. Les diplômés ne seront pas seulement un atout pour la profession des ambulanciers paramédicaux, mais ils le seront aussi pour leurs communautés.

Le programme vise les objectifs suivants : 1) l'acquisition des concepts et de la théorie; 2) la maîtrise des compétences professionnelles; et 3) le développement d'une attitude professionnelle. L'un des principaux objectifs du programme est d'inculquer aux étudiants l'importance d'un engagement à l'égard de l'éducation continue. Étant donné que le domaine médical est en constant changement et en constante évolution, l'accent est mis sur le développement des compétences d'apprentissage autodidactes. En plus d'encourager le développement des techniques d'apprentissage autodidactes, le corps professoral joue à la fois un rôle de conseiller et de facilitateur.

Le Programme d'ambulancier paramédical en soins avancés de Medavie ÉduSanté est offert en deux formules uniques. Le premier consiste en un programme offert sur le site à temps plein et le

second, en un apprentissage à distance en dehors du site.

On-site:

The onsite program is generally delivered over a 12 month period; however, a learner may choose to complete their clinical and practicum time on a part time basis once the didactic component has been completed; they will have 12 months to complete the clinical and practicum time.

Blended:

The blended program is delivered in a much different format over a 12 month period; learners will attend didactic lecture utilizing the virtual classroom twice per week and practical simulations. Once they complete the 12 months of didactic training they begin the process of completing their clinical time in both the hospital and ambulance setting. Learners are given 12 months to complete their clinical training.

Under both formats the content is divided into two main components: didactic/simulation (in-class instruction) and clinical. The didactic component provides the learners with the theory and practical/simulation hands-on training they require before entering the clinical and practicum settings. The clinical and practicum component is completed on real patients in both the hospital and ambulance settings.

For an up-to-date version of the program structure, please see the ACP program Course Calendar and/or the ACP Program Profile.

Programme offert sur le site :

Le programme offert sur le site s'échelonne normalement sur douze (12) mois, cependant, un étudiant peut décider de faire le stage clinique à temps partiel une fois qu'il a terminé le volet didactique. Les étudiants ont douze (12) mois pour compléter leur stage clinique.

Programme à distance :

Le programme à distance est offert de façon très différente sur douze (12) mois. Les étudiants assistent aux leçons didactiques en utilisant les salles de classe virtuelles et aux exercices de simulation. Lorsque les étudiants ont terminé la formation didactique de douze (12) mois, ils commencent leur stage clinique en milieu hospitalier et ambulancier. Les étudiants ont douze (12) mois pour compléter leur stage clinique.

Dans le cadre des deux formules de programme, le contenu est divisé en deux principaux volets : le volet didactique / simulation (enseignement en classe) et le volet clinique. Le volet didactique fournit aux étudiants la théorie et la formation pratique axée sur la simulation dont ils ont besoin avant d'entrer dans le milieu clinique durant leur stage. Le volet clinique permet aux étudiants de soigner de vrais patients dans le milieu hospitalier ainsi que dans le milieu ambulancier.

Pour obtenir la structure actuelle du programme, veuillez consulter le Calendrier de cours du programme (PSA) ou la description du Programme (PSA).

Library Services**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 12 Apr 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Services de bibliothèque****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 12 Avr 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

As well as having access to a small library on-site at the Dartmouth and Moncton campuses, learner's will be provided with information on local libraries, which they can access as a member of the public. Learners will be responsible for any fees associated with accessing any library they choose to join.

PROCEDURE (Public Access Library)

1. For access to public library locations, the learner may approach anyone of the instructors or staff of Medavie HealthEd for information on libraries that are accessible to the public.

POLITIQUE

En plus d'avoir accès à une petite bibliothèque sur place dans les campus de Dartmouth et de Moncton, l'étudiant obtiendra des informations sur les bibliothèques locales auxquelles ils peuvent accéder en tant que membre du public. Les étudiants seront responsables de tous les frais associés à l'accès à la bibliothèque ou aux bibliothèques de leur choix.

PROCÉDURE (Bibliothèques à Publiques)

1. Pour accéder aux sites de bibliothèques publiques, l'étudiant peut s'adresser à n'importe quel instructeur ou au personnel de Medavie ÉduSanté pour obtenir des informations sur les bibliothèques qui sont accessibles au public.

Wireless Internet Access and Usage

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 12 Apr 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Accès aux politiques d'utilisation de l'Internet

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 12 Avr 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Medavie HealthEd has made substantial investments to make it possible for the learner to electronically communicate with fellow learners and instructors as well as to seek information from the worldwide web. The purpose of these investments is to help the learner with their studies and research projects. Medavie HealthEd assets that make this possible include costs for telecommunications, networking, additional software, computer tech support and mass storage. This policy is designed to define expectations for what is acceptable and what is not when it comes to using these resources wisely.

To reiterate, Internet usage at Medavie HealthEd is provided to the learner as a result of a significant investment and it is expected that the learner uses these resources for study purposes. Examples of appropriate usage include, but are not limited to the following:

1. Communicating with fellow learners, instructors and other medical personnel.
2. Researching topics that are relevant to your course.
3. Accessing on our institutions Learning Management Software.
4. Accessing CompTracker, our competency tracking software.

Under no circumstances are learners permitted to use the Internet to access, download, or contribute to the following:

POLITIQUE

Medavie ÉduSanté a fait d'importants investissements pour rendre possible la communication par voie électronique avec les autres étudiants et les enseignants, ainsi que pour la recherche des informations à partir du Web. L'objectif de ces investissements est d'aider l'étudiant dans leurs études et projets de recherche. Les ressources de Medavie ÉduSanté qui rendent cela possible incluent les coûts de télécommunications, de réseaux, de logiciels supplémentaires, de soutien informatique et de stockage de masse. La présente politique vise à définir les attentes pour ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas lorsqu'il s'agit d'utiliser ces ressources de façon judicieuse.

Comme il a été précédemment énoncé, l'Internet de Medavie ÉduSanté est fourni à l'étudiant grâce à un investissement important et ces ressources doivent être utilisées à des fins scolaires. Voici des exemples d'utilisation appropriée, sans toutefois s'y limiter :

1. Communiquer avec les autres étudiants, les instructeurs et autres membres du personnel médical.
2. Faire des recherches sur des sujets qui sont pertinents pour votre cours.
3. Accéder au Logiciel de gestion d'apprentissage de nos institutions.
4. Accéder au CompTracker, notre logiciel de suivi des compétences.

Les étudiants ne sont autorisés, en aucun cas, à utiliser l'Internet pour accéder à ce qui suit, pour télécharger ce qui suit, ou pour contribuer à ce qui suit :

1. Gross, indecent, or sexually oriented materials
2. Illegal drug-oriented sites
3. Gambling sites

Confidentiality:

It is important for the learner to understand that all information saved on Medavie HealthEd Server and all e-mail sent and received under the e-mail address provided by Medavie HealthEd is not confidential and that all material and e-mails can be viewed by the system administrator.

Sexual Harassment:

Displaying sexually explicit images on institutional property is a violation of the institutions policy on sexual harassment. The learner is not allowed to download, archive, edit, or manipulate sexually explicit material while using the institutional resources. If a learner receives material from the outside that is sexually, explicit it is wise to destroy it and advise the sender of the material that they do not wish to receive any additional material of this nature. If the originator of this material is another learner, they should warn them of the institutions policy about sexual harassment. If the learner persists in sending the material, the learner should report the incident to the Program Manager.

Bad Judgement/Taste:

It is a violation of institutional policy to store, view or print graphic files that are not directly related to the learner's education. Examples could include downloading games, jokes, audio files, animations, or movie segments.

If the learner receives messages from fellow learners or outsiders that are in bad taste, it is recommended that they ask them to stop sending such material. Fellow learners should be warned to stop. If it continues, learners are encouraged to disclose this information to the Program Manager.

1. Matériaux bruts, indécents ou à caractère sexuel;
2. Des sites orientés vers les drogues illicites;
3. Les sites de jeu (d'argent).

Confidentialité :

Il est important pour l'étudiant de comprendre que toutes les informations enregistrées sur le serveur Medavie ÉduSanté et tous les courriels envoyés et reçus à l'adresse de courriel fournie par Medavie ÉduSanté ne sont pas confidentiels et que tous les documents et courriels peuvent être consultés par l'administrateur du système.

Le harcèlement sexuel :

L'affichage d'images sexuellement explicites sur la propriété de l'institution est une violation de sa politique sur le harcèlement sexuel. L'étudiant n'est pas autorisé à télécharger, à archiver, à modifier ou à manipuler du matériel sexuellement explicite en utilisant les ressources de l'institution. Si un étudiant reçoit du matériel de l'extérieur qui est sexuellement explicite, il est sage de le détruire et de recommander à l'expéditeur que vous ne souhaitez pas recevoir de matériel supplémentaire de cette nature. Si l'auteur de ce matériel est un autre étudiant, vous devez les avertir de la politique de l'institution sur le harcèlement sexuel. Si l'étudiant persiste dans l'envoi du matériel, il doit signaler l'incident au directeur de programme.

Mauvais jugement / mauvais goût :

Stocker, visualiser ou imprimer les fichiers graphiques qui ne sont pas directement liés à l'éducation de l'étudiant constitue une violation de la politique de l'institution. Il pourrait s'agir de téléchargement de jeux, des blagues, des fichiers audio, des animations, des films ou des séquences de film.

Si l'étudiant reçoit des messages de mauvais goût des autres étudiants ou d'étrangers, il est recommandé de leur demander de cesser d'envoyer ces documents. Les autres étudiants doivent être avertis d'arrêter également. Si cela continue, les étudiants sont encouragés à communiquer ces informations au directeur de programme.

Honest Disclosure:

Learners are expected to honestly disclose who they are when they send e-mail or when they conduct other internet transactions. Attempting to subvert these disclosures policies is a serious offence.

Excessive Resource Requirements:

Learners are reminded to make prudent use of the internet to avoid any degradation of the overall institutions computer resources. Therefore, it is recommended that learners refrain from excessive downloads that might constrain computing resources.

Public Forums:

Learners are allowed to enter public forums when it makes sense to do so. Learners are not authorized to speak on behalf of the institution in any newsgroup, public forum or chat room. Therefore, it is necessary to identify yourself as an individual and a learner (not a spokesperson) when you enter any public forum.

Guest Books, Newsgroups, and Bulletin Boards:

Learners must not sign "guest books" at Web sites or post messages to Internet news groups or discussion groups at Web sites that are not related to their course of study. Learners are encouraged to subscribe to newsgroups that are related to their studies.

Divulgateion honnête :

Les étudiants sont censés divulguer honnêtement qui ils sont lorsqu'ils envoient des courriels ou lorsqu'ils effectuent des transactions sur l'Internet. Tenter de renverser ces politiques de divulgation est une infraction grave.

Besoins excessifs en ressources :

Les étudiants sont priés de faire un usage judicieux de l'Internet afin d'éviter toute dégradation de l'ensemble des ressources informatiques des institutions. Par conséquent, on recommande que les étudiants s'abstiennent de téléchargements excessifs qui pourraient restreindre les ressources informatiques.

Forums publics :

Les étudiants sont autorisés à entrer dans des forums publics où il est logique de le faire. Les étudiants ne sont pas autorisés à parler au nom de l'institution dans un groupe de discussion, forum public ou site de dialogue en ligne. Par conséquent, il est nécessaire de vous identifier en tant qu'individu et étudiant (pas de porte-parole) quand vous participez à un forum public.

Livres d'invités, groupes de discussion et babillards électroniques :

Les étudiants ne doivent pas signer les « livres d'invités » qui se trouvent sur les sites Web ni n'afficher de messages sur des groupes d'actualités ou de discussion sur l'Internet si ceux-ci n'ont aucun lien avec la matière à l'étude. Toutefois, les étudiants sont encouragés à s'inscrire à des forums de discussion qui se rapportent à leurs études.

Duty to Accommodate**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 12 Apr 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Obligation d'accommodement****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 12 Avr 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

Our institution is committed to providing a respectful and safe organizational environment and does not condone discrimination. This will be accomplished by following our values of practicing teamwork, fairness, equity, integrity, respect, loyalty, tolerance, quality and balance of life

The institution is committed to creating and maintaining a workplace that recognizes and respects the rights, needs and expectations of people as individuals. The institution welcomes diversity and conducts its affairs with integrity in a fair, open and ethical manner. In doing so, it fulfills its responsibilities as an educational institution and discharges its legal obligations under the appropriate Provincial Legislation, as well as the *Canadian Human Rights Act*.

Respect in the educational environment and workplace requires that the institution welcome and accommodate diversity. It is characterized by sensitivity and responsiveness to the needs of learners, employees, volunteers and the public as individuals in a proactive and positive manner. It requires that individuals be treated with honesty, integrity and recognition for their contributions in order that they may feel valued and respected. Respect in the workplace is a higher standard than the legal obligation to ensure that the institution has in place policies, procedures and training programs relating to discrimination.

This policy promotes the characteristics of a respectful workplace. Everyone will ensure all dealings with learners, potential learners, fellow staff members, volunteers and other instructors are honest, above reproach, fair and just to all parties.

POLITIQUE

Notre institution s'engage à fournir un environnement sûr et respectueux et ne tolère pas la discrimination. Cet objectif sera réalisé en suivant nos valeurs de pratiquer le travail d'équipe, l'équité, l'intégrité, le respect, la loyauté, la tolérance, la qualité et l'équilibre de la vie.

L'institution s'engage à créer et à maintenir un milieu de travail qui reconnaît et respecte les droits, les besoins et les attentes des personnes en tant qu'individus. L'institution accueille la diversité et mène ses affaires avec intégrité d'une manière équitable, ouverte et avec éthique. Ce faisant, elle remplit ses responsabilités en tant qu'institution éducative et s'acquitte de ses obligations juridiques en vertu de la législation provinciale appropriée, ainsi que la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Le respect de l'environnement éducatif et du milieu de travail exige que l'institution accueille la diversité. Elle est caractérisée par la sensibilité et la réactivité aux besoins des étudiants, les employés, les bénévoles et le public en tant qu'individus, de manière proactive et positive. Elle exige que les individus soient traités avec honnêteté, intégrité et la reconnaissance de leurs contributions pour qu'ils se sentent valorisés et respectés. Le respect en milieu de travail est une norme plus élevée que l'obligation légale de veiller à ce que l'institution a mis en place des politiques, des procédures et des programmes de formation relatifs à la discrimination.

Cette politique favorise les caractéristiques d'un milieu de travail respectueux. Tout le monde va s'assurer que tous les rapports avec les étudiants, les étudiants potentiels, les membres du personnel, les bénévoles et autres instructeurs sont honnêtes, au-

dessus de tout reproche, et sont justes et équitables pour toutes les parties.

Goal

The goal of this policy is to promote a respectful, safe and productive work environment that meets the legal obligations of Medavie HealthEd as an educational institution and employer; and reflects its commitment to promote an educational and work environment of trust, confidence and respect.

Discrimination is treating an individual or members of a particular group differently (by intention or otherwise) based on one or more of the protected characteristics (perceived or actual) in the applicable provincial legislation, which results in a disadvantage to that person or individuals.

Accommodation

The institution has a responsibility to provide a reasonable level of accommodation to our learners, staff members, volunteers and other instructors up to the point of undue hardship.

Learners who require accommodation must declare their disability and provide verifiable professional documentation that supports their claim prior to, or during, the signing of their contract with the institution. Should a learner not declare their requirement for accommodation during this time, that learner will have removed the institution's obligation to offer accommodation.

During their program, should a learner receive a **new** diagnosis of a disability that impacts their ability to complete the program and requires accommodation, the learner will need to provide verifiable professional documentation that supports their claim to the institution for review. Once verified, the institution will make every attempt to provide a reasonable level of accommodation to the point of undue hardship. This will not alter the academic standing of the learner at that time nor alter any previous grades obtained in their program.

Objectif

L'objectif de cette politique est de promouvoir un environnement de travail respectueux, sûr et productif qui répond aux obligations légales de l'école en tant qu'institution éducative et d'employeur, et reflète son engagement à promouvoir un environnement de travail éducatif, de confiance et de respect.

La discrimination est le traitement d'un individu ou les membres d'un groupe particulier différemment (par intention ou non), fondée sur une ou plusieurs des caractéristiques protégées (perçue ou réelle) de la loi provinciale applicable, ce qui entraîne un désavantage à la personne ou des personnes.

Hébergement

L'institution a la responsabilité de fournir un niveau raisonnable de logements pour nos étudiants, membres du personnel, les bénévoles et autres instructeurs jusqu'au point de la contrainte excessive.

Les étudiants qui ont besoin d'hébergement doivent déclarer leur handicap et doivent fournir la documentation vérifiable professionnelle qui appuie leur revendication avant, ou pendant, la signature de leur contrat avec l'école. Si un élève ne pas déclarer leur exigence pour l'hébergement pendant ce temps, l'élève aura supprimé l'obligation des écoles d'offrir un hébergement.

Si un étudiant reçoit pendant son programme un nouveau diagnostic d'invalidité qui compromet sa capacité de terminer le programme et qui exige des mesures d'adaptation, il doit fournir à l'établissement des documents professionnels vérifiables à l'appui de la situation. Une fois les documents vérifiés, l'établissement s'efforcera d'offrir des mesures d'adaptation raisonnables, sans s'imposer de contrainte excessive. Ces mesures d'adaptation ne modifieront en rien la situation scolaire de l'étudiant au moment de leur établissement et n'auront aucune

répercussion sur les notes obtenues précédemment
dans le cadre du programme.

Class Cancellation Policy

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 12 Apr 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Class Cancellation Policy

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Date de révision/revue: 12 Avr 2024

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

The intent of this policy is to provide guidance on how to manage the safety of Medavie HealthEd's learners, faculty, and administrative staff, while ensuring the effective operation of institution during severe/hazardous weather.

Medavie HealthEd defines severe/hazardous weather conditions as any weather condition that may endanger learners, faculty and administrative staff, while enroute to their class or work place.

Criteria for closing or delay of opening:

A senior manager will decide if severe/hazardous weather conditions exist and warrant a delay in opening or a closure. This decision will be based on the following:

- Conditions of local roadways and the ability of the municipal and provincial government services to keep roads passable.
- Weather forecasts for the next 12 hrs. (according to local Weather Services)
- City and provincial restrictions.
- The local means of public transit is forced to cancel their services

POLITIQUE

La présente politique vise à donner des directives sur la façon de gérer les risques pour la sécurité des étudiants, du corps professoral et du personnel administratif de Medavie ÉduSanté, tout en veillant au déroulement efficace des activités de l'institution lors de conditions météorologiques particulièrement mauvaises ou dangereuses.

Medavie ÉduSanté définit les conditions météorologiques particulièrement mauvaises ou dangereuses comme des conditions météorologiques qui pourraient présenter un danger pour les étudiants, le corps professoral, le personnel administratif lors de leur déplacement sur la route à destination de leur classe ou de leur lieu de travail.

Critères relatifs à la fermeture ou au report de l'ouverture :

Un gestionnaire principal prendra une décision à savoir si les conditions météorologiques particulièrement mauvaises ou dangereuses qui sévissent justifient le report de l'ouverture ou la fermeture de l'institution. La décision s'appuiera sur les critères suivants :

- L'état des routes locales et la capacité des services du gouvernement municipal ou provincial de garder les routes praticables.
- Les prévisions météorologiques des douze (12) prochaines heures (selon les services de prévisions météorologiques locaux).
- Les restrictions de la ville ou de la province.
- Le transport en commun local est forcé d'annuler ses services.

PROCEDURE

1. In the event that a storm occurs late at night or early in the morning, the decision to close or delay opening will be announced by approximately 6:30 am.
2. Dramatic changes in weather patterns will, occasionally, require that the decision be made at an earlier or later time.
3. Lead instructors are to contact their manager for direction on closure or delay of opening by no later than 6 am, so a decision may be made by 6:30 am.
4. If a decision is made to close or delay opening, the lead instructor will ensure they post a message on the Learning Management System for all learners to access and how learners are to proceed with their studies for the day.
5. A message will also be posted on the schools website by administrative staff.

PROCÉDURE

1. En cas de tempête survenant tard le soir ou tôt le matin, la décision de fermer l'institution ou d'en reporter l'heure d'ouverture sera annoncée vers 6 h 30 du matin.
2. D'importants changements dans les conditions météorologiques exigent parfois qu'une décision soit prise plus tôt ou plus tard.
3. Les instructeurs-chefs doivent communiquer avec leur gestionnaire à 6 pour obtenir des précisions sur la fermeture ou le report de l'ouverture de l'institution pour qu'une décision soit prise à 6 h 30, au plus tard.
4. Si l'on décide de fermer l'institution ou d'en reporter l'heure d'ouverture, l'instructeur-chef doit aviser les étudiants en affichant un message à ce sujet dans le système de gestion de l'apprentissage et il doit également leur donner des instructions sur la façon de poursuivre leurs études pour le reste de la journée.
5. Le personnel administratif doit aussi afficher un message sur le site Web des écoles.

Section 02: Applications/Demandes d'inscription

Program Application Process

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 25 Apr 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Processus d'admission

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 25 Avr 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Each applicant who wishes to participate in a program is responsible for submitting a completed application form to the Institution. Proof of all pre-requisite documentation must be included with the application. All applicants will be considered.

Application forms for the program are available via our website at www.medaviehealthed.com.

Note: Applications are primarily to be completed online; however, applicants without access to a computer may obtain an application package by contacting the institution directly.

Unless there are extenuating circumstances, once an applicant is accepted to a program, they will only be permitted to defer their acceptance to a subsequent program once. Should they wish to defer their acceptance a second time, they may be required to re-apply to the program as a new applicant.

If an learner does not successfully complete the program for any reason, a new application must be submitted with appropriate documentation of pre-requisites before the learner can be enrolled in another program. (See Policy 2-11 - Reapplication Process)

Pending extenuating circumstances, Medavie HealthEd will not accept a program application from an applicant who has either unsuccessfully applied to and/or was unsuccessful in completing the same

POLITIQUE

Chaque étudiant désirant participer à un programme est responsable de présenter à l'école une demande d'inscription dûment remplie. Les pièces justificatives de tous les prérequis doivent être fournies avec la demande d'inscription. Toutes les demandes seront prises en considération.

Les demandes d'inscription au programme voulu sont disponibles sur notre site Web à www.medaviehealthed.com.

Nota : Les demandes d'inscription doivent d'abord être remplies en ligne, toutefois, les candidats sans accès à un ordinateur peuvent obtenir une trousse d'inscription en communiquant directement avec l'école.

À moins de circonstances exceptionnelles, une fois qu'un candidat est accepté au sein d'un programme, il est autorisé à reporter son acceptation à un programme ultérieur à une seule reprise. S'il souhaite reporter son acceptation une deuxième fois, il pourrait être tenu de présenter une nouvelle demande d'admission au programme.

Si un étudiant ne termine pas son programme d'études pour quelques raisons que ce soit, il doit présenter une nouvelle demande d'inscription avec les documents pertinents sur les prérequis avant d'être inscrit dans un autre programme. (Voir la Politique 2-11 – Remplir une nouvelle demande d'inscription)

En l'absence de circonstances atténuantes, Medavie ÉduSanté n'acceptera pas une demande d'inscription provenant d'une personne qui a vu sa demande d'inscription refusée ou qui a échoué à terminer le

Medavie HealthEd program a total of three (3) previous times. même programme de Medavie ÉduSanté à trois (3) reprises au total.

PROCEDURE

Generally, an applicant to Medavie HealthEd will be directed to the website where the applicant may begin the online application process.

PROCÉDURE

Un candidat désirant suivre un programme à Medavie ÉduSanté sera normalement invité à consulter le site Web où il pourra commencer le processus d'inscription en ligne.

Re-Application Process

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 25 Apr 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Remplir une nouvelle demande d'inscription

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} août 2012

Date de révision/d'examen : 25 Avr 2024

Approuvée par : Président de Medavie ÉduSanté

POLICY

This policy applies to any applicant who is not accepted into a program offered by Medavie HealthEd and/or a learner who does not successfully complete a program offered by Medavie HealthEd.

Each learner who wishes to participate in the program is responsible for submitting a completed application form to the Admissions Team Member. Proof of all pre-requisite documentation must be included with the application. All applicants will be considered.

Any learner who re-applies to Medavie HealthEd must provide the following documentation before the application will be considered:

1. A new Drivers Abstract
2. A new Criminal Records Check with Vulnerable Sector Check
3. Any other documentation that may be requested by the Admissions Team Member to meet the requirements for entrance into a program.
4. Appropriate Application fee.

Any learner who was previously unsuccessful in completing their program and re-applies will need to meet with a Senior Manager.

Pending extenuating circumstances, Medavie HealthEd will not accept a program application from an applicant who has either unsuccessfully applied to and/or was unsuccessful in completing the same

POLITIQUE

La présente politique vise tout candidat qui n'est pas accepté dans un programme offert par Medavie ÉduSanté ou tout étudiant qui n'a pas terminé un programme d'études offert par Medavie ÉduSanté.

Chaque étudiant désirant participer à un programme est responsable de présenter une demande d'inscription à un membre de l'équipe des admissions. Les pièces justificatives de tous les prérequis doivent être fournies avec la demande d'inscription. Toutes les demandes seront prises en considération.

Un étudiant qui fait une nouvelle demande d'inscription à un programme offert par Medavie ÉduSanté doit fournir les documents énoncés ci-après pour que sa demande soit prise en considération :

1. Un nouveau dossier de conducteur;
2. Une nouvelle vérification des antécédents judiciaires et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables;
3. Tout autre document qui peut être demandé par le membre de l'équipe des admissions pour satisfaire aux exigences d'admission dans le programme;
4. Les frais d'admission appropriés.

Tout étudiant qui n'a pas terminé son programme d'études et fait une nouvelle demande d'inscription devra rencontrer un des gestionnaires principaux.

En l'absence de circonstances atténuantes, Medavie ÉduSanté n'acceptera pas une demande d'inscription provenant d'une personne qui a vu sa demande d'inscription refusée ou qui a échoué à terminer le

Medavie HealthEd program a total of three (3) previous times.

If the learner is successful in the reapplication for a program they will be placed at the discretion of the Admissions team. Factors to be considered may include, but are not limited to, program timing; class sizes; resource availability; and other extenuating circumstances.

même programme de Medavie ÉduSanté à trois (3) reprises au total.

Si la nouvelle demande d'admission d'un candidat est acceptée, l'équipe responsable de l'admission déterminera la cohorte à laquelle il se joindra. Cette équipe évaluera différents facteurs tels que le calendrier du programme, la taille des classes, la disponibilité des ressources, etc.

Entry Requirements

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 25 Apr 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Exigences d'admission

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 25 Avr 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Prior to being selected for admission to a Medavie HealthEd program, the applicant must meet the prerequisites. Prerequisites are established by adhering to both the education and paramedic regulatory requirements established in Saskatchewan, New Brunswick and Nova Scotia. This policy sets the entrance requirements for all programs offered by Medavie HealthEd.

POLITIQUE

Avant d'être retenu pour l'admission à un programme offert par Medavie ÉduSanté, le candidat doit respecter les conditions préalables, c'est-à-dire les exigences en matière de réglementation régissant tant le domaine paramédical que le domaine de l'éducation, qui sont établies par la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick et par la Nouvelle-Écosse. La présente politique vise à établir les exigences d'admission pour tous les programmes offerts par Medavie ÉduSanté.

EMR ENTRANCE REQUIREMENTS

To apply to for the Medavie HealthEd Emergency Medical Responder program, an applicant must meet the following prerequisites:

1. Successful completion of Grade 12 (Diploma or GED)
2. Be physically and mentally able to perform all required duties
3. Be willing to do shift work and work weekends and holidays
4. Be in good health with all appropriate immunizations as verified by a completed immunization record (provided in application package)
5. An official criminal record check with a vulnerable sector check. (A copy of the CRC/VSC must be supplied by the applicant. It can be obtained from the RCMP or any local police detachment.)
 - a. Should the CRC/VSC show any positive findings, the applicant's file will be

CONDITIONS D'ADMISSION AU RMU

Pour s'inscrire au programme d'équipier médical d'urgence (RMU) offert par Medavie ÉduSanté, le candidat doit respecter les conditions d'admission préalables suivantes :

1. Avoir réussi sa 12e année (diplôme ou formation générale)
2. Être physiquement et mentalement en mesure d'exercer toutes les tâches requises;
3. Être prêt à travailler par quarts et les fins de semaine et les jours fériés;
4. Être en bonne santé et avoir reçu tous les vaccins appropriés comme il est indiqué sur le dossier d'immunisation complet (fourni dans la trousse d'inscription);
5. Vérification officielle des antécédents judiciaires en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables. (Une copie de la vérification des antécédents judiciaires en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables doit être fournie par le candidat. On peut obtenir ce document auprès de la GRC ou de tout service de police local.)
 - a. Si la vérification des antécédents judiciaires en vue d'un travail auprès

required to be reviewed by the Admissions Committee.

de personnes vulnérables révèle des antécédents judiciaires, le dossier du candidat devra être examiné par le comité des admissions.

In addition, applicants *must* possess the following qualifications *either* at the time of application or before the final date for acceptance into the program:

De plus, les candidats *doivent* avoir les qualifications suivantes, *soit* au moment de la demande d'inscription, *soit* à la date finale d'acceptation dans le programme :

6. Be eligible for a Saskatchewan, Nova Scotia or New Brunswick Class 4 Driver's License (or equivalent from other provinces)

6. Être admissible à un permis de conduire de classe 4 de la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick (ou permis équivalent dans les autres provinces);

Ability to Travel: Learners accepted into the program must be willing and able to travel and/or reside in other locations in Saskatchewan, Nova Scotia, New Brunswick, or any other province during their clinical placements. The Institution will make every effort to accommodate learner requests for placements so that learners may reside with friends or family.

Consentir à voyager : les étudiants admis au programme doivent consentir à voyager ou à demeurer à d'autres endroits en Saskatchewan, Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick ou dans toute autre province durant leur stage clinique. L'institution s'efforcera de trouver un stage clinique à l'endroit demandé par l'étudiant pour lui permettre de demeurer avec des amis ou de la famille.

PCP ENTRANCE REQUIREMENTS

To apply to for the Medavie HealthEd Primary Care Paramedic program, an applicant must meet the following prerequisites:

1. Successful completion of Grade 12 (Diploma or GED), with Math at the grade 11 or 12 university preparatory level, English or French at the grade 11 or 12 university preparatory level, and one science at the grade 11 or 12 university preparatory level, or apply as a mature learner (New Brunswick only).
2. Be physically and mentally able to perform all required duties
3. Be willing to do shift work and work weekends and holidays
4. Be in good health with all appropriate immunizations as verified by a completed immunization record (provided in application package)

CONDITIONS D'ADMISSION AU PSP

Pour s'inscrire au programme d'ambulancier paramédical en soins primaires (PSP) offert par Medavie ÉduSanté, le candidat doit respecter les conditions d'admission préalables suivantes :

1. Avoir réussi sa 12e année (diplôme ou formation générale) et avoir réussi les cours de préparation à l'université suivants : mathématiques de 11e ou 12e année, anglais ou français de 11e ou 12e année et un cours de sciences de 11e ou 12e année; ou s'inscrire à titre d'étudiant adulte (Nouveau-Brunswick seulement).
2. Être physiquement et mentalement en mesure d'exercer toutes les tâches requises;
3. Être prêt à travailler par quarts et les fins de semaine et les jours fériés;
4. Être en bonne santé et avoir reçu tous les vaccins appropriés comme il est indiqué sur le dossier d'immunisation complet (fourni dans la trousse d'inscription);

5. Supply a current copy of his/her Driver's Abstract, and 6. An official criminal record check with a vulnerable sector check. (A copy of the CRC/VSC must be supplied by the applicant. It can be obtained from the RCMP or any local police detachment.) a. Should the CRC/VSC show any positive findings, the applicant's file will be required to be reviewed by the Admissions Committee.	5. Fournir une copie récente de son dossier de conducteur; 6. Vérification officielle des antécédents judiciaires en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables. (Une copie de la vérification des antécédents judiciaires en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables doit être fournie par le candidat. On peut obtenir ce document auprès de la GRC ou de tout service de police local.) a. Si la vérification des antécédents judiciaires en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables révèle des antécédents judiciaires, le dossier du candidat devra être examiné par le comité des admissions.

In addition, applicants *must* possess the following qualifications *either* at the time of application or before the final date for acceptance into the program:

De plus, les candidats *doivent* avoir les qualifications suivantes, *soit* au moment de la demande d'inscription, *soit* à la date finale d'acceptation dans le programme :

7. Be eligible for a Saskatchewan, Nova Scotia or New Brunswick Class 4 Driver's License (or equivalent from other provinces), and 8. As required, successfully pass the Paramedic Candidate Physical Abilities Test (PC-PAT) for those ambulance operating companies that require one.	7. Être admissible à un permis de conduire de classe 4 de la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick (ou permis équivalent dans les autres provinces); 8. S'il y a lieu, avoir réussi le Test d'aptitudes physiques pour les candidats au poste de travailleur paramédical (PC-PAT) pour certains services d'ambulance qui en nécessite un.

Note: To receive a Driver's Abstract, applicants should contact their provincial/state Department of Transportation or Motor Vehicles.)

Nota : Afin de recevoir le dossier du conducteur, les candidats doivent communiquer avec le ministère des Transports au niveau provincial ou fédéral.

Ability to Travel: Learners accepted into the program must be willing and able to travel and/or reside in other locations in Saskatchewan, Nova Scotia, New Brunswick, or any other province during their clinical placements. The Institution will make every effort to accommodate learner requests for placements so that learners may reside with friends or family.

Consentir à voyager : les étudiants admis au programme doivent consentir à voyager ou à demeurer à d'autres endroits en Saskatchewan, Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick ou dans toute autre province durant leur stage clinique. L'institution s'efforcera de trouver un stage clinique à l'endroit demandé par l'étudiant pour lui permettre de demeurer avec des amis ou de la famille.

Evaluation: In addition to the minimum eligibility requirements listed above, applications for admission will be evaluated on a number of criteria. These

Évaluation : en plus des conditions minimales d'admission énumérées précédemment, les demandes d'inscription feront l'objet d'une

include extracurricular activities, recreation/community involvement, and employment/work experience. Resumes should be well-organized, providing an accurate and comprehensive account of applicants' achievements, skills and interests.

évaluation suivant un nombre de critères, notamment : les activités parascolaires, la participation à des activités récréatives ou communautaires et l'expérience de travail. Les curriculum vitae doivent être bien structurés et dresser un portrait juste et complet des accomplissements, des compétences et des champs d'intérêt du candidat.

ACP - ENTRANCE REQUIREMENTS

To apply to for the Medavie HealthEd Advanced Care Paramedic program, an applicant must meet the following prerequisites:

1. Be physically and mentally able to perform all required duties
2. Be in good health with all appropriate immunizations as verified by a completed immunization record (provided in application package)
3. Supply a current copy of their Driver's Abstract, and
4. An official criminal record check with a vulnerable sector check. (A copy of the CRC/VSC must be supplied by the applicant. It can be obtained from the RCMP or any local police detachment.)
 - a. Should the CRC/VSC show any positive findings, the applicant's file will be required to be reviewed by the Admissions Committee.
5. Actively registered/licensed Primary care or Intermediate Care Paramedic (or equivalent in other provinces).

Ability to Travel: Learners accepted into the program must be willing and able to travel and/or reside in other provinces, if required. The institution will make every effort to accommodate learner requests for

CONDITIONS D'ADMISSION AU PSA

Pour s'inscrire au programme d'ambulancier paramédical en soins avancés (PAS) offert par Medavie ÉduSanté, le candidat doit respecter les conditions d'admission préalables suivantes :

1. Être physiquement et mentalement en mesure d'exercer toutes les tâches requises;
2. Être en bonne santé et avoir reçu tous les vaccins appropriés comme il est indiqué sur le dossier d'immunisation complet (fourni dans la trousse d'inscription);
3. Fournir une copie récente de son dossier de conducteur;
4. Vérification officielle des antécédents judiciaires en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables. (Une copie de la vérification des antécédents judiciaires en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables doit être fournie par le candidat. On peut obtenir ce document auprès de la GRC ou de tout service de police local.)
 - a. Si la vérification des antécédents judiciaires en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables révèle des antécédents judiciaires, le dossier du candidat devra être examiné par le comité des admissions.
5. Travailleur paramédical en soins primaires ou en soins intermédiaires avec inscription active/permis d'exercice (ou l'équivalent dans d'autres provinces).

Consentir à voyager : les étudiants admis au programme doivent consentir à voyager ou à demeurer à d'autres endroits en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick ou dans toute autre province durant leur stage clinique. L'institution s'efforcera de

placements so that learners may reside with friends or family.

Evaluation: In addition to the minimum eligibility requirements listed above, applications for admission will be evaluated on a number of criteria. These include extracurricular activities, recreation/community involvement, and employment/work experience. Resumes should be well-organized, providing an accurate and comprehensive account of applicants' achievements, skills and interests.

trouver un stage clinique à l'endroit demandé par l'étudiant pour lui permettre de demeurer avec des amis ou de la famille.

Évaluation : en plus des conditions minimales d'admission énumérées précédemment, les demandes d'inscription feront l'objet d'une évaluation suivant un nombre de critères, notamment : les activités parascolaires, la participation à des activités récréatives ou communautaires et l'expérience de travail. Les curriculum vitae doivent être bien structurés et dresser un portrait juste et complet des accomplissements, des compétences et des champs d'intérêt du candidat.

Language Proficiency Requirements

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 13 June 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Exigences en matière de compétences linguistiques

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} août 2012

Date de révision/d'examen : 13 June 2024

Approuvée par : Président de Medavie ÉduSanté

POLICY

The objective of this policy is to establish the language proficiency requirements that will be placed upon international learners who are applying to clinical programming at Medavie HealthEd for whose first language is not the primary language of the course they enroll into. Our goal is to ensure we meet the requirements established by the provincial regulator of paramedicine and/or post-secondary education.

It's important for learners to speak and understand the primary language of the course at a level that will allow them to make the most of their classes, assignments, and study groups. Our language requirements are designed to ensure the learner is provided with the best possible education.

If a learner is enrolling into an English program and English is not their first language, they will be required to complete an English language proficiency assessment at an institution recognized for conducting language proficiency testing.

If a learner is enrolling into a French program and French is not their first language, they will be required to complete a French language proficiency assessment at an institution recognized for conducting language proficiency testing.

POLITIQUE

L'objectif de la présente politique est d'établir les exigences en matière de compétences linguistiques auxquelles doivent répondre les étudiants internationaux qui s'inscrivent à un programme clinique offert par Medavie ÉduSanté si leur langue maternelle n'est pas la langue principale dans laquelle le programme est donné. Notre but est de nous assurer que les exigences établies par l'organisme de réglementation provincial en soins paramédicaux ou en éducation post-secondaire sont respectées.

Il importe que les étudiants et étudiantes parlent et comprennent la langue principale du programme à un niveau qui leur permettra de profiter au maximum des cours, des travaux et des groupes d'étude. Nos exigences en matière de langue visent à nous assurer que les étudiants et étudiantes reçoivent la meilleure éducation possible.

Si l'étudiant(e) s'inscrit à un programme offert en anglais et que sa langue maternelle n'est pas l'anglais, il ou elle devra passer une évaluation de compétences linguistiques en anglais dans un établissement reconnu dans les évaluations de compétences linguistiques.

Si l'étudiant(e) s'inscrit à un programme offert en français et que sa langue maternelle n'est pas le français, il devra passer une évaluation de compétences linguistiques en français dans un établissement reconnu dans les évaluations de compétences linguistiques.

This policy does not apply to French Canadians seeking education in the French Language.

La présente politique ne s'applique pas aux Canadiens et Canadiennes francophones qui désirent faire leurs études en français.

Applicants may be exempt from language testing if they have successfully completed one of the following:

- Completed a minimum of Grade 12 at an English high school and has completed a Grade 11 or 12 Academic English course.
- Studied for a minimum one year at a post-secondary institution in the language of choice.

Les candidats pourraient être exemptés des tests de compétences linguistiques s'ils répondent à l'un des critères suivants :

- avoir réussi leur 12e année dans une école secondaire anglophone et avoir réussi le cours d'anglais de 11e ou 12e année;
- avoir étudié pendant au moins un an dans un établissement postsecondaire dans la langue de leur choix.

PROCEDURE

PROCÉDURE

1. Any applicant who discloses, or is determined, to speak English or French as a second language will be required to complete the appropriate proficiency assessment
2. Medavie HealthEd requires a Canadian Language Benchmark (CLB) level of 8 for English programming or an Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) of 8 for French programming.
 - a. International applicants may provide current testing results from approved testing organizations such as International English Language Testing System (IELTS) or Test d'évaluation de français (TEF).
 - b. Resulting scores will be compared to the CLB/NCLC equivalency charts as prescribed by the Government of Canada (<https://www.canada.ca>)
3. Results must be sent directly to Medavie HealthEd from the organization conducting the test.
4. Once an applicant provides valid proof of language proficiency, as per point two above,

1. Tout(e) candidat(e) qui révèle que l'anglais ou le français n'est pas sa langue maternelle ou pour lequel ou laquelle on détermine que l'anglais ou le français n'est pas la langue maternelle devra se soumettre à une évaluation de ses compétences linguistiques.
2. Medavie ÉduSanté exige un niveau de compétence en anglais de 8 selon les Canadian Language Benchmarks (CLB) pour les programmes en anglais, et un niveau de compétence en français de 8 selon les Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) pour les programmes en français.
 - a. Les candidats internationaux peuvent fournir leurs résultats à jour obtenus dans le cadre de tests reconnus, tels que l'International English Language Testing System (IELTS) ou le Test d'évaluation de français (TEF).
 - b. Ces résultats seront comparés aux tableaux d'équivalence CLB/NCLC, comme prescrit par le gouvernement du Canada (<https://www.canada.ca>).
3. L'organisation responsable du test doit envoyer les résultats directement à Medavie ÉduSanté.
4. Lorsqu'un(e) candidat(e) fournit une preuve valide de ses compétences linguistiques,

they will be directed to continue with the application and selection process.

conformément à l'alinéa 2 ci-dessus, on l'avisera de poursuivre son inscription et le processus de sélection.

Copies of the language proficiency test results must be placed on the applicants' file.

Des copies des résultats du test de compétences linguistiques doivent être versées au dossier du candidat ou de la candidate.

Educational Credential Validation Process

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 May 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Processus de validation des diplômes

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} août 2012
Date de révision/d'examen : 03 Mai 2024
Approuvée par : Président de Medavie ÉduSanté

POLICY

The objective of this policy is to establish the process that international applicants must follow to validate their education credentials.

It's important that a learner's academic education be at a level that will allow them to make the most of their classes, assignments, and study groups. Our academic requirements are designed to ensure the learner is provided with the best possible education. All applicants who submit academic credentials from a foreign country will be required to have their educational credentials assessed at an institution recognized for validating educational credentials.

PROCEDURE

1. Any applicant providing academic credentials, from a foreign country, will be required to have their educational credentials assessed.
2. The applicant must have their educational credentials validated by one of the members of the Alliance of Credential Evaluation Services of Canada (ACESC). Their website is www.canalliance.org. The primarily English agencies listed on the ACESC website include:
 - a. University of Toronto, School of Continuing Studies, Comparative Education Service.

POLITIQUE

L'objectif de la présente politique est d'établir le processus que les candidats internationaux doivent suivre pour valider leurs diplômes.

Il est important que le niveau de scolarité des étudiants soit suffisant pour leur permettra de tirer le meilleur parti des cours, des travaux et des groupes d'étude. Les exigences de notre école visent à s'assurer que les étudiants reçoivent la meilleure éducation possible. Tous les candidats qui soumettent des diplômes provenant d'un pays étranger devront les faire évaluer par une organisation reconnue dans la validation de diplômes.

PROCÉDURE

1. Tout candidat qui fournit un diplôme provenant d'un pays étranger devra le faire évaluer.
2. Le candidat doit faire valider son diplôme par un des membres de l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACESD). Le site Web se trouve à l'adresse suivante : www.canalliance.org. Les organismes membres, principalement anglophones, affichés sur le site Web de l'ACESD, sont les suivants :
 - a. University of Toronto, School of Continuing Studies, Comparative Education Service (Université de Toronto, écoles d'études permanentes et services d'éducation comparée)

- b. International Credential Assessment Service of Canada
- c. International Credential Evaluation Service
- d. International Qualifications Assessment Service
- e. World Education Services

3. Applicable to applicants from Nigeria, Ghana, Sierra Leone, Liberia and Gambia.

- a. Applicants with WAEC or NECO certificates are required to purchase a West African Examination Council (WAEC) scratch card or National Examination Council (NECO) scratch card.
- b. WAEC applicants will need to provide the following information:
 - i. Examination Number
 - ii. Examination Year
 - iii. Examination (Private Candidate or School Candidate)
 - iv. Card Serial Number
 - v. PIN
- c. NECO applicants will need to provide the following information:
 - i. Type
 - ii. Exam Year
 - iii. PIN
 - iv. Exam No.
- d. This information will be used to confirm WAEC results at www.waecdirect.org or www.mynecoexams.com.

- b. International Credential Assessment Service of Canada (Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux)
- c. International Credential Evaluation Service (service d'évaluation des diplômes internationaux)
- d. International Qualifications Assessment Service (service d'évaluation des qualifications internationales)
- e. World Education Services (service pour l'éducation mondiale)

3. Critères applicables aux candidats du Nigeria, du Ghana, de la Sierra Leone, du Liberia et de la Gambie :

- a. Les candidats qui possèdent un certificat du West African Examinations Council (WAEC) ou du National Examinations Council (NECO) doivent se procurer une carte d'accès (« scratch card ») du WAEC ou du NECO permettant de consulter leurs résultats.
- b. Les candidats qui détiennent un certificat du WAEC devront fournir les renseignements suivants :
 - i. numéro de l'examen;
 - ii. année de l'examen;
 - iii. type d'examen (candidat indépendant ou inscrit à une école);
 - iv. numéro de série de la carte;
 - v. NIP.
- c. Les candidats qui détiennent un certificat du NECO devront fournir les renseignements suivants :
 - i. type;
 - ii. année de l'examen;
 - iii. NIP;
 - iv. numéro de l'examen.
- d. Ces renseignements seront utilisés pour vérifier les résultats sur www.waecdirect.org ou www.mynecoexams.com.

4. Results of the educational credentials validation process must be sent directly to Medavie HealthEd from the organization conducting the test.	4. L'organisme responsable de l'évaluation du diplôme d'études doit envoyer les résultats directement à Medavie ÉduSanté.
5. Once received at Medavie HealthEd, the staff member responsible for enrollment will review the documentation sent from the ACESC member.	5. Une fois que Medavie ÉduSanté aura reçu les résultats, le membre du personnel responsable de l'inscription devra examiner la documentation que lui a fait parvenir l'organisme membre de l'ACSED.
6. The applicant may proceed to the selection process, with the provision that the ACESC member's documentation clearly indicates the applicant has met the entrance requirements established under Policy No 2-20 Entry Requirements.	6. Le candidat peut passer à l'étape du processus de sélection, à condition que la documentation de l'organisme membre de l'ACSED indique clairement que le candidat satisfait aux exigences d'admission établies par la Politique 2-20 – Exigences d'admission.
7. The applicant will not proceed to the selection process should the ACESC member's documentation clearly indicate that the applicant has not met the entrance requirements established under Policy No 2-20 Entry Requirements.	7. Le candidat ne passera pas à l'étape du processus de sélection si la documentation de l'organisme membre de l'ACSED indique clairement que le candidat ne satisfait pas aux exigences d'admission énoncées dans la Politique 2-20 – Exigences d'admission.
8. Copies of the ACESC member's documentation must be placed on the applicants' file.	8. Une copie de la documentation du membre de l'ACSED doit être versée au dossier du candidat.

Selection Process

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 03 May 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Processus de sélection

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} août 2012

Date de révision/d'examen : 03 Mai 2024

Approuvée par : Président de Medavie ÉduSanté

POLICY

Each applicant's application form is to be reviewed by the Admissions Team member for completion of documentation.

Once an applicant has met the requirements, the Admissions Team member will schedule the applicant for an interview.

Successful applicants will be notified by the Admissions Advisor regarding the date and location of the next course.

PROCEDURE

1. Once an applicant has started their application file, the Admissions Team Member will review the file to ensure that the documentation submitted meets the admission requirements for the program the applicant has applied to.
2. Those applicants whose files meet the threshold will be invited to attend an interview/examination process.
3. A date for the interview/examination will be selected and communicated to the applicant.
4. During the interview/examination process each applicant will also be required to complete the following:

For PCP applicants:

- 4.1. An interview with Medavie HealthEd Staff

POLITIQUE

Chaque demande d'inscription fera l'objet d'une évaluation par un membre de l'équipe des admissions afin de s'assurer qu'il ne manque aucun document.

Si la demande répond aux exigences, le membre de l'équipe des admissions communiquera avec le candidat pour fixer la date de l'entrevue.

Les candidats retenus seront avisés par le conseiller aux admissions en ce qui a trait à la date de début du prochain cours et à l'endroit où il est offert.

PROCÉDURE

1. Une fois que le candidat a commencé son dossier de demande d'inscription, un membre de l'équipe des admissions examinera le dossier pour vérifier si la documentation fournie respecte bel et bien les conditions d'admission du programme auquel s'est inscrit l'étudiant.
2. Les candidats dont le dossier satisfait aux conditions seront invités à la prochaine étape du processus qui consiste en une entrevue et un examen.
3. Une date pour l'entrevue et l'examen sera fixée et communiquée au candidat.
4. Durant le processus d'entrevue et d'examen, chaque candidat devra être assujéti à ce qui suit :

Étudiants du PSP :

- 4.1. Une entrevue avec le personnel de Medavie ÉduSanté;

- 4.2. In the case of an applicant not meeting the academic requirements for the PCP program they can complete a Canadian Adult Achievement Test Level D (Level C for French Programming) prior to interview. These applicants must meet the overall score of 50%, as well as a minimum of 50% on all of the individually tested sections for Math and/or Science, which is dependent upon their academic qualifications.

For ACP applicants:

- 4.3. PCP knowledge test based on the National Occupational Competency Profile for Paramedicine.
- 4.4. An interview with Medavie HealthEd Staff

Upon completion of the selection process for both programs:

- 4.5. A seniority list may be established based upon the applicants who received the highest scores. In this case, based on seat availability for a program, the applicants with the highest scores will be offered a seat in the appropriate program. Should there be more individuals that qualify than there are seats in the program, it will be a Senior Manager's responsibility to identify the successful applicants in conjunction with the feedback from the Admissions Team.
- 4.6. Those applicants that have been accepted for a program will receive notification via e-mail or telephone advising them that they have been accepted and will be receiving a letter of acceptance electronically.
- 4.7. The Letter of Acceptance will indicate the timeframe the learner must send back the

- 4.2. Si un candidat ne répond pas aux exigences scolaires pour le PSP, il peut effectuer le Test de rendement pour francophones (niveau C) ou le Canadian Adult Achievement Test (niveau D) avant l'entrevue. Ces candidats doivent obtenir une note globale d'au moins 50 %, ainsi qu'une note minimale de 50 % pour chaque section individuelle portant sur les mathématiques ou les sciences, selon leurs résultats scolaires.

Étudiants du PSA :

- 4.3. Le test de connaissances du PSA fondé sur le Profil national des compétences professionnelles dans le domaine de la paramédecine;
- 4.4. Une entrevue avec le personnel de Medavie ÉduSanté.

À la fin du processus de sélection pour les deux programmes :

- 4.5. Une liste de mérite peut être établie en fonction des candidats qui ont obtenu les meilleurs résultats. Dans ce cas, en fonction du nombre de places disponibles dans un programme, les candidats ayant obtenu les meilleurs résultats se verront offrir une place dans le programme approprié. S'il y a plus de personnes qui se sont qualifiées que le nombre de places disponibles, un des gestionnaires principaux, en tenant compte des commentaires de l'équipe des admissions, sera responsable de déterminer les candidats retenus.
- 4.6. Les candidats qui ont été acceptés dans un programme recevront un avis par courriel ou par téléphone pour leur signaler qu'ils ont été acceptés et qu'ils recevront une lettre d'acceptation électroniquement.
- 4.7. La lettre d'acceptation indiquera le délai que l'étudiant devra respecter pour retourner la lettre confirmant son acceptation de l'offre.

Seat Confirmation letter indicating that the learner has accepted the seat.

In the case of an applicant declining a seat that they have been awarded the Admissions Advisor will contact the next senior applicant on the Seniority List and offer the seat, following the process described above. This process will be followed until the program is filled.

Si un candidat décline l'offre, le conseiller aux admissions communiquera avec le prochain candidat sur la liste de mérite et lui offrira une place en suivant le même processus que celui décrit précédemment. Ce processus se poursuivra jusqu'à ce que toutes les places aient été remplies.

Wait List - PCP

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 May 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Confirmation de place par système de point - PSP

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} août 2012
Date de révision/d'examen : 03 Mai 2024
Approuvée par : Président de Medavie ÉduSanté

POLICY

If an applicant has applied for a specific start date but that program is already at capacity the applicant will be advised that they are being placed on a waitlist for that program.

Applicants placed on the waitlist will receive a waitlist letter from the Admissions team that identifies their placement on the list as well as notifies them that if the program remains at capacity, they would be automatically offered a seat in another program. The applicant also has the option to defer to another program.

The Admissions team will not disclose to any applicant their position on the waitlist.

POLITIQUE

Si un candidat a présenté une demande d'admission en vue de commencer un programme à une date précise, mais que le programme est déjà complet, le candidat sera inscrit sur une liste d'attente pour ce programme et en sera avisé.

Les candidats inscrits à la liste d'attente recevront une lettre de la part de l'équipe responsable de l'admission, qui les informera de leur inscription à la liste et de la possibilité d'être admis dans un autre programme si le programme initial demeure complet. Ces candidats ont également la possibilité d'être admis dans un autre programme.

L'équipe de l'admission n'informera aucun candidat de sa position sur la liste d'attente.

Seat Competition Point System – ACP

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 May 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Confirmation de siège par système de point-PSA

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 03 Mai 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

The Seat Competition Point System ACP is utilized to provide a non-bias approach to selecting the top applicants, from all applicants for an ACP program.

Those applicants with the top scoring values will be notified by the Admissions Advisor regarding the date and location of the next ACP course.

PROCEDURE

1. The following documentation will be used by the Admissions Advisor and Program Manager to score each individual applicant:
 - 1.1. Admissions Interviewer Package – This document details the process to completing the structured interview.
 - 1.2. Application and resume
 - 1.3. Combined Interview Questions encompassing the PCP and ACP questions asked during the interview process.
 - 1.4. Overall Score Summary Form – This document details the scores achieved by the applicant during the interview for:
 - 1.4.a. Interview Score
 - 1.4.b. Primary Care Paramedicine Written Exam Overall Selection Score
 - 1.4.c. Years of Paramedic Registration Overall Selection Score

POLITIQUE

On a recours à un barème de points comme méthode impartiale pour sélectionner les meilleurs candidats inscrits au programme PSA.

Le conseiller aux admissions informera les candidats ayant obtenu les meilleurs résultats de la date de début du prochain cours PSA et de l'endroit où il est offert.

PROCÉDURE

1. Les documents ci-après seront utilisés par le conseiller aux admissions et le directeur de programme pour attribuer des points à chaque candidat :
 - 1.1. La trousse d'entrevue d'admission – Ce document explique en détail la façon de réaliser l'entrevue structurée.
 - 1.2. La demande d'inscription de l'étudiant et son curriculum vitae.
 - 1.3. Des questions combinées, c'est-à-dire qui englobent des questions en matière de PSP et de PSA durant l'entrevue.
 - 1.4. Le formulaire du sommaire des notes globales – Ce document explique en détail les résultats obtenus par l'étudiant durant l'entrevue :
 - 1.4.a. Résultat de l'entrevue;
 - 1.4.b. Résultat global de sélection obtenu pour l'examen écrit sur la paramédecine en soins primaires;
 - 1.4.c. Résultat global de sélection obtenu pour le nombre d'années inscrit au

registre national en tant qu'ambulancier paramédic;

1.4.d. References Overall Selection Score

1.4.d. Résultat global de sélection obtenu pour les références fournies.

1.5. Points Overview Table – This is an excel spreadsheet that will rank the applicants based upon the highest to lowest overall scores. This is accomplished by tabulating the values for each item described under 1.4 above. Applicants who do not meet the minimum cut off scores will not gain admission to the institution.

1.5. Tableau d'aperçu des points – Il s'agit d'une feuille EXCEL qui permet de classer les candidats par ordre d'importance selon les résultats les plus élevés jusqu'aux résultats les plus faibles. Pour ce faire, on calcule les points pour chaque élément décrit à l'alinéa 1.4 ci-dessus. Les candidats qui n'ont pas obtenu le résultat minimal requis ne seront pas admis à l'institution.

2. Seats may be offered to applicants, in order from those who scored highest to lowest until a program is filled. Any applicant who did not meet the minimum cut off score for the interview process will not be admitted to a program, regardless of whether, or not, the program has available seats

2. Les places disponibles peuvent être offertes aux candidats qui ont obtenu les résultats les plus élevés jusqu'aux résultats les plus faibles, jusqu'à ce que toutes les places dans un programme donné aient été remplies. Tout candidat qui n'obtient pas le résultat minimal requis à l'entrevue ne sera pas admis dans un programme, même s'il reste des places disponibles.

Payment Schedule PCP

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 May 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Cédule de paiement PSP

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 03 Mai 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Medavie HealthEd is required to operate under the regulations of the pertinent provincial regulators. Therefore, Medavie HealthEd will require learners attending programs to make at a minimum two reasonable payments.

Learners must pay a non-refundable deposit of \$500 to confirm the seat for their program. Though this \$500 is non-refundable, it will be applied to the learners overall tuition should they attend the program.

PROCEDURE

1. The learner, for the first payment, will be required to pay for their non-tuition related fees including, books, uniforms, etc., as well as a minimum of 60% of their tuition. This payment is expected by to the first day of class.
 - a. Learners attending the PCP program may select to utilize a Tuition Payment Plan Schedule and may decide, in consultation with and approval from a Medavie HealthEd Admissions Advisor or senior manager, on how they would like to make payment for their program.
2. At the midpoint of the program the learner will be required to pay the outstanding balance of their tuition.

POLITIQUE

Medavie ÉduSanté doit exercer ses activités en respectant les règlements des organismes provinciaux pertinents. Par conséquent, Medavie ÉduSanté exigera que ses étudiants inscrits aux programmes fassent au moins deux paiements raisonnables.

Les étudiants doivent faire un dépôt non remboursable de 500 \$ pour confirmer leur place dans leur programme. Même si les 500 \$ ne sont pas remboursables, ils seront déduits de leurs frais de scolarités s'ils entreprennent des études dans le programme voulu.

PROCÉDURE

1. Pour le premier paiement, l'étudiant doit payer les frais non liés aux frais de scolarité comme les manuels, les uniformes, de même qu'au moins 60 % de ses frais de scolarité. Ce paiement est dû au moment du rendez-vous pour signer le contrat qui se tiendra la veille du premier jour d'enseignement.
 - a. Students attending the PCP program may select to utilize a Tuition Payment Plan Schedule and may decide, in consultation with and approval from a Medavie HealthEd Admissions Advisor or senior manager, on how they would like to make payment for their program.
2. Au milieu du programme, l'étudiant doit payer le solde impayé des frais de scolarité.

3. The learner may make payment by EFT, cheque, money order or through student funding (See Policy 2-43 – Student Loan Payments). The Institution will not accept credit card payments for any program. Cash payments will not be accepted.
 4. Should the learner pay by EFT, cheque or money order the learner will be provided with a receipt on the day they make payment.
 5. For the purposes of filing taxes, all learners who have paid tuition and attended the full time PCP program will be provided with a completed Form T2202 – Tuition and Education Amounts Certificate.
 6. A learner will not receive their transcript, letter of completion, or diploma/certificate unless their account is paid in full.
 7. Payment is to be made to Medavie HealthEd
3. L'étudiant peut payer par chèque, par mandat-poste ou avec son prêt étudiant (voir la Politique 2-43 – Paiements avec le prêt étudiant). L'institution n'accepte pas de carte de crédit pour aucun des programmes offerts. Les paiements en argent comptant seront seulement acceptés s'il existe des circonstances atténuantes. L'étudiant doit discuter de ces circonstances avec le gestionnaire principal avant que le paiement soit accepté.
 4. Si l'étudiant paie en argent comptant, par chèque ou par mandat-poste, on lui donnera un reçu le jour même du paiement.
 5. Aux fins de déclaration de revenus, tous les étudiants ayant payé leurs frais de scolarité et suivi le programme PSP à temps plein recevront le formulaire T2202 A rempli – Certificat pour frais de scolarité et d'inscription.
 6. Un étudiant ne recevra pas son diplôme d'études si ses frais de scolarités ne sont pas entièrement payés.
 7. Le paiement doit être fait à l'ordre de Medavie ÉduSanté.

Payment Schedule ACP

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 May 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Cédule de paiement PSA

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 03 Mai 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Medavie HealthEd is required to operate under the regulations of the pertinent provincial regulators. Therefore Medavie HealthEd will require students attending programs to make at a minimum two reasonable payments.

Learners must pay a non-refundable deposit of \$500 to confirm the seat for their program. Though this \$500 is non-refundable, it will be applied to the learners overall tuition should they attend the program.

PROCEDURE

1. On the first day of class the learner will be required to pay for their non-tuition related fees including books, uniforms, etc., as well as a minimum of 33.5% of their tuition.
2. Learners attending the ACP program are provided with a Tuition Payment Plan Schedule and may decide, in consultation with and approval from a Medavie HealthEd Admissions Advisor or senior manager, on how they would like to make payment for their program.
3. The learner can make payment by EFT, cheque, money order or through their company's payroll deduction program. The Institution will not accept credit card payments for any program.

POLITIQUE

Medavie ÉduSanté doit exercer ses activités en respectant les règlements des organismes provinciaux pertinents. Par conséquent, Medavie ÉduSanté exigera que ses étudiants inscrits aux programmes fassent au moins deux paiements raisonnables.

Les étudiants doivent faire un dépôt non remboursable de 500 \$ pour confirmer leur place dans leur programme. Même si les 500 \$ ne sont pas remboursables, ils seront déduits de leurs frais de scolarités s'ils entreprennent des études dans le programme voulu.

PROCÉDURE

1. La première journée d'enseignement, l'étudiant doit notamment payer les manuels, les uniformes, de même qu'au moins 33,5 % de ses frais de scolarité.
2. Les étudiants qui suivent le programme PSA obtiendront un calendrier des paiements de frais de scolarité et ils pourront déterminer le mode de paiement retenu pour leur programme, après avoir consulté un conseiller aux admissions ou un gestionnaire principal de Medavie ÉduSanté et obtenu leur approbation.
3. Les étudiants peuvent payer en argent comptant, par chèque et par mandat-poste ou en participant au programme de retenue sur la paye de leur employeur. L'institution n'accepte pas de carte de crédit pour aucun des programmes offerts. Les paiements en argent comptant seront seulement acceptés s'il existe des circonstances atténuantes. Les étudiants doivent discuter de ces circonstances avec le gestionnaire principal avant

que le paiement soit accepté. Nota : à l'heure actuelle, le programme PSA n'est pas admissible aux prêts étudiants.

4. Should the learner pay by EFT, cheque or money order the learner will be provided with a receipt on the day they make payment. 5. For the purposes of filing taxes, all learners who have paid tuition and attended the full or part time ACP program will be provided with a completed Form T2202 – Tuition and Education Amounts Certificate. 6. A learner will not receive their transcript, letter of completion, or diploma/certificate unless their account is paid in full. 7. Payment is to be made to Medavie HealthEd	4. Si les étudiants paient en argent comptant, par chèque ou par mandat-poste, on leur donnera un reçu le jour même du paiement. 5. Aux fins de déclaration de revenus, tous les étudiants ayant payé leurs frais de scolarité et suivi le programme PSA à temps plein recevront le formulaire T2202 A rempli – Certificat pour frais de scolarité et d'inscription. 6. Un étudiant ne recevra pas son diplôme d'études si ses frais de scolarités ne sont pas entièrement payés. 7. Le paiement doit être fait à l'ordre de Medavie ÉduSanté.

Payment Schedule EMR/EMT

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 05 Jun 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Cédule de paiement RUM/TUM

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 05 jun 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Medavie HealthEd is required to operate under the regulations of the pertinent provincial regulators. Therefore Medavie HealthEd will require students attending programs to make at a minimum two reasonable payments.

Learners must pay a non-refundable deposit of \$500 to confirm the seat for their program. Though this \$500 is non-refundable, it will be applied to the learners overall tuition should they attend the program.

PROCEDURE

1. The learner, for the first payment, will be required to pay for their non-tuition related fees including, books, uniforms, etc., as well as a minimum of 60% of their tuition. This payment is expected by to the first day of class.
 - 1.1. Learners attending the EMR/EMT program may select to utilize a Tuition Payment Plan Schedule and may decide, in consultation with and approval from a Medavie HealthEd Admissions Advisor or senior manager, on how they would like to make payment for their program.
2. At the midpoint of the program the learner will be required to pay the outstanding balance of their tuition.

POLITIQUE

Medavie ÉduSanté doit exercer ses activités en respectant les règlements des organismes provinciaux pertinents. Par conséquent, Medavie ÉduSanté exigera que ses étudiants inscrits aux programmes fassent au moins deux paiements raisonnables.

Les étudiants doivent faire un dépôt non remboursable de 500 \$ pour confirmer leur place dans leur programme. Même si les 500 \$ ne sont pas remboursables, ils seront déduits de leurs frais de scolarités s'ils entreprennent des études dans le programme voulu.

PROCÉDURE

1. Pour le premier paiement, l'étudiant doit payer les frais non liés aux frais de scolarité comme les manuels, les uniformes, de même qu'au moins 60 % de ses frais de scolarité. Ce paiement est dû au moment du rendez-vous pour signer le contrat qui se tiendra la veille du premier jour d'enseignement.
 - 1.1. Les étudiants inscrits aux programmes de formation pour répondants médicaux d'urgence ou techniciens en soins médicaux d'urgence peuvent conclure une entente sur les modalités de paiement des frais de scolarité en discutant avec un conseiller aux admissions ou un gestionnaire principal de Medavie ÉduSanté et en obtenant son approbation.
2. Au milieu du programme, l'étudiant doit payer le solde impayé des frais de scolarité.

3. The learner may make payment by EFT, cheque, money order or through student funding (See Policy 2-43 – Student Loan Payments). The Institution will not accept credit card payments for any program. Cash payments will not be accepted.	3. L'étudiant peut payer par chèque, par mandat-poste ou avec son prêt étudiant (voir la Politique 2-43 – Paiements avec le prêt étudiant). L'institution n'accepte pas de carte de crédit pour aucun des programmes offerts. Les paiements en argent comptant seront seulement acceptés s'il existe des circonstances atténuantes. L'étudiant doit discuter de ces circonstances avec le gestionnaire principal avant que le paiement soit accepté.
4. Should the learner pay by EFT, cheque or money order the learner will be provided with a receipt on the day they make payment.	4. Si l'étudiant paie en argent comptant, par chèque ou par mandat-poste, on lui donnera un reçu le jour même du paiement.
5. For the purposes of filing taxes, all learners who have paid tuition and attended the full time PCP program will be provided with a completed Form T2202 – Tuition and Education Amounts Certificate.	5. Aux fins de déclaration de revenus, tous les étudiants ayant payé leurs frais de scolarité et suivi le programme PSP à temps plein recevront le formulaire T2202 A rempli – Certificat pour frais de scolarité et d'inscription.
6. A learner will not receive their transcript, letter of completion, or diploma/certificate unless their account is paid in full.	6. Un étudiant ne recevra pas son diplôme d'études si ses frais de scolarités ne sont pas entièrement payés.
7. Payment is to be made to Medavie HealthEd	7. Le paiement doit être fait à l'ordre de Medavie ÉduSanté.

Student Loan Payments

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 05 Jun 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Paielement Prêt Étudiant

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Date de révision/revue: 05 jun 2024

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Learners attending the full time EMR or PCP program may apply for student loans; therefore, Medavie HealthEd will accept student loans as a form of payment. Students should note, however, there is no guarantee that they will receive a student loan and therefore if they plan on attending a program at the institution they should ensure they have the financial resources to do so.

PROCEDURE

1. The learner is responsible for making application for a student loan. Medavie HealthEd and its staff are not permitted to make application to Student Assistance on behalf of the learner.
2. Student loan documents are to be signed by Medavie HealthEd staff designated with authority to do so. Authority is designated by the General Manager, through the President. A list of employees who have the authority to sign learner loans is kept with the institutions Admissions Advisor. As per the requirements of the Student Assistance Office, the General Manager will ensure a sample of the signing authorities signatures are forwarded to them.
3. Learners cannot have their student loan documents signed until four weeks before the program start date.

POLITIQUE

Les étudiants à temps plein dans le programme RMU ou PSP peuvent présenter une demande de prêt étudiant; Medavie ÉduSanté accepte les prêts étudiants comme mode de paiement. Cependant, les étudiants doivent savoir qu'ils n'ont aucune de garantie d'obtenir un prêt étudiant, par conséquent, s'ils prévoient suivre un programme à l'institution, ils devraient s'assurer d'avoir une source de financement.

PROCÉDURE

1. L'étudiant a la responsabilité de présenter une demande de prêt étudiant. Medavie ÉduSanté et son personnel ne sont pas autorisés à présenter de demandes auprès du service d'aide financière aux études au nom de l'étudiant.
2. Les documents relatifs aux prêts étudiants doivent être signés par des membres du personnel de Medavie ÉduSanté qui ont obtenu l'autorisation nécessaire. Cette autorisation est accordée par le directeur général, par l'entremise du président. Le conseiller aux admissions de l'établissement détient une liste des employés qui ont l'autorisation de signer les documents relatifs aux prêts étudiants. Conformément aux exigences du bureau d'aide aux étudiants, le directeur général s'assurera qu'un exemple de la signature des signataires autorisés lui sera fourni.
3. Les étudiants ne pourront obtenir leurs documents de prêt étudiant signés que quatre semaines avant la date de début du programme.

Refund Policy

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 05 Jun 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Politiques de remboursement

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Date de révision/revue: 05 jun 2024

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Refunds will be issued based upon, at a minimum, the requirements established by the provincial regulators.

PROCEDURE

1. A copy of the Tuition Refund Policy is provided to each student for their review prior to signing the Student Contract with Medavie HealthEd.

POLITIQUE

Les remboursements seront accordés conformément aux exigences minimales établies par les organismes de réglementation provinciale.

PROCÉDURE

1. Un exemplaire de la politique de remboursement des frais de scolarités sera distribué à chaque étudiant pour qu'il puisse en prendre connaissance avant de signer le contrat de l'étudiant avec Medavie ÉduSanté.

Previous Courses

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 05 Jun 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Formation Antérieur

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 05 jun 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

An applicant who has enrolled in two previous programs without successfully being certified will be required to wait for a one (1) year period, prior to enrolling in a third course.

POLITIQUE

Un candidat qui a déjà terminé deux programmes sans toutefois avoir obtenu de certificat doit attendre un (1) an avant de s'inscrire de nouveau à un troisième programme.

Recognition of Current Registration

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 05 Jun 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Reconnaissance de la Formation

Antérieur

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 05 jun 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy allows for the recognition of previous training obtained by those individuals who have a current Intermediate Care Paramedic (ICP) (also known as Paramedic Level 2's) or Primary Care Paramedics registration.

Recognition of previous training would require the applicant to provide proof of current registration and licensure at that level.

Note: Please ensure you cross reference this policy with 6-50 – Exemptions ACP Students.

POLITIQUE

La présente politique permet la reconnaissance des cours suivis antérieurement par les personnes qui ont actuellement un statut actif auprès du registre national en tant que paramédic en soins intermédiaires (ICP) (aussi appelé paramédic de niveau 2) ou en tant que paramédic en soins primaires.

Pour que la formation antérieure soit reconnue, le candidat doit fournir une preuve qu'il détient un permis d'exercice ou une autorisation pour le niveau de compétence équivalant à la formation antérieure.

Note : Assurez-vous d'ajouter un renvoi à la présente politique, ainsi qu'à la Politique 6-50 – Exceptions pour les étudiants du PSA.

Observer - Auditor**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 05 Jun 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Observateur-Auditeur****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 05 jun 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

An applicant may elect to audit a Medavie HealthEd program. The following will apply to all auditing students:

PROCEDURE

1. An application form must be completed
2. All prerequisites will be waived
3. The auditing learner may be required to pay an administrative fee set by Medavie HealthEd
4. The auditing learner may attend any of the classes and labs, as an observer only
5. As an observer the auditing student will not participate in "hands on" activities
6. The auditing learner will not be tested
7. No marks will be awarded to the auditing learner
8. Attendance will be recorded for the auditing learner and a certificate of attendance will be issued by Medavie HealthEd.

POLITIQUE

Un candidat peut choisir d'évaluer un programme de Medavie ÉduSanté. Les conditions suivantes s'appliquent à tous les étudiants qui assistent à un cours en tant qu'observateur :

PROCÉDURE

1. Un formulaire de demande doit être rempli;
2. Tous les prérequis seront annulés;
3. L'observateur peut avoir besoin de payer des frais administratifs établis par Medavie ÉduSanté
4. L'étudiant peut assister à n'importe quelles leçons et séances en laboratoire en tant qu'observateur seulement;
5. L'étudiant ne participera à aucune activité pratique en tant qu'observateur;
6. L'observateur ne sera pas évalué;
7. Aucune note ne sera attribuée à un observateur;
8. La présence de l'observateur sera consignée et Medavie ÉduSanté lui décernera un certificat de présence.

**Section 03: Withdrawals, Dropouts and Transfers/Retraits,
Abandons, Transferts**

Drop Out/Withdrawal**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 16 Jun 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Abandon / Retrait du programme****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 19 jun 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

Any learner who elects to leave the program after the actual start date will be identified as "dropout/withdrawal" on their file.

PROCEDURE (WRITTEN)

1. Learners may dropout/withdrawal from a confirmed course upon written request to the lead instructor for their program and/or the Admissions Advisor. The learner may be asked for the reason of the dropout/withdrawal, however, they cannot be required to provide an exact reason.
 - a. If the request to dropout/withdrawal is received by the lead instructor it is the responsibility of the lead instructor to notify the Admissions Advisor of the request.
2. It is the responsibility of the Admissions Advisor to discuss with the learner the reason for requesting to dropout/withdraw from the program. The Admissions Advisor is responsible to ensure they offer every opportunity, within reason, for the learner to remain in the program.
3. If it is a financial, learning or personal reason for the learner's request to dropout/withdrawal, the Admissions Advisor will be required to attempt to find a solution for the learner to remain in the program, provided it does not result in costs being incurred by Medavie HealthEd.

POLITIQUE

La mention « abandon/retrait » sera inscrite dans le dossier de tout étudiant qui choisit de quitter le programme après la date du début de l'enseignement.

PROCÉDURE (ÉCRITE)

1. Un étudiant peut renoncer à poursuivre ses études dans le programme confirmé en envoyant une demande écrite à l'instructeur-chef de son programme, à l'adjoint administratif ou au gestionnaire principal. On peut demander à l'étudiant la raison de l'abandon/du retrait, cependant, il n'est pas tenu de fournir une raison exacte.
 - a. If the request to dropout/withdrawal is received by the lead instructor it is the responsibility of the lead instructor to notify the Admissions Advisor of the request.
2. Il incombe à l'instructeur-chef ou au gestionnaire principal de discuter avec l'étudiant de la raison de l'abandon/du retrait du programme. L'instructeur-chef ou le gestionnaire principal est également responsable de s'assurer d'offrir à l'étudiant toutes les options possibles, dans les limites raisonnables, pour le garder dans le programme.
3. Si l'abandon des études résulte d'un problème financier, d'apprentissage ou personnel, l'instructeur-chef ou le gestionnaire principal tentera de trouver une solution pour que l'étudiant reste dans le programme, à condition que cette solution n'entraîne pas de coûts pour Medavie ÉduSanté.

4. If a solution is found to assist the learner in staying in the program and there are associated costs, these costs will become the responsibility of the learner.	4. Si la solution qui permet d'aider l'étudiant à rester dans le programme entraîne des coûts, l'étudiant devra les assumer.
5. After discussing the reason for the learner's request to drop out/withdrawal from the program, the Admissions Advisor will be responsible for communicating with the learner indicating one of two possibilities: a. That the learner's withdrawal has been accepted, or b. The opportunity the learner is being provided with, to stay in the program, and the time frame the learner has to accept that solution.	5. Après avoir discuté de la raison de l'abandon avec l'étudiant, l'instructeur-chef ou le gestionnaire principal devra de communiquer avec lui pour l'informer d'une de ces deux possibilités : a. Le retrait de l'étudiant a été accepté; b. L'étudiant peut demeurer dans le programme; on lui donnera des précisions quant au délai à respecter pour accepter.
6. If the learner accepts the opportunity to stay in the program, within five business days, they must provide a written letter to the Admissions Advisor indicating their acceptance of that opportunity.	6. Si l'étudiant accepte de rester dans le programme, il doit remettre une lettre à l'instructeur-chef ou au gestionnaire principal, dans les cinq jours ouvrables, pour confirmer qu'il accepte.

If a learner does dropout/withdrawal from a program and a tuition refund is applicable it will be the responsibility of the Institution's administration to calculate and advise the student of the amount to be refunded (refer to Policy 2 – 50 – Refund Policy).

Dans le cas où un étudiant renoncerait à poursuivre ses études, s'il a droit à un remboursement de ses frais de scolarité, l'administration de l'institution se chargera de calculer le montant du remboursement et de conseiller l'étudiant (voir la Politique 2-50 – Politique de remboursement).

Transfer – Between Medavie HealthEd Courses

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 19 Jun 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Transfert entre programme de Medavie Édusanté

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 19 jun 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Any learner who elects to leave their original course and transfer to another will be identified as a "Transfer" on their file.

PROCEDURE

1. Upon written request to a Admissions Advisor a learner may transfer to another confirmed course provided a seat is available.
2. A learner will be permitted to transfer courses at any time as long as the schedules of the two courses are compatible and the transfer does not affect the viability of the course the learner is transferring from. To be compatible, the course the learner requests a transfer to shall not to be more than 5 didactic/simulation days ahead of the program they are transferring from.
3. If a transfer is granted the learner will retain all academic progress including, but not limited to, quiz grades, test grades, project grades and attendance that have been accumulated in the program they are transferring from and will become part of their permanent record on the course they transfer to.
4. If the learner cannot continue to attend the initial program they were enrolled in and there are no available seats on the course they wish to attend, the student will have to refer to the Dropout/Withdrawal policy (See Policy 3 – 10 – Dropout/Withdrawal).

POLITIQUE

La mention « transfert » sera inscrite dans le dossier de tout étudiant qui choisit de quitter son cours original et de faire un transfert dans un autre cours.

PROCÉDURE

1. Après avoir fait une demande de transfert écrite à un gestionnaire principal, un étudiant peut obtenir un transfert dans un autre cours confirmé, à condition qu'une place soit disponible.
2. Le transfert dans un autre cours sera permis à n'importe quel moment, à condition que l'horaire des deux cours soit compatible et que le transfert n'ait pas une incidence sur la viabilité du cours original. Pour être compatible, le cours pour lequel l'étudiant a demandé un transfert ne doit pas être en avance de plus de cinq (5) jours de théorie/simulation sur le cours original.
3. Si l'on autorise le transfert, tout ce que l'étudiant a déjà fait dans le cadre du cours original, notamment les notes pour les tests éclair, tests et projets et les présences accumulées, sera conservé et versé au dossier permanent pour le cours où il a obtenu un transfert.
4. Si l'étudiant ne peut pas continuer de suivre le cours original dans lequel il s'est inscrit et qu'aucune place n'est disponible dans le cours qu'il souhaite suivre, l'étudiant doit alors consulter la politique sur l'abandon/le retrait d'un cours (voir Politique 3-10 – Abandon/retrait).

Transfer – Between Schools

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 19 Jun 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Transfert entre écoles

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 19 jun 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Medavie HealthEd will review transfer requests from learner s attending other Medavie HealthEd Institutions, however, they will not accept applications from other non-Medavie institutions.

POLITIQUE

Medavie ÉduSanté examinera les demandes de transfert des étudiants qui fréquentent d'autres institutions de Medavie ÉduSanté, cependant, les demandes provenant d'institutions n'appartenant pas à Medavie ne seront pas acceptées.

Section 04: Learners/Étudiants

Classroom Conflict

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 9 Jul 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Conflit en classe

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 9 Jul 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Each learner has the right to request a meeting with the Medavie HealthEd lead instructor for their program to resolve classroom problems or conflicts in their program. However, learners in the Paramedicine programs are encouraged to settle conflicts amongst themselves.

In the event that the conflict is not resolved by the Lead instructor, the situation will be addressed by the Program Manager.

In the event that the conflict is not resolved by the Program Manager, the situation will be addressed by a senior manager for final resolution.

Note: Medavie HealthEd has an open door policy and encourages students to approach staff on any issues that create conflict in the class.

POLITIQUE

Chaque étudiant a le droit de demander à rencontrer l'instructeur principal de Medavie ÉduSanté de son programme pour résoudre des problèmes ou des conflits de classe. Cependant, on encourage les étudiants des programmes de paramédecine à résoudre leurs problèmes entre eux.

Si l'instructeur principal ne peut pas régler le conflit, le directeur de programme s'en chargera.

Si le directeur de programme ne peut pas régler le conflit, le gestionnaire principal examinera la situation pour trouver une solution finale.

Remarque : Medavie ÉduSanté a adopté une politique de porte ouverte et encourage les étudiants à se tourner vers le personnel pour leur parler de toute situation qui crée des conflits en classe.

Drugs and Alcohol Policy

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 9 Jul 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Politique relative à la consommation d'alcool et de drogue

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 9 Jul 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

1. Medavie HealthEd is dedicated to the health and safety of its learners and it is committed to providing the highest standard of care to the public. HealthEd recognizes that drug or alcohol use can impact the performance of learners' duties, which are safety sensitive and may result in serious injury, harm or death to the learner, co-workers or the public.

It is also understood that learners in clinical and practicum environments are responsible to abide by the policies and procedures that govern each organization.

It is imperative that all learners are fit for duty during any phase within the learning environment (classroom, clinical and practicum).

2. The possession, sale, distribution or use of alcohol, cannabis, illicit drugs, illegally obtained prescription drugs, recreational drugs, or other controlled substances in the working and learning environment is not permitted.

learners will abstain from any taking any substance prior to or during program related activities that could impair their fitness for duty.

learners using either prescribed or over the counter medication(s) must investigate (through their doctor or pharmacist) whether the

POLITIQUE

1. Medavie ÉduSanté s'engage à assurer la santé et la sécurité de ses employés et se consacre à offrir le plus haut niveau de soins au public. ÉduSanté reconnaît que la consommation de drogue et d'alcool peut avoir une incidence sur les tâches des étudiants, souvent critiques sur le plan de la sécurité, et qu'elle peut mener à des blessures graves ou même à la mort pour un étudiant, un collègue ou une personne du public.

Il est également convenu que les étudiants en situation de stages cliniques et pratiques ont la responsabilité de respecter les politiques et procédures qui gouvernent chaque organisation.

Il est impératif que tous les étudiants soient aptes à s'acquitter de leurs fonctions pendant toutes les phases de la période d'apprentissage (classe, milieu clinique, stage pratique).

2. La possession, la vente, la distribution et la consommation d'alcool, de cannabis, de drogues illicites, de médicaments sur ordonnance obtenus illégalement, de drogues récréatives ou autre substance contrôlée dans l'environnement de travail ou d'apprentissage sont strictement interdites.

Les étudiants doivent s'abstenir de consommer toute substance pouvant altérer leur capacité à exécuter leurs fonctions avant ou pendant toute activité du programme.

Les étudiants qui prennent des médicaments prescrits ou en vente libre doivent s'informer (auprès de leur médecin ou pharmacien) à savoir

medications(s) can affect the safe performance of the learners' duties generally. This applies to learners who have been provided authorization by a physician to use cannabis. (Appendix A – Prescription Drugs)

In the event that the medication(s) have the potential to compromise fitness for duty, the learner must disclose any work restrictions and obtain written medical clearance from his or her physician. This clearance must be provided to the Program Manager to continue with educational related activities while on the medications(s)

Should a learner supervisor have reasonable suspicion of an impaired learner, they are required to contact the Program Manager. When the learner supervisor is not a HealthEd employee (such as a preceptor) the learner supervisor will, as soon as possible, report their concern to the Program Manager. In either case the learner must be removed from the learning environment immediately. After reporting the situation to their supervisor the learner should be approached to see if they need assistance leaving the learning environment. Every effort will be made to ensure the impaired individual does not operate a motor vehicle and is provided with a safe means to reach their destination. When the learner supervisor is not a HealthEd employee, the Program Manager will assume the responsibility for ensuring a safe alternative for transportation.

Reasonable suspicion will be based on direct observations concerning the appearance, behaviour, speech or body odours of the learner. The observations may include indications of the acute, chronic and withdrawal effects of drugs and/or alcohol use.

si les médicaments peuvent avoir un effet sur leur capacité à exécuter leurs tâches de façon générale. Cela s'applique aussi aux étudiants qui ont reçu une autorisation de leur médecin pour utiliser du cannabis. (Annexe A - Médicaments sur ordonnance)

Advenant que le médicament ait le potentiel de compromettre l'aptitude à exécuter les fonctions, l'étudiant doit signaler toute restriction de travail et obtenir une autorisation médicale écrite de son médecin. Cette autorisation doit être fournie au gestionnaire de programme afin de pouvoir poursuivre les activités éducatives tout en prenant la médication.

Les superviseurs sont priés de communiquer avec le gestionnaire de programme s'ils ont des motifs raisonnables de soupçonner qu'un étudiant a des facultés affaiblies. Lorsque le superviseur de l'étudiant n'est pas un employé d'ÉduSanté (comme le précepteur), il doit, aussitôt que possible, signaler ses préoccupations au gestionnaire de programme. Dans un cas ou dans l'autre, l'étudiant doit être retiré de l'environnement d'apprentissage immédiatement. Après avoir signalé la situation au superviseur, l'étudiant doit être approché afin de vérifier s'il a besoin d'aide pour quitter l'environnement d'apprentissage. Tous les efforts possibles seront faits pour veiller à ce que l'étudiant ayant les facultés affaiblies n'opère pas de véhicule motorisé et qu'il ait des moyens sécuritaires pour atteindre sa destination. Lorsque le superviseur de l'étudiant n'est pas un employé d'ÉduSanté, le gestionnaire de programme sera responsable de veiller à trouver un moyen de transport sécuritaire pour l'étudiant.

Les soupçons raisonnables se fondent sur des observations directes de l'apparence, du comportement, du langage et des odeurs corporelles de l'étudiant. Les observations peuvent inclure des indications sur des effets aigus, chroniques ou de sevrage liés à la consommation de drogues ou d'alcool.

The Reasonable Suspicion Checklist provides a list of criteria that can be used to help guide the determination if someone is impaired. The list provided is not exhaustive but is intended to provide guidance for supervisors (employee and learner) when impairment is suspected.

3. Any individual failing to adhere to this policy will be subject to discipline up to and including dismissal as outlined in Policy 4-20 (Disciplinary Action).

4. Definitions:

- a. Alcohol: The intoxicating agent in beverage alcohol, ethyl alcohol, or other low molecular weight alcohols, including methyl and isopropyl alcohol.
- b. Cannabis: A substance from the cannabis plant used medically or recreationally. Tetrahydrocannabinol, or THC, is the chemical compound in cannabis responsible for its potentially impairing effects. Delivery methods of cannabis include but are not limited to pipes, rolling papers, bongs, hookas, vaporizers, one-time use devices, extracts, oils, or edibles.
- c. Fit for duty: Implies the individual is in a state—physical, mental and emotional—which enables the individual to perform assigned tasks competently and in a manner which does not compromise or threaten the safety or health of themselves or others
- d. Illegal Drugs: Any drug, substance, chemical or agent which is not legally obtainable and the use, sale possession, transfer or purchase of which is restricted or prohibited by law.

La « Liste de contrôle des soupçons raisonnables » fournit une liste des critères qui peuvent être utilisés pour aider à déterminer si une personne a les facultés affaiblies. La liste fournie n'est pas exhaustive, mais a pour but de servir de guide pour le superviseur (employé ou étudiant) lorsqu'on suspecte qu'une personne a les facultés affaiblies.

3. Toute personne qui ne respecte pas cette politique sera assujettie à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi, comme le mentionne la Politique 4-20 (Mesure disciplinaire).

4. Définitions :

- a. Alcool : L'agent intoxicant qui se trouve dans les boissons alcoolisées, l'alcool éthylique, ou autres alcools à faible poids moléculaire, y compris l'alcool méthylique et isopropylique.
- b. Cannabis : Une substance qui provient d'un plant de cannabis et qui est utilisée à des fins médicales ou récréatives. Le tétrahydrocannabinol, ou THC, est la substance chimique du cannabis responsable des effets potentiellement nuisibles de ce dernier. Les méthodes utilisées pour consommer du cannabis comprennent notamment les pipes, les papiers à rouler, les bongs, les houkas, les vaporisateurs et les appareils à usage unique, et le cannabis se trouve entre autres sous forme d'extraits, d'huiles ou sous formes comestibles.
- c. Apte à exécuter ses fonctions : Signifie que la personne est dans un état physique, mental et émotionnel qui lui permet d'accomplir avec compétence les tâches qui lui sont assignées de façon à ne pas compromettre ou menacer sa propre santé ou sécurité, ou encore celles des autres.
- d. Drogues illicites : Tout agent chimique, drogue ou substance qui n'est pas obtenu légalement et dont l'utilisation, la vente, la possession, le transfert ou l'achat est restreint ou interdit par la loi.

- e. Legal Drugs: Any drug, substance, chemical or agent which requires a personal prescription or authorization from a licensed treating physician any non-prescription medication lawfully sold in Canada.
 - f. Reasonable Suspicion: Concerns about an individual's ability to perform job safely based on specific contemporaneous, articulable observations of student conduct, behaviour, appearance or body odours.
 - g. Safety Sensitive Position: A safety-sensitive position is one in which incapacity, substandard performance or failure to follow applicable instructions, codes or guidelines could result in risk of injury to the student, or others in the environment and which depend on alertness, quickness of response, soundness of judgment, mental acuity and accuracy of coordination of multiple muscle functions in order to safely and properly carry out the assigned task.
 - h. Learner supervisor shall mean the HealthEd employee/designate who is supervising the learner at that time. learner supervisor includes, but is not exclusive to, instructor, lab instructor or preceptor.
-
- e. Drogues licites : Tout agent chimique, drogue ou substance qui requiert une ordonnance personnelle ou une autorisation d'un médecin autorisé, ou tout médicament en vente libre vendu légalement au Canada.
 - f. Soupçon raisonnable : Préoccupations tant qu'à la capacité d'une personne d'accomplir son travail de façon sécuritaire en fonction d'observations ponctuelles et raisonnables de la conduite, du comportement, de l'apparence ou des odeurs corporelles d'un étudiant.
 - g. Poste critique sur le plan de la sécurité : Poste pour lequel l'incapacité, le rendement inférieur à la norme ou le non-respect des instructions, des codes ou des lignes directrices applicables pourraient entraîner un risque de blessure pour l'étudiant ou les autres dans l'environnement, et qui dépend de la vigilance, de la vitesse de réponse, de la justesse du jugement, de l'acuité mentale et de la précision de la coordination de plusieurs muscles afin de pouvoir accomplir correctement et de façon sécuritaire les tâches assignées.
 - h. Le superviseur de l'étudiant désigne l'employé d'ÉduSanté ou la personne désignée par ÉduSanté qui supervise l'étudiant à ce moment. Le superviseur de l'étudiant peut notamment être un instructeur, un instructeur de laboratoire ou un précepteur.
-
- 5. Confidentiality will be maintained except where limited disclosure is necessary for related safety, health and performance concerns (e.g. there is deemed to be a potential for risk to self, others or the Company or other necessary reason). That is, only the information strictly limited to the level of functionality of a worker (e.g. fitness for work and any restrictions that may apply, and performance concerns) may be shared with management for purposes of determining fitness for work, appropriate work accommodation, dealing with performance issues and/or return to work
 - 5. Le respect de la vie privée sera respecté sauf lorsqu'une divulgation limitée est nécessaire pour des raisons liées à la sécurité, à la santé et au rendement (p. ex., lorsqu'on juge qu'il y a un risque potentiel pour la personne, les autres ou l'entreprise, ou autre raison nécessaire). Ceci dit, seuls les renseignements se limitant strictement au niveau de fonctionnalité du travailleur (c.-à-d., l'aptitude au travail et toute restriction pouvant s'appliquer, et les problèmes de rendement) peuvent être communiqués à la direction afin de déterminer l'aptitude au travail ou les mesures

initiatives. However, confidentiality cannot be maintained if disclosure is ordered by a court, arbitrator or other administrative tribunal.

d'adaptation appropriées, ou de traiter des problèmes de rendement ou des initiatives de retour au travail. Toutefois, le respect de la vie privée ne peut pas être maintenu si la divulgation est ordonnée par un tribunal, un arbitre ou un autre tribunal administratif.

Appendix A – Prescription Drugs, Authorized Cannabis and Over the Counter (OTCs) Medications

The following drug categories have been associated with performance impairment and are provided as a guideline to employees in assessing their own situation. The list is not exhaustive. Therefore, students are expected to consult with a qualified health professional or a pharmacist to determine if use of the medication will have any potential negative impact on job performance.

1. Cannabis – if authorized by physician, used to treat chronic pain, antiemetics, sleep disorders, multiple sclerosis spasticity. Effects may include impacts to: concentration, ability to think and make decisions, and reaction time and coordination. It can also increase anxiety and cause panic attacks, and in some cases cause paranoia and hallucinations.
2. Antihistamines – are widely prescribed for hay fever and other allergies (e.g. Allegra, Dimetane). They are also found in many cold medications. These medications may cause drowsiness.
3. Motion Sickness Drugs – are used to prevent motion sickness and nausea (e.g. Gravol, Antivert). Side effects may include drowsiness.
4. Barbiturates, Sedatives, Hypnotics, Tranquilizers, and Antidepressants – are used to treat sleep disorders and depression (e.g. Ativan, Imovane, and Paxil). Potential side effects may include mild sedation, hypnotic state, dizziness or drowsiness.
5. Narcotics – (e.g. Demerol, Codeine). Codeine is often found in combination drugs such as

Annexe A - Médicaments sur ordonnance, cannabis autorisé et médicaments en vente libre

La liste des substances suivantes a été associée à une diminution de rendement et est fournie à titre de lignes directrices aux étudiants pour évaluer leur propre situation. La liste n'est pas exhaustive. Par conséquent, les étudiants sont tenus de consulter un professionnel de la santé qualifié ou un pharmacien afin de déterminer si l'utilisation d'un médicament pourrait avoir une incidence négative sur leur rendement au travail.

1. Cannabis - si autorisé par un médecin, il est utilisé pour traiter la douleur chronique, les nausées et vomissements les troubles du sommeil ou la spasticité causée par la sclérose en plaques. Les effets comprennent notamment une incidence sur la concentration, la capacité de penser et de prendre des décisions, le temps de réaction et la coordination. Il peut aussi augmenter l'anxiété et causer des attaques de panique, et dans certains cas, de la paranoïa et des hallucinations.
2. Antihistaminiques - couramment prescrit pour le rhume des foins et d'autres allergies (p. ex., Allegra, Dimetane). On en retrouve également dans plusieurs médicaments contre le rhume. Ces médicaments peuvent causer de la somnolence.
3. Médicaments contre le mal des transports - utilisés pour prévenir le mal des transports et les nausées (p. ex., Gravol, Antivert). Les effets secondaires peuvent inclure de la somnolence.
4. Barbituriques, sédatifs, hypnotiques, tranquillisants et antidépresseurs - sont utilisés pour traiter les troubles du sommeil et la dépression (p. ex., Ativan, Imovane et Paxil). Les effets secondaires potentiels peuvent inclure une légère sédation, un état hypnotique, des étourdissements et de la somnolence.
5. Narcotiques - (p. ex., Demerol, codéine). On retrouve souvent de la codéine dans les

222s or 292s or Tylenol 1,2,3s. Drowsiness, dizziness, and light-headedness may be side effects.

6. Stimulants – Medication used for central nervous system stimulation and for appetite suppression can produce sensations of well-being which may have an adverse effect on judgment, mood and behaviour (e.g. amphetamines or medications sold as “diet pills”).
7. Anticonvulsants – are used to control epileptic seizures and can cause drowsiness in some patients (e.g. Dilantin).
8. Muscle Relaxants – are used to treat musculoskeletal pain (e.g. Flexeril, Robaxisal). Most common side effects are sedation and drowsiness.
9. Cold Tablets/Cough mixtures – in particular night time remedies can cause drowsiness (e.g. Sinutab, Contac, Triaminic, Tussionex and preparations containing dextromethorphan (DM) or codeine).

associations de médicaments comme les 222s ou 292s, ou le Tylenol 1, 2, 3s. Les effets secondaires potentiels peuvent inclure la somnolence et les étourdissements.

6. Stimulants - médicaments utilisés pour la stimulation du système nerveux central et pour couper l'appétit qui peuvent produire des sensations de mieux-être pouvant avoir des effets néfastes sur le jugement, l'humeur et le comportement (p. ex., les amphétamines ou les médicaments vendus comme des pilules coupe-faim.)
7. Anticonvulsivants - sont utilisés pour contrôler les crises épileptiques et peuvent cause de la somnolence chez certains patients (p. ex., Dilantin).
8. Relaxants musculaires - sont utilisés pour traiter la douleur musculosquelettique (p.ex., Flexeril, Robaxisal). Les effets secondaires les plus courants sont la sédation et la somnolence.
9. Comprimés pour le rhume/sirops pour la toux - les médicaments pour la nuit peuvent plus particulièrement causer de la somnolence (p. ex., Sinutab, Contac, Triaminic, Tussionex et les préparations contenant de la dextrométhorphan (DM) ou de la codéine).

Reasonable Suspicion Report

Learner Name: _____

Date of Incident: _____ Time Observed: _____

Address of Incident: _____

Observed by: _____ Position: _____

Record student's observed behaviour for reasonable suspicion for the use of drugs/alcohol. MHE shall require the learner to submit to a drug/alcohol test if a manager/supervisor who is trained on reasonable suspicion determines that reasonable suspicion exists.

Reasonable Suspicion determined for: ☐ Alcohol ☐ Drugs

Mark items that apply and describe specifics

Walking/Balance:

☐ stumbling	☐ staggering	☐ falling
☐ unable to stand	☐ swaying	☐ unsteady
☐ holding on	☐ sagging at knees	☐ rigid
☐ feet wide apart	☐ not observed	☐ other

Speech:

☐ shouting	☐ whispering	☐ slow
☐ rambling	☐ slurred	☐ slobbering
☐ incoherent	☐ not observed	☐ other

Actions:

☐ resisting communications	☐ insulting	☐ hostile
☐ drowsy	☐ fighting/insubordinate	☐ profanity
☐ belligerent	☐ erratic	☐ hyperactive
☐ crying	☐ indifferent	☐ not observed
☐ other		

Eyes:

☐ bloodshot	☐ watery	☐ dilated
☐ glassy	☐ droopy	☐ crossed
☐ wearing sunglasses	☐ not observed	☐ other

Face:

☐ flushed	☐ pale	☐ sweaty
☐ not observed	☐ other	

Appearance/clothing:

- ☐dishelved ☐messy ☐dirty
☐partially dressed ☐having odour ☐stains on clothing
☐not observed ☐other

Breath:

- ☐alcoholic odour ☐faint alcohol odour ☐no alcohol odour
- ☐cannabis odour ☐not observed ☐other

Movements:

- ☐ fumbling
 ☐ jerky
 ☐ slow
☐ nervous
 ☐ hyperactive
 ☐ not observed
☐ other

Eating/Chewing

- ☐gum ☐candy ☐mints
☐tobacco ☐not observed ☐other

Other observations:

Did the learner admit to using drugs or alcohol? ☐ Yes ☐ No

If yes, when? _____ What substance? _____

How much? _____ Where? _____

Other Comments:

Witnessed by:

Signature

Signature

Print Name

Print Name

Date & Time

Date & Time

Copy retained in separate confidential file.

Rapport de soupçon raisonnable

Nom de l'étudiant : _____

Date de l'incident : _____ Heure de l'observation : _____

Adresse où s'est produit l'incident : _____

Observé par : _____ Poste : _____

Consignez les comportements observés chez l'étudiant ayant mené à un soupçon raisonnable de consommation de drogue ou d'alcool. Medavie ÉduSanté demandera à l'étudiant de se soumettre à un test de drogue ou d'alcool si un gestionnaire/superviseur ayant reçu une formation sur les soupçons raisonnables détermine qu'un soupçon raisonnable existe.

Soupçon raisonnable déterminé pour : ☐ Alcool ☐ Drogues

Cochez les cases qui s'appliquent et décrivez les éléments spécifiques.

Marche/équilibre :

☐ trébuche	☐ chancèle	☐ tombe
☐ incapable de se tenir debout	☐ se balance	☐ instable
☐ s'agrippe	☐ genoux affaissés	☐ rigide
☐ pieds très espacés	☐ aucune observation	☐ autres

Langage :

☐ crie	☐ chuchote	☐ lent
☐ paroles décousues	☐ marmonne	☐ bave
☐ incohérent	☐ aucune observation	☐ autres

Actions :

☐ résiste à la communication	☐ insultant	☐ hostile
☐ somnolent	☐ bagarreur/insubordonné	☐ blasphème
☐ agressif	☐ incohérent	☐ hyperactif
☐ pleure	☐ indifférent	☐ aucune observation
☐ autres		

Yeux :

☐ rouges	☐ larmoyants	☐ dilatés
☐ vitreux	☐ ternes	☐ croisés
☐ lunettes de soleil	☐ aucune observation	☐ autres

Visage :

☐ rouge	☐ pâle	☐ en sueur
☐ aucune observation	☐ autres	

Apparence/vêtements :

- ☐ débraillés
 ☐ négligés
 ☐ souillés
☐ partiellement habillé
 ☐ nauséabonds
 ☐ taches sur les vêtements
☐ aucune observation
 ☐ autres

Haleine :

- ☐odeur d'alcool ☐faible odeur d'alcool ☐aucune odeur d'alcool
- ☐odeur de cannabis ☐aucune observation ☐autres

Mouvements :

- ☐maladroits ☐saccadés ☐lents
☐nerveux ☐hyperactifs ☐aucune observation
☐autres

Manger/mâcher

- ☐gomme ☐bonbon ☐menthe
☐tabac ☐aucune observation ☐autres

Autres observations :

L'étudiant a-t-il admis avoir consommé de la drogue ou de l'alcool? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quand? _____ Quelle substance? _____

Quelle quantité? _____ Où? _____

Autres commentaires :

Témoïn :

Signature	Signature
Nom en caractères d'imprimerie	Nom en caractères d'imprimerie
Date et heure	Date et heure

Copie conservée dans un fichier confidentiel séparé.

Disciplinary Action

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 9 Jul 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Mesures disciplinaires

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 9 Jul 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

A senior manager is responsible to ensure that Medavie HealthEd policies and procedures for learners, instructors and other staff are enforced in a fair and equitable manner. Medavie HealthEd policies and procedures shall apply to all learners attending Medavie HealthEd.

A senior manager or his/her designate has authority to impose a full range of disciplinary measures and will ensure that all learners who behave in a manner inconsistent with Medavie HealthEd policies and procedures will be subject to disciplinary sanctions commensurate with the seriousness of the infraction.

Disciplinary action may range from verbal warning, to written reprimand, to suspension from the program, to dismissal from the program. A senior manager, or their designate, may invoke a higher level of discipline without the intermediate stages. Automatic dismissal may be warranted as a first stage disciplinary process depending on the severity of the behaviour. In a situation where a student has inflicted damage to Medavie HealthEd equipment, they will be required to pay for said damages or perform remunerative services.

Records will be kept of all disciplinary action and may form part of a learner's permanent record with the Medavie HealthEd program.

A senior manager will ensure that a fair and impartial appeal procedure is established. Any disciplinary

POLITIQUE

Le gestionnaire principal est responsable de s'assurer que les politiques et procédures de Medavie ÉduSanté destinées aux étudiants, aux instructeurs et aux autres membres du personnel, sont mises en application d'une manière juste et équitable. Les politiques et procédures de Medavie ÉduSanté doivent être respectées par tous les étudiants fréquentant Medavie ÉduSanté.

Le gestionnaire principal ou son représentant a le pouvoir d'imposer une gamme complète de mesures disciplinaires et fera en sorte que tous les étudiants qui ne se comportent pas de manière conforme aux politiques et procédures des programmes de Medavie ÉduSanté soient soumis à des sanctions disciplinaires proportionnelles à la gravité de l'infraction.

Des mesures disciplinaires peuvent comprendre tant l'avertissement verbal, la réprimande écrite, la suspension que le renvoi. Le gestionnaire principal, ou son représentant, peut imposer une mesure disciplinaire plus sévère sans passer par les étapes intermédiaires. Le rejet automatique peut être justifié comme processus disciplinaire de première étape en fonction de la gravité du comportement. Dans le cas où un étudiant aurait causé des dommages à l'équipement de Medavie ÉduSanté, il sera tenu de payer lesdits dommages ou de fournir des services rémunérateurs.

Toute mesure disciplinaire est conservée dans les dossiers et peut faire partie du dossier permanent de l'étudiant d'un programme Medavie ÉduSanté.

Le gestionnaire principal veillera à ce qu'une procédure d'appel équitable et impartial soit établie.

action, including dismissal may be appealed by the student as per Policy X-10 – Appeal Process.

Les mesures disciplinaires, y compris le renvoi, peuvent être portées en appel par l'étudiant conformément à la Politique X-10 - Processus d'appel.

Code of Conduct - Learners

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 9 Jul 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Code de conduite - Étudiants

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 9 jul 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This Code of Conduct is designed to provide guidance with respect to the standards of personal conduct that Medavie HealthEd hereafter is referred to as the "institution" expects of its learners. The right to attend the institution carries with it many responsibilities. Each student must adhere to the policies and procedures of the institution if the student wishes to remain enrolled.

This Code defines the parameters within which a rewarding and mutually supportive learning environment can be created and is based on the assumption that most learners in the institution already uphold these standards of conduct.

1. Honesty and integrity are an integral part of academic achievement and as preparation for participation in the broader community.
2. Learners will attend this institution and complete assignments, projects and any other learning activities on time. Written or other work that a learner submits to the institution shall be the product of his/her own efforts.
3. Learners will avoid all forms of academic dishonesty. Academic dishonesty includes, but is not limited to the following:
 - 3.1. Copying from another learner's paper or work assignment
 - 3.2. Using materials during an assignment/assessment which are not authorized by the person administering the assignment/assessment

POLITIQUE

Le présent code de conduite de Medavie ÉduSanté, ci-après dénommé « école », vise à fournir des conseils quant aux normes de conduite personnelle que sont tenus de respecter les étudiants. Le droit de fréquenter l'école vient avec de nombreuses responsabilités. Chaque étudiant doit respecter les politiques et procédures de l'école s'il souhaite y demeurer inscrit.

Ce Code définit les paramètres selon lesquels un environnement d'apprentissage enrichissant et de renforcement mutuel peut être créé et se base sur le principe que la plupart des étudiants mettent déjà en pratique ces normes de conduite.

1. L'honnêteté et l'intégrité font partie intégrante de la réussite scolaire et de la préparation à la participation à l'ensemble de la communauté.
2. Les étudiants doivent fréquenter l'école et terminer leurs travaux, projets et autres activités d'apprentissage à temps. Les travaux écrits ou autres types de travail qu'un étudiant remet à l'école doivent être le produit de ses propres efforts.
3. Les étudiants doivent éviter toute forme de malhonnêteté intellectuelle. On entend par malhonnêteté intellectuelle ce qui suit, sans toutefois s'y limiter :
 - 3.1. La copie de tout travail d'un autre étudiant.
 - 3.2. L'utilisation de matériel qui n'est pas autorisé par la personne administrant l'évaluation pour faire des travaux individuels.

3.3. Collaborating with another student during an assignment/assessment without permission 3.4. Submitting for credit, without the knowledge and approval of the instructor to whom it is submitted, any academic work for which credit has already been obtained 3.5. Plagiarism, which means representing the work of another as one's own inclusive of purchases of a commercial nature 3.6. Falsification, which means modifying, without authorization, an assignment, examination, paper, record, report or other written material forming part of an assessment 3.7. Using, copying, buying, selling, stealing or soliciting the content of a test or examination or other assignment /assessment or document 3.8. Performing an assessment for another learner or permitting another learner to take an assessment for one's self 3.9. Attempting to bribe an instructor, simulation facilitator, preceptor or any other member of the staff; or 3.10. Any other conduct that misrepresents academic performance. 3.11. Learners will ensure that their conduct contributes to a productive learning environment. In this regard, learners will arrive at the institutions activities on time, participate in institution activities and ensure their behavior is at all times respectful of others and supportive of the institutions objectives. For example, learners will not engage in disrespectful behaviors such as: • Using offensive, profane or obscene language • Making remarks or engaging in conduct which is racist, sexist, or in any way discriminatory	3.3. La collaboration non autorisée avec un autre étudiant lors d'une évaluation. 3.4. La demande d'obtention d'un crédit pour un travail universitaire pour lequel un crédit a déjà été obtenu, sans la connaissance ni l'approbation de l'instructeur à qui l'on fait cette demande. 3.5. Le plagiat : étudiant présentant le travail d'un autre comme étant le sien, y compris tout ouvrage acheté. 3.6. Falsification : modification sans autorisation d'un devoir, d'un examen, d'un travail de recherche, d'un dossier, d'un rapport ou de tout autre document écrit faisant partie d'une évaluation. 3.7. Utilisation, copie, achat, vente, vol ou demande de divulgation du contenu d'un test ou d'un examen, d'un document ou d'autres documents d'évaluation. 3.8. Un étudiant faisant une évaluation à la place d'un autre ou autorisation accordée à un étudiant pour faire un examen à sa place. 3.9. Tentative de corruption d'un instructeur, d'un facilitateur en simulation, d'un précepteur ou de tout autre membre du personnel. 3.10. Tout autre comportement qui représente faussement le rendement scolaire. 3.11. Les étudiants doivent faire en sorte que leur comportement contribue à un environnement d'apprentissage productif. À cet égard, les étudiants doivent arriver à temps aux activités de l'école, participer à des activités scolaires et s'assurer que leur comportement est, en tout temps, respectueux des autres et qu'il est conforme aux objectifs de l'école. Par exemple, les étudiants ne doivent pas faire preuve d'insubordination, notamment : • Ils ne doivent pas utiliser un langage injurieux, blasphématoire ou obscène. • Ils ne doivent pas faire de remarques ni avoir un comportement raciste, sexiste ou discriminatoire de quelques façons que ce soit.

- Engaging in behaviors or remarks which could reasonably be interpreted as threatening
 - Engage in any activities that contravene Canadian and/or any Provinces Human Rights Legislation.
4. Behaviors that are inappropriate in the learning environment are equally inappropriate outside the learning environment and learners are expected to demonstrate courtesy and respect in all their interactions with other learners, faculty and staff. Learners should refrain from behaviors that may result in the imposition of institution sanctions or civil or criminal proceedings or which are inconsistent with the maintenance of an appropriate learning environment.
5. A Learner will:
- 5.1. Furnish accurate and honest information to institutional staff or on official institution records. Furthermore he/she shall not forge, alter or misuse the institution name, or the name of any institution employee, document, record or identification
 - 5.2. Not attempt to obstruct or disrupt teaching, administration or disciplinary procedures
 - 5.3. Take no action which may threaten or may endanger the safety, health, life or may impair the freedom of any person; nor shall a student make any verbal threat of such action
 - 5.4. Not appropriate for the student's own use, sale, or other disposition, any of the institutions property without consent of the institution or the person legally responsible for it.
 - 5.5. Not infringe or violate in any manner applicable copyright laws
- Ils ne doivent pas adopter de comportement ni faire de remarques qui pourraient raisonnablement être interprétés comme menaçants.
 - Ils ne doivent participer à aucune activité qui pourrait contrevenir à la Loi des droits de la personne au niveau provincial ou fédéral.
4. Les comportements qui ne sont pas appropriés dans l'environnement d'apprentissage sont tout aussi inappropriés en dehors de l'environnement d'apprentissage et les étudiants doivent faire preuve de courtoisie et de respect dans toutes leurs interactions avec d'autres étudiants, le corps professoral et le personnel. Les étudiants doivent s'abstenir de comportements qui peuvent entraîner l'imposition de sanctions scolaires ou de procédures civiles ou pénales ou qui sont incompatibles avec le maintien d'un environnement d'apprentissage approprié.
5. Un étudiant doit :
- 5.1. Fournir des informations exactes et honnêtes au personnel scolaire ou sur les dossiers scolaires officiels. En outre, il ne doit pas falsifier ni modifier le nom de l'école, le nom d'un employé de l'école, des documents, des dossiers ou l'identification de quelqu'un ou en faire un usage abusif.
 - 5.2. Éviter d'entraver ou de perturber les procédures d'enseignement, d'administration ou disciplinaires.
 - 5.3. Éviter d'avoir un comportement qui pourrait compromettre la sécurité, la santé, la vie ou porter atteinte à la liberté d'une personne; un étudiant ne doit pas menacer quiconque d'adopter un tel comportement.
 - 5.4. Éviter de convenir pour son propre usage, la vente ou autre disposition de toute propriété de l'école sans le consentement de l'école ou la personne légalement responsable.
 - 5.5. Éviter de contrevenir ou de déroger aux droits d'auteur applicables de quelque manière que ce soit.

5.6. Comply with institutions staff regarding the wearing of safety equipment and following appropriate safety procedures	5.6. Se conformer aux directives du personnel de l'école quant au port de l'équipement de sécurité et au respect des procédures de sécurité.
6. A student will function as a professional by:	6. Un étudiant doit agir en professionnel, notamment :
6.1. Maintaining the dignity of all people they come in contact with as the result of being a learner at Medavie HealthEd	6.1. Il doit maintenir la dignité de toutes les personnes avec qui il entre en contact en tant qu'étudiant à Medavie ÉduSanté.
6.2. Using appropriate terminology and language when interacting with people they come in contact with as a result of being a learner at Medavie HealthEd	6.2. Il doit se servir d'une terminologie et d'un langage appropriés lors de ses interactions avec des personnes en tant qu'étudiant à Medavie ÉduSanté.
6.3. Dressing appropriately and maintain personal hygiene.	6.3. Il doit s'habiller convenablement et maintenir une bonne hygiène personnelle.
6.4. Maintaining proper personal interactions with all people they come in contact with as result of being a learner at Medavie HealthEd	6.4. Il doit entretenir de bonnes relations avec les personnes qu'il fréquente en tant qu'étudiant à Medavie ÉduSanté.
6.5. Maintaining as confidential any information that the normal person would consider confidential as it relates to all people and organizations they come in contact with as the result of being a learner at Medavie HealthEd	6.5. Il doit garder tout renseignement confidentiel, c'est-à-dire des renseignements qu'une personne normale considérerait comme confidentiels et qui concernent toute personne ou organisation avec laquelle il entre en contact en tant qu'étudiant à Medavie ÉduSanté.
6.6. Maintaining a positive attitude and behaving ethically toward all people they come in contact with as a result of being a learner at Medavie HealthEd	6.6. Il doit faire preuve d'attitude positive et avoir un comportement éthique envers toutes les personnes avec qui il entre en contact en tant qu'étudiant à Medavie ÉduSanté.
6.7. Work collaboratively with all people they come in contact with as a result of being a learner at Medavie HealthEd	6.7. Il doit travailler en collaboration avec toutes les personnes avec qui il entre en contact en tant qu'étudiant à Medavie ÉduSanté.
6.8. Being willing to accept and deliver constructive feedback with all people they come in contact with as a result of being as learner at Medavie HealthEd	6.8. Il doit être prêt à accepter les critiques constructives de la part des personnes avec qui il entre en contact, de même qu'à fournir une rétroaction constructive aux personnes avec qui il entre en contact, et ce, en tant qu'étudiant à Medavie ÉduSanté.
6.9. Adhering to all Privacy Legislation.	6.9. Il doit respecter toute législation relative à la protection de la vie privée.

7. The institutions expects that learners will familiarize themselves with this Code of Conduct, as well as other institution policies and procedures which are relevant to them, and will adhere to these policies to the best of their ability and assist and encourage fellow learners to adhere to the policies and procedures to the best of their ability.	7. L'école s'attend à ce que les étudiants se familiarisent avec ce Code de conduite et d'autres politiques et les procédures de l'école qui les concernent et qu'ils s'engagent à respecter celles-ci au mieux de leurs capacités, puis à aider et à encourager les autres étudiants à se conformer aux politiques et procédures au mieux de leurs capacités.
8. A learner shall not, in any manner assist, by act or omission, any other person in violating this Code of Conduct or the policies and procedures of the institution.	8. Un étudiant ne peut aider aucune autre personne, d'aucune manière que ce soit, par acte ou omission, à violer ce Code de conduite ou les politiques et procédures de l'école.
9. A breach of any provision of this Code of Conduct or any of the policies and procedures of the institution will be considered to be a disciplinary matter and will be dealt with in accordance with policy 4-20 – Disciplinary Action.	9. La violation d'une disposition du présent Code de conduite ou une partie des politiques et procédures de l'école sera considérée comme une question disciplinaire et sera traitée conformément à la Politique 4-20 – Mesures disciplinaires.

Learners Responsibilities General

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 9 Jul 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Responsabilités générales des étudiants

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 9 Jul 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

1. Behave in a way beyond reproach and report any incompetent, illegal or unethical conduct committed by a fellow learner.
2. Conduct & present oneself in a manner that would encourage & merit the respect of the faculty, preceptors, patients and members of the public.
3. Assume responsibility for personal and professional development.
4. Strive to improve the standards of the institution & the pre-hospital care community.
5. Observe the rules of Medavie HealthEd & other organizations that allow learners access for the purposes of clinical and practicum to practice at the level they are training to.
6. Ensure they observe & follow policies 4-30 – Code of Conduct (Learner) & 9 – 110 Clinical Code of Conduct (Learner).

POLITIQUE

1. Se comporter de manière irréprochable et signaler toute incompétence ou tout comportement illégal ou contraire à l'éthique, commis par un de ses camarades.
2. Se conduire et se présenter d'une manière qui encourage et mérite le respect des instructeurs, des précepteurs, des patients et des membres du public.
3. Assumer la responsabilité de son perfectionnement personnel et professionnel.
4. S'efforcer d'améliorer les normes de l'école et la communauté en soins préhospitaliers.
5. Respecter les règles de Medavie ÉduSanté et des autres organisations qui donnent un accès aux étudiants en stage clinique afin de s'exercer au niveau voulu.
6. S'assurer qu'ils observent et suivent la Politique 4-30 – Code de conduite (étudiants) et la Politique 9-110 – Code de conduite clinique (étudiants).

Learner Contract

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 15 Feb 2018
Approved by: President Medavie HealthEd

Contrat étudiant

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 15 feb 2018
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

As per the provincial regulatory requirements, all Medavie HealthEd learners are required to sign a **Learner Contract**. A senior manager, or their designate, will sign on behalf of the institution.

PROCEDURE

1. A senior manager, or their designate, will distribute a copy (electronically) of the **Learner Contract** to each learner and will review the **Contract** with the learners.
2. All Medavie HealthEd learners are provided with a minimum of one night to review the contract, but must sign this agreement indicating their awareness of the expectations placed upon them.
3. A senior manager, or their designate, will sign all contracts on behalf of the institution and stored electronically.
4. As per the provincial regulatory requirements, the learner will receive a copy, for their records, and the institution will retain a copy for placement on the student's permanent file.

POLITIQUE

Conformément aux exigences réglementaires provinciales, tous les étudiants de Medavie ÉduSanté sont tenus de signer un **Contrat de l'étudiant**. Un gestionnaire principal, ou son représentant, signera le contrat au nom de l'école.

PROCÉDURE

1. Un gestionnaire principal, ou son représentant, distribuera une copie (électroniquement) du **Contrat de l'étudiant** à chaque étudiant et il passera en revue ce **Contrat** avec ces derniers.
2. Tous les étudiants de Medavie ÉduSanté auront au moins une soirée pour prendre connaissance du contrat, mais doivent signer cet accord pour indiquer qu'ils comprennent les attentes à leur égard.
3. Un gestionnaire principal, ou son représentant, signera tous les contrats au nom de l'école et les stockera électroniquement.
4. Conformément aux exigences réglementaires provinciales, l'étudiant recevra une copie pour son dossier et l'école conservera une copie pour le dossier permanent de l'étudiant concerné.

Learner Support

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 9 Jul 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Soutien aux étudiants

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 9 Jul 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Learners and applicants are the primary focus of Medavie HealthEd, from the application process to graduation, all staff of Medavie HealthEd will make every effort to ensure a learner has the opportunity to learn in a comfortable worry free environment.

There is an open door policy with all Medavie HealthEd employees; meaning all learners are encouraged to approach any employee with a problem or complaint (personal or institution related) that they feel they need assistance with. This means anything that affects their ability to successfully complete their program and includes, but is not limited to the following; family issues, drug, alcohol, or gambling dependencies, conflict with other learners, staff or preceptors, study difficulties, financial difficulties, etc.

Institutional employees are primarily available to assist learners with academic concerns.

For non-academic concerns the institution has contracted a counselling service to assist students.

PROCEDURE

1. A learner may approach any staff member of Medavie HealthEd and indicate that they are having difficulties with completing the program

POLITIQUE

Les étudiants et les candidats sont les groupes visés en priorité par Medavie ÉduSanté, à partir du processus de demande d'inscription jusqu'à l'obtention du diplôme. L'ensemble du personnel de Medavie ÉduSanté déploiera tous les efforts possibles pour s'assurer qu'un étudiant a la possibilité d'apprendre dans un environnement confortable sans souci.

Tout le personnel de Medavie ÉduSanté a adopté une politique de porte ouverte, ce qui veut dire que tous les étudiants sont invités à se tourner vers tout membre du personnel lorsqu'ils ont un problème ou une plainte à formuler (de nature personnelle ou scolaire), et qu'ils ont besoin d'aide. Cela englobe tout ce qui a une incidence sur leur capacité à réussir leurs études dans un programme, notamment les questions familiales, la drogue, l'alcool ou les dépendances de jeu, les conflits avec d'autres étudiants, avec du personnel ou avec des précepteurs, les difficultés d'apprentissage, les difficultés financières.

Le personnel scolaire est principalement disponible pour aider les étudiants ayant des préoccupations à l'égard de leurs études.

En ce qui a trait aux préoccupations qui ne sont pas liées aux études, l'école a confié les fonctions d'aide aux étudiants en sous-traitance à un service de counseling.

PROCÉDURE

1. Un étudiant peut s'adresser à n'importe quel membre du personnel de Medavie ÉduSanté et indiquer qu'il a des difficultés à finir le programme

because of personal or institution related problems. If that staff member is able to assist the learner with an immediate problem, then it is their responsibility to do so. If they cannot assist the learner they are to inform a senior manager of the problem.

en raison de problèmes personnels ou de problèmes liés à l'école. Si le membre du personnel est en mesure d'aider l'étudiant à résoudre son problème immédiatement, c'est alors sa responsabilité de s'en occuper. S'il ne peut pas aider l'étudiant, il doit informer un gestionnaire principal du problème.

2. It is the responsibility of a senior manager, or their designate (if the learner will permit), to discuss, with the learner, the problem or complaint they have and to develop a plan to eliminate the problem or complaint, that is affecting the learners ability to complete the program worry free.
2. Il incombe au gestionnaire principal ou à son représentant (si l'étudiant le permet) de discuter avec ce dernier du problème ou de la plainte formulée et de déterminer un plan pour régler le problème ou la plainte qui a une incidence sur la capacité de l'étudiant à terminer son programme sans souci.
3. A senior manager, or their designate, will advise the learner that they will be documenting the problem or complaint on an Incident/Complaint Form. This form will be used to document all efforts that are made to assist the learner and it becomes part of the learner's permanent file.
3. Un gestionnaire principal, ou son représentant, avise l'étudiant qu'il doit documenter le problème ou la plainte sur un formulaire d'incident / plainte. Ce formulaire qui sert à documenter tous les efforts déployés pour aider l'étudiant sera conservé dans le dossier permanent de l'étudiant.
4. Should a learner wish to seek assistance from someone outside the institution's faculty, Medavie HealthEd will make accessible to all learners an organization that will provide counselling. It will be the responsibility of the one of the institutions senior managers to ensure this information is available to all learners who seek external assistance. This information will be made accessible in the orientation package learners receives from the institution or through brochures/posters, as well as on the LMS
4. Si un étudiant cherche à obtenir l'aide de quelqu'un en dehors de l'école, Medavie ÉduSanté offrira à cet étudiant la possibilité de consulter une organisation de services de counseling. Les gestionnaires principaux devront s'assurer que l'information est accessible à tous les étudiants qui cherchent de l'aide en dehors de l'école. Ces informations figureront dans la trousse d'orientation des étudiants distribuée par l'école ou dans les brochures, de même que dans le Logiciel de gestion de l'apprentissage (LGA).
5. When a solution is found to assist the learner and there are associated costs, these costs will become the responsibility of the learner.
5. Quand une solution est trouvée pour aider l'étudiant et que des coûts y sont associés, l'étudiant est responsable de les assumer.
6. In the case that the learner does not feel that they can remain in the program, they must follow the process under Policy 3-10 – Dropout/Withdraw.
6. Si l'étudiant ne sent pas qu'il peut rester dans le programme, il doit consulter la Politique 3-10 – Abandon / retrait pour prendre connaissance de la procédure à suivre dans ce cas-là.

Dress Code

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 9 Jul 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Tenue vestimentaire

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 9 July 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy sets the standard for dress at the institution and while students are participating in offsite education. Failure to comply with the Dress Code may result in disciplinary action based on the Code of Conduct.

Any learner failing to arrive in the designated attire/uniform may be dismissed from the clinical site, resulting in an absence without a valid reason. This may then lead to an incomplete grade for that portion of the learners program. Uniforms must be clean and pressed. Hair longer than shoulder length should be tied back into either a ponytail or bun.

GENERAL INFORMATION

1. Prior to receiving an institution uniform learners will be required to adhere to the following standards of dress:
 - 1.1. Jewellery must be limited to a watch and, if married, a wedding band.
 - 1.2. Earrings must be simple and are not permitted to hang past the earlobe.
 - 1.3. Make-up should be kept to a minimum with only light colours
 - 1.4. Clothing should be neat, clean and presentable casual wear, excluding clothing that is "skintight" such as stretch denim and/or yoga style clothing.
 - 1.5. No shoulder-less tops or 'Muscle Shirts'
 - 1.6. No open toed shoes, or shoes with heels are to be worn
 - 1.7. No clothing with discriminatory or offensive labelling or cresting

POLITIQUE

Cette politique établit la norme pour la tenue vestimentaire à l'école et dans le cadre des activités éducatives à l'extérieur de l'école. Le non-respect du code vestimentaire peut entraîner des mesures disciplinaires fondées sur le Code de conduite.

Tout étudiant ne portant pas l'uniforme désigné peut être renvoyé du site clinique, ce qui entraînera une absence sans raison valable. En conséquence, l'étudiant pourrait avoir une note incomplète pour cette partie du programme. Les uniformes doivent être propres et repassés. Les cheveux qui dépassent les épaules doivent être attachés en une queue de cheval ou en un chignon.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Avant de recevoir l'uniforme de l'école, les étudiants doivent respecter les normes de tenue suivantes :
 - a. Limiter le port de bijoux à une montre et à une bague ou à un jonc de mariage s'il est marié.
 - b. Le port des boucles d'oreilles est permis tant qu'elles sont simples et ne descendent pas plus bas que le lobe.
 - c. Le maquillage doit être léger en utilisant des couleurs pâles seulement.
 - d. Les vêtements doivent être propres et présentables et exclure les vêtements moulants comme le denim élastique ou les vêtements de style yoga.
 - e. Le port des vêtements qui découvrent les épaules et des débardeurs est interdit.
 - f. Le port des chaussures à bout ouvert ou à talons est interdit.
 - g. Aucun vêtement ne doit avoir de marque ni d'inscription discriminatoire ou offensante.

- 1.8. No hats or ball caps, except for toques in the winter months.
 - 1.9. No gym pants
 - 1.10. No shorts, skirts or dresses (due to regular classroom and simulation activities)
 - 1.11. Moustaches and beards must be kept neatly trimmed in order to permit the proper fitting and wearing of an N-95 mask.
 - 1.12. Facial and other piercings will be evaluated on an individual basis. As a general rule, provided the piercings do not present an Occupational Health and Safety Hazard, for the learner or patients, they will be permitted.
2. Once provided with uniforms, learners will be expected to wear them on a regular basis in the didactic, simulation, clinical and practicum settings, as well as during class visits to other sites and during guest lectures.
 3. Learners are required to purchase an institutional uniform package which will consist of, at a minimum, a jacket, golf shirts, uniform shirts (crested with the institutions logo), uniform pants and CSA approved boots.
 4. Learners are expected to provide their own uniform accessories including but not limited to black sneakers or shoes (acceptable in the clinical environment), a solid black belt, plain white t-shirts (dark blue), black socks, stethoscope, scissors and penlight.
 5. The classroom/simulation site along with most clinical and practicum sites are Odour Free, thus perfumes and colognes are strongly discouraged.
 6. Each learner will be provided with an institution ID card which must be worn and visible on their uniform at all times during the hospital/clinical and ambulance practicum settings. Learners may also be provided with a Learner ID card, from the
- h. Le port de chapeaux ou de casquettes de baseball, de tuques, est interdit, sauf en hiver.
 - i. Le port de pantalons de gymnastique est interdit.
 - j. Le port de shorts, de jupes ou de robes est interdit (en raison des activités tenues en classe et lors des simulations).
 - k. Les moustaches et barbes doivent être bien taillées afin de permettre le port adéquat d'un masque N-95.
 - l. Le perçage facial et autre type de perçage sera évalué au cas par cas. En règle générale, le perçage est autorisé, à condition qu'il ne présente pas de danger pour la santé des étudiants ou des patients et ne compromette pas leur sécurité en milieu de travail.
2. Après avoir reçu l'uniforme, les étudiants doivent le porter régulièrement dans les classes didactiques, les laboratoires de simulation, les stages cliniques, ainsi que durant les visites de classe ou les visites d'autres sites et durant les exposés de conférenciers.
 3. Les étudiants doivent acheter un paquet d'uniforme de l'école qui comprend au moins un manteau, des chandails (ornés du logo de l'école), un pantalon et des bottes répondant aux normes de la CSA.
 4. Les étudiants doivent avoir leurs propres accessoires vestimentaires, entre autres des chaussures de sport noires ou autres chaussures noires (acceptables en milieu clinique), une ceinture noire unie, des t-shirts unis (bleu foncé), des chaussettes noires, un stéthoscope, des ciseaux et un stylo-lampe.
 5. Les salles de classe et les sites cliniques sont des environnements sans parfum; les parfums et eaux de Cologne sont fortement déconseillés.
 6. Les étudiants recevront une carte d'identité scolaire qui doit être portée bien en vue sur leur uniforme pendant toute la durée du stage en milieu hospitalier, clinique et ambulancier. Les étudiants peuvent également recevoir une carte

clinical site, which must be visible at all times during shifts at the specific clinical site.

7. Once issued, learners are responsible for the ID card & must therefore:

7.1. Not alter or deface the ID card. It is the property of the institution and can be revoked.

7.2. Never lend the ID card to anyone.

7.3. Always wear it while in a clinical or ambulance practicum setting. It is not to be worn any other time, without permission.

8. Inappropriate use of the institution's uniform can lead to disciplinary action up to and including dismissal. Inappropriate use of the institutions uniform includes, but is not limited to:

8.1. Wearing the uniform when not attending a sanctioned institution function, clinical/or ambulance practicum rotation.

8.2. Wearing the uniform to gain access to public and private properties that a person would not otherwise have access to.

8.3. Wearing the uniform post-graduation, without approval of the institution.

8.4. Wearing the uniform post-dismissal from the institution, in an attempt to falsely represent an association with the institution.

DIDACTIC/SIMULATION PRACTICUM ATTIRE:

9. Uniform shirt with Institution Cresting

10. Uniform Cargo pants

11. Undershirts (if worn) may be long or short sleeved, but cresting of any manner is not permitted on them. They should also be blue in colour.

12. Learners are required to wear appropriate undergarments while in uniform.

13. Footwear (Steel toe is not required) and must be black in colour

étudiante de l'établissement clinique, laquelle doit être visible en tout temps durant les quarts de travail dans l'établissement clinique en question.

7. Une fois que l'étudiant a reçu sa carte, il en est responsable et doit par conséquent respecter les consignes suivantes :

a. Il est interdit de modifier ou d'altérer sa carte d'identité. La carte est la propriété de l'école et peut être révoquée.

b. Ne jamais prêter sa carte d'identité à quiconque.

c. Toujours la porter lors du stage en milieu clinique ou ambulancier. Elle ne doit pas être portée en tout autre temps sans permission.

8. Une utilisation inappropriée de l'uniforme de l'école peut entraîner des mesures disciplinaires allant jusqu'au renvoi. Voici des utilisations inappropriées comprend, sans toutefois s'y limiter :

a. Porter l'uniforme en dehors des activités sanctionnées par l'école, en dehors des stages en milieu clinique ou ambulancier.

b. Porter l'uniforme pour accéder à des propriétés publiques ou privées auxquelles une personne n'aurait pas accès en temps normal.

c. Porter l'uniforme après l'obtention du diplôme sans l'approbation de l'école.

d. Porter l'uniforme après avoir été renvoyé de l'école pour tenter de représenter faussement une association avec l'école.

TENUE LORS DES ACTIVITÉS THÉORIQUES OU PRATIQUES :

1. Un polo de golf orné du logo de l'école.

2. Un pantalon cargo d'uniforme.

3. Un maillot de corps (si porté) peut avoir des manches longues ou courtes, mais le logo n'est pas permis sur ce type de vêtement. Il doit être bleu.

4. Les élèves doivent porter des sous-vêtements appropriés lorsqu'ils sont en uniforme. Les

14. Stethoscope, scissors, watch and pen light may be carried.

AMBULANCE PRACTICUM ATTIRE:

15. Uniform Shirt with Institution Cresting

16. Uniform Cargo pants

17. Undershirts (if worn) may be long or short sleeved, but cresting of any manner is not permitted on them. They should also be blue in colour.

18. Learners are required to wear appropriate undergarments while in uniform.

19. Safety Footwear (Steel toe and Steel shank) must be CSA approved and black in colour

20. Stethoscope, scissors, watch and pen light may be carried.

HOSPITAL/CLINICAL SITE ATTIRE:

21. Uniform Shirt with Institution Cresting

22. Uniform Cargo pants

23. Undershirts (if worn) may be long or short sleeved, but cresting of any manner is not permitted on them. They should also be blue in colour.

24. Learners are required to wear appropriate undergarments while in uniform.

25. Black shoes (preferably steel toe and steel shank)

Note: A learner is responsible for dressing according to the requirements of the hospital/clinical setting they are in. (E.G. if clinical settings such as the Operating Rooms or Labour and Delivery departments recommend the wearing of scrubs versus the institutions uniform, the learner is expected to follow the clinical sites rules – however the learner is to wear their Identification tag at all times, so they may be identified as a learner.)

chaussures (avec embouts d'acier ne sont pas requis) doivent être noires.

5. Le stéthoscope, les ciseaux, la montre et le stylo-lampe peuvent être transportés.

TENUE LORS DU STAGE EN MILIEU AMBULANCIER :

1. Un chandail d'uniforme orné du logo de l'école.

2. Un pantalon cargo d'uniforme.

3. Un maillot de corps (si porté) peut avoir des manches longues ou courtes, mais ne doit pas comporter de logo. La couleur bleue est de mise pour ce type de vêtement.

4. Les élèves doivent porter des sous-vêtements appropriés lorsqu'ils sont en uniforme. Les chaussures de sécurité (avec embouts et cambrures en acier) doivent être homologuées par la CSA et être de couleur noire.

5. Le stéthoscope, les ciseaux, la montre et le stylo-lampe peuvent être transportés.

TENUE LORS DU STAGE EN MILIEU HOSPITALIER OU CLINIQUE

1. Un chandail d'uniforme orné du logo de l'école

2. Un pantalon d'uniforme cargo

3. Un maillot de corps (si porté) peut avoir des manches longues ou courtes, mais le logo n'est pas permis en aucun cas sur ce type de vêtement. La couleur bleue est de mise pour ce type de vêtement.

4. Les élèves doivent porter des sous-vêtements appropriés lorsqu'ils sont en uniforme. Des chaussures noires (préféablement avec embouts et cambrures en acier)

Nota : L'étudiant est responsable de se vêtir conformément aux exigences du milieu dans lequel il se trouve durant son stage en milieu hospitalier ou clinique. (Par exemple, si la tenue de chirurgien au lieu de l'uniforme est recommandée dans un environnement clinique comme les salles d'opération ou d'accouchement, l'étudiant doit alors respecter la règle du site clinique; il doit toutefois s'assurer de porter sa carte d'identité en tout temps pour qu'on puisse l'identifier comme étudiant.)

Section 05: Faculty/Faculté

Selection Process - Instructors**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 03 Oct 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Processus de sélection - Instructeurs****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 03 Oct 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

1. Instructors for Medavie HealthEd Program shall be selected through an interview process. If possible, instructors shall be selected from existing simulation instructors preferably with a minimum fifty hours logged as a simulation instructor. As well, experience in testing with the Program is an asset.
2. If no simulation instructors are available, or at the discretion of the President, or their designate, an Instructor may be hired outside of existing faculty.
3. If required, the President, or their designate, may waive any of the Instructor requirements to fill the need for additional faculty.
4. An instructor must possess a minimum of two years experience as a paramedic, or other health care provider designation.
5. Lead instructors are required to attend and complete an Adult Education Workshop.
6. All instructors are expected to maintain active registration as a paramedic.
7. The final selection process is at the discretion of the President, or their designate; however that

POLITIQUE

1. La sélection des instructeurs des programmes de Medavie ÉduSanté se fera au moyen d'un processus d'entrevue. Si possible, les instructeurs seront choisis parmi les facilitateurs en simulation déjà en poste, qui possèdent de préférence au moins une cinquantaine d'heures documentées en tant qu'instructeur en laboratoire (ou facilitateur en simulation). En outre, une expérience en tant qu'évaluateur dans le cadre du Programme est un atout.
2. Si nécessaire, le président, ou son représentant, peut renoncer à l'un des critères de sélection pour combler le besoin d'instructeurs supplémentaires.
3. Si aucun instructeur en laboratoire n'est disponible, ou à la discrétion du président, ou de son représentant, un instructeur peut être embauché à l'extérieur du corps professoral existant.
4. Un instructeur doit posséder au moins deux années d'expérience en tant qu'ambulancier paramédic ou doit avoir occupé un poste pendant au moins deux ans comme fournisseur de soins de santé.
5. Tout instructeur principal doit obligatoirement participer à un atelier d'éducation aux adultes.
6. Tous les instructeurs doivent maintenir un statut actif en tant que paramédic.
7. Le processus de sélection finale est à la discrétion du président ou de son représentant; cependant

selection process must meet the requirements as established by the provincial regulator.

ce processus doit répondre aux exigences établies par l'organisme de réglementation provinciale.

Roles and Responsibilities – Instructors

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 Oct 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Rôles et responsabilités des instructeurs

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 03 Oct 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

PRIMARY FUNCTION

Medavie HealthEd instructors are responsible for the effective delivery of Medavie HealthEd curriculum.

FONCTION PRIMAIRE

L'instructeur Medavie ÉduSanté est responsable de la prestation efficace de l'enseignement des programmes de Medavie ÉduSanté.

RESPONSIBILITIES

1. Administrative

- 1.1. Follows the protocols outlined in the Instructor Responsibility Profile.
- 1.2. Provides written evaluation reports as required.
- 1.3. Reviews curriculum and offers recommendations for revision.
- 1.4. Schedules learner learning experiences, and organizes staffing as required.
- 1.5. Works under minimal direct supervision, informing superior of concerns as appropriate.
- 1.6. Maintains learner records in an orderly and concise manner.
- 1.7. Liaisons with hospital and ambulance service representatives for practicum.

2. Adult Education

- 2.1. Applies principles of Adult Education
- 2.2. Assists learners to learn theory and psychomotor skills required in pre-hospital emergency care.

RESPONSABILITÉS

1. Responsabilités administratives

- 1.1. Respecter les protocoles décrits dans le Profil de responsabilités de l'instructeur.
- 1.2. Fournir des rapports d'évaluation écrits, au besoin.
- 1.3. Réviser le programme d'enseignement et formuler des recommandations aux fins de révision.
- 1.4. Planifier les horaires d'enseignement des étudiants et organiser la dotation du personnel, au besoin.
- 1.5. Travailler sous supervision directe minimale, informer son superviseur de ses préoccupations, le cas échéant.
- 1.6. Tenir les dossiers des étudiants de manière ordonnée et concise.
- 1.7. Assurer la liaison avec les représentants des services hospitaliers et ambulanciers pour les stages.

2. Éducation aux adultes

- 2.1. Mettre en application les principes de l'éducation aux adultes
- 2.2. Aider les étudiants à apprendre la théorie et les habiletés psychomotrices nécessaires aux soins d'urgence préhospitaliers.

2.3. Acquires and demonstrates knowledge and skills related to video conferencing and self-study with computer testing.

2.3. Acquérir et démontrer des connaissances et des compétences liées à la vidéoconférence et à l'auto-évaluation par l'ordinateur.

Selection Process – Simulation Processus de sélection – Animateur de laboratoires

Effective Date: 01 Aug 2012

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Revision/Review Date: 03 Oct 2024

Date de révision/revue: 03 Oct 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

1. Simulation Facilitators for Medavie HealthEd programming shall be selected as required by the President, or their designate.
2. Simulation Facilitators will be selected based on qualifications and experience.
3. All Simulation Facilitators will attend a program orientation session.

POLITIQUE

1. Les facilitateurs en simulation des programmes de Medavie ÉduSanté doivent être sélectionnés par le président ou son représentant, au besoin.
2. Les facilitateurs en simulation seront sélectionnés en fonction de leurs qualifications et de leur expérience.
3. Tous les facilitateurs en simulation participeront à une séance d'orientation dans le cadre du programme.

Roles and Responsibilities – Simulation Facilitator

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 Oct 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Rôles et responsabilités des animateurs de laboratoires

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 03 Oct 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

The simulation facilitator is responsible for assisting the instructor with practical simulation sessions and examinations.

RESPONSIBILITIES

1. Work under direction of instructor.
2. Prepare equipment for simulation sessions.
3. Assist with teaching in the simulation setting.
4. Perform psychomotor skill evaluations as required.
5. Monitor written tests and tests, as required.
6. Participate in final practical examinations.
7. Submit all documentation to the instructor.
8. Review curriculum and offer recommendations for revision.

POLITIQUE

Le facilitateur en simulation est chargé d'aider l'instructeur au moyen d'exercices de simulation et d'examens.

RESPONSABILITÉS

1. Travailler sous la direction d'un instructeur.
2. Préparer l'équipement pour les exercices de simulation.
3. Aider à l'enseignement dans le contexte de la simulation.
4. Effectuer des évaluations de compétences psychomotrices nécessaires.
5. Surveiller les tests écrits et les tests, au besoin.
6. Participer à l'examen final pratique.
7. Soumettre toute la documentation à l'instructeur.
8. Réviser le programme d'enseignement et offrir des recommandations aux fins de révision.

Orientation Program - Faculty**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 03 Oct 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Programme d'orientation - Faculté****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 03 Oct 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

All new simulation staff is required to attend an orientation program which consists of:

1. An overview of the Instructor Development Program.
2. Program Overview
3. Overview the utilization of the skills and scenario forms used in the simulation setting.

POLITIQUE

Tous les nouveaux instructeurs sont tenus d'assister à un programme d'orientation qui consiste en:

1. Un aperçu du programme de perfectionnement de l'instructeur.
2. Aperçu du programme.
3. Un aperçu de l'utilisation des formulaires de compétences et de scénarios dans le contexte de la simulation.

Probation Period - Faculty

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 Oct 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Période de probation – Faculté

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 03 Oct 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

All new instructors and simulation facilitators shall be placed on a six (6) month probationary period during which a senior manager or their designate, shall evaluate performance.

In the event that the new faculty member does not meet all the requirements, the probationary period may be extended, or the new faculty member may be removed from the program.

POLITIQUE

Tous les nouveaux instructeurs et facilitateurs en simulation auront une période de probation de six (6) mois au cours de laquelle un gestionnaire principal, ou son représentant, procédera à l'évaluation de leur rendement.

Si le nouvel instructeur ne répond pas à toutes les exigences, la période de probation peut être prolongée ou le nouvel instructeur peut être retiré du programme.

Professional Development – Faculty

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 Oct 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Développement professionnel - Faculté

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 03 Oct 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

To establish the requirements under which Paramedics and other professionals, who teach at Medavie HealthEd must maintain their registration/certification in their chosen career.

All instructors, simulation facilitators, and preceptors are expected to maintain their level of certification and registration on their own; failure to do so will result in the individual not being permitted to instruct or precept learners from Medavie HealthEd.

Lead Instructors are also required to obtain and complete an instructor development program prior to, or within three years of hiring.

PROCEDURE (Paramedics)

1. All instructors/simulation facilitators are required to maintain their certification/registration, in accordance with their certification/registration body's requirements. Current registration will be indicating that the facilitator has completed their regulatory body's ongoing educational requirements.
2. All instructors/simulation facilitators must provide proof of their re-registration/certification once they receive it.
3. If an instructor/simulation facilitator fails to provide their re-registration/certification documentation, a senior manager will advise them, that they can no longer be used employable

POLITIQUE

Les paramédics et les autres professionnels qui enseignent à Medavie ÉduSanté doivent maintenir leur inscription en vigueur / leur niveau d'accréditation au sein de leur profession afin de répondre aux exigences applicables.

Tous les instructeurs, facilitateurs en simulation et précepteurs sont responsables de maintenir leur propre niveau d'accréditation et leur inscription en vigueur, à défaut de quoi la personne concernée ne sera plus autorisée à enseigner ni à encadrer les étudiants de Medavie ÉduSanté.

Les instructeurs principaux doivent également obtenir et suivre le programme de perfectionnement de l'instructeur au cours des trois années d'embauche.

PROCÉDURE (PARAMÉDICS)

1. Tous les instructeurs et facilitateurs en simulation doivent maintenir leur niveau d'accréditation / leur inscription en vigueur, conformément aux exigences de leur groupe professionnel. Une inscription valide indiquera que le facilitateur répond aux exigences de formation continue de son groupe professionnel.
2. Tous les instructeurs et facilitateurs en simulation doivent fournir une preuve de leur renouvellement d'inscription/d'accréditation une fois qu'ils le reçoivent.
3. Si un instructeur ou facilitateur en simulation ne fournit pas les documents de renouvellement d'inscription/d'accréditation, un gestionnaire principal l'aviserá qu'il ne peut plus travailler dans

in the simulation setting, until proof of re-registration/certification is obtain.

4. In accordance, with contracts signed by clinical sites, the employer will provide preceptor personnel who have a registration/certification that meets the requirements to precept learners from Medavie HealthEd.

le cadre du volet pratique (simulation) jusqu'à ce qu'il puisse fournir une preuve de son renouvellement d'inscription/d'accréditation.

4. Conformément aux ententes signées par les sites cliniques, l'employeur devra fournir des membres du personnel dont l'accréditation/l'inscription répond aux exigences relatives à l'encadrement des étudiants de Medavie ÉduSanté.

Instructor Reporting

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 Oct 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Rapports de l'instructeur

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 03 Oct 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

All complaints, concerns or issues relating to the program shall be forwarded to the Program Manager and/or a senior manager for review and resolution.

At no time shall an instructor represent Medavie HealthEd without the prior permission of the President, or their designate.

POLITIQUE

Toutes les plaintes, préoccupations ou questions relatives à ce programme doivent être transmises au directeur de programme ou à un gestionnaire principal aux fins d'étude et de résolution.

En aucun temps, un instructeur ne représentera Medavie ÉduSanté sans l'autorisation préalable du président ou de son représentant.

Learner Records

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 Oct 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Dossiers/records des étudiants

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 03 Oct 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Medavie HealthEd instructors are required to keep an up-to-date record of each learner's progress.

Upon completion of the course, all learner records shall be forwarded to the designated provincial office of Medavie HealthEd.

As per the requirements established by the provincial regulators, Medavie HealthEd will retain the following documentation regarding learners/graduates:

- tests;
- assignments;
- transcripts;
- attendance records;
- records of complaints;
- payment records;
- correspondence;
- copies of certificates or diplomas; and
- a copy of the learner contract.

Medavie HealthEd will keep a file maintained for at least 1 year after the learner has completed or left the program in which the learner was enrolled, except that transcripts and copies of certificates or diplomas must be kept for 7 years after the learner has completed or left the program.

Should Medavie HealthEd's certificate of registration expire and the institution not apply for re-registration within 30 days of the expiry date, the institution shall, immediately upon the expiry of the 30-day period,

POLITIQUE

Les instructeurs de Medavie ÉduSanté sont tenus de tenir un dossier à jour des progrès de chaque étudiant.

À la fin du cours, tous les dossiers des étudiants doivent être transmis au bureau provincial désigné de Medavie ÉduSanté.

Conformément aux exigences établies par les organismes de réglementation provinciaux, Medavie ÉduSanté conservera les documents des étudiants / diplômés :

- tests ;
- devoirs;
- relevé de notes;
- fiche de présence;
- dossiers de plaintes;
- relevés de paiement;
- correspondance;
- copies des certificats ou des diplômes;
- copie du contrat de l'étudiant.

Medavie ÉduSanté doit conserver le dossier à jour d'un étudiant pendant au moins un (1) an après la fin de ses études dans un programme ou après son départ d'un programme dans lequel il était inscrit, alors que les relevés de notes et les copies des certificats ou des diplômes de l'étudiant doivent être conservées pendant sept (7) ans après la fin de ses études dans un programme ou après son départ d'un programme.

Si le certificat d'enregistrement de Medavie ÉduSanté prend fin et que l'école n'a pas fait de demande de renouvellement de ce certificat dans les 30 jours suivants la date d'expiration, l'école doit

forward to the regulator the remaining original learner files and any other information that the regulator may request.

immédiatement envoyer à l'organisme de réglementation le reste des dossiers originaux des étudiants et tout autre renseignement qu'il pourrait exiger.

Should Medavie HealthEd's certificate of registration not be renewed or is cancelled or suspended, by the regulator, the institution shall, immediately forward to the regulator the remaining original learner files and any other information that the manager may request.

Si le certificat d'enregistrement de Medavie ÉduSanté n'est pas renouvelé, est annulé ou suspendu par l'organisme de réglementation, l'école doit immédiatement lui envoyer le reste des dossiers originaux des étudiants et tout autre renseignement qu'il pourrait exiger.

Faculty Intervention Process**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 03 Oct 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Processus d'intervention de la faculté****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 03 Oct 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

All Medavie HealthEd faculty members assigned to a course as the lead instructor will ensure that the Faculty Intervention Process is followed.

POLITIQUE

Tous les membres du corps professoral de Medavie ÉduSanté affectés à un cours comme instructeur principal veilleront à ce que le processus d'intervention du corps professoral soit respecté.

PROCEDURE

1. The assigned faculty members are responsible to identify any learner who is not progressing appropriately.
2. The instructor will notify the learner of the lack of progress.
3. The instructor will document the lack of progress while ensuring that the learner is aware of the process and their responsibilities.
4. The instructor will maintain all documentation with the course records.
 - 4.1. The instructor will forward all documentation to the Program Manager and/or a senior manager for those learners who fail to meet the objectives of the Faculty Intervention Process.

PROCÉDURE

1. Les membres du corps professoral affectés sont responsables d'identifier tout étudiant qui ne progresse pas de manière appropriée.
2. L'instructeur informera l'étudiant de son manque de progrès.
3. L'instructeur documentera le manque de progrès et il s'assurera que l'étudiant est au courant du processus et de ses responsabilités.
4. L'instructeur conservera toute la documentation dans les dossiers de cours.
 - 4.1. L'instructeur transmettra à un directeur de programme ou à un gestionnaire principal tous les documents qui ont trait aux étudiants qui ne parviennent pas à atteindre les objectifs du processus d'intervention du corps professoral.

Release of Information from Learner Records

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 03 Oct 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Communication de renseignements des dossiers des élèves

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Date de révision/revue: 03 Oct 2024

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Medavie HealthEd instructors are required to keep an up-to-date record of each learner's progress. These records consist of attendance, written tests, practical tests, mid-term and final tests, preceptor documentation, etc.

All learner information is to be held as “Confidential” and is not to be shared with anyone, other than those staff who have access to learner files (See Policy 1-101 – Privacy and Distribution) and those individuals at clinical and ambulance practicum sites that require specific information regarding a learner in order to provide a learning environment for said learner.

Procedure (Clinical and Ambulance Practicum Preceptors)

1. Immunization records are maintained on all learners. These records may be shared with the clinical co-ordinator at any hospital/ambulance service where the learner may be placed for a learning experience, as per clinical placement agreements.
2. Clinical/Hospital and/or ambulance preceptors will have access to a learner's clinical and/or practicum evaluation forms via CompTracker. This is only to be done to provide the new

POLITIQUE

Les instructeurs de Médavie ÉduSanté sont tenus de tenir à jour un dossier des progrès de chaque étudiant. Ces dossiers doivent comprendre la fiche des présences, les tests écrits, les tests pratiques, les tests de mi-session, les tests finaux et la documentation du précepteur, etc.

Tous les renseignements concernant les étudiants doivent demeurer « confidentiels » et ne doivent pas être divulgués à personne, sauf aux membres du personnel ayant accès aux dossiers des étudiants (voir la Politique 1-101 - Accès aux dossiers et documents des étudiants - Personnel) et au personnel en milieu clinique et ambulancier qui nécessite des informations particulières concernant un étudiant afin de fournir un environnement d'apprentissage pour l'étudiant concerné.

Procédure (Précepteurs en Milieu Clinique et Ambulancier)

1. On tient à jour les dossiers de vaccination pour l'ensemble des étudiants. Les renseignements contenus dans ces dossiers peuvent être partagés avec le coordonnateur clinique à tout service hospitalier ou ambulancier où l'étudiant peut être placé pour faire son expérience d'apprentissage, et ce, conformément aux ententes conclues relativement aux stages cliniques.
2. Les précepteurs en milieu clinique/hospitalier ou en milieu ambulancier auront accès aux formulaires d'évaluation de stage clinique de l'étudiant par l'intermédiaire de CompTracker. Ce

preceptor with an accurate idea of how the learner has been progressing in their training.

formulaire est destiné à un nouveau précepteur pour lui fournir un juste aperçu des progrès d'un étudiant dans le cadre de sa formation.

All other information concerning a learner's file is to be held as "Confidential". Any instructor or staff person, who is considering the release of learner information, other than for the above reasons, is to ensure they contact a senior manager for direction.

Tous les autres renseignements contenus dans les dossiers d'étudiants doivent demeurer « confidentiels ». Tout instructeur ou membre du personnel qui envisage de divulguer des renseignements concernant un étudiant, pour d'autres raisons que celles mentionnées ci-dessus, doit consulter un gestionnaire principal pour obtenir des conseils.

Knowledge of Standards/Act**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 03 Oct 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Connaissance des Normes et Lois****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 03 Oct 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

All instructors shall have a good working knowledge of the provincial standards associated with providing ambulance services as well as any other acts deemed significant to the paramedic profession.

It is recommended that instructors review each document on a bi-annual basis.

POLITIQUE

Tous les instructeurs doivent avoir une bonne connaissance pratique des normes provinciales en matière de services ambulanciers, de même que toutes les autres lois jugées importantes pour la profession paramédicale.

On recommande aux instructeurs de prendre connaissance de chaque document sur une base semestrielle.

Professional Ethics and Dress Code**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 03 Oct 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**L'éthique professionnelle et le code vestimentaire****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 03 Oct 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

Guidelines pertaining to professional ethics and dress code shall be established. All Medavie HealthEd employees shall be required to follow guidelines in order to ensure a professional environment.

PROFESSIONAL ETHICS AND CONDUCT

1. Gum chewing is not permitted while teaching.
2. Conversations shall be conducted in a low voice; screams and loud noises are not acceptable.
3. Confidentiality and smoking policies shall be adhered to at all times.
4. Financial remuneration other than that received by way of salary, including tips or gratuities of any kind shall not be accepted.
5. Fingernails should be short, clean and well groomed.

UNIFORMS AND DRESS CODE

1. Where uniforms are required, instructors must wear them at all times while on duty.
2. Where uniforms are not required to be worn, clothes shall be neat and clean and reflect a positive and professional image.

POLITIQUE

Les lignes directrices relatives à l'éthique professionnelle et au code vestimentaire doivent être établies. Tous les employés de Medavie ÉduSanté doivent suivre ces directives afin d'assurer un environnement professionnel.

ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE ET CONDUITE

1. Les employés n'ont pas l'autorisation de mâcher de la gomme lorsqu'ils enseignent.
2. Les conversations doivent avoir lieu à voix basse; les cris et bruits forts ne sont pas acceptables.
3. La politique de confidentialité et de tabagisme doit être respectée en tout temps.
4. Il est interdit d'accepter une rémunération autre que son salaire, ce qui comprend les pourboires et les gratifications de toute sorte.
5. Les ongles doivent être courts, propres et bien entretenus.

UNIFORMES ET CODE VESTIMENTAIRE

1. Les employés doivent porter l'uniforme en tout temps dans l'exercice de leurs fonctions aux endroits prescrits.
2. Aux endroits où l'uniforme n'est pas obligatoire, les employés doivent porter des vêtements propres et ordonnés afin de projeter une image professionnelle et positive.

3. Business casual attire for all testing, simulation sessions and classroom teaching is required. Gym attire is not permitted.	3. Dans le cadre de tous les tests et toutes les séances de simulation, ainsi que durant l'enseignement en classe, les employés doivent porter une tenue de ville. La tenue de sport est interdite.
4. Jewellery and accessories shall reflect a positive and professional image.	4. Les bijoux et accessoires portés doivent projeter une image positive et professionnelle.
5. Shoes must be clean, polished, safe and quiet.	5. Les chaussures doivent être propres, polies, non bruyantes et sécuritaires.
6. Necessary steps to eliminate body odour must be taken at all times.	6. Des précautions doivent être prises en tout temps pour éliminer les odeurs corporelles.
7. Hair must be kept clean, neat and trimmed.	7. Les cheveux doivent être propres, bien entretenus et taillés.
8. Beards, sideburns and moustaches must be kept clean and trimmed.	8. Les barbes, les favoris et les moustaches doivent être bien soignés, propres et taillés.

Code of Conduct – Members of the Staff

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 03 Oct 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Code de conduit - membres du personnel

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Date de révision/revue: 03 Oct 2024

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This Code of Conduct is designed to provide guidance with respect to the minimal standards of personal conduct that Medavie HealthEd hereafter referred to as the "institution" expects of its instructors, simulation facilitators and other staff, hereafter referred to as "members of the staff", . The right to work at the institution carries with it many responsibilities. Each member of the staff must adhere to the rules and regulations of the institution if they wish to remain employed in the institution. This code defines the parameters within which a rewarding and mutually supportive learning environment can be created and is based on the assumption that most members of the staff already uphold these standards of conduct.

1. Honesty and integrity are an integral part of academic achievement and it is expected from the learners, therefore all members of Medavie HealthEd staff will be held to this standard.
2. Members of the staff will work to ensure all teaching activities from the program profile they are teaching are completed in a timely and accurate manner.
3. Members of the staff will avoid all forms of academic dishonesty. Academic dishonesty includes, but is not limited to the following:
 - 3.1. Permitting a learner to copy from another learner's paper or work assignment

POLITIQUE

Le présent code de conduite de Medavie ÉduSanté, ci-après dénommé « école », vise à fournir des conseils en ce qui a trait aux normes minimales de conduite personnelle que sont tenus de respecter les instructeurs, facilitateurs en simulation et les autres employés (ci-après dénommés « membres du personnel »). Le droit de travailler à l'école vient avec beaucoup de responsabilités. Chaque membre du personnel doit se conformer aux règles et règlements de l'école s'ils souhaitent continuer de travailler à l'école. Ce code définit les paramètres selon lesquels une expérience enrichissante et un environnement d'apprentissage mutuel peuvent être créés et se fonde sur le principe que la plupart des membres du personnel respectent déjà ces normes de conduite.

1. L'honnêteté et l'intégrité font partie intégrante de la réussite scolaire et cela est attendu des élèves, donc tous les membres du personnel Medavie ÉduSanté sont également tenus de respecter cette norme.
2. Les membres du personnel doivent s'assurer d'enseigner les activités prévues dans le cadre du programme d'enseignement, et ce, avec exactitude et en temps opportun.
3. Les membres du personnel doivent éviter toute forme de malhonnêteté intellectuelle. On entend par malhonnêteté intellectuelle ce qui suit, sans toutefois s'y limiter :
 - 3.1. Permettre à un étudiant de copier un devoir ou un autre travail d'un autre étudiant.

3.2. Permitting the use of materials during an assignment which are not authorized by the person administering the assessment 3.3. Assisting a learner during an assessment without permission 3.4. Permitting plagiarism, which means representing the work of other as one's own inclusive of purchases of a commercial nature. 3.5. Permitting the falsification of material, which means modifying, without authorization, an assignment, tests, paper, record, report or other written material forming part of an assessment 3.6. Using, copying, buying, selling, stealing or soliciting contents of a test or tests or other assessment document 3.7. Allowing a learner to perform an assessment for another learner or permitting another learner to take an assessment for one's self 3.8. Attempting to bribe a learner, another instructor, simulation facilitator, preceptor or any other member of the staff; or 3.9. Any other conduct that misrepresents academic performance 3.10. Members of the staff will ensure that their conduct contributes to a productive learning environment. In this regard, all members of the staff will arrive to the institution activities on time, participate in institution activities and ensure their behavior is at all times respectful of others and supportive of institution objectives. For example all members of the staff will not engage in disrespectful behaviors such as: 3.11. Using offensive, profane or obscene language	3.2. Permettre l'utilisation de matériel non autorisé par l'évaluateur afin de faire un devoir. 3.3. Aider un étudiant lors d'une évaluation alors que ce n'est pas autorisé. 3.4. Permettre le plagiat : étudiant présentant le travail d'un autre comme étant le sien, y compris tout ouvrage acheté 3.5. Autoriser la falsification de documents, c'est-à-dire la modification non autorisée d'un devoir, des tests, des recherches, des dossiers, des rapports ou d'autres documents écrits faisant partie d'une évaluation. 3.6. L'utilisation, la copie, l'achat, la vente, le vol ou la sollicitation du contenu d'un test ou de tests ou d'autres documents d'évaluation. 3.7. Permettre à un étudiant de faire une évaluation à la place d'un autre étudiant ou autoriser un étudiant à laisser quelqu'un d'autre faire une évaluation à sa place. 3.8. Tenter d'inciter à la corruption un étudiant, un autre instructeur, un facilitateur en simulation, un précepteur ou tout autre membre du personnel. 3.9. Permettre toute action qui aurait pour conséquence de falsifier le rendement scolaire. 3.10. Les membres du personnel doivent faire en sorte que leur comportement contribue à un environnement d'apprentissage productif. À cet égard, les membres du personnel doivent arriver à temps aux activités de l'école, participer à des activités scolaires et s'assurer que leur comportement est, en tout temps, respectueux des autres et qu'il est conforme aux objectifs de l'école. Par exemple, les membres du personnel ne doivent pas faire preuve d'insubordination, notamment : 3.11. Ils ne doivent pas utiliser un langage injurieux, blasphématoire ou obscène.

3.12. Making remarks or engaging in conduct which is racist, sexist, or in any way discriminatory 3.13. Engaging in behaviors or remarks which could reasonably be interpreted as threatening	3.12. Ils ne doivent pas faire de remarques ni avoir un comportement raciste, sexiste ou discriminatoire de quelques façons que ce soit. 3.13. Ils ne doivent pas adopter de comportements ni faire de remarques qui pourraient raisonnablement être interprétés comme menaçants.
4. Behaviors that are inappropriate in the learning environment are equally inappropriate outside the learning environment and members of the staff are expected to demonstrate courtesy and respect in all their interactions with other instructors, simulation facilitators, preceptors and employers. Members of the staff should refrain from behaviors that may result in the imposition of institution sanctions or civil or criminal proceedings or which is inconsistent with the maintenance of an appropriate learning environment.	4. Les comportements qui ne sont pas appropriés dans l'environnement d'apprentissage sont tout aussi inappropriés en dehors de l'environnement d'apprentissage et les membres du personnel doivent faire preuve de courtoisie et de respect dans toutes leurs interactions avec d'autres instructeurs, facilitateurs de simulation, précepteurs et employeurs. Les membres du personnel doivent s'abstenir de comportements qui peuvent entraîner l'imposition de sanctions scolaires ou de procédures civiles ou pénales ou qui sont incompatibles avec le maintien d'un environnement d'apprentissage approprié.
5. A Member of the staff will: 5.1. Furnish accurate and honest information to institution staff or on official institution records. Furthermore he/she shall not forge, alter or misuse the institution name, the name of any institution employee, documents, records or identification 5.2. Not attempt to obstruct or disrupt teaching, administration or disciplinary procedures 5.3. Take no action which may threaten or may endanger the safety, health, life or may impair the freedom of any person; nor shall they make any verbal threat of such action 5.4. Not acquire for their personal use, sale, or other disposition, any institution property the staff members own without consent of the institution or the person legally responsible for it.	5. Un membre du personnel doit : 5.1. Fournir des informations exactes et honnêtes au personnel scolaire ou sur les dossiers scolaires officiels. En outre, il ne doit pas falsifier ni modifier le nom de l'école, le nom d'un employé de l'école, des documents, des dossiers ou l'identification de quelqu'un ou en faire un usage abusif. 5.2. Éviter d'entraver ou de perturber les procédures d'enseignement, d'administration ou disciplinaires. 5.3. Éviter d'avoir un comportement qui pourrait compromettre la sécurité, la santé, la vie ou porter atteinte à la liberté d'une personne; un étudiant ne doit pas menacer quiconque d'adopter un tel comportement. 5.4. Éviter de convenir pour son propre usage, la vente ou autre disposition de toute propriété de l'école sans le consentement de l'école ou la personne légalement responsable.

5.5. Not infringe or violate in any manner applicable copyright laws 5.6. Comply with their supervisor regarding the wearing of safety equipment and follow safety procedures	5.5. Éviter de contrevenir ou de déroger aux droits d'auteur applicables de quelque manière que ce soit. 5.6. Se conformer aux directives du personnel de l'école quant au port de l'équipement de sécurité et au respect des procédures de sécurité.
-
6. The institution expects that members of the staff will familiarize themselves with this Code of Conduct and other institution policies and procedures which are relevant to them, and will adhere to these policies to the best of their ability and assist and encourage fellow instructors, simulation facilitators and other staff to adhere to the policies and procedures to the best of their ability. 7. A member of the staff shall not in any manner assist, by act or omission, any other person in violating this Code of Conduct or the policies and procedures of the institution. 8. A breach of any provision of this Code of Conduct or any of the policies and procedures of the institution will be considered to be a disciplinary matter and will be dealt with in accordance with policy V-160 – Disciplinary Action – Staff.	6. L'école s'attend à ce que les membres du personnel se familiarisent avec ce Code de conduite et d'autres politiques et les procédures de l'école qui les concernent et qu'ils s'engagent à respecter celles-ci au mieux de leurs capacités, puis à aider et à encourager les autres collègues instructeurs, facilitateurs en simulation et autres membres du personnel à se conformer aux politiques et procédures au mieux de leurs capacités. 7. Un membre du personnel ne peut aider aucune autre personne, d'aucune manière que ce soit, par acte ou omission, à violer ce Code de conduite ou les politiques et procédures de l'école. 8. La violation d'une disposition du présent Code de conduite ou une partie des politiques et procédures de l'école sera considérée comme un manquement à la discipline et sera traité conformément à la Politique V-160 – Mesures disciplinaires - Personnel.

Faculty Evaluation

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 Oct 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Évaluation de la faculté

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 03 Oct 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

All instructors shall be evaluated yearly by a senior manager and/or the Program Manager.

A senior manager will make recommendations to the President, or their designate, for re-appointment of all faculty members.

POLITIQUE

Chaque instructeur sera évalué par un gestionnaire principal ou par le directeur de programme chaque année.

Un gestionnaire principal recommandera au président ou à son représentant le renouvellement du mandat de tous les membres du corps professoral.

Faculty Resignation

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 Oct 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Démission de faculté

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 03 Oct 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

In order to ensure continuity and availability of courses, it is expected that instructors give at least two (2) months written notice of their resignation to a senior manager.

Upon receipt of the letter of resignation the senior manager will consult with the President, or their designate, to assess the need for a replacement. If a replacement is required, and the position cannot be filled internally by the promotion of a simulation instructor, the position will be opened to external competition.

POLITIQUE

Afin d'assurer la continuité et la disponibilité des cours, on s'attend à ce que les instructeurs donnent à un gestionnaire principal leur démission par écrit au moins deux (2) mois d'avance.

Dès la réception de la lettre de démission, le gestionnaire principal consultera le président ou son représentant pour évaluer la nécessité d'un remplacement. Si un remplacement est nécessaire, et le poste ne peut pas être pourvu au sein de l'école par un facilitateur en simulation, le poste sera offert par l'intermédiaire d'un concours externe.

Release of Information to Media

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 Oct 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Renseignements communiqués aux médias

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 03 Oct 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Staff is not permitted to make statements to the media unless directed by the President, or their designate.

Any media related calls shall be forwarded to the President, or their designate.

Staff assigned the responsibility of supplying information to the press should do so with a helpful and positive attitude.

POLITIQUE

Le personnel n'est pas autorisé à faire des déclarations à la presse sans l'autorisation de son président ou son représentant.

Tous les appels relatifs aux médias doivent être acheminés au président ou à son représentant.

Le personnel qui a eu l'autorisation de fournir des informations à la presse devrait le faire avec une attitude positive et de façon obligeante.

Travel Expenses

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 Oct 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Dépenses de voyage

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 03 Oct 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Medavie HealthEd shall provide reimbursement of certain expenses incurred by staff and volunteers who travel on business providing the travel is approved by a senior manager.

All expenses incurred by staff must receive prior approval by a senior manager.

No advance shall be approved for a staff member who has not provided all receipts for previous travel.

Travel expenses shall be limited to the following allowances, rates and conditions:

1. Transportation is equal: contact office for up to date rates.
2. Meals: contact office for up to date rates.
3. Motel/Hotel / receipts required: contact office for up to date rates
4. Registration / receipts required

POLITIQUE

Medavie ÉduSanté doit rembourser certaines dépenses engagées par son personnel ou ses bénévoles lors d'un voyage d'affaires, si le déplacement est approuvé par un gestionnaire principal.

Toutes les dépenses engagées par les instructeurs doivent avoir été approuvées au préalable par un gestionnaire principal.

Aucune avance de fonds ne sera approuvée pour un membre du personnel qui n'a pas fourni tous les reçus pour les dépenses encourues durant les déplacements précédents.

Les frais de déplacement se limitent aux indemnités, tarifs et conditions suivantes :

1. Les frais de transport sont égaux : communiquer avec le bureau pour obtenir la dernière mise à jour des tarifs.
2. Repas : communiquer avec le bureau pour obtenir la dernière mise à jour des tarifs.
3. Reçus requis pour un séjour dans un motel/hôtel : communiquer avec le bureau pour obtenir la dernière mise à jour des tarifs.
4. Inscription / reçus requis

Conference Room Bookings

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 Oct 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Réservations de salle de conference

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 03 Oct 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

If faculty require additional rooms for training, they will contact a senior manager to seek approval.

Faculty shall be responsible for the cleanliness of the room upon completion of the use of the room.

POLITIQUE

Si les professeurs ont besoin de salles de formation supplémentaires, ils doivent s'adresser au gestionnaire principal pour obtenir son approbation.

Les instructeurs sont responsables de la propreté de la salle de cours une fois qu'ils ont fini de l'utiliser.

Remuneration for Faculty Professional Development

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 03 Oct 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Rémunération pour le développement professionnel de la faculté

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Date de révision/revue: 03 Oct 2024

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Faculty will be paid expenses and wages for approved Professional Development sessions. All professional development sessions must be submitted for approval to the President, or their designate.

PROCEDURE

1. Professional Development sessions will be provided for all Medavie HealthEd faculty members.
2. Faculty update sessions for all faculty members assigned to upcoming courses will take place prior to course commencement for each training cycle. Attending faculty may be paid wages as well as expenses for these sessions, only if approved by the President, or their designate.

POLITIQUE

Les dépenses et le salaire encourus pour les séances de perfectionnement professionnel suivies par le corps professoral seront remboursés. Toutes les séances de perfectionnement professionnel doivent être soumises au président ou à son représentant pour approbation.

PROCÉDURE

1. Des séances de perfectionnement professionnel seront offertes à tous les membres du corps professoral de Medavie ÉduSanté.
2. Des séances de mise à jour pour tous les instructeurs membres du corps professoral affectés aux prochains cours auront lieu avant le début du cours pour chaque cycle de formation. Les instructeurs qui y assistent peuvent recevoir un salaire ainsi qu'une indemnité pour les frais encourus par ces séances, si elles sont approuvées par le président ou son représentant.

Disciplinary Action - Staff**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 03 Oct 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Mesures disciplinaires – faculté****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 03 Oct 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

The President, or their designate, is responsible to ensure that Medavie HealthEd policies and procedures for members of staff are enforced in a fair and equitable manner. Medavie HealthEd policies and procedures shall apply to all members of Medavie HealthEd staff.

The President or his/her designate has authority to impose a full range of disciplinary measures and will ensure that all members of the staff who behave in a manner inconsistent with Medavie HealthEd's policies and procedure will be subject to disciplinary sanctions commensurate with the seriousness of the infraction.

Disciplinary action may range from verbal warning, to written reprimand, to suspension of duties, to dismissal from the institution. Medavie HealthEd may invoke a higher level of discipline without the intermediate stages. Automatic dismissal may be warranted as a first stage disciplinary process depending on the severity of the action.

Except in extraordinary circumstances, staff will be required to compensate or perform remunerative services for damage to institution property. Records will be kept of all disciplinary action, and shall form part of the staff member's permanent record with the institution.

The President, or their designate, will ensure that a fair and impartial appeal procedure is established

POLITIQUE

Le gestionnaire principal est responsable de s'assurer que les politiques et procédures de Medavie ÉduSanté, destinées aux membres du personnel, sont mises en application d'une manière juste et équitable. Les politiques et procédures de Medavie ÉduSanté doivent être respectées par tous les membres du personnel de Medavie ÉduSanté.

Le gestionnaire principal ou son représentant a le pouvoir d'imposer une gamme complète de mesures disciplinaires et fera en sorte que tous les membres du personnel qui ne se comportent pas de manière conforme aux politiques et procédures des programmes de Medavie ÉduSanté soient soumis à des sanctions disciplinaires proportionnelles à la gravité de l'infraction.

Des mesures disciplinaires peuvent comprendre tant l'avertissement verbal, la réprimande écrite, la suspension que le renvoi. Le gestionnaire principal, ou son représentant, peut imposer une mesure disciplinaire plus sévère sans passer par les étapes intermédiaires. Le rejet automatique peut être justifié comme processus disciplinaire de première étape en fonction de la gravité du comportement.

Sauf dans des cas exceptionnels, le personnel sera tenu d'indemniser ou de fournir des services rémunérateurs pour les dommages causés aux biens de l'école. Toute mesure disciplinaire est conservée dans les dossiers et peut faire partie du dossier permanent du membre du personnel de l'école.

Le président ou son représentant veillera à ce qu'une procédure d'appel équitable et impartial soit établie au sein du programme Medavie ÉduSanté. Les

within Medavie HealthEd Program. Any disciplinary action, including dismissal may be appealed. mesures disciplinaires, y compris le renvoi, peuvent être portées en appel.

Section 06: Classes/Cours

Program Attendance – EMT, EMR, PCP, ACP, CCP

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 Oct 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Participation au programme (assiduité) – TUM, RMU, PSP, PSA et PSC

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 03 Oct 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy establishes the attendance requirements for the EMT, EMR, PCP, ACP and CCP programs offered at Medavie HealthEd.

In accordance with provincial regulations, Medavie HealthEd will implement and maintain an attendance record for each student enrolled in any paramedic program while adhering to regulatory attendance requirements.

PROCEDURE

1. Recording Attendance
 - a. An attendance record will be maintained for each paramedic program offered at Medavie HealthEd.
 - b. The Lead instructor for each program will be responsible for maintaining the attendance record.
 - c. Attendance will be recorded by the Lead instructor on a daily basis.
 - d. Each attendance record will be recorded electronically and include the following information:
 - i. the name of the program;
 - ii. the module being taught;
 - iii. the date, time, location and number of hours of instruction delivered to the class;
 - iv. the name of the Lead instructor present;
 - v. the name of each learner present;

POLITIQUE

La politique établit les exigences en matière de présences pour les programmes TUM, RMU, PSP, PSA et PSC offerts à Medavie ÉduSanté.

En vertu des règlements provinciaux, Medavie ÉduSanté doit créer et tenir à jour un registre de présences pour chaque étudiant inscrit à un programme d'ambulancier paramédical et satisfaire aux exigences réglementaires en matière de présence.

PROCÉDURE

1. Consigner les présences.
 - a. Un registre de présences doit être tenu à jour pour chaque programme d'ambulancier paramédical offert à Medavie ÉduSanté.
 - b. L'instructeur principal de chaque programme sera responsable de tenir à jour un registre des présences.
 - c. Les présences seront consignées quotidiennement par l'instructeur principal.
 - d. Chaque registre de présences sera consigné électroniquement et devra comprendre les renseignements suivants :
 - i. Le nom du programme;
 - ii. Le module enseigné;
 - iii. La date, l'heure, l'emplacement et le nombre d'heures d'instruction donné en classe;
 - iv. Le nom de l'instructeur principal présent;
 - v. Le nom de chaque étudiant présent;

- vi. the number of hours attended by each learner.
 - vii. for distance education or online learning classes, the Lead instructor will record the number of hours of online activity for each learner.
2. Attendance requirements for paramedic programming:
- a. It is strongly recommended that learners attend all scheduled classes. If the learner is unable to attend, they are responsible to:
 - i. Advise their Lead instructor, before nine (9) in the morning, via an e-mail for the reason they will not be in attendance or in a circumstance where advanced notice cannot be provided, advise their Lead instructor via e-mail within twenty-four (24) hours for the reason they were not in attendance.
 - ii. Prepare for testing on the material covered during the time they were not in attendance. The Lead instructor will assist in identifying the course content that was missed, but will not re-teach the material.
 - b. Learners attending full time programming must attend a minimum of 90% of their program; this includes the didactic, simulation, clinical/hospital and ambulance/practicum time.
 - c. Learners who fail to attend three (3) consecutive weeks of their program, or 10% of the overall hours associated with their program will be dismissed.
 - d. If a learner is required to miss three (3) consecutive weeks of their clinical/practicum phase, the learner must still be dismissed from their program. However, learners may be afforded the opportunity to resume their
- vi. Le nombre d'heures de présence de chaque étudiant;
 - vii. Pour l'apprentissage à distance ou en ligne, l'instructeur principal doit consigner le nombre d'heures consacré à l'activité en ligne par étudiant.
2. Les exigences en matière de présences pour les programmes d'ambulancier paramédical :
- a. On recommande fortement aux étudiants d'assister à tous les cours prévus à l'horaire. Si l'étudiant n'est pas en mesure d'y assister, il est responsable de/d' :
 - i. Aviser son instructeur principal avant neuf (9) heures du matin par courriel en indiquant la raison de l'absence ou de la circonstance dans laquelle un avis ne peut être donné; aviser son instructeur principal par courriel dans les vingt-quatre (24) heures suivant l'absence en indiquant la raison de l'absence.
 - ii. Se préparer en vue d'un test sur la matière enseignée en classe durant son absence. L'instructeur principal aidera l'étudiant à déterminer le contenu du cours qui a été manqué, mais il n'enseignera pas de nouveau cette matière.
 - b. Les étudiants inscrits à un programme à temps plein doivent être présents au moins 90 % de l'enseignement de leur programme, ce qui comprend les périodes didactiques, de simulation et de stage en milieu clinique / hospitalier et ambulancier.
 - c. Les étudiants qui s'absentent pendant trois (3) semaines consécutives ou 10 % du nombre total d'heures associées à leur programme seront renvoyés.
 - d. Si un étudiant doit rater trois (3) semaines consécutives de son stage clinique ou pratique, il doit être renvoyé de son programme. Toutefois, les étudiants auront la possibilité de reprendre leur programme

program after their medical leave (see point 3 below).

- e. All learners are required to attend the Occupational Health and Safety component of their program. This training will be delivered in accordance with the requirements established by the Occupational Health and Safety Act of the provincial body's occupational health and safety regulator.
 - f. Upon dismissing a learner from a paramedic program for any reason, Medavie HealthEd will provide the learner with a written notice of the dismissal that will include the reason for the dismissal, as well as the effective time and date of the dismissal.
3. When a learner is required to miss three (3) consecutive weeks of their clinical/practicum phase as a result of a medical reason, the learner must submit appropriate documentation from their medical provider indicating the reason for, and expected timeline of, their medical leave.
- a. The learner is required to submit this documentation to the Admissions Advisor and a copy of this documentation will be placed on the student's file.
 - b. The learner will be dismissed from their program and will be required to notify the Admissions Advisor, once they have been medically cleared to return to their program.
 - c. The learner is required to submit written proof of medical clearance to the Admissions Advisor, and a copy of this documentation will be placed on the learner's file.
 - d. After confirming medical clearance, MHE staff will assess the learner's situation and determine whether a PLAR can be applied in order to permit the learner to resume training. **Note:** This decision will be determined on a case-by-case basis, depending on a number of factors (i.e. how long the learner was on medical leave, the

après une absence pour raison médicale (voir le point 3 ci-dessous).

- e. Tous les étudiants doivent assister au volet sur la santé et sécurité au travail dans le cadre de leur programme. Cette formation sera donnée conformément aux exigences établies par la Loi sur la santé et sécurité au travail de l'organisme de réglementation de santé et de sécurité au travail de l'organisme provincial.
 - f. Lorsqu'un étudiant est renvoyé d'un programme d'ambulancier paramédical pour quelques raisons que ce soit, Medavie ÉduSanté remettra à l'étudiant un avis écrit du renvoi indiquant la raison de ce renvoi, de même que la date et l'heure d'entrée en vigueur de ce renvoi.
3. Si un étudiant se voit dans l'obligation de rater trois (3) semaines consécutives de son stage clinique ou pratique pour une raison médicale, il doit soumettre les documents justificatifs pertinents obtenus auprès de son professionnel de la santé indiquant la raison et la durée prévue de son absence.
- a. L'étudiant doit fournir ces documents au Conseiller en admission, et une copie des documents sera ajoutée à son dossier.
 - b. L'étudiant sera renvoyé du programme et devra aviser le Conseiller en admission lorsque son état de santé lui permettra de réintégrer le programme.
 - c. L'étudiant devra fournir un certificat de santé par écrit au Conseiller en admission, et une copie de ce certificat sera ajoutée à son dossier.
 - d. Après la validation du certificat de santé, le personnel de Medavie ÉduSanté évaluera la situation de l'étudiant et déterminera si une reconnaissance des acquis peut être accordée afin de permettre à l'étudiant de reprendre sa formation. Remarque : Cette décision sera prise au cas par cas, en fonction de différents facteurs (durée de l'absence de l'étudiant, résultats de l'étudiant avant son absence, etc.).

student's performance prior to medical leave, etc.).

- e. If a PLAR is granted, a plan for remedial training will be created and the learner will be provided a new learner contract detailing the remaining program requirements they need to complete.

- e. Si une reconnaissance des acquis est accordée, un plan de rattrapage sera créé et l'étudiant recevra un nouveau contrat d'étudiant décrivant les exigences à respecter pour le reste du programme.

Incomplete Grade

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 Oct 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Note incomplète

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 03 Oct 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy has been established to set guidelines as to the reasons a learner may be assigned an incomplete grade and the procedures they should follow if they believe they had extenuating circumstances that resulted in the incomplete grade.

It further establishes the requirements for a learner to be dismissed from a program, should the learner be assigned an incomplete grade.

PROCEDURE

1. It is the responsibility of the program's lead instructor to identify learners who are at risk of being assigned an incomplete grade. The lead instructor will be responsible for documenting any and all issues that result in an incomplete grade being assigned to a learner. Documentation is to include, but is not limited to, Course Incident/Complaint/Inquiry Records, as required, as well as Student Learning Contracts.
2. A learner may be assigned an incomplete grade for the following reasons:
 - 2.1. Lack of attendance (See Policy 6-10 – Program Attendance). Should a learner go beyond the number of days they are allowed to miss during the didactic, simulation or clinical/ambulance practicum component of their program, they may be assigned an incomplete.
 - 2.2. Falling behind due to absences by three tests during the program.
 - 2.3. Failure of a total of four modules.

POLITIQUE

Cette politique a été créée pour établir des lignes directrices quant aux raisons possibles d'attribution d'une note incomplète à un étudiant et les procédures que ce dernier doit suivre s'il croit que la note incomplète découle de circonstances atténuantes.

Elle précise en outre les conditions requises pour qu'un étudiant soit renvoyé d'un programme si une note incomplète lui a été attribuée.

PROCÉDURE

1. Il incombe à l'instructeur principal du programme d'identifier les étudiants qui sont à risque d'obtenir une note incomplète. L'instructeur principal est chargé de documenter toute raison menant à l'attribution d'une note incomplète. La documentation requise doit comprendre, sans s'y limiter, les documents sur les incidents de cours / les plaintes / les enquêtes, au besoin, ainsi que les Contrats d'apprentissage d'étudiants.
2. Un étudiant peut se voir attribuer une note incomplète pour les raisons suivantes :
 - 2.1. Manque d'assiduité (Voir la Politique 6-10 - Assiduité au programme). Si le nombre de jours d'absence d'un étudiant est supérieur au nombre de jours d'absence autorisé lors du volet didactique, de simulation ou pratique en milieu clinique / ambulancier de son programme, il peut se voir attribuer une note incomplète.
 - 2.2. Prendre du retard en raison d'absence à trois (3) tests durant le programme.
 - 2.3. Échouer à quatre (4) modules au total.

2.4. Failure of any rewrite of any module with a mark less than 50%. 2.5. Failure to complete the hospital and ambulance clinical components of the program within the permissible time frame. 2.6. Failure to progress in any of the components of the program.	2.4. Échouer à toute reprise de module en obtenant une note inférieure à 50 %. 2.5. Ne pas finir le volet clinique en milieu hospitalier et ambulancier du programme dans le délai autorisé. 2.6. Ne pas progresser dans aucun des volets du programme.
3. There may be extenuating circumstance resulting in a learner falling behind on any component of their program (e.g. sudden illness of the learner, financial difficulties, death in the family), each case will be reviewed for validity by the lead instructor for the learner's program. Learners with valid reasons for lack of attendance may be given permission to continue in their program.	3. Le retard que prend un étudiant dans tout volet du programme peut découler d'une circonstance atténuante (par exemple une maladie soudaine, des difficultés financières, un décès dans la famille), chaque cas sera examiné par l'instructeur principal pour valider la raison du retard dans le programme. Un étudiant dont le manque d'assiduité est justifié peut-être autorisé à poursuivre ses études dans son programme.
4. If there are extenuating circumstances, the lead instructor for the learner's program will request the learner to provide a documented and just reason for missing time (e.g. physicians note).	4. En cas de circonstances atténuantes, l'instructeur principal du programme de l'étudiant lui demandera de fournir une raison documentée et exacte justifiant son absence (par exemple, un billet du médecin).
5. In the event that a learner's extenuating circumstances are accepted as a rationale for their attendance a senior manager will review the resources that are available to assist the learner in making up the component of the program they are lacking attendance in. At the discretion of the senior manager and provided resources are available, the institution may provide resources to assist the learner in making up the component they are lacking attendance in. However, the resources the institution is required to put forward will be limited to those that are reasonably afforded and do not put an undue burden on its resources.	5. Si les circonstances atténuantes d'un étudiant sont acceptées comme motif valable de son absence, un gestionnaire principal examinera les ressources disponibles pour aider l'étudiant à compléter le volet du programme manqué. À la discrétion du gestionnaire principal, et à condition que les ressources soient disponibles, l'école peut fournir des ressources pour aider l'étudiant à finir le volet manqué. Toutefois, les ressources que doit déployer l'école se limiteront à celles dont elle dispose, si cette aide n'impose pas de fardeau supplémentaire sur ses ressources.

Entry Deadline

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 Oct 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Date de limite d'entrée

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 03 Oct 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy has been established to set a practical time limit around when a new learner can enter a program in progress. The aim of this policy is to ensure the learner is not placed at a disadvantage if they are selected to attend the program.

PROCEDURE (EMT, EMR)

A new learner who has been selected for the EMT or EMR program may not enter that program after the course starting.

PROCEDURE (PCP)

A new learner who has been selected for the PCP program may enter that program within one week of the course starting.

No new learners will be permitted to enter a PCP program beyond this date.

PROCEDURE (ACP)

A new learner who has been selected for the ACP program may enter that program within one week of the course starting.

No new learners will be permitted to enter the ACP program beyond this date.

PROCEDURE (CCP)**POLITIQUE**

La présente politique vise à établir la période maximale d'admission à un programme déjà commencé afin de s'assurer qu'un étudiant n'est pas désavantagé s'il est sélectionné pour étudier dans ce programme.

PROCÉDURE (TMU, RMU)

Les nouveaux étudiants admis dans le programme de formation pour répondants médicaux d'urgence ou techniciens en soins médicaux d'urgence ne peuvent pas intégrer le programme après le début des cours.

PROCÉDURE (PSP)

Un nouvel étudiant qui a été sélectionné pour étudier dans le programme PSP peut être admis au programme dans la semaine suivant le début du cours.

Aucun nouvel étudiant ne sera autorisé à commencer le programme de PSP au-delà de cette période.

PROCÉDURE (PSA)

Un nouvel étudiant qui a été sélectionné pour étudier dans le programme PSA peut être admis au programme dans la semaine suivant le début du cours.

Aucun nouvel étudiant ne sera autorisé à commencer le programme de PSA au-delà de cette période.

PROCÉDURE (PSC)

A new learner who has been selected for the CCP program may enter that program within one week of the course starting.

Un nouvel étudiant qui a été sélectionné pour étudier dans le programme PSC peut être admis au programme dans la semaine suivant le début du cours.

No new learners will be permitted to enter the CCP program beyond this date.

Aucun nouvel étudiant ne sera autorisé à commencer le programme de PSC au-delà de cette période.

Class Sizes – Student Supervision

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 03 Oct 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Taille des classes – Supervision des étudiants

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 03 Oct 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

To provide guidance on the learner to instructor, learner to simulation facilitator and learner to preceptor ratios.

The total number of learners that may be enrolled in the EMT, EMR, PCP, ACP and CCP programs at anyone one time is based on the following:

1. EMT and EMR cohorts having a maximum of 24 learners/cohort. Provided it has been determined adequate preceptor resources are in place, these cohorts may run simultaneously.
2. PCP cohorts having a maximum of 36 learners/cohort. Provided it has been determined adequate preceptor resources are in place, these cohorts may run simultaneously.
3. ACP cohorts having a maximum of 32 learners/cohort.
4. One CCP cohort having a maximum of 12 learners/cohort.

It is the responsibility of the senior managers, in consultation with the President, in order to evaluate the offering of each cohort, they must determine if

POLITIQUE

La présente politique vise à fournir des lignes directrices sur les rapports étudiants-instructeur, étudiants-facilitateur en simulation et étudiants-précepteur.

Le nombre total d'étudiants inscrits aux programmes TMU, RMU, PSP, PSA et PSC en même temps est fonction des points suivants :

1. Les cohortes des programmes de formation pour répondants médicaux d'urgence et techniciens en soins médicaux d'urgence doivent compter au maximum 24 étudiants chacune. Plusieurs cohortes peuvent être formées simultanément à condition qu'il y ait suffisamment de précepteurs.
2. Les cohortes du programme de formation paramédicale en soins primaires doivent compter au maximum 36 étudiants chacune. Plusieurs cohortes peuvent être formées simultanément à condition qu'il y ait suffisamment de précepteurs.
3. Les cohortes du programme de formation paramédicale en soins avancés doivent compter au maximum 32 étudiants chacune.
4. Pour le programme de formation paramédicale en soins critiques, une seule cohorte d'un maximum de 12 étudiants peut être formée.

Il incombe aux gestionnaires principaux, en consultation avec le président, d'évaluer l'offre de chaque cohorte et ainsi déterminer si les ressources

adequate human resources, equipment and practical sites are available to address the cohorts requirements to obtain competency. If it is determined that there are inadequate resources they will not go forward with the cohort. Setting these limitations will prevent a shortage of instructors, simulation facilitators, training equipment, and preceptors.

PROCEDURE (PCP)

1. During the class selection process Admissions Advisor, will ensure the Selection Committee identifies no more than the maximum number of learners for each cohort based upon the limitations described above.
2. During the skill simulation component of the program a senior manager, will ensure the learner to simulation facilitator ratio does not exceed 12:1 for all programs when applicable.
3. During the scenario simulation component of the program a senior manager, will ensure the learner to simulation facilitator ratio does not exceed 6:1 for all programs when applicable.
4. All simulations evaluations, no matter the group size, will be performed on a 1:1 basis.
5. During the hospital clinical and ambulance component of a program the Clinical Co-coordinator, will ensure the learner to preceptor ratio does not exceed 1:1. This component of the program requires constant supervision of the student when they are assessing and treating patients. The Clinical Co-coordinator is responsible to remind preceptors that learners are in the clinical setting to master the skills they have developed in the classroom and simulation settings and that the learner must be supervised to ensure they can master their Paramedicine skills and procedures.

humaines, le matériel nécessaire et les endroits offrant des stages sont disponibles pour répondre aux exigences des cohortes aux fins d'acquisition des compétences. Si l'on détermine que les ressources sont insuffisantes, la cohorte ne sera pas constituée. La définition de ces limites permettra d'éviter une pénurie d'instructeurs, de facilitateurs en simulation, de matériel de formation et de précepteurs.

PROCÉDURE (PSP)

1. Pendant le processus de sélection des cohortes, le conseiller aux admissions s'assure que le comité de sélection n'admet pas plus d'étudiants que les limites susmentionnées pour chaque cohorte.
2. Durant le volet de simulation des compétences au cours d'un programme, un gestionnaire principal doit s'assurer que le rapport étudiants-facilitateur en simulation n'excède pas 12:1 pour tous les programmes, le cas échéant.
3. Durant le volet de simulation lors des scénarios, un gestionnaire principal doit s'assurer que le rapport étudiants-facilitateur en simulation n'excède pas 6:1 pour tous les programmes, le cas échéant.
4. Toutes les évaluations des simulations se dérouleront suivant un rapport de 1 (un) étudiant pour un (1) facilitateur, peu importe la taille du groupe.
5. Durant le volet clinique en milieu hospitalier et le volet en milieu ambulancier d'un programme, le coordonnateur clinique doit s'assurer que le rapport étudiants-précepteur ne dépasse pas 1:1. Ce volet du programme nécessite que l'étudiant fasse l'objet d'une surveillance constante lorsqu'il examine et traite des patients. Le coordonnateur clinique est responsable de rappeler aux précepteurs que les étudiants sont en milieu clinique afin de maîtriser les compétences qu'ils ont acquises en classe et en contexte de simulation et qu'une surveillance des étudiants doit être assurée afin qu'ils puissent maîtriser

leurs compétences et procédures en soins paramédicaux.

Exemptions – ACP Students

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 23 Sept 2021
Approved by: President Medavie HealthEd

Exemptions-Étudiants PSA

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 23 sept 2021
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy allows for the recognition of previously successful training obtained by paramedics. Students will be required to complete all written tests and simulation skill evaluations.

This policy applies to:

1. Primary Care Paramedics (PCPs) who are actively registered, with no conditions, in their province of registration or who have graduated from an accredited paramedic program.
2. Intermediate Care Paramedics (ICPs) who are actively registered, with no conditions, in their province of registration or who have graduated from an accredited paramedic program.
3. The clinical/practicum components of the ACP program only.

Prior learning credit for intubations will be granted to students who are Intermediate Care Paramedics based on two points: first, the province they are registered in must require the ICPs to utilize this competency, second, this will only be permitted if the Intermediate Care Paramedic ensures they maintain an active registration, with no conditions, in their province of registration.

Prior learning credit for the following competencies will be given to students who are registered, as active

POLITIQUE

La présente politique prévoit la reconnaissance des formations antérieurement réussie par les ambulanciers paramédicaux. Les étudiants doivent passer tous les tests écrits et les évaluations des compétences en contexte de simulation.

La présente politique s'applique :

1. Aux ambulanciers paramédicaux en soins primaires (PSP) qui détiennent une carte de statut actif sans restriction dans leur province d'inscription ou qui sont diplômés d'un programme agréé de formation paramédicale.
2. Aux ambulanciers paramédicaux en soins intermédiaires (PSI) qui détiennent une carte de statut actif sans restriction dans leur province d'inscription ou qui sont diplômés d'un programme agréé de formation paramédicale.
3. Aux volets cliniques et de stage du programme de PSA seulement.

Un crédit pour les acquis en matière d'intubation sera accordé aux étudiants qui sont ambulanciers paramédicaux en soins intermédiaires, à condition que les deux points suivants soient respectés : premièrement, la province dans laquelle ils sont inscrits exige que les ambulanciers en soins intermédiaires détiennent cette compétence; deuxièmement, l'ambulancier paramédical en soins intermédiaires veille à maintenir son statut actif sans restriction dans sa province d'inscription.

Un crédit pour les acquis en matière accordé aux étudiants qui détiennent une carte de statut actif en

Intermediate or Primary Care Paramedics based on two points. First, the province they are registered in must require the ICPs, or PCPs, to utilize these competencies. Second, this will only be permitted if the ICP, or PCP, ensures they maintain an active registration, with no conditions, in their province of registration.

tant qu'ambulancier paramédical en soins intermédiaires ou en soins primaires, à condition que les deux points suivants soient respectés : premièrement, la province dans laquelle ils sont inscrits exige que les ambulanciers en soins intermédiaires ou en soins primaires détiennent ces compétences; deuxièmement, l'ambulancier paramédical en soins intermédiaires ou en soins primaires veille à maintenir un statut actif sans restriction dans sa province d'inscription.

• NOCP 1.7.a Collaborate with law enforcement agencies in the management of crime scenes • NOCP 1.7.b Comply with ethical and legal reporting requirements for situations of abuse • NOCP 2.1.a Deliver an organized, accurate and relevant report utilizing telecommunication devices. • NOCP 2.2.b Prepare professional correspondence. • NOCP 2.3.a Employ effective non-verbal behaviour • NOCP 2.3.b Practice active listening techniques. • NOCP 2.4.e Act assertively as required. • NOCP 2.4.g Employ conflict resolution skills • NOCP 3.1.a Maintain balance in personal lifestyle. • NOCP 3.1.b Develop and maintain an appropriate support system. • NOCP 3.1.c Manage personal stress. • NOCP 3.1.d Practice effective strategies to improve physical and mental health related to career. • NOCP 3.2.c Transfer patient using emergency evacuation techniques. • NOCP 3.3.c Conduct basic extrication. • NOCP 3.3.d Exhibit defusing and self-protection behaviours appropriate for use with patients and bystanders. • NOCP 3.3.g Clean and disinfect equipment. • NOCP 3.3.h Clean and disinfect work environment	• PNCP 1.7.a Collaborer avec les agences d'application de la loi à la prise en charge des lieux d'un crime. • PNCP 1.7.b Observer les exigences de l'éthique et de la loi en ce qui a trait à la déclaration de situations d'abus. • PNCP 2.1.a Élaborer une télécommunication structurée, exacte et pertinente. • PNCP 2.2.b Rédiger de la correspondance professionnelle. • PNCP 2.3.a Utiliser un comportement non verbal efficace. • PNCP 2.3.b Pratiquer les techniques d'écoute active. • PNCP 2.4.e Agir avec assurance selon les besoins • PNCP 2.4.g Démontrer des habilités en résolution de conflit. • PNCP 3.1.a Mener un style de vie personnelle équilibré. • PNCP 3.1.b Établir et maintenir un système d'appui approprié. • PNCP 3.1.c Gérer le stress. • PNCP 3.1.d Mettre en pratique des stratégies efficaces afin d'améliorer sa santé physique et mentale sur le plan professionnel. • PNCP 3.2.c Transférer un patient en utilisant des techniques d'évacuation d'urgence. • PNCP 3.3.c Procéder à une désincarcération de base. • PNCP 3.3.d Démontrer des comportements de désamorçage et d'autoprotection appropriés à utiliser avec des patients et des témoins. • PNCP 3.3.g Nettoyer et désinfecter du matériel. • PNCP 3.3.h Nettoyer et désinfecter le milieu de travail.

- NOCP 4.3.p Conduct bariatric assessment and interpret findings
- NOCP 5.6.a Treat soft tissue injuries.
- NOCP 5.6.b Treat burn.
- NOCP 5.6.c Treat eye injury.
- NOCP 5.6.d Treat penetration wound.
- NOCP 5.6.e Treat local cold injury.
- NOCP 5.7.a Immobilize suspected fractures involving appendicular skeleton.
- NOCP 5.7.b Immobilize suspected fractures involving axial skeleton.
- NOCP 6.1.l Provide care to patient experiencing non-urgent problem.
- NOCP 7.1.a Conduct vehicle maintenance and safety check.
- NOCP 7.1.b Recognize conditions requiring removal of vehicle from service.
- NOCP 7.1.c Utilize all vehicle equipment and vehicle devices within ambulance.
- NOCP 7.2.a Utilize defensive driving techniques.
- NOCP 7.2.b Utilize safe emergency driving techniques.
- NOCP 7.2.c Drive in a manner that ensures patient comfort and a safe environment for all passengers.
- NOCP 7.3.a Create safe landing zone for rotary-wing aircraft.
- NOCP 7.3.b Safely approach stationary rotary-wing aircraft.
- NOCP 7.3.c Safely approach stationary fixed-wing aircraft.
- NOCP 7.4.a Prepare patient for air medical transport.
- NOCP 7.4.b Recognize the stressors of flight on patient, crew and equipment, and the implications for patient care.
- NOCP 8.1.a Participate in health promotion activities and initiatives
- NOCP 8.1.b Participate in injury prevention and public safety activities and initiatives
- PNCP 4.3.p Effectuer des évaluations de patients bariatriques et interpréter les résultats.
- PNCP 5.6.a Traiter les traumatismes des tissus mous.
- PNCP 5.6.b Traiter une brûlure.
- PNCP 5.6.c Traiter un traumatisme oculaire.
- PNCP 5.6.d Traiter une plaie pénétrante.
- PNCP 5.6.e Traiter un patient avec des blessures due au froid.
- PNCP 5.7.a Immobiliser des fractures soupçonnées des extrémités.
- PNCP 5.7.b Immobiliser des fractures soupçonnées du squelette axial.
- PNCP 6.1.l Soigner un patient qui a un problème non urgent.
- PNCP 7.1.a Effectuer une vérification des points d'entretien et de sécurité d'un véhicule.
- PNCP 7.1.b Reconnaître les conditions qui obligent à retirer le véhicule du service.
- PNCP 7.1.c Utiliser tout le matériel et les dispositifs contenues dans un véhicule ambulancier
- PNCP 7.2.a Utiliser les techniques de conduite préventive.
- PNCP 7.2.b Utiliser des techniques de conduite sécuritaire en cas d'urgence.
- PNCP 7.2.c Conduire de façon à assurer le confort du patient et la sécurité de tous les passagers.
- PNCP 7.3.a Créer une zone d'atterrissage sécuritaire pour des aéronefs à voilure rotative.
- PNCP 7.3.b Approcher de façon sécuritaire un aéronef à voilure rotative stationnaire.
- PNCP 7.3.c Approcher de façon sécuritaire un aéronef à voilure fixe stationnaire.
- PNCP 7.4.a Préparer un patient pour un transport médical aéroporté.
- PNCP 7.4.b Reconnaître les effets de l'altitude sur le patient, l'équipage et le matériel, ainsi que ses répercussions sur les soins du patient.
- PNCP 8.1.a Participer à des activités et des initiatives de promotion de la santé.
- PNCP 8.1.b Participer à des activités et des initiatives de prévention des traumatismes et de sécurité publique.

Students providing proof of active registration, with no conditions, at the Intermediate Care Paramedic Level will be exempt of the following practical components;

1. Advanced Airway Management – if they are actively employed by an organization that utilizes such devices, specifically the following competencies and the sub-competencies identified in the NOCP's:

1.1. NOCP 5.1.a – Maintain patency of the upper airway and trachea.

1.2. NOCP 5.1.b – Suction oropharynx

1.3. NOCP 5.1.c – Suction beyond oropharynx.

1.4. NOCP 5.1.d – Utilize oropharynx airway.

1.5. NOCP 5.1.h – Utilize airway devices requiring visualization of vocal cords and introducing endotracheally.

1.6. NOCP 5.4.a – Provide oxygenation and ventilation using positive pressure devices.

2. Intravenous Cannulation – specifically the following competencies and the sub-competencies identified in the NOCP's:

2.1. NOCP 5.5c – Maintain peripheral IV access devices and infusions of crystalloid solutions without additives.

2.2. NOCP 5.5d – Conduct peripheral intravenous (IV) cannulation.

3. Direct Pressure Infusion Devices – if they are actively employed by an organization that utilizes such devices, specifically the following competencies and the sub-competencies identified in the NOCP's:

Les étudiants qui fournissent les documents confirmant leur statut actif sans restriction en tant qu'ambulancier paramédical en soins intermédiaires n'auront pas à suivre le volet pratique pour les points suivants :

1. Gestion avancée des canules trachéales – s'ils ont actuellement un emploi dans une organisation qui utilise de tels dispositifs et fait appel plus particulièrement aux compétences suivantes et aux sous-compétences identifiées dans le Profil national des compétences professionnelles (PNCP) :

1.1. PNCP 5.1.a – Maintien de la perméabilité des voies aériennes supérieures et de la trachée

1.2. PNCP 5.1.b – Succion des sécrétions de l'oropharynx

1.3. PNCP 5.1.c – Succion des sécrétions au-delà de l'oropharynx.

1.4. PNCP 5.1.d – Utilisation des canules oropharyngées.

1.5. PNCP 5.1.h – Utilisation d'appareils de traitement oropharyngé qui nécessite la visualisation des cordes vocales et une intubation trachéale.

1.6. PNCP 5.4.a – Apport en oxygène et ventilation à l'aide d'appareils de ventilation à pression positive.

2. Mise en place d'une canule intraveineuse – plus particulièrement en ce qui a trait aux compétences suivantes et aux sous-compétences identifiées dans le PNCP :

2.1. PNCP 5.5c – Maintenir les dispositifs intraveineux (IV) périphériques et les perfusions de solutés cristalloïdes sans additif.

2.2. PNCP 5.5d – Mettre en place une canule intraveineuse (IV) périphérique.

3. Dispositifs de perfusion directe sous pression – s'ils ont actuellement un emploi dans une organisation qui utilise de tels dispositifs et fait appel plus particulièrement aux compétences suivantes et aux sous-compétences identifiées dans le Profil national des compétences professionnelles (PNCP) :

3.1. NOCP 5.5.f – Utilize direct pressure infusion devices with intravenous infusion.

Students who can provide verifiable proof of active registration, with no conditions, at the Primary Care Paramedic Level will be exempt of the following practical components;

1. Direct Pressure Infusion Devices – if they are actively employed by an organization that utilizes such devices, specifically the following competencies and the sub competencies identified in the NOCP's:

1.1. NOCP 5.5.f – Utilize direct pressure infusion devices with intravenous infusion.

2. Immobilization of axial skeleton – specifically the following competencies and the sub competencies identified in the NOCP:

2.1. NOCP 5.7.b – Immobilize suspected fractures involving the axial skeleton.

3. Intravenous Cannulation – specifically the following competencies and the sub-competencies identified in the NOCP's:

3.1. NOCP 5.5c – Maintain peripheral IV access devices and infusions of crystalloid solutions without additives.

3.2. NOCP 5.5d – Conduct peripheral intravenous (IV) cannulation.

PROCEDURE

1. A student attending the Advanced Care Paramedicine program must seek recognition of current registrations, by advising the Program Manager and/or a Senior manager, of their (the students) current registration status.

3.1. PNCP 5.5.f – Utiliser des dispositifs de perfusion directe sous pression avec perfusion intraveineuse.

Les étudiants qui fournissent les documents confirmant leur statut actif sans restriction en tant qu'ambulancier paramédical en soins primaires n'auront pas à suivre le volet pratique pour les points suivants :

1. Dispositifs de perfusion directe sous pression – s'ils ont actuellement un emploi dans une organisation qui utilise de tels dispositifs et fait appel plus particulièrement aux compétences suivantes et aux sous-compétences identifiées dans le Profil national des compétences professionnelles (PNCP) :

1.1. PNCP 5.5.f – Utiliser des dispositifs de perfusion directe sous pression avec perfusion intraveineuse.

2. Immobilisation du squelette axial – plus particulièrement en ce qui a trait aux compétences suivantes et aux sous-compétences identifiées dans le PNCP :

2.1. PNCP 5.7.b – Immobiliser des fractures présumées du squelette axial.

3. Mise en place d'une canule intraveineuse – plus particulièrement en ce qui a trait aux compétences suivantes et aux sous-compétences identifiées dans le PNCP :

3.1. PNCP 5.5c – Maintenir les dispositifs intraveineux (IV) périphériques et les perfusions des solutés cristalloïdes sans additif.

3.2. PNCP 5.5d – Mettre en place une canule intraveineuse (IV) périphérique.

PROCÉDURE

1. Un étudiant inscrit au Programme d'ambulancier paramédical en soins avancés doit chercher à faire reconnaître ses niveaux de compétences actuels en avisant le directeur du programme ou un gestionnaire principal de son statut d'inscription actuel.

2. The student must show proof of their registration level.	2. L'étudiant doit fournir une preuve de son statut d'inscription actuel (carte de statut actif).
3. If the student's registration expires or becomes conditional, during the program they are attending, they will be required to obtain the competencies they were originally exempted from.	3. Si la carte de statut actif d'un étudiant prend fin ou devient conditionnelle en cours de programme, il devra se requalifier pour les compétences qui lui avaient initialement donné droit à une exemption.
4. If the student successfully re-registers at their practitioner level prior to their expiry date, they will not be required to obtain the competencies they were originally exempted from.	4. Si l'étudiant peut renouveler sa carte de statut actif à son niveau professionnel avant qu'elle arrive à échéance, il ne devra pas se requalifier pour les compétences qui lui avaient initialement donné droit à une exemption.
5. If a student maintains active registration as an ICP, but wishes to obtain some OR time for the purposes of conducting intubations, they will be given every opportunity to do so; but only after all PCP and those ICP students who are registered as conditional have had the opportunity to complete their required OR time and intubations.	5. Si un étudiant conserve son statut actif en tant que PSI, mais désire passer du temps en salle d'opération afin d'effectuer des intubations, on lui donnera l'occasion de le faire; mais seulement après que tous les étudiants des programmes de PSP et de PSI dont l'inscription est conditionnelle ont eu l'occasion de passer le temps requis en salle d'opération et d'effectuer des intubations.

Official Languages

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 15 Feb 2018
Approved by: President Medavie HealthEd

Langues officielles

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 15 feb 2018
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

If numbers permit, courses will be offered in either official language.

In regard to French programming, every effort will be made to provide Francophone materials and resources; however, limited availability of Francophone textbooks and resources may require some components of the program to utilize Non-Francophone materials.

Non-French speaking faculty, or guest lecturers, may be utilized to instruct components of a French program in situations where the content being delivered requires an instructor with more experience than the French instructors who are available, or the content requires specific instructor qualifications that the French instructors who are available do not possess.

In situations, where content must be delivered utilizing Non-Francophone materials, or instructor resources, all efforts will be made to provide a French translator to assist the class, as a whole, in interpreting the Non-Francophone instructor, or guest lecturer.

It is the responsibility of the student to ensure they enroll in the most appropriate course to suit their needs.

PROCEDURE

1. In an effort to ensure students are well informed of this policy, it will be reviewed with applicants and students in the following situations:

POLITIQUE

Si le nombre d'étudiants le permet, les cours seront offerts dans les deux langues officielles.

En ce qui concerne la prestation des programmes en français, tous les efforts seront déployés pour fournir du matériel et des ressources francophones, mais la disponibilité limitée des manuels scolaires et des ressources en français peut exiger que certains volets du programme utilisent des ressources en anglais.

On peut faire appel à des instructeurs ou conférenciers unilingues pour enseigner certains volets d'un programme offert en français dans le cas où le contenu enseigné nécessiterait un instructeur avec plus d'expérience que les instructeurs francophones disponibles ou dans le cas où l'enseignement du contenu requerrait un instructeur possédant des qualifications particulières qu'un instructeur francophone disponible ne possède pas.

Si le contenu doit être enseigné à partir de matériel en anglais ou si l'enseignement doit être donné par des instructeurs anglophones, tous les efforts seront déployés pour faire appel aux services d'un interprète/traducteur pour aider les étudiants à comprendre l'instructeur ou le conférencier anglophone.

Il incombe à chaque étudiant de s'inscrire au cours qui répondra le mieux à ses besoins.

PROCÉDURE

1. Afin de s'assurer que les étudiants sont au courant de la présente politique, on en prendra

- a. During the application process, Medavie HealthEd staff will ensure they explain this policy to any student applying to English or French programming.
- b. Also, during the selection and interview process.
- c. Also, during the students orientation session and prior to them signing their Student Contract with the institution.

connaissance avec les candidats et les étudiants dans les cas suivants :

- a. Lors du processus de demande d'inscription, le personnel de Medavie ÉduSanté s'assurera d'expliquer cette politique à tout étudiant inscrit à un programme enseigné en anglais ou en français.
- b. Également lors du processus de sélection et d'entrevue.
- c. Également au cours de la séance d'orientation des étudiants et avant la signature du Contrat d'étudiant de l'école.

Driver Training

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 15 Feb 2018
Approved by: President Medavie HealthEd

Formation en conduite

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 15 feb 2018
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

The goal of the policy is to ensure all students attending the Primary Care Paramedicine Program are afforded the opportunity to learn how to operate an ambulance safely. Students will be provided with a minimum of 1 to 2 hours of driving time in a van with similar or larger dimensions than an ambulance or an ambulance and arrangements will be made by the institution for students to obtain their license to operate an ambulance.

Furthermore, the institution will deliver the National Safety Council's course Coaching the Emergency Vehicle Operator 4 Ambulance (CEVO – 4) course.

This policy does not apply to Advanced Care Paramedicine or Critical Care Paramedicine students as they should already be in possession of a license to operate an ambulance.

PROCEDURE

1. All students attending the Primary Care Paramedicine Program should be eligible to obtain license to operate an ambulance. It is the responsibility of the Admissions Advisor to identify any candidates who are not eligible to obtain a license to operate an ambulance and to make them aware of the limitations the candidate is placing upon their career choices. Applicants who are not eligible for a license to operate an ambulance may be permitted to enter the institution's program provided they have been

POLITIQUE

La présente politique vise à s'assurer que tous les étudiants inscrits au programme d'ambulancier paramédical en soins primaires (PSP) ont l'occasion d'apprendre à conduire et à utiliser une ambulance de façon sécuritaire. On donnera au moins une (1) ou deux (2) heures de stage de conduite aux étudiants dans une fourgonnette similaire à l'ambulance ou dans une fourgonnette de dimensions plus grandes qu'une ambulance. L'institution doit prendre les dispositions nécessaires pour que les étudiants obtiennent un permis pour la conduite d'une ambulance.

De plus, l'institution assurera la prestation du cours Coaching du conducteur de véhicule d'urgence 4 du Conseil national de sécurité (CEVO 4).

La présente politique ne s'applique pas aux étudiants inscrits au programme d'ambulancier paramédical en soins avancés ou en soins critiques puisque ces étudiants devraient déjà avoir un permis pour la conduite d'une ambulance.

PROCÉDURE

1. Tous les étudiants inscrits au Programme d'ambulancier paramédical en soins primaires devraient être admissibles au permis pour la conduite d'une ambulance. Il incombe à un conseiller aux admissions d'identifier tout candidat qui n'est pas admissible à ce permis et de l'informer que ses choix de carrière seront limités pour cette raison. On peut accepter des candidats qui ne sont pas admissibles au permis pour la conduite d'une ambulance dans un programme de l'école, à condition qu'ils aient été avisés et qu'ils aient signé le document

advised of and signed the "License to Operate an Ambulance, Release of Responsibility Waiver".

2. Students are expected to complete their written test and obtain medical clearance from their physician for the operation of an ambulance within the first 3 months of their program. They will also be required to drive a vehicle as described above for a minimum of 1 to 2 hours, with staff designated by the institution, prior to attempting for their road tests.
3. Students are required to pay all fees associated with obtaining a license to operate an ambulance, including but not limited to the medical, written test and road test.
4. Medavie HealthEd, on a one time basis will provide the vehicle and fuel for all road testing the student will take to obtain their class 4 driver's license. Should a student fail to attend the scheduled road test and/or fail the road test once, the institution will have no further obligation to assist the student in obtaining their license to operate an ambulance.

« Renonciation de toute responsabilité, permis de conduire d'ambulance ».

2. Les étudiants doivent faire leur test écrit et réussir l'examen médical pour être en mesure de conduire une ambulance, et ce, au cours des trois premiers mois de leur programme d'étude. Ils seront également tenus de conduire un véhicule tel que décrit précédemment pendant au moins une (1) ou deux (2) heures avec un membre du personnel désigné par l'institution avant de faire leurs tests de conduite pratiques.
3. Les étudiants doivent payer tous les frais encourus liés à l'obtention d'un permis de conduire d'ambulance, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'examen médical, le test écrit et le test de conduite pratique.
4. Medavie ÉduSanté fournira une seule fois à l'étudiant le véhicule et l'essence pour tous les tests de conduite menant à l'obtention d'un permis de conduire de classe 4. Si un étudiant ne se présente pas au test de conduite au moment prévu ou s'il échoue au test de conduite pratique une fois, l'école n'aura plus aucune obligation d'aider l'étudiant à obtenir son permis de conduire d'ambulance.

Skill and Scenario Practice

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 15 Feb 2018
Approved by: President Medavie HealthEd

Pratique de compétences et scénarios

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 15 feb 2018
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy provides the guidelines to be followed by students when they are being evaluated on their essential skills and scenarios. All Medavie HealthEd students must complete the skill and scenario practice components of the program prior to being permitted to attempt the Final Skill and Scenario Evaluations. (See Policy 8-40 – Final Scenario Evaluation Student and 8-41 – Final Skills Evaluation Student)

PROCEDURE

1. Students may be evaluated on their essential skills and scenarios by either instructors, or simulation facilitators.
2. The instructor/simulation facilitator is responsible for setting up the evaluation station they are working at, however they may use the students to gather and replace equipment as needed.
3. The student, when prepared to be evaluated, will provide their iPad to the Instructor/Simulation facilitator, with the appropriate skill or scenario already selected.
4. The instructor/simulation facilitator will have the student complete the skill according to the itemized points for the particular skill.
5. The instructor/simulation facilitator will also have the student complete each individual scenario

POLITIQUE

La présente politique vise à présenter les lignes directrices que les étudiants doivent suivre lors de l'évaluation de leurs compétences essentielles et des scénarios. Tous les étudiants de Medavie ÉduSanté doivent participer aux activités de mise en pratique des compétences et aux scénarios avant d'être autorisés à faire l'évaluation finale sur les compétences et les scénarios. (Voir la Politique 8-40 – Évaluation finale des étudiants -Scénario et Politique 8-41 - Évaluation finale des étudiants - Compétences)

PROCÉDURE

1. L'évaluation des compétences essentielles des étudiants et des scénarios peut être réalisée soit par des instructeurs, soit par des facilitateurs en simulation.
2. L'instructeur / le facilitateur en simulation est responsable de la mise en place du poste d'évaluation, mais il peut demander aux étudiants de rassembler et de remplacer le matériel nécessaire.
3. Quand l'étudiant est prêt à faire son évaluation, il doit apporter sa tablette électronique à l'instructeur ou au facilitateur en simulation avec la compétence ou le scénario approprié déjà sélectionné.
4. L'instructeur ou le facilitateur en simulation demandera à l'étudiant d'exécuter la compétence particulière selon la liste de points à couvrir.
5. L'instructeur ou le facilitateur en simulation demandera à l'étudiant d'exécuter chaque

and evaluate them based on the scenario evaluation criteria identified on their iPad.

6. If a student does not successfully complete a skill or scenario, the instructor/simulation facilitator will send the student to practice the skill or scenario before being retested.
7. If a student knows they are having difficulty with a skill or scenario, it is their responsibility to approach the lead instructor of their program and ask for assistance. It then becomes the instructor's responsibility to provide extra training for the student, through the use of other students, simulation facilitators or themselves, during class time.
8. If an instructor or simulation facilitator knows a student is having difficulty with a skill or scenario, it is their responsibility to approach the student and offer them assistance, during class time.
9. If a student is unable to successfully perform a skill or scenario a minimum of twice in four attempts, they will be required to meet with their instructor to review the pertinent materials for the skill or scenario type. The student and the instructor will develop a plan, either verbally or in writing, to insure the material has been reviewed and understood. The student will then be reevaluated by the facilitator and/or instructor in the appropriate setting.
10. If the student continues to not successfully complete the skill or scenario then they will be assigned to the Program Liaison for a detailed remediation.
 - a. Should the Program Liaison determine that a student requires extra education/training outside of regular class/simulation hours; the instructor will assist the student in obtaining a tutor. Any fees associated with a tutor will be the responsibility of the student. Please

scénario individuel et il évaluera chaque étudiant selon les critères d'évaluation des scénarios identifiés sur sa tablette électronique.

6. Si un étudiant ne réussit pas une compétence ou un scénario, l'instructeur ou le facilitateur en simulation demandera à l'étudiant de travailler la compétence ou le scénario avant de refaire l'évaluation.
7. Si un étudiant reconnaît qu'il a des difficultés à exécuter une compétence ou un scénario, il incombe à l'étudiant de s'adresser à l'instructeur principal de son programme pour lui demander de l'aide. L'instructeur sera alors responsable de s'assurer que l'étudiant reçoit la formation supplémentaire nécessaire durant les heures de classe, que ce soit par l'intermédiaire d'autres étudiants, de facilitateurs en simulation ou que ce soit de sa part.
8. Si un instructeur ou un facilitateur en simulation sait qu'un étudiant a de la difficulté à exécuter une compétence ou un scénario, il doit s'adresser à l'étudiant pour lui offrir de l'aide pendant les heures de classe.
9. Si un étudiant est incapable d'exécuter une compétence ou un scénario deux fois sur quatre, il devra rencontrer son instructeur pour revoir le matériel pertinent lié à la compétence ou au scénario en cause. L'étudiant et l'instructeur doivent développer un plan pour que la matière soit révisée et comprise, que ce soit verbalement ou à l'écrit. L'étudiant se fera évaluer de nouveau par un facilitateur en simulation ou un instructeur selon le contexte approprié.
10. Si l'étudiant continue de ne pas pouvoir exécuter la compétence ou le scénario, on le réfèrera au coordonnateur de liaison des programmes à des fins de formation d'appoint détaillée.
 - a. Si le coordonnateur de liaison des programmes détermine que l'étudiant a besoin de formation supplémentaire en dehors des heures de classe / de simulation; l'instructeur aidera l'étudiant à se trouver un tuteur. Tous

refer to Policy No 6-90 "Extra Help for Students".

les frais liés aux services d'un tuteur devront être assumés par l'étudiant. Veuillez consulter la Politique no 6-90 « Aide supplémentaire pour les étudiants ».

Extra Help for Students

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 15 Feb 2018
Approved by: President Medavie HealthEd

Aide supplémentaire pour les étudiants

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 15 feb 2018
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy provides the guidelines to be followed by students when they realize they are in need of extra help during the program they are attending.

PROCEDURE

1. If a student self-identifies as having difficulty with a didactic component, skill or scenario, it is their responsibility to approach the Lead instructor of their program and ask for assistance.
2. It then becomes the instructor's responsibility to provide extra training for the student, through the use of other students, simulation facilitators or themselves. This extra training is to be provided during class time that has been designated as simulation days.
3. If an instructor or simulation facilitator knows a student is having difficulty with a didactic component, skill or scenario, it is their responsibility to approach the student and offer them assistance, during class time.
4. If a student is seeking extra help outside the regular hours of their program they, or the instructor, are encouraged to ask other students for assistance.

POLITIQUE

La présente politique vise à présenter les lignes directrices aux étudiants qui se rendent compte qu'ils ont besoin d'une aide supplémentaire au cours de leur programme d'étude.

PROCÉDURE

1. Si un étudiant sait qu'il éprouve de la difficulté dans le volet didactique ou dans l'exécution d'un scénario, il doit s'adresser à l'instructeur principal de son programme pour lui demander de l'aide.
2. L'instructeur est alors responsable de lui offrir une formation supplémentaire. Il peut faire appel à d'autres étudiants, à des facilitateurs en simulation ou il peut lui-même lui donner cette formation supplémentaire. La formation en question doit se dérouler durant les heures de classe qui ont été désignées comme jours de simulation.
3. Si un instructeur ou un facilitateur en simulation reconnaît qu'un étudiant éprouve des difficultés dans le volet didactique ou dans l'exécution d'un scénario, l'instructeur est responsable de s'adresser à l'étudiant concerné pour lui offrir de l'aide pendant les heures de classe.
4. Si un étudiant est à la recherche d'aide supplémentaire en dehors des heures régulières de son programme, l'étudiant est encouragé à demander de l'aide aux autres étudiants ou l'instructeur est encouragé à demander aux autres étudiants d'aider l'étudiant concerné.

5. Should the instructor, or the student, determine the student requires extra education/training outside of regular class/simulation hours, and a tutor is required, the instructor will assist the student in obtaining a tutor. Any fees associated with a tutor will be the responsibility of the student and will be negotiated between the student and tutor. However the institution will endeavor to insure a mutually fair rate of compensation.
5. Si l'instructeur ou l'étudiant détermine que l'étudiant bénéficierait d'une formation supplémentaire ou d'heures de formation en dehors des heures normales de classe/de simulation et qu'un tuteur est requis, l'instructeur aidera l'étudiant à se trouver un tuteur. Tous les frais associés au tutorat doivent être assumés par l'étudiant et la négociation de la rémunération du tuteur revient à l'étudiant. Cependant, l'école s'efforcera de s'assurer que la rémunération est équitable pour l'étudiant et le tuteur.

Study Groups

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 15 Feb 2018
Approved by: President Medavie HealthEd

Groupes d'étude

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 15 feb 2018
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy has been implemented to encourage students to form study groups to assist each other in their education. The paramedicine programs require students to use a self-directed approach to a number of learning hours and forming study groups may aid those students who may be less motivated to study on their own.

PROCEDURE

1. At the beginning of each program the instructor will advise the students on the use of study groups and encourage the class to form groups to study in.
2. This policy cannot be forced on any student, all students must participate willingly.

POLITIQUE

La présente politique a été mise en œuvre afin d'encourager les étudiants à former des groupes d'étude pour s'entre-aider. Les programmes en paramédecine obligent les étudiants à utiliser une approche autonome pour un certain nombre d'heures d'apprentissage et les groupes d'étude peuvent encourager les étudiants qui sont moins motivés à étudier seuls.

PROCÉDURE

1. Au début de chaque programme, l'instructeur parlera des groupes d'étude aux étudiants et les encouragera à en former.
2. On ne peut pas imposer la présente politique à tous les étudiants; ils doivent y participer volontairement.

After-hours Building Access**Accès au campus après les heures régulières**

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 15 Feb 2018
Approved by: President Medavie HealthEd

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 15 feb 2018
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Medavie HealthEd recognizes the pace at which our programming is delivered and therefore affords students the opportunity to access program facilities/equipment, after-hours, for the purposes of preparing for didactic and simulation competency evaluation. To that end, this policy establishes the framework our institution will adhere to as we provide a safe and productive environment for students to access facilities/equipment after-hours.

In situations where our institution rents/leases space and access is controlled by the landlord, our students will adhere to the landlord's policies regarding facilities access.

PROCEDURE

1. Students requesting after-hour access to any of our facilities will be required to adhere to this policy and will sign a "Building Access Agreement."
2. Students will not lend and/or give anyone the key/access card they have been provided.
3. Students are responsible to immediately notify their lead instructor/administrative staff of a lost/stolen key/access card.
4. Students upon graduation, dismissal or

POLITIQUE

Medavie ÉduSanté reconnaît que la programmation des cours est intensive et, par conséquent, donne l'occasion aux étudiants d'accéder aux installations / à l'équipement du programme après les heures normales de classe pour qu'ils se préparent à l'évaluation des compétences théoriques et pratiques. À cette fin, la présente politique établit le cadre auquel l'école se conformera pour offrir un environnement sécuritaire et productif aux étudiants qui accèdent aux installations / à l'équipement après les heures normales de classe.

Dans les cas où notre école loue un espace et où l'accès est contrôlé par un propriétaire-bailleur, nos étudiants doivent se conformer aux politiques du propriétaire-bailleur en matière d'accès aux installations.

PROCÉDURE

1. Les étudiants qui font une demande d'accès à n'importe lesquelles de nos installations après les heures normales de classe devront se conformer à la présente politique et signer une « entente d'accès à l'édifice ».
2. Les étudiants ne sont pas autorisés à prêter ni à donner à quiconque la clé/carte d'accès qu'on leur a confiée.
3. Les étudiants sont responsables d'aviser immédiatement leur instructeur principal / le personnel administratif s'ils ont perdu leur clé ou leur carte d'accès, ou si leur clé/carte a été volée.

4. L'étudiant doit remettre sa clé/carte d'accès à

withdrawal shall return their key/access card to their lead instructor/administrative staff.	l'instructeur principal ou au personnel administratif lorsqu'il a terminé son programme d'études, est renvoyé ou se retire du programme.
5. Students will not receive their transcripts or diploma, unless they return their key/access card, or pay a fee of \$50 to have the key/access card replaced.	5. Les étudiants ne recevront pas leur bulletin de notes ou leur diplôme avant d'avoir retourné leur clé/carte d'accès ou d'avoir payé les 50 \$ pour le remplacement de leur clé/carte d'accès.
6. Students will have access to our buildings between the hours of 6 am and 11 pm seven days a week.	6. Les étudiants pourront accéder à nos édifices entre 6 heures et 23 heures, 7 jours par semaine.
7. Students will only allow fellow students to enter a building after hours. Anyone else requesting access other than other students are to be denied access, this includes family, friends, acquaintances, etc.	7. Les étudiants permettront seulement à des camarades de classe (étudiants) d'entrer dans l'édifice après les heures normales de classe. Toute personne, autre que des étudiants demandant d'entrer dans un édifice, se verra refuser l'accès. Ceci s'applique aux membres de la famille, aux amis, aux connaissances, etc.
8. Students will always ensure there is at least one other person (student, HealthEd staff, cleaning staff) in the building with them.	8. Les étudiants doivent toujours s'assurer qu'il y a au moins une autre personne (étudiant, personnel ÉduSanté, concierge) dans l'édifice avec eux.
9. Any student utilizing our facilities after hours must have a mobile device to use in the case of an emergency.	9. Tout étudiant qui utilise nos installations après les heures normales de classe doit avoir un appareil mobile en cas d'urgence.
10. If at any time a student recognizes that they will be and/or are alone in the building they will immediately vacate the premises.	10. Si, à tout moment, un étudiant sait qu'il sera seul ou qu'il est seul dans l'édifice, il doit quitter les lieux immédiatement.
11. If a student does not possess and/or forgot their mobile device they will not access the premises unless at least 2 other people are present and possess such devices.	11. Si un étudiant n'a pas d'appareil mobile ou s'il a oublié son appareil mobile, il ne pourra pas accéder aux installations à moins que deux autres personnes soient présentes et possèdent un appareil mobile.
12. Students will not participate in and/or allow the use of alcohol and/or illicit drugs on the property.	12. Les étudiants ne consommeront pas d'alcool et n'autoriseront pas la consommation d'alcool dans l'édifice ou sur la propriété.
13. Students may access didactic classrooms, common areas and washrooms. If simulation equipment is present it must be under the supervision of instructional staff.	13. Les étudiants peuvent avoir accès aux salles de classe, aux aires communes et aux toilettes. Si un équipement de simulation est utilisé, un instructeur doit être présent pour superviser.

14. Students will wear appropriate Personal Protective Equipment when required.	14. Les étudiants doivent porter un équipement de protection individuelle, au besoin.
15. Students will not enter an area of the building they have been advised not to access after-hours; this includes but is not limited to offices, file rooms and simulation rooms where simulation equipment is present.	15. Les étudiants ne peuvent pas entrer dans une aire de l'édifice qui leur est interdite après les heures normales de classe; y compris, mais sans s'y limiter, les bureaux, les salles de classement et les salles de simulation à l'intérieur desquelles de l'équipement de simulation se trouve.
16. Students will keep all doors closed while in the building.	16. Les étudiants doivent garder toutes les portes fermées pendant qu'ils sont dans l'édifice.
17. Students will not interfere with any Medavie HealthEd activities such as janitorial services, general maintenance and/or repairs.	17. Les étudiants ne doivent pas perturber les activités de Medavie ÉduSanté comme les services de nettoyage et d'entretien, de maintenance générale ou de réparation.
18. Students will comply with the safety procedures for the building they are in, such as exiting the building during a fire alarm or contacting emergency services, as required.	18. Les étudiants doivent se conformer aux procédures de sécurité de l'édifice dans lequel ils se trouvent comme l'évacuation de l'édifice en cas d'alarme incendie ou l'appel des services d'urgence, au besoin.
19. If an emergency arises that affects a student and/or the premises after hours 9-1-1 is to be contacted immediately. Once the emergency is reported through 9-1-1, the student will attempt to contact their lead instructor and advise them of the situation. Additionally, the students who witnessed the emergency will document the incident in an e-mail to one of the senior managers.	19. Si une urgence touche un étudiant ou les installations après les heures normales de classe, il faut appeler le 9-1-1 immédiatement. Une fois que l'urgence est signalée au 9-1-1, l'étudiant doit tenter de communiquer avec son instructeur principal et l'aviser de la situation. De plus, les étudiants qui ont été témoins de la situation d'urgence doivent documenter l'incident dans un courriel et l'envoyer à un des gestionnaires principaux.
20. In Medavie HealthEd controlled buildings, the following numbers will be posted near the exit of each building for student access. Emergency – 9-1-1, lead instructor, and Program Manager.	20. Dans les édifices contrôlés de Medavie ÉduSanté, les numéros suivants seront affichés près des sorties de chaque édifice à l'intention des étudiants : le 9-1-1, le numéro de l'instructeur principal et du directeur de programme.
21. Students will respect noise levels and comply with local municipal bylaws.	21. Les étudiants doivent respecter les niveaux de bruits et respecter les règlements municipaux locaux.
22. Students will respect local municipal bylaws as they apply to smoking and will only smoke in	22. Les étudiants doivent respecter les règlements municipaux locaux concernant les fumeurs. Les

designated smoking areas outside.

fumeurs ne peuvent fumer qu'à l'extérieur dans les aires réservées à cette fin.

23. Students will only be permitted to practice competencies with instructional staff after hours once they have been taught said competencies during regular class hours.
23. Les étudiants auront l'autorisation de travailler leurs compétences avec un instructeur après les heures normales de classe une fois que cesdites compétences auront été enseignées durant les heures normales de classe.
24. Students will not utilize any equipment, within our facilities after-hours, except under the following circumstances:
24. Aucun équipement ne peut être utilisé par les étudiants à l'intérieur de nos installations après les heures normales de classe, sauf dans les cas suivants :
- a. The student(s) are under the direct supervision of one of our institutions staff, who is qualified to utilize the equipment. Prior to leaving the building the institutions staff member will secure the equipment.
 - a. L'étudiant est supervisé par un instructeur qualifié pour utiliser l'équipement. Avant de partir de l'édifice, l'instructeur doit ranger l'équipement.
 - b. The student(s) have sought prior approval, from their lead instructor, to utilize a piece of equipment that is deemed to present little to no risk of injury, if the students were left unsupervised utilizing it. Examples of this would include blood pressure cuffs and stethoscopes.
 - b. L'étudiant doit obtenir l'autorisation de son instructeur principal pour avoir le droit d'utiliser une pièce d'équipement qui présente peu ou pas de risques de blessure, s'il n'est pas supervisé. Par exemple, il pourrait s'agir de brassards de tensiomètre et de stéthoscopes.
25. In general, equipment will be secured and inaccessible to students after-hours; however, if at any time equipment of any type is incidentally left accessible to students after hours, students must not use that equipment without the immediate supervision of a member of our institutions staff who is qualified to utilize said equipment. The fact that equipment was left accessible should be reported to a senior manager, who will then address the incident and take measures to prevent future occurrences.
25. En général, l'équipement doit être rangé et inaccessible aux étudiants après les heures normales de classe; toutefois, si, à n'importe quel moment, une pièce d'équipement est incidemment accessible aux étudiants après les heures normales de classe, les étudiants ne doivent pas l'utiliser sans la supervision immédiate d'un membre du personnel qualifié de l'école. On doit signaler à un gestionnaire les cas où une pièce d'équipement est accessible et il décidera alors des mesures à prendre pour qu'un tel incident ne se reproduise plus.
26. Failure to adhere to this policy will lead to disciplinary action.
26. Le manquement à cette politique donnera lieu à des mesures disciplinaires.

Section 07: Equipment/l'équipement

Acquisition of Equipment and Materials

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Acquisition d'équipement et de matériel

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 15 feb 2018
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

All acquisition of new equipment and/or material shall be approved for use in Medavie HealthEd program by the President, or their designate.

PROCEDURE

Any individual (instructors, Paramedics, volunteer and staff) requesting the purchase of a new piece of equipment and/or material for a Medavie HealthEd Program shall make a written request with documentation to the President, or their designate.

The results of the evaluation shall be forwarded to the originator of the proposal.

POLITIQUE

Toute acquisition de nouveaux équipements ou matériels doit être approuvée pour utilisation dans les programmes de Medavie ÉduSanté par le président ou son représentant.

PROCÉDURE

Toute personne (instructeurs, ambulanciers paramédicaux, bénévoles et membres du personnel) qui fait une demande d'achat de nouvelles pièces d'équipement ou de nouveau matériel pour un programme de Medavie ÉduSanté doit faire une demande écrite avec toute la documentation voulue et l'envoyer au président ou à son représentant.

Les résultats de l'évaluation seront transmis à l'auteur de la demande.

Care of Equipment/Classrooms and Common Area

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 18 Nov 2024~~15-Feb-2018~~

Approved by: President Medavie HealthEd

Entretien de l'équipement / salles de classe et espaces communs

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Date de révision/revue: 18 Nov 2024~~15-Feb-2018~~

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Medavie HealthEd is responsible for the safekeeping and maintenance of the training equipment.

It will be the responsibility of the course instructor to ensure proper care and maintenance is being provided for course equipment, the classroom and common area.

PROCEDURE

1. The equipment is to be stored in a secure area that is warm and dry with adequate space for storage.
2. It is the responsibility of the course instructor to:
 - 2.1. Assign ~~students~~learners to groups. These groups will become responsible for checking the equipment on a regular basis.
 - 2.2. Provide the ~~students~~learners with check lists to complete as the equipment is checked.
 - 2.3. Ensure all ~~learner~~students are participating in checking the equipment on a regular basis.
 - 2.4. Ensure that ~~learner~~students are taught appropriate methods for the care and storage of equipment.
3. The ~~learner~~student will ensure they complete equipment checks as required by the instructor.

POLITIQUE

Medavie ÉduSanté est responsable de la protection et de l'entretien des équipements de formation.

Il incombe à l'instructeur du cours de s'assurer que l'équipement, la classe et l'aire commune font l'objet d'un entretien approprié dans le cadre du cours.

PROCÉDURE

1. L'équipement doit être entreposé dans un endroit sûr, chaud et sec, et il doit y avoir suffisamment d'espace pour son entreposage.
2. L'instructeur du cours est responsable de ce qui suit :
 - 2.1. Former des groupes. Ces groupes seront chargés d'inspecter l'équipement régulièrement.
 - 2.2. Fournir une liste de contrôle aux étudiants pour qu'ils puissent s'y reporter pendant l'inspection de l'équipement.
 - 2.3. S'assurer que tous les étudiants participent à l'inspection de l'équipement sur une base régulière.
 - 2.4. Veiller à ce que les étudiants apprennent les méthodes appropriées pour la manipulation et l'entreposage de l'équipement.

3. L'étudiant doit s'assurer d'effectuer les inspections de l'équipement à la demande de son instructeur.

- 4. The instructor will also designate groups to ensure the common areas of the building are kept in a neat and orderly fashion.
 - 5. The instructor will also designate groups to ensure the classroom and lab facilities are kept in a neat and orderly fashion.
 - 6. Any ~~learner~~student identified as not performing equipment checks, maintaining the common areas, classroom or lab facilities, as required; could face disciplinary action under the Code of Conduct.
- 4. L'instructeur doit également désigner des groupes pour s'assurer que les aires communes de l'immeuble sont propres et ordonnées.
 - 5. L'instructeur doit également désigner des groupes pour s'assurer que la salle de classe et les laboratoires sont propres et ordonnés.
 - 6. Tout étudiant ayant manqué à son devoir d'effectuer l'inspection de l'équipement, d'entretenir les aires communes, la salle de classe ou les laboratoires, tel qu'il est exigé, pourrait faire face à des mesures disciplinaires en vertu du Code de conduite.

Lost or Damaged Equipment**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** ~~15 Feb 2018~~ 18 Nov 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Matériel perdu ou endommagé****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** ~~15 feb 2018~~ 18 Nov 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

All lost or damaged equipment shall be reported to a senior manager within 48 hours of occurrence.

POLITIQUE

Tout équipement perdu ou endommagé doit être signalé à un gestionnaire principal dans les 48 heures suivant l'incident.

Improper Use of Equipment

Effective Date: 01 Aug 2012
 Revision/Review Date: ~~15 Feb 2018~~ 18 Nov 2024
 Approved by: President Medavie HealthEd

Utilisation inappropriée de l'équipement

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
 Date de révision/revue: ~~15 feb 2018~~ 18 Nov 2024
 Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Medavie HealthEd equipment is to be used by the learner ~~students~~ under the supervision of faculty assigned to the course. Equipment is to be used in the manner for which it was designed.

POLITIQUE

L'équipement de Medavie ÉduSanté doit être utilisé par les étudiants sous la supervision des instructeurs attitrés à leur formation. L'équipement doit être utilisé aux fins pour lesquelles il a été conçu.

PROCEDURE

1. Equipment breakage due to improper use is to be reported to a senior manager within 48 hours of the occurrence.
2. A senior manager will conduct an investigation of the events.
3. Those found to be responsible for equipment breakage due to improper use are subject to the full range of disciplinary action.
4. Further legal action against those responsible may also be taken depending on the severity of the situation.

PROCÉDURE

1. Un bris d'équipement dû à une mauvaise utilisation doit être signalé à un gestionnaire principal dans les 48 heures suivant l'accident.
2. Un gestionnaire principal sera chargé d'enquêter sur les événements.
3. Les personnes jugées responsables du bris d'équipement dû à une mauvaise utilisation feront face à tout l'éventail des mesures disciplinaires.
4. Une poursuite judiciaire pourrait être entreprise contre les responsables selon la gravité de la situation.

Theft of Equipment

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: ~~07 Jan 2020~~ 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Vol de l'équipement

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: ~~07 jan 2020~~ 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Stealing program equipment is a serious infraction of the Code of Conduct and will be dealt with accordingly.

Clinical & Practicum sites and agencies are viewed as an extension of the Medavie HealthEd campus and therefore ~~learner~~students attending these sites will be subject to the same rules regarding theft of equipment. Removal of any equipment from these sites, will be dealt with in accordance to this policy.

PROCEDURE

1. Equipment loss due to theft is to be reported to a senior manager within 48 hours of the occurrence.
2. A senior manager will conduct an investigation of the events.
3. Those found to be responsible for equipment loss due to theft are subject to the full range of disciplinary actions as per policy 4-20 – Disciplinary Action.
4. Further legal action against those responsible may also be taken depending upon the situation.

POLITIQUE

Le vol de l'équipement utilisé dans un programme constitue une infraction grave au Code de conduite et sera traité en conséquence.

Les lieux des stages cliniques et pratiques et les agences sont considérés comme un prolongement du campus de Medavie ÉduSanté et les étudiants y sont soumis aux mêmes règles en matière de vol d'équipement. Le fait de déplacer tout matériel hors de ces lieux entraînera l'application des mesures prévues dans la présente politique.

PROCÉDURE

1. Une perte d'équipement due à un vol doit être signalée à un gestionnaire principal dans les 48 heures suivant l'accident.
2. Un gestionnaire principal sera chargé d'enquêter sur les événements.
3. Les personnes responsables de la perte d'équipement due à un vol feront face à tout l'éventail des mesures disciplinaires conformément à la Politique 4-20 - Mesures disciplinaires.
4. Une poursuite judiciaire pourrait être entreprise contre les responsables selon la gravité de la situation.

Equipment Inventory List**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** ~~15 Feb 2018~~ 18 Nov 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Liste d'inventaire de l'équipement****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** ~~15 feb 2018~~ 18 Nov 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

A senior manager, or their designate, shall maintain an inventory list of major and minor equipment. The listing shall indicate brand name, model number, serial number, asset number and any other pertinent data.

Equipment additions and deletion shall be noted on each annual update.

POLITIQUE

Un gestionnaire principal doit tenir une liste d'inventaire des petits et gros équipements sur laquelle doivent figurer la marque, le modèle, le numéro de série, le numéro d'inventaire et d'autres données pertinentes.

Les ajouts et retraits d'équipement doivent être indiqués sur chaque mise à jour annuelle.

Return of Equipment**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** ~~15 Feb 2018~~ 18 Nov 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Retour de l'équipement****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** ~~15 feb 2018~~ 18 Nov 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

An equipment usage list shall be compiled by the course instructor and submitted to a senior manager within 72 hours of course completion.

POLITIQUE

L'instructeur du cours doit dresser une liste des utilisations de l'équipement et la remettre à un gestionnaire principal dans les 72 heures suivant la fin du cours.

Section 08: Evaluation and Testing Process

Course Evaluation

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Évaluation du cours

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Program self-evaluation is critical to program success. Issues affecting learners need to be identified and addressed to meet their needs. Learners will be given an opportunity to evaluate the program they are attending via course evaluation forms.

Individual and summarized course evaluations will be completed for the following components of each program:

- 1) didactic/simulation,
- 2) the various clinical rotations (ER, OR, etc.)
- 3) practicum/ambulance

The individual and summarized evaluations shall be submitted to a senior manager and subsequently forward for further review to other committees, as deemed appropriate.

The President, while considering all implications for the institution's sustainability, has the responsibility to discern how issues identified by learners will be managed.

PROCEDURE (Didactic Component – PCP, ACP and CCP)

1. Course Evaluation Forms will be provided directly to the learners through electronic means.
2. Learners will be afforded the opportunity to complete the evaluation forms during class hours.

POLITIQUE

L'auto-évaluation d'un programme est essentielle à sa réussite. Les problèmes ayant une incidence sur les étudiants doivent être identifiés et traités pour répondre à leurs besoins. Les étudiants auront l'occasion d'évaluer leur programme d'étude à l'aide de formulaires d'évaluation de cours.

Les évaluations de cours, individuelles et sommaires, doivent être réalisées pour les volets de chaque programme, notamment :

- 1) Volets didactique / pratique (simulation);
- 2) Divers stages en milieu clinique (salle d'urgence (SU), salle d'opération (SO), etc.)
- 3) Stage en milieu ambulancier

Les évaluations individuelles et sommaires doivent être remises à un gestionnaire principal et, subséquemment, à d'autres comités pour qu'ils procèdent à un examen plus approfondi, au besoin.

Le président est responsable de discerner la façon de traiter les problèmes identifiés par les étudiants tout en tenant compte de toutes les répercussions sur la durabilité de l'école.

PROCÉDURE (Volet didactique – PSP, PSA et PSC)

1. Les formulaires d'évaluation de cours seront directement envoyés aux étudiants par voie électronique.
2. On donnera du temps aux étudiants pour qu'ils puissent remplir les formulaires d'évaluation pendant les heures de classe.

3. 100% learner participation in the completion of the evaluation forms is to be encouraged by the instructors. 4. All forms are to be summarized by the Program Liaison and forwarded to a senior manager. 5. A summary of the course evaluation documentation will be forwarded to the following groups for their review and recommendations: 5.1. The instructor of the program. 5.2. The Faculty, as required 5.3. The President, or their designate, 5.4. The Curriculum Development Committee, as required 5.5. The Program Advisory Committee, as required 6. The President, while considering all implications for the institution's sustainability, will determine which recommendations the institution will adopt and implement. 7. All completed individual and summarized course evaluations and their corresponding will be held for a period of at least seven (7) years.	3. Les instructeurs doivent fortement encourager la participation de tous les étudiants à l'évaluation de cours à l'aide du formulaire à cette fin. 4. L'agent de liaison des programmes doit faire le résumé de tous les formulaires et l'envoyer à un gestionnaire principal. 5. Un résumé de la documentation d'évaluation de cours sera transmis aux groupes suivants pour qu'ils puissent en prendre connaissance et formuler des recommandations : 5.1. L'instructeur du programme 5.2. Le corps professoral, au besoin 5.3. Le président ou son représentant 5.4. Le comité du développement du programme d'étude, au besoin 5.5. Le comité consultatif du programme, au besoin 6. Le président doit déterminer, en tenant compte de toutes les répercussions sur la durabilité de l'école, laquelle des recommandations sera adoptée et mise en œuvre. 7. Toutes les évaluations de cours, individuelles et sommaires, seront conservées pendant au moins sept (7) ans.

PROCEDURE (Clinical and Ambulance Component)

1. Clinical and Ambulance Evaluation Forms will be provided directly to the learners through electronic means.
2. Learners will complete the evaluation forms during class hours.
3. 100% learner participation in the completion of the evaluation forms is to be encouraged by the instructors.
4. All forms are to be summarized by the Program Liaison and forwarded to a senior manager.

PROCÉDURE (Volet clinique et ambulancier)

1. Les formulaires d'évaluation du volet clinique et ambulancier seront directement envoyés aux étudiants par voie électronique.
2. Les étudiants rempliront les formulaires d'évaluation pendant les heures de classe.
3. Les instructeurs doivent fortement encourager la participation de tous les étudiants à l'évaluation de cours à l'aide du formulaire à cette fin.
4. L'agent de liaison des programmes doit faire le résumé de tous les formulaires et l'envoyer à un gestionnaire principal.

5. A summary of the course evaluation documentation will be forwarded to the following groups for their review and recommendations: 5.1. The instructor of the program. 5.2. The Faculty, as required 5.3. The President, or their designate, 5.4. The Curriculum Development Committee, as required 5.5. The Program Advisory Committee, as required	5. Un résumé de la documentation d'évaluation de cours sera transmis aux groupes suivants pour qu'ils puissent en prendre connaissance et formuler des recommandations : 5.1. L'instructeur du programme 5.2. Le corps professoral, au besoin 5.3. Le président ou son représentant 5.4. Le comité de développement du programme d'étude, au besoin 5.5. Le comité consultatif du programme, au besoin
6. The President, while considering all implications for the institution's sustainability, will determine which recommendations the institution will adopt and implement.	6. Le président doit déterminer, en tenant compte de toutes les répercussions sur la durabilité de l'école, laquelle des recommandations sera adoptée et mise en œuvre.
7. All completed individual and summarized course evaluations will be held for a period of at least seven (7) years.	7. Toutes les évaluations de cours, individuelles et sommaires, seront conservées pendant au moins sept (7) ans.

Attendance – Evaluations and Testing

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Participation (assiduité) – Évaluations et tests

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy is used to advise learners that they are expected to attend all evaluations and testing on the dates. Only under extenuating circumstances will a learner be permitted to miss the original date of an evaluation or test.

POLITIQUE

La présente politique vise à aviser les étudiants qu'ils sont tenus de se présenter à tous les tests et évaluations à la date prévue. Un étudiant est autorisé à manquer une évaluation ou un test à la date originellement prévue au calendrier seulement en cas de circonstances atténuantes.

PROCEDURE – PCP, ACP & CCP

1. The lead instructor for a program will advise all learners of the evaluation & testing date.
2. All learners will attend on the scheduled date for the evaluation or test.
3. If a learner fails to attend the required evaluation or test, without prior permission, it will be an indication of the lack of respect they have for the training requirements, their instructors and simulation facilitators.
4. Failure to attend the regularly scheduled evaluation, or test date, will result in an automatic failure of that evaluation, or test, unless there are extenuating circumstances. This will count as one of the evaluations or tests a learner is permitted to fail.
5. There may be extenuating circumstance resulting in a learner failing to attend the required evaluation or test (e.g. sudden illness of the learner or immediate family, death in the family), each case will be reviewed for validity by the Lead

PROCÉDURE – PSP, PSA ET PSC

1. L'instructeur principal d'un programme doit aviser tous les étudiants des dates d'évaluation ou de test.
2. Tous les étudiants doivent se présenter à l'évaluation ou au test à la date prévue au calendrier.
3. Si un étudiant ne se présente pas à l'évaluation ou au test requis, sans autorisation préalable, ce sera considéré comme un manquement aux exigences du cours et un manque de respect envers leurs instructeurs et facilitateurs en simulation.
4. Un étudiant qui ne se présente pas à une évaluation ou à un test prévu au calendrier recevra automatiquement un échec à moins que des circonstances atténuantes soient en cause. Ce sera considéré comme le premier échec autorisé de l'étudiant.
5. Des circonstances atténuantes pourraient être le motif de l'absence de l'étudiant à une évaluation ou à un test (p. ex. l'étudiant ou un membre de sa famille tombe soudainement malade ou il y a un décès dans sa famille immédiate), chaque cas

instructor. Learners with valid reasons for not attending the evaluation or test may be given permission to write the test at a later date.

sera examiné par l'instructeur principal pour en déterminer la validité. Un étudiant qui avait des raisons valables de ne pas se présenter à une évaluation ou à un test sera probablement autorisé à faire le test à une date ultérieure.

6. In all cases of extenuating circumstances, the learner must provide written proof of the extenuating circumstance from a third party (e.g. physicians note or copy of death certificate); otherwise, the automatic failure will stand.
6. Dans tous les cas de circonstances atténuantes, l'étudiant doit fournir une preuve écrite par une tierce personne (p. ex. un billet du médecin ou la copie de l'acte de décès), sinon l'échec automatique sera maintenu.
7. In all cases, where extenuating circumstances have been validated by written documentation, the Lead Instructor will review the resources that are available to assist the learner in making up the evaluation or test they missed. The instructor will then confer with a senior manager who, using their discretion, and provided resources are available, may assist the learner in making up the component they are lacking attendance in.
7. Dans tous les cas, lorsque des circonstances atténuantes ont été validées par une documentation écrite, l'instructeur principal examinera les ressources qui sont disponibles pour aider l'étudiant à faire l'évaluation ou le test manqué. L'instructeur s'entretiendra alors avec un gestionnaire principal qui, à sa discrétion, et à condition que des ressources soient disponibles, pourra aider l'étudiant à compléter le volet du programme manqué en raison de son absence.
8. However, the resources the institution is required to put forward will be limited to those that are reasonably afforded and do not place an undue burden on the institution.
8. Toutefois, les ressources que doit déployer l'école se limiteront à celles dont elle dispose, si cette aide n'impose pas de fardeau supplémentaire sur ses ressources.

Grading/Evaluation Process

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Système de pointage / processus d'évaluation

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

At the beginning of the program, the Lead instructor will advise the learners of the evaluation.

PROCEDURE

1. During Orientation with a senior manager, or with the lead instructor, learners will review all policies related to the evaluation process. Those policies include but are not limited to:

- 1.1. Policy 8-20 – Attendance – Evaluations & Testing
- 1.2. Policy 8-40 – Evaluation Procedures – General & Final Week
- 1.3. Policy 8-50 – Module Testing
- 1.4. Policy 8-60 – Module Quizzes
- 1.5. Policy 8-70 – Oral Boards
- 1.6. Policy 8-80 – Essential Skills Evaluations
- 1.7. Policy 8-100 - Institutional Clinical Evaluations (Learners)
- 1.8. Policy 8-110 – Ambulance Practicum Evaluation (Learners)
- 1.9. Policy 8-140 – Test Review Policy
- 1.10. Policy 8-150 – Retesting of Candidates
- 1.11. Policy 8-160 – Oral Testing
- 1.12. Policy 8-170 – Test Waiver Form
- 1.13. Policy 8-180 – Probationary Status

2. The learner is also expected to review the policies on their own after the senior manager, or lead instructor, have reviewed and will highlight the

POLITIQUE

Au début du cours, l'instructeur principal informera les étudiants de l'évaluation.

PROCÉDURE

1. Le premier jour de classe, un gestionnaire principal ou un instructeur principal passera en revue toutes les politiques qui traitent du processus d'évaluation avec les étudiants. Ces politiques comprennent ce qui suit, sans toutefois s'y limiter :

- 1.1. Politique 8-20 – Assiduité - Évaluations et tests
- 1.2. Politique 8-40 - Processus d'évaluation - Généralités et dernière semaine
- 1.3. Politique 8-50 – Tests sur les modules
- 1.4. Politique 8-60 – Tests éclair sur les modules
- 1.5. Politique 8-70 – Tests du comité d'entrevue
- 1.6. Politique 8-80 - Évaluation des compétences essentielles
- 1.7. Politique 8-100 - Évaluations cliniques de l'école (étudiants)
- 1.8. Politique 8-110 - Évaluation du stage en milieu ambulancier (étudiants)
- 1.9. Politique 8-140 – Politique de révision des tests
- 1.10. Politique 8-150 – Reprises de tests pour les étudiants
- 1.11. Politique 8-160 - Test oral
- 1.12. Politique 8-170 – Projet
- 1.13. Politique 8-180 – Période d'essai scolaire

2. Les étudiants sont également tenus de consacrer du temps personnel pour revoir les politiques sur le processus d'évaluation après que le

key points of the evaluation process with the class.

gestionnaire principal ou l'instructeur principal les aura passées en revue avec eux et leur aura indiqué les points importants à retenir de ce processus.

Evaluation Procedures – General (ACP)

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Procédures d'évaluation – Généralités (PSA)

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy provides a consistent format to be followed by the learners during the testing and evaluation process. An instructor is not to change the format of the evaluation/testing process without the prior approval of a senior manager.

PROCEDURE (General)

1. The Program Manager will ensure that the Lead Instructor has outlined the testing and evaluation process for the year.
2. Learners are tested and evaluated on the following:
 - 2.1. Class Participation
 - 2.2. Module quizzes
 - 2.3. Projects
 - 2.4. Message board
 - 2.5. Integration
 - 2.5.1. Block tests
 - 2.5.2. Oral Boards (See policy 8-160 – Oral Board Testing)
 - 2.5.3. Clinical Based Exam (Post-practicum)
 - 2.6. Institutional Clinical Evaluation (See Policy 8-100 - Institutional Clinical Evaluation)
 - 2.7. Ambulance Practicum Evaluation (See Policy 8-110 – Ambulance Practicum Evaluation Learner)
3. The learner is responsible to know and understand the testing and evaluation process.

POLITIQUE

La présente politique vise à présenter les formats standards qui doivent être respectés par les étudiants pendant le processus d'évaluation. Les formats du processus d'évaluation/de test ne doivent pas être modifiés par un instructeur sans l'autorisation préalable d'un gestionnaire principal.

PROCÉDURE (GÉNÉRALITÉS)

1. Le directeur de programme doit s'assurer que l'instructeur principal a expliqué le processus d'évaluation qu'il entend utiliser pendant l'année.
2. Les étudiants sont évalués sur les points suivants :
 - 2.1. Participation en classe
 - 2.2. Quiz des modules
 - 2.3. Projets
 - 2.4. Tableau des messages
 - 2.5. Intégration
 - 2.5.1. Tests en bloc
 - 2.5.2. Examen oral (voir la Politique 8-160 – Tests oraux du comité)
 - 2.5.3. Examen clinique (post-stage pratique))
 - 2.6. L'évaluation clinique de l'école (voir la Politique 8-100 – Évaluation clinique de l'école)
 - 2.7. L'évaluation du stage en milieu ambulancier (voir la Politique 8-110 – Évaluation du stage en milieu ambulancier - Étudiants)
3. L'étudiant est responsable de connaître et de comprendre le processus de test et d'évaluation.

4. If they have any questions regarding the process they must contact the Lead Instructor.	4. S'ils ont des questions concernant ce processus, ils doivent communiquer avec l'instructeur principal.
5. Each component of the evaluation process is explained further in the following policies and procedures.	5. Chaque élément du processus d'évaluation est expliqué dans les politiques et procédures présentées plus loin.

PROCEDURE (Final Week)

1. The Program Manager will ensure that the Lead Instructor has outlined the final week of testing.
2. The Program Manager, will ensure that five testing dates are established for the learners to complete the final Skills testing, Scenario (Medical & Traumatic) testing, Final Written tests, Oral Boards (ACP programs only) and retesting as required
3. Learners will be scheduled, by the lead instructor for a specific testing time on each day of the skills, scenario, and oral boards (ACP programs only) and retesting.
4. All learners will attend the same day of the final written test.

PROCÉDURE (DERNIÈRE SEMAINE)

1. Le directeur de programme doit s'assurer que l'instructeur principal a expliqué comment se passera la dernière semaine de tests.
2. Le directeur de programme doit s'assurer que les cinq (5) dates de tests sont fixées pour les étudiants qui doivent faire le test final de compétences, le test final sur le scénario (trouble médical et traumatisme), les tests écrits finaux, les tests oraux (pour le programme PSA seulement) et les reprises de tests, au besoin.
3. L'instructeur principal fixera une heure précise pour le test de chaque étudiant chaque jour d'évaluation, notamment le test de compétences, le test sur le scénario, le test oral (programme PSA seulement) et la reprise de test.
4. Tous les étudiants se présenteront le même jour pour faire le test écrit final.

Evaluation Procedures – General PCP

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

**Processus d'évaluation - Généralités
PSP**

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy provides a consistent format to be followed by the learners during the testing and evaluation process of the English PCP program. An instructor is not to change the format of the evaluation/testing process without the prior approval of a senior manager.

PROCEDURE (General)

1. The Program Manager will ensure that the Lead Instructor has outlined the testing and evaluation process for the year.
2. Learners are tested and evaluated on the following:
 - 2.1. Class Participation
 - 2.2. Module quizzes
 - 2.3. Projects
 - 2.4. Module Tests
 - 2.5. Integration
 - 2.5.1. Midterm Skills Evaluation
 - 2.5.2. Midterm Oral Boards
 - 2.5.3. Final Oral Boards
 - 2.5.4. Final Exam (Pre-practicum)
 - 2.5.5. Clinical Based Exam (Post-practicum)
 - 2.6. Essential Skills (Simulation Setting) (See Policy 8-80 – Essential Skills Evaluation)
 - 2.7. Final Scenario evaluation (See policy 8-90 – Final Scenario Evaluation)
 - 2.8. Institutional Clinical Evaluation (See Policy 8-100 - Institutional Clinical Evaluation)

POLITIQUE

La présente politique vise à présenter les formats standards qui doivent être respectés par les étudiants pendant le processus d'évaluation. Les formats du processus d'évaluation/de test ne doivent pas être modifiés par un instructeur sans l'autorisation préalable d'un gestionnaire principal.

PROCÉDURE (GÉNÉRALITÉS)

1. Le directeur de programme doit s'assurer que l'instructeur principal a expliqué le processus d'évaluation qu'il entend utiliser pendant l'année.
2. Les étudiants sont évalués sur les points suivants :
 - 2.1. Participation en classe
 - 2.2. Quiz des modules
 - 2.3. Projets
 - 2.4. Tests des modules
 - 2.5. Intégration
 - 2.5.1. Évaluation des compétences de mi-session
 - 2.5.2. Examen oral de mi-session devant jury
 - 2.5.3. Examen oral final devant jury
 - 2.5.4. Examen final (pré-stage pratique)
 - 2.5.5. Examen clinique (post-stage pratique)
 - 2.6. Les compétences essentielles (en contexte de simulation) (voir la Politique 8-80 – Évaluation des compétences essentielles et des scénarios)
 - 2.7. Les scénarios à l'aide d'une évaluation finale (voir la Politique 8-90 – Évaluation finale des scénarios)
 - 2.8. L'évaluation clinique de l'école (voir la Politique 8-100 – Évaluation clinique de l'école)

2.9. Ambulance Practicum Evaluation (See Policy 8-110 – Ambulance Practicum Evaluation Learner)

3. The learner is responsible to know and understand the testing and evaluation process.
4. If they have any questions regarding the process they must contact the Lead Instructor.
5. Each component of the evaluation process is explained further in the following policies and procedures.

2.9. L'évaluation du stage en milieu ambulancier (voir la Politique 8-110 – Évaluation du stage en milieu ambulancier - Étudiants)

3. L'étudiant est responsable de connaître et de comprendre le processus de test et d'évaluation.
4. S'ils ont des questions concernant ce processus, ils doivent communiquer avec l'instructeur principal.
5. Chaque élément du processus d'évaluation est expliqué dans les politiques et procédures présentées plus loin.

Testing

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Examens

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy establishes the testing process utilized by or institution, as well as the procedures for developing and validating test questions. It also captures the processes for statistically analysing questions, marking tests, reviewing tests with learners, managing learners who fail tests and appeals of written test results.

POLITIQUE

La présente politique vise à établir le processus d'évaluation utilisé par notre école, ainsi que les procédures de développement et de validation des questions d'examen. Elle décrit également les processus pour l'analyse statistique des questions, le barème de correction, la révision des tests avec les étudiants, la prise en charge des étudiants qui échouent aux tests et les contestations des résultats des examens écrits.

PROCEDURE – PRIOR TO THE TEST

1. If the campus internet connection has sufficient band width, it is recommended that learners test download start times are set shortly before the start of the test, so that learners can download the test file in class on the day of the test. If the testing environment's internet does not allow for this, then the download start time will be set far enough before the start of the test to allow all test takers a chance to download the exam ahead of time, generally, this is the evening before the test date.
2. It is the individual learner's responsibility to ensure that the test has been downloaded no later than 30 minutes prior the tests scheduled start time, so as to prevent any delays in the start of the test. This requirement will afford the learner, who is having technical difficulties downloading the test, an opportunity to meet with instructional staff who will assist the learner with the test download, thus allowing the test to start on time. In situations, where a learner is unable to complete a download due to technical difficulties, the Lead Instructor will consult with

PROCÉDURE À SUIVRE AVANT UN TEST

1. Si le campus dispose de suffisamment de bande passante, il est recommandé de fixer l'heure du début du téléchargement du test peu de temps avant l'heure du test afin que les étudiants puissent le télécharger en classe le jour même du test. S'il est impossible de procéder de la sorte en raison de l'Internet de l'environnement où se tiendra le test, l'heure du téléchargement sera fixée pour que tous les étudiants aient assez de temps pour le télécharger à l'avance, soit généralement la veille au soir du test.
2. Chaque étudiant est responsable de vérifier si le téléchargement du test a bien eu lieu, et ce, 30 minutes avant l'heure du test afin d'éviter les délais. Ainsi, si un étudiant éprouve des difficultés techniques pour le télécharger, il aura le temps de rencontrer le personnel enseignant qui l'aidera à télécharger le test pour lui permettre de commencer à l'heure prévue. Si un étudiant est incapable de procéder au téléchargement en raison de difficultés techniques, l'instructeur principal consultera le directeur de programme pour obtenir des directives sur la façon d'évaluer cet étudiant.

the Program Manager, for direction on how to manage the test for said learner.

3. Test takers should also be given only ONE download for an exam. If additional downloads are needed, they can easily be changed on an individual basis.
4. Instructional staff, utilizing the tracking feature of the Exemplify software, will track downloads to confirm which Test Takers have downloaded their exam files. Test Taker Activity may take up to 15 minutes to be refreshed with the most recent uploads. Reviewing this information before and after each exam enables instructional staff to quickly identify the Test Takers who have not downloaded the test.
5. Because specialized cases/attachments, for iPads, are permitted, learners are reminded that their cases/attachment must not contain notes or materials that could aid them during assessments. Possession of these materials during the assessment will result in a zero for that assessment, even if the learner had no intention of using them.
6. Learners are expected to arrive prepared to complete their written exam on the date scheduled by their instructor.
7. If a learner fails to attend and complete their written test during that tests originally scheduled date and time, without prior permission, it will be an indication of their lack of respect for the program completion requirements and will result in an automatic mark of zero for that particular test. For further information regarding attendance requirements during testing, please see Policy No 8-20 Attendance – Evaluations and Testing.
3. Chaque étudiant ne recevra qu'UN SEUL téléchargement pour le test. Si des téléchargements supplémentaires sont nécessaires, il est possible d'apporter des modifications sur une base individuelle à cette fin.
4. Le personnel enseignant, à l'aide de la fonction de suivi du logiciel Exemplify, pourra faire le suivi des téléchargements pour confirmer qui a téléchargé un fichier de test. L'actualisation de la fonction « Test Tracker Activity » servant à voir les téléchargements les plus récents peut prendre jusqu'à 15 minutes. L'analyse de cette information avant et après chaque test permet au personnel enseignant de déterminer rapidement qui n'a pas téléchargé le test.
5. Étant donné que les étuis/accessoires spécialisés pour les tablettes iPad sont autorisés, les étudiants sont avisés que ceux-ci ne doivent pas contenir de notes ou de matériel qui pourraient les aider lors des évaluations. Un étudiant qui possède ce genre de matériel au cours de l'évaluation se verra attribuer la note de zéro, même s'il n'a pas l'intention de l'utiliser.
6. Les étudiants doivent arriver prêts à faire leur test écrit à la date prévue par leur instructeur.
7. Si un étudiant ne se présente pas au test écrit à la date et l'heure initialement prévues sans autorisation préalable, l'absence sera perçue comme un manquement aux exigences du programme et l'étudiant obtiendra automatiquement la note de zéro. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les présences lors des tests, veuillez consulter la Politique 8-20 – Assiduité - Évaluations et tests.

PROCEDURE – TESTING SESSION

The following rules are in place in an effort to ensure that learners have efficient, fair and positive

PROCÉDURE – SÉANCE DE TEST

Les règles suivantes sont en place afin de s'assurer que les étudiants vivent une expérience efficace,

experiences on assessment days. - All learners must sign-in, be in their seats, with iPads/laptops turned on, setup and ready to start by the designated test time. As soon as learners enter the test room, they should launch the test and navigate, within the Exemplify software to the "Begin Screen" and wait for instruction from the instructor, or proctor, indicating that it is okay to begin. Repeated late arrivals will result in a professionalism competency failure.

1. Learners are not permitted to have anything open on their iPads/laptops in the test room except the testing software (Exemplify by ExamSoft). They may only bring their iPad/laptop, charger, ear plugs and pencil/pen. No bags, cell phones/smart devices*, iPods/music players, purses, food, water, coffee, backpacks, notes, paper or anything else is allowed in the room.
2. *Cell phones and smart devices (i.e. smart watches, etc.) are strictly prohibited. If a learner is discovered with one of these devices, they will be escorted out of the room and receive a zero for that assessment.
3. Learners are to be spread out, so that they cannot easily view another learner's iPad/computer screen. Learners who are observed by the Lead Instructor, or Proctor, to be consistently (more than twice) viewing the screen of another learners testing device, during a test, will be asked to leave the room and be assigned a mark of zero for that test.
4. The learners are not to be left unsupervised during a test.
5. Once a test begins, a learner will not be permitted to leave the test environment, therefore, learners should ensure they have taken care of any personal matters, such as using the washroom, before the test begins.

juste et positive les jours d'évaluation. Tous les étudiants doivent être connectés, assis à leur place avec leur tablette iPad/ordinateur portable configuré et allumé, prêts à commencer à l'heure prévue. Dès que les étudiants entrent dans la salle de test, ils doivent ouvrir le fichier du test et repérer l'écran « Begin Screen » dans le logiciel Exemplify, puis attendre que l'instructeur leur dise de commencer. Les retards à répétition entraîneront un échec pour la compétence liée au professionnalisme.

1. Dans la salle de test, les étudiants ne sont pas autorisés à ouvrir d'autres applications sur leur tablette iPad/ordinateur portable que celle du logiciel de test (Exemplify par ExamSoft). Ils peuvent seulement apporter ce qui suit : tablette iPad/ordinateur portable, chargeur, écouteurs-boutons et crayon/stylo. Ils n'ont pas le droit d'apporter de sac, de téléphone cellulaire/d'appareils intelligents*, d'iPod/de lecteur de musique, de sac à main, de nourriture, d'eau, de café, de sac à dos, de notes, de papier ou autre chose dans la salle de test.
2. *Les téléphones cellulaires et les appareils intelligents (montres intelligentes, etc.) sont strictement interdits. Si un étudiant est vu avec un de ces appareils, il sera escorté hors de la salle et recevra la note de zéro pour le test.
3. Les étudiants doivent être dispersés dans la salle afin qu'ils ne puissent pas facilement voir l'écran de la tablette iPad/l'ordinateur d'un autre étudiant. Si l'instructeur principal voit un étudiant regarder constamment (plus de deux fois) l'écran d'un autre lors d'un test, il lui demandera de quitter la salle et lui attribuera la note de zéro pour ce test.
4. La surveillance des étudiants doit être assurée en tout temps pendant un test.
5. Une fois le test commencé, les étudiants ne seront pas autorisés à quitter la salle de test. Par conséquent, ils doivent s'assurer d'avoir comblé tous leurs besoins personnels avant le début du test, comme aller à la salle de toilettes.

6. If a learner's iPad/laptop is not working, they will need to speak with their Lead Instructor, who will immediately contact the Program Manager, for the purposes of determining next steps. It will be the Program Manager's responsibility to determine what those next steps will be and will ensure that the learner's and institution's best interests are kept in mind. If required, the Program Manager may contact their direct supervisor for guidance.
7. Learners must upload their test file prior to leaving the lecture hall.
8. If learners are unsure if their file uploaded, they may go to Exemplify.com and check exam history for confirmation. If a learner leaves the lecture hall / building without uploading or loses their exam file for any reason, they will receive a mark of zero for that test.
9. Upon completion of the test, the learner may, and is encouraged to, express any concerns (i.e. wording, inappropriate questions based upon required test content covered, material not covered by the instructor, etc.) they had regarding the question(s) and associated answer(s). Any concern must to be brought forward to either their Lead Instructor and/or the Program Manager, in writing, before the test is marked; otherwise, the learner will have relinquished their right to debate the question(s) after the test marks are released.
6. Si la tablette iPad/l'ordinateur portable d'un étudiant ne fonctionne pas, il devra parler avec son instructeur principal, qui entrera immédiatement en contact avec le directeur de programme afin de déterminer la façon de procéder. Le directeur de programme devra déterminer quelles seront les prochaines étapes à suivre sans perdre de vue l'intérêt de l'étudiant et de l'école. Si nécessaire, le directeur de programme peut communiquer avec son superviseur direct pour obtenir des conseils.
7. Les étudiants doivent faire le téléversement de leur test avant de quitter la salle de test.
8. Si les étudiants ne sont pas certains que le téléversement de leur fichier a bien eu lieu, ils peuvent se rendre au Exemplify.com et vérifier l'historique des tests pour obtenir une confirmation. Si un étudiant quitte la salle de test/l'édifice sans téléverser son examen ou s'il le perd pour quelque raison que ce soit, il recevra la note de zéro pour ce test.
9. À la fin du test, l'étudiant est encouragé à exprimer ses préoccupations (par exemple sur la formulation des questions, les questions inappropriées en fonction de la matière couverte dans le test, la matière non évaluée par l'instructeur, etc.) sur les questions et réponses correspondantes. Toute préoccupation doit être présentée par écrit à l'instructeur principal ou au directeur de programme avant que la note de test soit calculée; sinon, l'étudiant aura renoncé à son droit de débattre de la (des) question (s) après la sortie des notes de test.

PROCEDURE - TEST ITEM DEVELOPMENT

Our institution evaluates learners using an impartial and objective process that allows faculty to identify how test questions are performing and when necessary make changes to those questions.

All questions are multiple choice in nature for primarily two reasons. First, multiple choice questions demonstrate a high inter-rater reliability.

PROCÉDURE – DÉVELOPPEMENT DES ÉLÉMENTS DE TEST

Notre école évalue les étudiants en utilisant un processus impartial et objectif qui permet au personnel enseignant d'évaluer la qualité des questions de tests et, le cas échéant, d'y apporter des modifications.

Toutes les questions sont à choix multiples principalement pour deux raisons. Premièrement, les questions à choix multiples procurent un coefficient

Reliability exists in this form of testing because each learner is being asked the exact same question in the exact same way and the test is marked from a strictly objective stand point, there is no subjectivity. Second, our institution strives to prepare our graduates to successfully pass the provincial entry to practice exam which is comprised of all multiple choice questions.

Multiple choice questions consist of three main components which are the stem, the distractors and the key. The stem serves as the first part of the test item that is offered and will be written as a question or an incomplete statement. The distractor will be an incorrect answer that is specifically designed to be a plausible answer, but is not the correct answer. The key is the correct (or best) answer to the stem.

The vast majority of our institutions test questions are developed from existing examination items that have been previously validated by other cohorts and/or are sourced from textbook publishers test banks.

PROCEDURE - TEST ANALYSIS

As mentioned above under, test item development, our test questions are evaluated and validated through the use psychometrics, which involves the statistical analysis of how each question performed on any given test. This statistical analysis is performed by the software provided by Exemplify and evaluates the performance of assessments, questions, and distractors. This is a very impartial and objective process that allows faculty to identify how test questions are performing and when necessary make any changes.

No single statistic can give you the entire picture of how an item should be interpreted. Likewise, there are no ideal psychometrics that are accurate for every item. The best practice is always to evaluate all pieces of information available about an item while accounting for the intention of the question. Questions that are created by faculty to be “easy” in nature will serve a specific purpose, but those “easy”

de fiabilité élevée. La fiabilité est élevée pour ce type de test parce qu’on pose exactement la même question de la même façon à chaque étudiant et que le test est corrigé d’un point de vue strictement objectif. Deuxièmement, notre école s'efforce de préparer ses diplômés pour qu'ils réussissent l'examen d'admission provincial qui comporte seulement des questions à choix multiples.

Les questions à choix multiples sont formées de trois principaux éléments, soit la fondation, les distracteurs et la clé. La fondation sert de première partie de l'élément du test et est écrite sous forme de question ou d'énoncé incomplet. Le distracteur est une réponse incorrecte qui est spécifiquement conçue pour être une réponse plausible, mais qui n'est pas la bonne réponse. La clé est la bonne réponse de la fondation.

La grande majorité de nos questions de test sont développées à partir d'éléments de tests existants qui ont déjà été validés par d'autres cohortes ou qui proviennent de banques de tests d'éditeurs de manuels scolaires.

PROCÉDURE – ANALYSE DES TESTS

Comme il a été mentionné ci-dessus, dans le cadre du développement des éléments de tests, nos questions sont évaluées et validées au moyen de la psychométrie, ce qui implique l'analyse statistique du rendement de chaque question pour un test donné. Cette analyse statistique est effectuée par le logiciel Exemplify, fourni par Exemplify, et évalue le rendement des évaluations, des questions et des distracteurs. Il s'agit d'un processus très impartial et objectif qui permet au personnel enseignant de l'école de déterminer le rendement des questions d'un test et, le cas échéant, d'y apporter des modifications.

Aucune statistique unique ne peut vous donner un portrait complet de la manière dont un élément doit être interprété. De même, il n'existe pas de psychométrie idéale précise pour chaque élément. La meilleure pratique est toujours d'évaluer tous les renseignements disponibles sur un élément donné tout en tenant compte de l'intention de la question. Les questions qui sont créées par le personnel

questions will have very different psychometric results than that of any questions that were created to be discriminatory.

Additionally, we take into account any outside factors that could be influencing the statistics (including content delivery method, conflicting information given to the learners, testing environment, etc.)

Upon the completion of each test, our faculty analyze the Test Statistics for that test. Test Statistics are the statistics that are determined based on the performance of all learners on all questions of the exam.

Before learners receive their test marks, the lead instructor and Program Manager, will have reviewed these Test Statistics and, if necessary, eliminate any test questions that are outside of the norms we would expect for those questions and adjust the marking scheme for the test accordingly.

The statistics that are reviewed include the mean, median, standard deviation, reliability (KR-20), questions statistics, difficulty index, discrimination index, point Bi-Serial and response frequencies.

Mean: The mean is the average score of all exam takers who took the exam. It is found by dividing the sum of the scores by the total number of exam takers who took the exam.

Median: The median is the score that marks the midpoint of all exam takers' scores. It is the score that is halfway between the highest and lowest scores.

Standard Deviation: The standard deviation indicates the variation of exam scores. A low standard deviation indicates that exam taker's score were all close to the average, while a high standard deviation indicates that there was a large variation in scores.

Reliability KR-20 (Kuder-Richardson Formula) (0.00 - 1.00): The KR-20 measures internal consistency reliability. It takes into account all dichotomous questions and how many exam takers answered each

enseignant en vue d'être « faciles » serviront à un but précis, mais ces questions « faciles » auront des résultats psychométriques très différents de celles créées pour être discriminatoires.

De plus, nous tenons compte de tous les facteurs extérieurs qui pourraient influencer sur les statistiques (y compris la méthode de diffusion du contenu, les informations contradictoires données aux étudiants, l'environnement où le test est réalisé, etc.)

À la fin de chaque test, notre école analyse les statistiques qui s'y rattachent. Les statistiques de test sont fondées sur le rendement de tous les étudiants pour toutes les questions de test.

Avant que les étudiants ne reçoivent leurs notes de test, l'instructeur principal et le directeur de programme auront examiné ces statistiques et, si nécessaire, élimineront toutes les questions qui sont en dehors des normes attendues et modifieront en conséquence le barème de correction du test.

Les statistiques examinées comprennent la moyenne, la médiane, l'écart-type, la fiabilité (KR-20), les statistiques liées aux questions, à l'indice de difficulté, à l'indice de discrimination, à la corrélation bisériale ponctuelle et aux fréquences des réponses données.

Moyenne : La moyenne est calculée à partir de tous les résultats obtenus par les étudiants qui ont fait le test. On l'obtient donc en divisant la somme des notes par le nombre total d'étudiants qui ont fait le test.

Médiane : La médiane est la note qui marque le point médian de toutes les notes des étudiants. C'est la note à mi-chemin entre la note la plus haute et la note la plus basse.

Écart-type : L'écart-type indique la variation des notes de test. Un faible écart-type indique que la note des étudiants est près de la moyenne, alors qu'un écart-type élevé indique que les notes varient énormément.

Fiabilité KR-20 (Kuder-Richardson Formula) (0,00 - 1,00) : L'indice KR-20 mesure la fiabilité de cohérence interne. Il prend en compte toutes les questions dichotomiques et le nombre d'étudiants qui ont

question correctly. A high KR-20 indicates that if the same exam takers took the same assessment there is a higher chance that the results would be the same. A low KR-20 means that the results would be more likely to be different.

Question Statistics: Question Statistics are statistics that assess a single question. These can be found on the item analysis as well as in the question history for each question. These can be calculated based on question performance from a single assessment or across the life of the question. A measurement of 0.0 – 0.7 is a poor measurement, while a measurement between 0.7 to 1.0 is a satisfactory to good measurement.

Difficulty Index (0.00 - 1.00): The difficulty index measures the proportion of Exam Takers who answered an item correctly. A higher value indicates a greater proportion of Exam Takers responded to an item correctly. A lower value indicates that less exam takers got the question correct.

In addition to being provided the overall difficulty index, there is an Upper Difficulty Index and Lower Difficulty Index. These follow the same format as above but only take into account the top 27% of the class and the lower 27% of the class respectively. Thus, the Upper Difficulty Index/Lower Difficulty index reflects what percentage of the top 27%/lower 27% of scorers on an exam answered the question correctly. The Upper and Lower Groups of ETs are based on the top 27% and bottom 27% of performers respectively. 27% is an industry standard in item analyses.

Discrimination Index (-1.00 - 1.00): The discrimination index of a question shows the difference in performance between the upper 27%

répondu correctement à chaque question. Un indice KR-20 élevé indique que si les mêmes étudiants passaient le même test, la probabilité que les étudiants obtiennent les mêmes résultats serait plus élevée. Un faible indice KR-20 signifie que les résultats de ces étudiants seraient probablement différents.

Statistiques liées aux questions : Les statistiques liées aux questions sont des statistiques qui évaluent une seule question. Elles sont obtenues par l'analyse de l'élément, ainsi que par l'historique des questions. Elles se calculent en fonction du rendement des questions pour une seule évaluation ou pour tout le cycle de vie de la question. Un score allant de 0,0 à 0,7 est considéré comme médiocre, tandis qu'un score compris entre 0,7 et 1,0 est une mesure qualifiée comme satisfaisante à bonne.

Indice de difficulté (0,00 - 1,00) : L'indice de difficulté mesure la proportion d'étudiants qui ont répondu correctement à une question. Une valeur plus élevée indique qu'une plus grande proportion des étudiants a répondu correctement à une question. Une valeur plus basse indique que moins d'étudiants ont bien répondu à la question.

En plus de l'indice de difficulté général, il existe un indice de difficulté supérieur et un indice de difficulté inférieur. Ces indices suivent le même principe que l'indice général, mais tiennent seulement compte de deux groupes : le groupe d'étudiants avec un rendement supérieur qui représente 27 % de la classe et le groupe d'étudiants avec un rendement inférieur qui représente 27 % de la classe. Ainsi, ces indices de difficulté supérieurs/inférieurs indiquent le pourcentage d'étudiants ayant répondu correctement à la question parmi ces deux groupes. Les deux groupes d'étudiants ayant fait le test (ET) font partie, respectivement, du pourcentage (27 %) d'étudiants les plus performants et du pourcentage (27 %) d'étudiants les moins performants. Ce pourcentage (27 %) est la norme de l'industrie dans les analyses d'éléments.

Indice de discrimination (-1,00 - 1,00) : L'indice de discrimination d'une question montre la différence de rendement entre les 27 % d'étudiants les plus

and the lower 27%. It is determined by subtracting the difficulty index of the lower 27% from the difficulty index of the upper 27%. A score close to 0 indicates that the upper exam takers and the lower exam takers performed similarly on this question. As a discrimination index becomes negative, this indicates that more of the lower performers got this question correct than the upper performers. As it becomes more positive, more of the upper performers got this question correct.

Determining an acceptable item discrimination score depends on the intention of the item. For example, if it is intended to be a mastery-level item, then a score as low as 0 to 0.2 is acceptable. If it is intended to be a highly discriminating item, target a score of 0.25 to 0.5.

Point Bi-Serial (-1.00 - 1.00): The point bi-serial measures the correlation between an ET's response on a given item and how the ET performed on the overall exam.

A point bi-serial that is close to 1 indicates a positive correlation between the performance on the item and the performance on the exam. Learners who did well on the exam also did well on this question and learners who did poorly on the item did poorly on the exam. A negative point bi-serial indicates a negative correlation between the two. Learners that did well on the item did not do well on the exam and learners who did not do well on the item did do well on the exam. This may be something to review. A point bi-serial close to 0 indicates that there was little correlation between the performance of this item and performance on the test as a whole. This may indicate that the question tested on material outside of the other learning outcomes assessed on the exam or that it was a mastery item where all or most of the class got the question correct.

performants et les 27 % d'étudiants les moins performants. On calcule cet indice en soustrayant l'indice de difficulté des 27 % d'étudiants les moins performants à l'indice de difficulté des 27 % d'étudiants les plus performants. Un indice se rapprochant de 0 indique que les étudiants les plus performants ont eu un rendement semblable aux étudiants les moins performants pour cette question. Un indice de discrimination négatif indique qu'un plus grand nombre d'étudiants moins performants ont obtenu une bonne réponse à cette question par rapport aux étudiants plus performants. Plus l'indice est positif et élevé, plus le nombre d'étudiants plus performants ayant répondu correctement à cette question est élevé.

Déterminer un indice de discrimination acceptable dépend de l'intention de l'élément. Par exemple, s'il est destiné à être maîtrisé, un indice faible de 0 à 0,2 est acceptable. Toutefois, s'il est destiné à être hautement discriminant, l'élément doit avoir un indice de 0,25-0,5.

Corrélation bisériale ponctuelle (-1.00 - 1.00): Les valeurs de corrélation bisériale ponctuelle mesure le lien entre la réponse des ET pour un élément donné et le rendement global des ET au test.

Une valeur de corrélation bisériale ponctuelle proche de 1 indique une corrélation positive entre le rendement obtenu pour l'élément et le rendement obtenu pour le test. C'est-à-dire que les étudiants qui ont obtenu une bonne note au test ont également bien répondu à cette question et les étudiants qui ont mal répondu à cette question n'ont pas bien réussi le test. Une valeur de corrélation bisériale ponctuelle négative indique une corrélation négative entre les deux. C'est-à-dire que les étudiants qui ont bien répondu à la question n'ont pas bien réussi le test et les étudiants qui n'ont pas bien répondu à la question ont obtenu une bonne note au test. Il est probablement important de réviser cet élément. Une valeur de corrélation bisériale ponctuelle proche de 0 indique qu'il y a peu de corrélation entre le rendement obtenu pour la question et celui obtenu pour l'ensemble du test. Ce genre d'indice peut indiquer que la question porte sur de la matière qui ne cadre pas avec les autres objectifs d'apprentissage évalués dans le test ou qu'il s'agit d'un élément

devant être maîtrisé pour lequel l'ensemble de la classe ou la majorité de la classe a bien répondu à la question.

Response Frequencies: This details the percentage of learners that selected each answer choice. If there is an incorrect distractor that is receiving a very large portion of the answers, you may need to assess if that was the intention for this question or if something in that answer choice is causing confusion. Additionally, an answer choice with very low proportions of responses may need to be reviewed as well.

When reviewing response frequencies you may wish to also examine the distribution of responses from your top 27% and lower 27%. If a large portion of your top 27% picked the same incorrect answer choice it could indicate the need for further review.

Our institution utilizes the Exemplify software, developed by ExamSoft, to not only automatically mark and evaluate individual learner's performance, but to validate test questions, as well. It is this question validation process that affords our institution the opportunity to quantitatively, as opposed to subjectively validate a question.

At this point in the analysis and test marking process, any question that did not meet the statistical requirements for being a valid question, has been removed. There is typically little, if any doubt, that the questions are valid, therefore, the validity of the remaining questions on the test in general cannot be appealed by a learner, unless that question has been a newly developed question. Learners may appeal newly developed questions provided they are able to prove that the material containing the information was not made available to them, either through their learning resources (books, power points, etc.) or that the instructor did deliver the module in which the material was to be covered.

Fréquences de réponse : Elle donne le pourcentage d'étudiants qui ont sélectionné chaque choix de réponse. Si un distracteur incorrect est choisi pour une très grande majorité des réponses, vous devrez peut-être évaluer si c'était l'intention de cette question ou si quelque chose dans ce choix de réponse portait à confusion. Un choix de réponse qui obtient une très faible proportion de réponses pourrait également devoir être évalué.

Lors de l'examen des fréquences de réponse, vous voudrez peut-être également examiner la répartition des réponses des 27 % des étudiants les plus performants et des 27 % des étudiants les moins performants. Si une grande portion des étudiants faisant partie des 27 % d'étudiants les plus performants a sélectionné la même réponse incorrecte, cela pourrait indiquer que la question doit être évaluée.

Notre école utilise le logiciel Exemplify, développé par ExamSoft, non seulement pour effectuer la correction automatiquement et évaluer le rendement des étudiants, mais aussi pour valider les questions du test. C'est ce processus de validation des questions qui offre à notre école la possibilité de valider les questions de façon quantitative, plutôt que de façon subjective.

À cette étape du processus d'analyse et de correction des tests, toute question qui n'a pas satisfait pas aux exigences statistiques de validité a été supprimée. Il y a généralement peu de risque, voire même aucun risque, que les questions ne soient pas valides. Par conséquent, la validité des questions restantes de l'ensemble du test ne peut pas être contestée par un étudiant, à moins que la question soit nouvelle. Les étudiants ne peuvent contester les nouvelles questions que s'ils sont en mesure de prouver que le matériel contenant la matière évaluée n'a pas été mis à leur disposition dans leurs ressources d'apprentissage (livres, PowerPoint, etc.) ou que l'instructeur n'a pas enseigné le module dans lequel cette matière devait être vue.

Periodically multiple choice questions will be utilized in a quiz, test, or exam for the specific purposes of validation. These questions will be assigned a zero point value and will not affect the overall mark of the exam. Exam takers will not be aware which questions are being used for validation purposes at the time of the evaluation. Once sufficient validation statistics are achieved on the question it may be assigned a specific point value and utilized on future evaluations.

PROCEDURE – MARKING

1. The instructor is expected to mark all tests/exams as soon as possible; however the instructor has a total of 5 business days to ensure all tests are marked and the learners are given a percentage result.

PROCEDURE - WRITTEN TEST REVIEW

A review of a test will only be conducted after all learners have written the test.

Our Institution utilizes the Secure Test Review feature offered by the Exemplify software developed by ExamSoft. This feature allows Test Takers to review the assessment's question and answers in a controlled environment. Our Institution will allow Test Takers to view only those items that were answered incorrectly, along with where the correct information may be found, within the learning materials provided to the learners. Learners are not permitted to copy (either handwritten or electronically) any material from the Exemplify software for personal, or other use. Any learner observed copying test questions and/or answers, at any point, will receive a mark of zero for the test that is associated with the material the learner copied.

À des fins de validation, les questions à choix multiples seront utilisées périodiquement dans des tests éclair, des évaluations ou des tests. Ces questions auront une valeur de zéro et n'auront aucune incidence sur la note globale du test. Les étudiants ne sauront pas quelles questions sont utilisées à des fins de validation au moment de l'évaluation. Une fois que des statistiques de validation suffisantes sont obtenues pour la question, cette dernière pourra recevoir une valeur spécifique en points et être utilisée dans de futurs tests.

PROCÉDURE – BARÈME DE CORRECTION

1. L'instructeur est tenu de corriger les tests/examens et de donner les notes le plus vite possible. Cependant, il dispose de 5 jours ouvrables au total pour s'assurer que tous les tests sont corrigés et que les étudiants reçoivent leur note en pourcentage.

PROCÉDURE – RÉVISION D'UN TEST ÉCRIT

La correction du test est effectuée seulement lorsque tous les étudiants ont terminé leur test.

Notre école utilise la fonction « Secure Test Review » du logiciel Exemplify développé par ExamSoft. Cette fonction permet aux étudiants de réviser les questions et réponses du test dans un environnement contrôlé. Notre école permettra aux étudiants de consulter uniquement les éléments pour lesquels ils n'ont pas répondu correctement, ainsi que l'endroit où se trouve la bonne réponse dans les documents d'apprentissage fournis aux étudiants. Les étudiants ne sont pas autorisés à copier (soit à la main ou électroniquement) tout matériel à partir du logiciel Exemplify à des fins personnelles ou autres. Tout étudiant qui se fait prendre en train de copier des questions ou des réponses de test recevra une note de zéro pour le test dans lequel figurent les éléments de test copiés.

1. The Program Manager will release the cohort's marks after all learners have completed the test and schedule a test review that will be completed by the cohort's instructor. Normally, this will be completed within 7 business days of the original test date. 2. Learners will receive a report that displays their overall mark, the correct response for the questions that were answered incorrectly and a reference to where the correct answer is found within their learning materials. Learners are encouraged to bring this report to the secure review of the test they had written. 3. On the day of the test review, the Lead Instructor will provide the learners with the secure review password that has been obtained from the Program Manager. The learners will enter and tap Submit to begin the Secure Test Review. 4. The instructor will identify and review any questions that were removed from the test because of the statistical analysis generated by the Exemplify software. 5. Learners who believe they have grounds for appealing their test marks, must refer to the procedure regarding Written Test Appeals.	1. Le directeur de programme publiera les notes de la cohorte après que tous les étudiants ont terminé le test et il planifiera au calendrier la séance de révision du test qui sera dirigée par l'instructeur de la cohorte. Habituellement, la révision a lieu dans les sept (7) jours ouvrables suivant la date initiale du test. 2. Les étudiants recevront un rapport qui indiquera leur note globale, les bonnes réponses aux questions qu'ils ont ratées et l'endroit où se trouve la bonne réponse dans leur matériel d'apprentissage. Les étudiants sont encouragés à apporter ce rapport à la révision sécurisée du test écrit. 3. Le jour de la révision du test, l'instructeur principal fournira aux étudiants un mot de passe pour la révision sécurisée qu'il aura obtenu auprès du directeur de programme. Les étudiants devront entrer le mot de passe et appuyer sur « Submit » pour commencer la révision sécurisée du test. 4. L'instructeur déterminera et révisera toutes les questions qui ont été supprimées du test en raison de l'analyse statistique produite par le logiciel Exemplify. 5. Les étudiants qui pensent avoir des motifs pour contester leur note de test doivent se référer au processus d'appel pour les tests écrits.

PROCEDURE - WRITTEN TEST FAILURES (ACP)

The procedure identifies what must be done when a learner fails a test and requests assistance from the lead instructor.

1. The rewrite will be scheduled within 10 days of the original release of the learners mark. This may be delayed if a question or test appeal is in process.
2. If a learner fails a test and desires additional assistance in preparing for retesting and/or future

PROCÉDURE – ÉCHECS AU TEST ÉCRIT (PSA)

La présente procédure vise à donner des lignes directrices sur ce qu'il faut faire lorsqu'un étudiant échoue à un test et demande de l'aide à l'instructeur principal.

1. La reprise de test sera fixée dans les dix (10) jours suivant la divulgation de la note de l'étudiant. Ce délai peut être prolongé si un processus d'appel est en cours pour une question ou un test.
2. Si un étudiant échoue à un test et désire de l'aide supplémentaire pour se préparer à la reprise ou à

testing, they must approach their instructor to seek assistance and/or guidance.

3. When a learner seeks additional assistance in preparing for any test, the Lead Instructor must meet with the learner, during regular working hours, and provide guidance, as required. However, the responsibility for learning and knowing the material ultimately resides with the learner; therefore, an instructor and/or Medavie HealthEd, cannot be held accountable for a learner's written failures, for any reason.
4. To ensure a record of the meeting exists, the Lead Instructor will summarize the discussion with the learner in writing, immediately following the meeting, and communicate that information via e-mail to both the learner and the Program Manager. This will ensure the meeting has been recorded.

PROCEDURE - WRITTEN TEST APPEALS

The use of the Exemplify software, and the validity it affords our testing process, limits the grounds for which a learner may appeal questions on a written test. It is important to remember that any question that has not meet the statistical requirements for being a valid question, has been removed from the test. Therefore, there are only a few reasons a learner may appeal test marks, which include:

- When questions, that are newly developed, have not previously been validated.
- The learner can prove that they were not provided with material (books, power points, etc.) that were related to the question(s).
- The learner can prove the instructor did not deliver the module related to the question(s) they had wrong.
- The learner can prove procedural unfairness.
- The learner can prove bias.

un test futur, il doit s'adresser à son instructeur pour lui demander de l'aide ou des conseils.

3. Lorsqu'un étudiant demande de l'aide supplémentaire pour se préparer à un test, l'instructeur principal doit rencontrer l'étudiant pendant les heures normales de travail afin de lui donner des conseils, au besoin. Toutefois, l'étudiant demeure ultimement responsable de l'apprentissage et de la connaissance de la matière à savoir. Par conséquent, ni un instructeur ni Medavie ÉduSanté ne peut être tenu responsable de l'échec au test écrit d'un étudiant, pour quelque raison que ce soit.
4. Pour veiller à ce que l'information qui a été abordée pendant la réunion soit consignée, l'instructeur principal fera un résumé de la discussion avec l'étudiant par écrit, immédiatement après la réunion, et transmettra cette information par courriel à l'étudiant et au directeur de programme, garantissant ainsi la consignation de la réunion.

PROCÉDURE – FAIRE APPEL RELATIVEMENT AUX TESTS ÉCRITS

L'utilisation du logiciel Exemplify et la validité qu'il procure à notre processus de test limitent les raisons pour lesquelles un étudiant peut contester les questions d'un test écrit. Il est important de se rappeler que toute question qui n'a pas satisfait aux exigences statistiques d'une question valide a été supprimée du test. Par conséquent, il n'y a que quelques raisons pour lesquelles un étudiant peut porter en appel la note d'un test :

- Lorsque les questions sont nouvelles et qu'elles n'ont pas encore été validées.
- L'étudiant peut prouver qu'il n'a pas reçu le matériel (livres, PowerPoint, etc.) lié à la ou aux question(s).
- L'étudiant peut prouver que l'instructeur n'a pas enseigné le module lié à la ou aux question(s) qu'il a ratée(s).
- L'étudiant peut prouver qu'il y a eu une injustice dans la procédure.
- L'étudiant peut prouver qu'il y a eu parti pris.

- The learner can prove there was an irregularity in the testing process.

The appeal process may take a total of ten (10) business days.

1. The Level One Test Appeal process will occur as follows:

- The course instructor will render a decision at this level of the appeal process.
- During the test review, the learner identifies the question(s) they will be appealing.
- The learner will have up to 2 business days to submit evidence supporting their appeal to the instructor.
- The instructor will have up to 3 business day to review evidence and render a decision to the learner.
- Should the instructor find validity in the learner's appeal they will request the Program Manager adjust the learner's mark accordingly.
- If the instructor concludes there is no validity to the learner's appeal, the original mark will stand and the learner has the opportunity to put forward a Level Two Test Appeal.
- A Level One Appeal should take no longer than 5 business days, but may be lengthened, based upon discretion of the institution.

2. The Level Two Test Appeal process will occur as follows:

- A "Panel" consisting of the Program Manager, another senior manager and an instructor, from another campus, will render a decision at this level of the appeal process.
- From the date the instructor dismisses the learner's appeal, the learner will have 2 business days to submit evidence to the Panel.
- The Panel will have up to 3 business days to review the evidence and render a decision to the learner.
- Should the panel find validity in the learner's

- L'étudiant peut prouver qu'il y a eu une irrégularité dans le processus de test.

Le processus d'appel peut prendre jusqu'à dix (10) jours ouvrables.

1. Le processus d'appel de premier niveau pour les tests se déroulera comme suit :

- L'instructeur du cours prendra une décision à ce niveau du processus d'appel.
- Au cours de la révision du test, l'étudiant déterminera la ou les question(s) qu'il veut porter en appel.
- L'étudiant aura jusqu'à deux (2) jours ouvrables pour soumettre des éléments de preuve appuyant sa contestation auprès de l'instructeur.
- L'instructeur aura jusqu'à trois (3) jours ouvrables pour examiner les preuves et informer l'étudiant de sa décision.
- Si l'instructeur valide l'appel de l'étudiant, il demandera au directeur de programme de modifier l'élément en question et la note de l'étudiant en conséquence.
- Si l'instructeur conclut que l'appel de l'étudiant n'est pas valide, la note originale demeurera la même et l'étudiant aura la possibilité d'entamer la procédure du deuxième niveau d'appel.
- Le premier niveau d'appel ne doit pas prendre plus de cinq (5) jours ouvrables, mais peut être prolongé à la discrétion de l'école.

2. Le deuxième niveau d'appel pour les tests se déroulera comme suit :

- Un « comité d'appel » composé du directeur de programme, d'un gestionnaire principal et d'un instructeur, d'un autre campus, prendra une décision à ce niveau d'appel.
- À partir de la date à laquelle l'instructeur rejette l'appel, l'étudiant disposera de deux (2) jours ouvrables pour présenter des éléments de preuve au comité d'appel.
- Le comité d'appel aura jusqu'à trois (3) jours ouvrables pour examiner les éléments de preuve et informer l'étudiant de sa décision.
- Si le comité d'appel valide l'appel de

appeal they will adjust the learner's mark accordingly.

- Should the Panel, conclude there is no validity to the learner's appeal, the original mark will stand and the learner will have exhausted all of the options available for appealing an individual written test. However, if a learner is being dismissed for failing four (4) modules they can appeal their dismissal, provided they have grounds for the appeal as per Policy No 10-10 Appeal Process.

If a learner chooses to appeal their dismissal in accordance with Policy No 10-10 Appeal Process, they must have valid documented grounds to do so. Grounds include procedural unfairness, proven bias, and/or an irregularity in process.

l'étudiant, il modifiera le ou les élément(s), ainsi que la note de l'étudiant en conséquence.

- Si le comité d'appel conclut que l'appel de l'étudiant n'est pas valide, la note originale demeurera la même et l'étudiant aura épuisé toutes les options disponibles pour faire appel relativement à un test écrit. Cependant, si un étudiant est renvoyé pour avoir échoué à quatre (4) modules, il peut faire appel de la décision de renvoi, à condition qu'il ait des motifs valables pour la porter en appel conformément à la Politique 10-10 – Processus d'appel.

Si un étudiant choisit de porter en appel la décision de renvoi du programme conformément à la Politique 10-10 – Processus d'appel, il doit avoir des motifs valables documentés. Les motifs comprennent l'iniquité procédurale, les partis pris ou une irrégularité dans le processus.

Grading PCP

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Évaluation – Formation PSP

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY - Grade

This policy establishes the testing process utilized by or institution for the PCP English Program.

Module 01 is the introductory module and does not have a grade associated with it. The learner must successfully complete all short courses assigned in this module to be considered complete.

Modules 02 through 21 of the PCP English program grades are calculated from four areas. These areas include the following:

- 15% Participation
- 15% Module project
- 10% Module quiz
- 60% Module test

Module 22 is the self-directed Medical Terminology course. The learner must successfully achieve an average grade, between the three tests, of 80% on this module to be considered complete.

Module 23 is evaluating Integration. This module grade is calculated from the following:

- 40% Final Exam (Pre-practicum)
- 10% Midterm Oral Boards
- 10% Final Oral Boards
- 40% Clinical Based Exam (Post-practicum)
- Integration evaluations (10) with an average score of 60% or higher

The overall final grade for a learner in the PCP Program is calculated from the following sections:

- 60% Module average (Modules 02 – 21)
- 40% Integration Module 23

POLITIQUE d'évaluation

La présente politique établit le processus d'évaluation utilisé par l'établissement dans le cadre du programme de formation PSP en anglais.

Le module 1 est un module d'introduction et aucune note n'y est associée. Pour que ce module soit considéré comme terminé, les étudiants doivent réussir tous les cours de brève durée qu'il contient.

Pour les modules 2 à 21 du programme de formation PSP en anglais, les notes sont calculées comme suit :

- 15 % Participation
- 15 % Projet du module
- 10 % Quiz du module
- 60 % Test du module

Le module 22 est un cours de terminologie médicale autodirigé. Les étudiants doivent obtenir une note moyenne de 80 % pour les trois tests de ce module afin qu'il soit considéré comme terminé.

Le module 23 sert à évaluer l'intégration des connaissances. La note de ce module est calculée comme suit :

- 40 % Examen final (pré-stage pratique)
- 10 % Examen oral de mi-session devant jury
- 10 % Examen oral final devant jury
- 40 % Examen clinique (post-stage pratique)
- Évaluations de l'intégration (10) avec une note moyenne d'au moins 60 %

La note finale globale des étudiants du programme de formation PSP est calculée comme suit :

- 60 % Moyenne des modules 2 à 21
- 40 % Module 23, intégration

PROCEDURE - Marking

1. An overall average of 79.5% or higher must be achieved on a module to be considered successfully completed on first attempt. A mark less than 79.5% would be deemed unsuccessful and require a supplement.
2. If the learner receives a module mark less than 79.5% they will be assigned:
 - a. Supplemental project (50%) will be assigned from an approved list of projects by the instructor once the test review has been completed.
 - i. The project will be scored by the instructor and given a point value.
 - b. Supplemental exam (50%) will be assigned upon completion of the supplemental project.
 - c. The point values of the supplemental project (50%) and supplemental exam (50%) will be calculated and replace the existing module mark for a score no higher than 80%.
 - d. The mark received on the supplementals will be the recorded mark for that module even if it is lower than the original score.
3. The learner is required to maintain an overall 80% average on the modules.
4. If the learner receives a mark of less than 50% on the module after completing the supplementals, they will be required to repeat the program.

PROCEDURE - Supplementals

The procedure identifies what must be done when a learner fails a module and requests assistance from the lead instructor.

1. The supplemental project is assigned to the learner and due within 10 days of the release of the module marks. The rewrite will be scheduled within 5 days of the supplemental project due date. This may be delayed if a question or test appeal is in process.
2. If a learner fails a module and desires additional assistance in preparing for

PROCÉDURE - d'attribution des notes

1. Une moyenne globale d'au moins 79,5 % doit être obtenue pour qu'un module soit considéré comme étant réussi à la première tentative. Une note inférieure à 79,5 % correspond à un échec et entraîne une reprise.
2. En cas de note inférieure à 79,5 % pour un module, la procédure suivante s'appliquera :
 - a. L'instructeur assignera un projet de reprise (50 %) à l'étudiant à partir d'une liste de projets approuvés, une fois le test passé en revue.
 - i. L'instructeur accordera une note au projet.
 - b. Un examen de reprise (50 %) sera assigné après la remise du projet de reprise.
 - c. La note combinée du projet de reprise (50 %) et de l'examen de reprise (50 %) remplacera la note obtenue initialement pour le module, sans dépasser 80 %.
 - d. La note reçue pour le projet et l'examen de reprise tiendra lieu de note officielle pour ce module, même si elle est inférieure à la note initiale.
3. Les étudiants doivent maintenir une moyenne globale de 80 % pour l'ensemble des modules.
4. Si l'étudiant reçoit une note inférieure à 50 % pour le module après avoir effectué le projet et l'examen de reprise, il devra recommencer le programme.

PROCÉDURE pour les reprises

Cette procédure établit la marche à suivre lorsqu'un étudiant échoue un module et demande l'assistance de l'instructeur principal.

1. Le projet de reprise est assigné à l'étudiant. Il doit être remis dans les 10 jours suivant l'annonce des notes pour le module. L'examen de reprise doit avoir lieu dans les 5 jours suivant la date d'échéance du projet de reprise. Il peut toutefois être reporté si un processus d'appel est en cours pour une question ou un test.
2. Si un étudiant échoue un module et souhaite obtenir de l'aide pour se préparer en vue de la reprise

retesting and/or future testing, they must approach their instructor to seek assistance and/or guidance.

3. When a learner seeks additional assistance in preparing for any module, the Lead Instructor must meet with the learner, during regular working hours, and provide guidance, as required. However, the responsibility for learning and knowing the material ultimately resides with the learner; therefore, an instructor and/or Medavie HealthEd, cannot be held accountable for a learner's written failures, for any reason.
4. To ensure a record of the meeting exists, the Lead Instructor will summarize the discussion with the learner in writing, immediately following the meeting, and communicate that information via e-mail to both the learner and the Program Manager. This will ensure the meeting has been recorded.
5. If a learner has obtained a grade of less than 80% on two (2) modules they will be considered on Academic Probation, which will require the learner to meet with the Lead Instructor. During this meeting, a learning plan and contract will be developed to identify the problem, the remediation offered and the consequences of any failure to meet the requirements of the contract. The contract will then be signed by the Lead Instructor and learner, with a copy being placed on the learners' file and the Program Manager receiving notification of the contract.

The instructor will advise the Admissions/Administrative Advisor and management of the situation.

6. The learner will only be permitted to complete three (3) modular supplementals in total.
7. If a learner fails any four (4) modules they will be dismissed from the program they are attending.

de l'examen échoué ou pour un examen futur, il doit s'adresser à son instructeur.

3. Lorsqu'un étudiant demande de l'aide supplémentaire pour se préparer en lien avec un module, l'instructeur principal doit le rencontrer, durant ses heures de travail habituelles, et lui offrir le soutien nécessaire. Toutefois, la responsabilité d'apprendre et de connaître la matière repose ultimement sur l'étudiant; par conséquent, un instructeur et/ou Medavie ÉduSanté ne peuvent être tenus responsables de l'échec d'un étudiant aux examens, pour quelque raison que ce soit.

4. Immédiatement après la rencontre, l'instructeur principal doit résumer par écrit la discussion tenue avec l'étudiant, puis transmettre ce compte rendu par courriel à l'étudiant et au directeur de programme. Cette mesure permettra de s'assurer qu'il existe une trace écrite de la rencontre

5. Si un étudiant a obtenu une note inférieure à 80 % pour deux (2) modules, il sera placé en probation académique, ce qui l'obligera à rencontrer l'instructeur principal. Pendant cette rencontre, un plan d'apprentissage et un contrat seront établis pour énoncer le problème, la formation d'appoint offerte et les conséquences en cas de non-respect des exigences du contrat. Le contrat sera ensuite signé par l'instructeur principal et l'étudiant; une copie sera ajoutée au dossier de l'étudiant et le directeur de programme recevra un avis de signature du contrat.

L'instructeur informera le conseiller aux admissions/à l'administration et la direction de la situation.

6. L'étudiant ne peut effectuer plus de trois (3) reprises de module au total.

7. Si un étudiant échoue quatre (4) modules, il sera expulsé du programme.

Grading ACP

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Évaluation – Formation PSA

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY - Grade

This policy establishes the testing process utilized by or institution for the ACP Program.

The overall grade for a learner is calculated from the following:

- 10% Block A
 - 10% Quizzes
 - 30% Project
 - 30% Message board
 - 30% Participation
- 55% Block B – E
 - 40% Quizzes
 - 20% Project
 - 20% Message board
 - 20% Participation
- 35% Integration
 - 60% Block tests
 - 20% Oral boards
 - 20% Clinical Based Exam (Post-practicum)

PROCEDURE - Marking

1. An overall average of 79.5% or higher must be achieved on a bloc to be considered successfully completed on first attempt. A mark less than 79.5% would be deemed unsuccessful and require a supplement.
2. If the learner receives a block mark less than 79.5% they will be assigned:
 - a. Supplemental project (50%) will be assigned from an approved list of projects by the instructor once the test review has been completed.
 - i. The project will be scored by the instructor and given a point value.

POLITIQUE d'évaluation

La présente politique établit le processus d'évaluation utilisé par l'établissement pour le programme de formation PSP en français.

La note finale globale des étudiants est calculée comme suit :

- 10% Bloc A
 - 10% Quiz
 - 30% Projet
 - 30% Tableau des messages
 - 30% Participation
- 55% Bloc B – E
 - 40% Quiz
 - 20% Projet
 - 20% Tableau des messages
 - 20% Participation
- 35% Intégration
 - 60% Tests en bloc
 - 20% Examens oraux
 - 20% Examen clinique (après le stage)

PROCÉDURE - d'attribution des notes

1. Une moyenne globale d'au moins 79,5 % doit être obtenue pour qu'un bloc soit considéré comme étant réussi à la première tentative. Une note inférieure à 79,5 % correspond à un échec et entraîne une reprise.
2. En cas de note inférieure à 79,5 % pour un bloc, la procédure suivante s'appliquera :
 - a. L'instructeur assignera un projet de reprise (50 %) à l'étudiant à partir d'une liste de projets approuvés, une fois le test passé en revue.
 - i. L'instructeur accordera une note au projet.

- b. Supplemental exam (50%) will be assigned upon completion of the supplemental project.
 - c. The point values of the supplemental project (50%) and supplemental exam (50%) will be calculated and replace the existing block mark for a score no higher than 80%.
 - d. The mark received on the supplementals will be the recorded mark for that block even if it is lower than the original score.
3. The learner is required to maintain an overall 80% average on the blocks.
 4. If the learner receives a mark of less than 50% on the block after completing the supplementals, they will be required to repeat the program.

PROCEDURE - Supplementals

The procedure identifies what must be done when a learner fails a block and requests assistance from the lead instructor.

1. The supplemental project is assigned to the learner and due within 10 days of the release of the block marks. The rewrite will be scheduled within 5 days of the supplemental project due date. This may be delayed if a question or test appeal is in process.
2. If a learner fails a block and desires additional assistance in preparing for retesting and/or future testing, they must approach their instructor to seek assistance and/or guidance.
3. When a learner seeks additional assistance in preparing for any block, the Lead Instructor must meet with the learner, during regular working hours, and provide guidance, as required. However, the responsibility for learning and knowing the material ultimately resides with the learner; therefore, an instructor and/or Medavie HealthEd, cannot be held accountable for a learner's written failures, for any reason.
4. To ensure a record of the meeting exists, the Lead Instructor will summarize the discussion

b. Un examen de reprise (50 %) sera assigné après la remise du projet de reprise.

c. La note combinée du projet de reprise (50 %) et de l'examen de reprise (50 %) remplacera la note obtenue initialement pour le block, sans dépasser 80 %.

d. La note reçue pour le projet et l'examen de reprise tiendra lieu de note officielle pour ce block, même si elle est inférieure à la note initiale.

3. Les étudiants doivent maintenir une moyenne globale de 80 % pour l'ensemble des block.
4. Si l'étudiant reçoit une note inférieure à 50 % pour le block après avoir effectué le projet et l'examen de reprise, il devra recommencer le programme.

PROCÉDURE pour les reprises

Cette procédure établit la marche à suivre lorsqu'un étudiant échoue un module et demande l'assistance de l'instructeur principal.

1. Le projet de reprise est assigné à l'étudiant. Il doit être remis dans les 10 jours suivant l'annonce des notes pour le block. L'examen de reprise doit avoir lieu dans les 5 jours suivant la date d'échéance du projet de reprise. Il peut toutefois être reporté si un processus d'appel est en cours pour une question ou un test.
2. Si un étudiant échoue un block et souhaite obtenir de l'aide pour se préparer en vue de la reprise de l'examen échoué ou pour un examen futur, il doit s'adresser à son instructeur.
3. Lorsqu'un étudiant demande de l'aide supplémentaire pour se préparer en lien avec un module, l'instructeur principal doit le rencontrer, durant ses heures de travail habituelles, et lui offrir le soutien nécessaire. Toutefois, la responsabilité d'apprendre et de connaître la matière repose ultimement sur l'étudiant; par conséquent, un instructeur et/ou Medavie ÉduSanté ne peuvent être tenus responsables de l'échec d'un étudiant aux examens, pour quelque raison que ce soit.
4. Immédiatement après la rencontre, l'instructeur principal doit résumer par écrit la discussion

with the learner in writing, immediately following the meeting, and communicate that information via e-mail to both the learner and the Program Manager. This will ensure the meeting has been recorded.

5. If a learner has obtained a grade of less than 80% on a block they will be considered on Academic Probation, which will require the learner to meet with the Lead Instructor. During this meeting, a learning plan and contract will be developed to identify the problem, the remediation offered and the consequences of any failure to meet the requirements of the contract. The contract will then be signed by the Lead Instructor and learner, with a copy being placed on the learners' file and the Program Manager receiving notification of the contract.

The instructor will advise the Admissions/Administrative Advisor and management of the situation.

6. The learner will only be permitted to complete one (1) block supplemental and one (1) integration supplement in total.
7. If a learner fails any two (2) blocks they will be dismissed from the program they are attending.

tenue avec l'étudiant, puis transmettre ce compte rendu par courriel à l'étudiant et au directeur de programme. Cette mesure permettra de s'assurer qu'il existe une trace écrite de la rencontre.

5. Si un étudiant a obtenu une note inférieure à 80 % pour un bloc, il sera placé en probation académique, ce qui l'obligera à rencontrer l'instructeur principal. Pendant cette rencontre, un plan d'apprentissage et un contrat seront établis pour énoncer le problème, la formation d'appoint offerte et les conséquences en cas de non-respect des exigences du contrat. Le contrat sera ensuite signé par l'instructeur principal et l'étudiant; une copie sera ajoutée au dossier de l'étudiant et le directeur de programme recevra un avis de signature du contrat.

L'instructeur informera le conseiller aux admissions/à l'administration et la direction de la situation.

6. L'étudiant ne pourra compléter qu'un (1) supplément de bloc et un (1) supplément d'intégration au total..
7. Si un étudiant échoue deux (2) modules, il sera expulsé du programme.

Oral Board Testing

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Examen oral devant jury

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Provides guidance on how the oral board testing is to be completed for learners attending an PCP, ACP or CCP program.

An instructor is not to change the format for this testing day without approval from a senior manager.

PROCEDURE

1. The Program Manager will ensure that the Lead Instructor has outlined and scheduled both the learners and appropriate instructors/simulation facilitators for the oral board testing.
2. The Program Manager will ensure that one of the Medical Advisors for the institution is present for the oral board testing.
3. Learners will blindly pick a minimum of 6 questions, from an envelope, for which they must give the answers to the oral board panel.
4. Prior to answering any of the questions the learners will be given a moment to collect their thoughts and respond when they are ready.
5. The questions will be scored by the oral board team.
6. Should a learner not respond appropriately to a minimum of four questions, they will be required to retest on a minimum of 3 more

POLITIQUE

La présente politique vise à donner des lignes directrices à l'intention des étudiants sur le déroulement des tests du comité d'entrevue dans le cadre des programmes de PSP, PSA ou de PSC.

Un instructeur ne doit pas changer le format le jour même du test sans l'approbation d'un gestionnaire principal.

PROCÉDURE

1. Le directeur de programme doit s'assurer que l'instructeur principal a expliqué sommairement le déroulement du test aux étudiants et aux instructeurs et facilitateurs en simulation et qu'il a fixé la date de test du comité d'entrevue.
2. Le directeur de programme doit s'assurer qu'un des conseillers médicaux de l'école est présent durant le test du comité d'entrevue.
3. Les étudiants doivent choisir au hasard six (6) questions, à même une enveloppe, auxquelles ils devront répondre devant les membres du comité d'entrevue.
4. Avant de répondre à n'importe quelle question, on donnera un certain temps aux étudiants pour réfléchir à leur réponse et pour répondre quand ils sont prêts.
5. Les questions seront annotées par l'équipe du comité d'entrevue.
6. Si un étudiant ne répond pas correctement à au moins quatre (4) questions, il sera tenu de faire une reprise en répondant à au moins trois (3)

questions. Retesting will be done at a later date; and the physician may leave this evaluation at the discretion of the instructor; by choosing not to attend.

autres questions. La reprise du test aura lieu à une date ultérieure; et le médecin peut laisser cette évaluation à la discrétion de l'instructeur; en choisissant de ne pas y assister.

Electronic Competency Tracking Requirements	Exigences de suivi électronique des compétences
Effective Date: 23 Sept 2021	Date d'entrée en vigueur: 23 sept 2021
Revision/Review Date: 18 Nov 2024	Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd	Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

In order for Medavie HealthEd staff to effectively track learner performance in the simulation, clinical and practicum settings, as well as to assess when program completion requirements are met, learners are required to provide accurate and timely electronic competency reporting.

The effectiveness and timeliness of electronic reporting is paramount to a paramedic's role as a healthcare provider and thus, similar expectations are placed on Medavie HealthEd learners.

Following a skill or scenario evaluation, learners are required to complete an electronic record using the electronic competency tracking software. Failure of a learner to maintain accurate records could result in disciplinary action up to and including dismissal from their program.

PROCEDURE – PCP, ACP and CCP

Simulation Setting

1. Following the completion of a skill or scenario evaluation in the simulation setting, learners are required to complete the corresponding skill form and/or lab call record on the electronic competency tracking software.
2. Learners are required to complete the appropriate form, regardless of whether they

POLITIQUE

Afin que Medavie ÉduSanté puisse réaliser un suivi efficace de la performance des étudiants dans le cadre des simulations et des stages cliniques et pratiques, ainsi qu'évaluer si les exigences du programme sont atteintes, les étudiants doivent fournir des dossiers électroniques exacts sur les compétences évaluées, et ce, en temps opportun.

En tant que fournisseurs de soins de santé, les travailleurs paramédicaux se doivent de produire des dossiers électroniques avec efficacité et en respectant les échéances. C'est pourquoi la même exigence est attendue des étudiants de Medavie ÉduSanté.

À la suite de l'évaluation d'une compétence ou d'un scénario, les étudiants doivent remplir un dossier électronique à l'aide du logiciel de suivi électronique des compétences. Tout étudiant qui omet de tenir des dossiers exacts s'expose à des mesures disciplinaires pouvant mener au renvoi du programme.

PROCÉDURE – PSP, PSA et PSC

Simulations

1. À la suite de l'évaluation d'une compétence ou d'un scénario dans le cadre des simulations, les étudiants doivent remplir le formulaire correspondant à la compétence en question et/ou le dossier d'appel du laboratoire à l'aide du logiciel de suivi électronique des compétences.
2. Les étudiants doivent remplir le formulaire approprié, qu'ils aient ou non réussi l'évaluation.

were successful in the evaluation or not. A learner's electronic record will be compared against their Scenario Competency Tracking Form to ensure all records were completed.

3. Learners are then required to have their simulation evaluator sign off the electronic record. Every effort should be made to have this step completed prior to leaving the campus at the end of the day.
4. If this step cannot be completed prior to leaving the campus at the end of the day, it is the learner's responsibility to complete the record and submit it to the simulation evaluator via the web portal prior to 11:59pm the same day.

Barring extenuating circumstances should a learner fail to complete the submission step prior to the 11:59pm deadline, the learner is still required to submit the record, however, any successful competencies associated with the submission will not be allocated to the learner's required totals. The determination of an extenuating circumstance will be at the discretion of the lead instructor, or Program Manager.

Clinical/Practicum Settings

1. Following the completion of a skill or scenario evaluation in the clinical/practicum domain, learners are required to complete the corresponding skill form and/or lab call record on the electronic competency tracking software.
2. Learners are required to complete the appropriate form, regardless of whether they were successful in the evaluation or not. Learners are required to complete a Call Record form for all

Le dossier électronique de l'étudiant sera comparé à son formulaire de suivi des compétences lié au scénario afin de s'assurer que tous les dossiers ont été fournis.

3. Les étudiants doivent ensuite demander à l'évaluateur de la simulation de signer le dossier électronique. Les étudiants doivent faire tout leur possible pour que cette étape soit effectuée avant leur départ du campus à la fin de la journée.
4. S'il leur est impossible d'effectuer cette étape avant de quitter le campus à la fin de la journée, les étudiants ont la responsabilité de remplir le dossier et de le soumettre à l'évaluateur de la simulation sur le portail Web avant 23 h 59 la même journée.

À moins de circonstances exceptionnelles si un étudiant omet de soumettre le dossier avant l'échéance de 23 h 59, il devra tout de même soumettre le dossier, mais toute compétence réussie associée au dossier ne sera pas ajoutée au nombre total de compétences acquises par l'étudiant. La pertinence des circonstances exceptionnelles sera déterminée par l'instructeur principal ou le gestionnaire du programme.

Stages cliniques et pratiques

1. À la suite de l'évaluation d'une compétence ou d'un scénario dans le cadre des stages cliniques et pratiques, les étudiants doivent remplir le formulaire correspondant à la compétence en question et/ou le dossier d'appel du laboratoire à l'aide du logiciel de suivi électronique des compétences.
2. Les étudiants doivent remplir le formulaire approprié, qu'ils aient ou non réussi l'évaluation. Les étudiants doivent remplir un formulaire Enregistrement d'appel pour toutes les

patient encounters, even if no competencies are being attached.

3. For clinical placements, learners are required to have their preceptor sign off the electronic record. This must be completed prior to the end of the shift. There is no guarantee that a learner will be placed with the same preceptor for future shifts, thus it is mandatory to have all records signed off prior to the end of each shift.
4. For practicum placements, if learners are not able to have their records signed off by their preceptor prior to the end of shift, they must ensure that the record is signed off before the end of the rotation in which the call occurred.
5. Barring extenuating circumstances, should a learner fail to have a record signed off prior to the above deadlines, the learner is still required to submit the record, however, any successful competencies associated with the submission will not be allocated to the learner's required totals. The determination of an extenuating circumstance will be at the discretion of the lead instructor, or Program Manager.

rencontres avec des patients, même si aucune compétence n'y est associée.

3. Dans le cas des stages cliniques, les étudiants doivent demander à leur précepteur de signer le dossier électronique, et ce, avant la fin du quart de travail. Comme il n'est pas garanti que l'étudiant aura le même précepteur lors des quarts de travail suivants, il est obligatoire de faire signer tous les dossiers avant la fin de chaque quart.
4. Dans le cas des stages pratiques, si les étudiants ne sont pas en mesure de faire signer leurs dossiers par leur précepteur avant la fin du quart de travail, ils doivent s'assurer d'effectuer cette étape avant la fin du stage pendant lequel la visite a eu lieu.
5. À moins de circonstances exceptionnelles, si un étudiant omet de faire signer le dossier avant les échéances mentionnées ci-dessus, il devra tout de même soumettre le dossier, mais toute compétence réussie associée au dossier ne sera pas ajoutée au nombre total de compétences acquises par l'étudiant. La pertinence des circonstances exceptionnelles sera déterminée par l'instructeur principal ou le gestionnaire du programme.

Institutional Clinical Evaluations - Évaluations cliniques institutionnelles-étudiants

Effective Date: 01 Aug 2012

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Revision/Review Date: 18 Nov 2024

Date de révision/revue: 18 Nov 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy provides the guidelines for the completion of the Hospital Clinical Preceptorship component of the program a learner is attending.

POLITIQUE

La présente politique vise à présenter les lignes directrices qui s'appliquent au volet du programme d'études de l'étudiant portant sur le préceptorat clinique en milieu hospitalier.

PROCEDURE – PCP, ACP and CCP

PROCÉDURE – PSP, PSA et PSC

1. The learner is to review the Clinical Documentation Guidelines section of the Preceptor Manual to become familiar with the expectations that are placed upon them for the completion of this component of their program.
2. The learner has accepted responsibility for understanding the completion requirements for this component of the program upon signing their contract to enter the institution.
3. For a learner to successfully complete this component of the program their preceptor must have approved all of the "C – performance environment competencies" twice indicating the learner is competent in the skill or procedure. This means the learners would have successfully completed each skill or procedure a minimum of twice independently.
4. A learner may proceed from the clinical environment to the practicum environment for the purpose of obtain "C" performance environment competencies. This will be permitted based upon the learner completing hours in the clinical environment and possessing
1. L'étudiant doit passer en revue la section sur les lignes directrices en matière de documentation clinique qui se trouve dans le manuel du précepteur afin de prendre connaissance des attentes à son égard lors de ce volet du programme.
2. L'étudiant a accepté toute responsabilité liée à la compréhension des exigences à remplir pour terminer ce volet du programme lorsqu'il a signé son contrat d'admission à l'école.
3. Afin qu'un étudiant réussisse ce volet du programme, son précepteur doit approuver deux (2) fois toutes les « compétences dans les environnements de rendement cliniques (C) » pour indiquer que l'étudiant maîtrise la compétence ou la procédure en question. Autrement dit, cela signifie que l'étudiant aura réussi chaque compétence ou procédure au moins deux (2) fois de façon indépendante.
4. Un étudiant peut passer de l'environnement clinique à l'environnement ambulancier pour l'atteinte des compétences dans les environnements de rendement « C ». Cette possibilité sera permise si l'étudiant complète des heures dans l'environnement clinique et démontre que sa maîtrise des compétences

outstanding “C” performance environment competencies.

dans les environnements de rendement « C » est exceptionnelle.

5. If a learner is unsuccessful at having all the skills and procedures that are required in the “C – performance environment” approved they will be required to continue in the clinical and/or practicum setting until they are successful, or it is determined that they will not be successful.

5. Si un étudiant ne réussit pas toutes les compétences et procédures requises pour satisfaire aux environnements de rendement « C », il devra poursuivre son stage en milieu clinique ou ambulancier jusqu'à ce qu'il réussisse ou que l'on détermine qu'il ne réussira pas.

Please refer to Policy 9- 140 – Incomplete Clinical/Ambulance Practicum Grade for determining a learner who will not be successful at obtaining the required “C performance environment sign offs.

Veuillez consulter la Politique 9-140 – Note incomplète pour le stage en milieu clinique / ambulancier pour déterminer si un étudiant ne réussira pas à obtenir les approbations nécessaires confirmant la maîtrise des compétences dans les environnements de rendement « C ».

Ambulance Practicum Evaluation - Evaluation des stages sur l'ambulance Learners - étudiant

Effective Date: 01 Aug 2012

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Revision/Review Date: 18 Nov 2024

Date de révision/revue: 18 Nov 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy provides the guidelines for the completion of the Ambulance Practicum component of the program a learner is attending.

POLITIQUE

La présente politique vise à présenter les lignes directrices qui s'appliquent au stage en milieu ambulancier du programme dans lequel un étudiant étudie.

PROCEDURE – PCP and ACP

1. The learner is to review Practicum Documentation Guidelines section of the Preceptor Manual to become familiar with the expectations that are placed upon them for the completion of this component of their program.
2. The learner has accepted responsibility for understanding the completion requirements for this component of the program, when they signed their contract to enter the institution
3. For a learner to successfully complete this component of the program their preceptor must have approved all of the “P – performance environment competencies” twice indicating the learner is competent in the skill or procedure. This means the learners would have successfully completed each skill or procedure a minimum of twice independently.
4. If a learner is unsuccessful at having all the skills and procedures that are required in “P – performance environment” signed off, they will be required to continue in the ambulance practicum until they are successful, or it is determined that they will not be successful.

PROCÉDURE – PSP et PSA

1. L'étudiant doit passer en revue la section sur les lignes directrices en matière de documentation clinique qui se trouve dans le manuel du précepteur afin de prendre connaissance des attentes à son égard lors de ce volet du programme.
2. L'étudiant a accepté toute responsabilité liée à la compréhension des exigences à remplir pour terminer ce volet du programme lorsqu'il a signé son contrat d'admission à l'école.
3. Afin qu'un étudiant réussisse ce volet du programme, son précepteur doit approuver deux (2) fois toutes les « compétences dans les environnements de rendement de préceptorat (P) » pour indiquer que l'étudiant maîtrise la compétence ou la procédure en question. Autrement dit, cela signifie que l'étudiant aura réussi chaque compétence ou procédure au moins deux (2) fois de façon indépendante.
4. Si un étudiant ne réussit pas toutes les compétences et procédures requises pour satisfaire aux environnements de rendement « P », il devra poursuivre son stage dans le milieu ambulancier jusqu'à ce qu'il réussisse ou que l'on détermine qu'il ne réussira pas.

5. Please refer to Policy 9- 140 – Incomplete Clinical/Ambulance Practicum Grade for determining a learner who will not be successful at obtaining the required “P – performance environment” sign offs.
5. Veuillez consulter la Politique 9-140 – Note incomplète pour le stage en milieu clinique / ambulancier pour déterminer si un étudiant ne réussira pas à obtenir les approbations nécessaires faisant foi de la maîtrise des compétences dans les environnements de rendement « P ».

Note: ACP learners are completing the ambulance practicum time while they continue to work full time in their own jobs. They must complete a minimum of one 12 hour shift per week for a total of 42 shifts.

Nota : Les étudiants du programme de PSA doivent effectuer leur stage en milieu ambulancier tout en continuant de travailler à plein temps. Ils doivent consacrer à leur stage au moins douze (12) heures par quart par semaine jusqu'à ce qu'ils aient fait 42 quarts de travail au total.

This situation could allow for the placement of two learners with one preceptor; the preceptor takes two learners, but each learner goes out at different time each week, they are never together on the truck with the one preceptor (e.g. Learners Bob and Jane are assigned to Preceptor Joe. Preceptor Joe is working Tuesday (Day), Wednesday (Day), Thursday (Night) and Friday (Night) – Learner Bob goes on shift for Joe's Tuesday (Day) and then Learner Jane goes on shift for Joe's Thursday (Night); thus allowing one preceptor to have more than one learner from the institution).

Cette situation pourrait permettre de placer deux (2) étudiants avec un précepteur; le précepteur est responsable de deux (2) étudiants, mais chaque étudiant travaille à différents moments dans la semaine; ils ne sont jamais ensemble dans le véhicule avec le précepteur (p. ex. les étudiants Bob et Jane sont jumelés au précepteur Joe. Le précepteur Joe travaille mardi (de jour), mercredi (de jour), jeudi (de nuit) et vendredi (de nuit) – l'étudiant Bob travaille avec Joe mardi durant son quart de jour, puis l'étudiante Jane travaille avec Joe jeudi durant son quart de nuit; ce qui permet ainsi au précepteur d'encadrer un étudiant de l'école à la fois).

Mid Term and Final Skills Evaluation**Évaluation des compétences de mi-session et finale****Effective Date:** 01 Aug 2012**Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Revision/Review Date:** 18 Nov 2024**Date de révision/revue:** 18 Nov 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

This policy applies to all programs offered at Medavie HealthEd. The skills evaluation process is to be completed by instructor and or simulation facilitators for Medavie HealthEd. This process is completed prior to learners attending the ambulance practicum component of their program.

POLITIQUE

La présente politique s'applique à tous les programmes offerts par Medavie ÉduSanté. L'instructeur et les facilitateurs en simulation doivent mettre en œuvre le processus d'évaluation des compétences au nom de Medavie ÉduSanté. Ce processus doit avoir lieu avant que les étudiants commencent leur stage en milieu ambulancier dans le cadre de leur programme.

PROCEDURE PCP, ACP and CCP

1. The Program Manager, in consultation with the Lead Instructor will establish the dates for the skills evaluation. Then, schedule simulation facilitators and learners accordingly.
2. The skills evaluation involves the prior random selection of a specific number of skills the learner is to be tested on. Learner is responsible to be prepared for evaluation of all skills they developed throughout the program.
3. Learners are expected to arrive prepared to complete their evaluation on the scheduled date.
4. The instructor or simulation facilitator must ensure that learners have access to the testing room and equipment prior to the actual test. The learner must be asked to bring to the attention of the examiner any missing equipment.
5. There is to be no intervention or prompting during the evaluations by the instructor or

PROCÉDURE – PSP, PSA et PSC

1. Le directeur de programme, en consultation avec l'instructeur principal, établira les dates de l'évaluation des compétences et l'horaire des évaluations pour les facilitateurs en simulation et les étudiants, en conséquence.
2. Dans le cadre de l'évaluation des compétences, il y aura, au préalable, une sélection aléatoire d'un nombre précis de compétences sur lesquelles les étudiants seront évalués. Les étudiants sont responsables de se préparer pour l'évaluation de toutes les compétences qu'ils ont acquises tout au long de leur programme d'études.
3. Les étudiants doivent arriver prêts pour faire leur évaluation à la date prévue.
4. L'instructeur ou le facilitateur en simulation doit veiller à ce que les étudiants aient accès à la salle de test et à l'équipement avant le test. On doit demander aux étudiants d'aviser l'évaluateur s'il manque du matériel.
5. Durant le scénario, toute intervention ou aide est interdite de la part de l'instructeur ou du facilitateur

simulation facilitator. It is critical that the learner is allowed the opportunity to work through the decision making process independently. The instructor or simulation facilitator may question the learner following the scenario if there are any areas that require clarification.

en simulation. Il est essentiel de permettre à l'étudiant de suivre le processus de prise de décision de façon indépendante. Après le scénario, l'instructeur ou le facilitateur en simulation peut poser des questions à l'étudiant, si certains aspects du scénario doivent être clarifiés.

6. Skills are obtained from the skills list and scored based on the point's award for each skill. To be successful at each skill the learner must obtain the minimum score identified on the skills sheet, without obtaining any critical failures. Learners are provided with two opportunities to successfully complete the skills.
6. Les compétences sont obtenues à partir de la liste des compétences et un nombre de points est accordé pour chaque compétence. Pour réussir chacune des compétences, l'étudiant doit obtenir la note minimale indiquée sur la fiche de compétences, sans échecs majeurs. Les étudiants ont deux (2) essais pour réussir leurs compétences.
7. All re-tests are to be conducted by an instructor other than the original instructor or simulation facilitator, who gave the learner an unsuccessful grade, unless a learner requests the same instructor or simulation facilitator.
7. Toutes les reprises doivent être évaluées par un instructeur autre que l'instructeur ou le facilitateur en simulation qui a initialement attribué un échec à l'étudiant. Un étudiant peut demander que le même instructeur ou facilitateur en simulation évalue sa reprise, si tel est son choix.

Retesting of Candidates

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Re-tester les candidats

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

If necessary, candidates will be retested on the theory and/or practical test within 1 to 7 business days of the original test. The date of the retest will be established by the instructor and will be based upon availability of resources, as determined by Medavie HealthEd.

Extensions may be considered based on extenuating circumstances. Written requests are to be submitted to the Lead Instructor by the learner within the 5 day limit.

Candidates repeating a practical test are to be re-tested by different evaluators for the second attempt when possible. A learner may request the same evaluator; however, by requesting the same evaluator, the learner will not be permitted to appeal the results on the basis of being tested by the same evaluator.

POLITIQUE

Si nécessaire, les candidats feront une reprise du test théorique ou pratique dans les sept (7) jours ouvrables suivant la date du test original. La date de la reprise sera fixée par l'instructeur en fonction de la disponibilité des ressources, telle qu'il a été établi par Medavie ÉduSanté.

Il est possible de considérer une prolongation en cas de circonstances atténuantes. Un étudiant doit remettre une demande écrite à cette fin à son instructeur principal dans les cinq (5) jours suivant le test original.

Les candidats qui font la reprise d'un test pratique doivent être évalués par un évaluateur différent de celui qui les a évalués à leur premier essai, si possible. Un étudiant peut demander d'être évalué par le même évaluateur, cependant, dans ce cas-là, l'étudiant ne sera pas autorisé à porter en appel ses résultats en invoquant qu'il a été évalué par le même évaluateur.

Oral Testing

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Test oral

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

There will be absolutely NO oral tests administered for any written tests required for any Medavie HealthEd Paramedicine program.

POLITIQUE

Absolument AUCUN test oral ne sera permis dans le cadre de tout test écrit, et ce, quel que soit le programme de paramédecine offert par Medavie ÉduSanté.

Projects (ACP)

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Projets (PSA)

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy sets the standardized format with respect to assigning projects. The purpose of a project is to help learners broaden their understanding of the material presented during the program. The passing mark for a project will be 80%, or higher.

Projects account for 5% of the learners overall mark in the program they are attending.

PROCEDURE – PCP, ACP and CCP

1. The instructor, at their discretion, will assign projects to learners. This may be done on an individual, or group basis.
2. Marks assigned to projects will be based out of 100% and will apply to the individual, or group.
3. Learners must be aware that there is potential for them to fail the overall program if they do not maintain an average 80% on all projects.

POLITIQUE

La présente politique vise à établir la procédure standard pour attribuer des projets aux étudiants. Le but d'un projet est d'aider les étudiants à améliorer leur compréhension de la matière présentée dans le cadre du programme. La note de passage pour un projet sera d'au moins 80 %.

Les projets valent 5 % de la note globale de leur programme d'études.

PROCÉDURE – PSP, PSA et PSC

1. L'attribution des projets à des étudiants se fera à la discrétion de l'instructeur et peut être réalisée sur une base individuelle ou en groupe.
2. Les projets sont évalués sur 100 points et les notes seront accordées à une personne ou à un groupe.
3. Les étudiants doivent savoir qu'ils risquent d'échouer à l'ensemble du programme s'ils n'obtiennent pas une moyenne de 80 % à tous les projets.

Probationary Status

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Statut Probatoire

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy establishes the guidelines that will be used to place a learner on Probationary Status, should that learner not maintain adequate test marks during the program.

PROCEDURE

1. It applies to any learner that
 - a. PCP
 - i. has exercised their second (2nd) failure for any module.
 - b. ACP
 - i. has exercised their second (2nd) failure for any test.
2. The learner will be placed on probationary status for the remainder of the program.
3. The learner shall meet with a senior manager and the lead instructor to discuss the options available and sign a Learning Contract, which outlines what is expected of the learner.
4. Follow up meeting dates may be established to assess the progress of the learner and to make adjustments to the objectives, as necessary.
5. The contract and any other information relating to the probationary learner will be maintained on his/her file, but will not be shown on any transcripts of the program provided the learner successfully completes the program.

POLITIQUE

La présente politique vise à établir les lignes directrices servant à mettre un étudiant en période d'essai scolaire, si cet étudiant n'a pas obtenu les notes adéquates à ses tests durant le programme.

PROCÉDURE

1. S'applique à tous les étudiants qui
 - a. Formation PSP
 - i. ont connu un deuxième (2^e) échec dans un module donné.
 - b. Formation PSA
 - i. ont connu un deuxième (2^e) échec dans un test donné.
2. L'étudiant sera mis en période d'essai scolaire pour le reste du programme.
3. L'étudiant devra rencontrer le gestionnaire principal et l'instructeur principal pour discuter de ses options et pour signer un contrat d'apprentissage qui énonce les attentes à son endroit.
4. Des dates de rencontre peuvent être fixées pour évaluer le progrès de l'étudiant et pour modifier les objectifs, si nécessaire.
5. Le contrat et toute autre information concernant l'étudiant mis en période d'essai scolaire devraient être versés dans son dossier, mais n'apparaîtront sur aucun bulletin de notes de son programme, à condition que l'étudiant réussisse le programme.

PCP/ACP Requirements	Program	Completion	Conditions d'achèvement du programme – PSP/PSA
Effective Date:	01 Aug 2012		Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Revision/Review Date:	18 Nov 2024		Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approved by:	President Medavie HealthEd		Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy identifies the requirements for learners to complete the PCP and ACP programs.

Each program offered by Medavie HealthEd follows a similar teaching and learning format of instruction. Following the principles of adult learning, each program employs multiple learning styles and techniques to ensure learners thoroughly comprehend the curriculum. Styles used include, didactic learning, skills learning through simulation sessions and practical through hands on patient care in the clinical/hospital and ambulance operations settings.

PROCEDURE

1. In the didactic setting, the learner is introduced to a number of academic issues including medico legal, patient assessment and the pathophysiology of medical and traumatic illnesses or injuries. The learner is evaluated for academic knowledge through class participation, projects, quizzes, tests and examinations. This portion of the program encompasses class hours, as well as self-directed learning and the “A” and “X” performance environment competencies found in the NOCP for Paramedicine.

POLITIQUE

La présente politique vise à définir les exigences auxquelles les étudiants doivent satisfaire pour réussir les programmes de PSP et de PSA.

Dans chaque programme offert par Medavie ÉduSanté, le format d'enseignement et d'apprentissage est similaire. Grâce à l'application des principes de l'apprentissage des adultes, chaque programme emploie de multiples styles et techniques d'apprentissage pour s'assurer que les étudiants comprennent parfaitement la matière enseignée. Parmi les styles utilisés, mentionnons l'apprentissage didactique, l'acquisition de compétences grâce à des simulations et l'expérience pratique acquise par la prestation directe de soins aux patients dans le milieu clinique/hospitalier, ainsi que dans le milieu ambulancier.

PROCÉDURE

1. Dans le cadre didactique, on présente aux étudiants un certain nombre de sujets d'intérêt, notamment l'évaluation médico-légale, l'évaluation du patient et la physiopathologie des affections médicales et des traumatismes. La participation des étudiants en classe, les projets qu'ils réalisent, les tests éclair, tests et évaluations sont des moyens utilisés pour évaluer les connaissances acquises des étudiants. Ce volet du programme comprend les heures d'enseignement en classe, ainsi que l'apprentissage autodidacte et les compétences dans les environnements de rendement « A » et « X » qui se trouvent dans le PNCP relatif à la paramédecine.

To successfully complete this component of the program the learner must maintain an overall course average of 80% based on the specific program requirements.

Pour réussir ce volet du programme, l'étudiant doit maintenir une moyenne globale de 80 % dans les cours, en fonction des exigences particulières du programme.

2. **In the simulation sessions, the learner is provided with the opportunity to practice and perform skills specific to their competency level. To ensure competency is achieved, the learner must successfully perform each of the required competencies to the prescribed minimum. Furthermore, they are evaluated on their performance of multiple scenarios which requires the use and correct applicable of multiple skills, thus simulating real scenarios they will encounter in their clinical settings.**

This portion of the program encompasses the simulation hours for the program, as well as self-directed learning and the “S”, “C” and “P” performance environment competencies found in the NOCP for Paramedicine. Refer to Policy No. 8-80 Essential Skills and Scenario Evaluations, Policy No. 8-90 Final Scenario Evaluations and Policy No. 8-130 Final Skills Evaluation for more details on evaluations in the simulation session.

3. The clinical component of the program provides the learner with a concentrated period of practical training in a controlled institutional environment. The goal is to develop the learner's ability to accurately assess and meet the needs of patients, in both an emergent and non-emergent setting.

The learner develops his/her competencies, specific to the clinical setting, under the direct supervision of the institutional staff (e.g. physicians, nurses, respiratory therapists, or other qualified health care professionals). The assigned preceptor engages in one-to-one evaluations of the learner using the evaluation tools provided by the institution. This review and analysis of patient care aids the learner in

2. **Durant les séances de simulation, l'étudiant aura l'occasion de mettre en pratique et d'exécuter les compétences propres à son niveau de compétence. Pour réussir le niveau de compétence attendu, l'étudiant doit démontrer avec succès chacune des compétences requises en fonction du minimum requis. De plus, le rendement de l'étudiant est évalué lors de multiples scénarios qui nécessitent l'utilisation et l'application adéquate des multiples compétences, simulant ainsi des scénarios réels qu'ils rencontreront dans le milieu clinique.**

Ce volet du programme comprend les heures de simulation selon le programme, ainsi que l'apprentissage autodidacte et les compétences dans les environnements de rendement « S », « C » et « P » qui se trouvent dans le PNCP en matière de paramédecine. Veuillez consulter la Politique 8-80 – Évaluation des compétences essentielles et des scénarios, la Politique 8-90 – Évaluation finale des scénarios et la Politique 8-130 – Évaluation finale des compétences, pour obtenir plus de précisions sur les évaluations durant la séance de simulation.

3. Le volet clinique du programme permet à l'étudiant de se concentrer sur la formation pratique dans un environnement contrôlé d'un établissement. L'objectif est de développer la capacité de l'étudiant à évaluer précisément les besoins des patients et d'y répondre, à la fois pour les cas urgents et non urgents.

L'étudiant développe ses compétences propres au milieu clinique, sous la supervision directe du personnel de l'établissement (p. ex. les médecins, les infirmières, les inhalothérapeutes ou autres professionnels de la santé qualifiés). Le précepteur désigné fait passer des évaluations individuelles aux étudiants à l'aide des outils d'évaluation fournis par l'école. Cet examen et cette analyse des soins aux patients aident

developing the skills and abilities needed to enter professional practice in the future.

To successfully complete this component of the program the learner must:

- Meet the minimum hours associated with the clinical setting as per their specific program
- Meet the minimum number of successful attempts for clinical-based competencies as per their specific program

In the event that a learner receives an incomplete or failure in a clinical rotation, the right to complete, or not complete supplemental hours, is at the discretion of Medavie HealthEd. Attitude, commitment, dedication, skills competency and the demonstration of initiative are the primary factors, influencing the successful completion of the clinical sessions.

This portion of the program encompasses clinical hours, as well as self-directed learning and the “C” performance environment competencies found in the NOCP for Paramedicine. Please refer to Policy No. 8-100 Institutional Clinical Evaluations (Learners) for more details on evaluations in the clinical setting.

Learners, who complete all the hours required for this component of the program, without successfully obtaining all the required competencies, may be permitted to obtain the outstanding competencies in a high fidelity simulation. For details regarding this process please see Policy No. 8 – 210 – High Fidelity Competency Attainment.

The ambulance practicum component of the program provides the learner with a concentrated period of practical field experience with an ambulance service; and focuses on the learner’s ability to assess and meet the needs of patients, in both emergent and non-emergent situations.

During these sessions, the learner will develop his/her competencies, specific to the ambulance

l'étudiant à acquérir les compétences et les aptitudes nécessaires pour éventuellement exercer sa profession.

Pour réussir ce volet du programme, l'étudiant doit :

- Atteindre le nombre minimal d'heures associé au stage clinique dans le programme suivi;
- Atteindre le nombre minimal de tentatives réussies pour les compétences cliniques dans le programme suivi.

Si un étudiant reçoit un bilan incomplet ou un échec au cours d'un stage clinique, le droit de faire ou non des heures supplémentaires est à la discrétion de Medavie ÉduSanté. L'attitude, l'engagement, le dévouement, la compétence et la prise d'initiatives sont les principaux facteurs permettant de réussir les séances cliniques.

Ce volet du programme englobe les heures cliniques, ainsi que l'apprentissage autodidacte et les compétences dans les environnements de rendement « C » du PNCP en matière de paramédecine. Veuillez consulter la Politique 8-100 – Évaluations cliniques de l'école (étudiants) pour obtenir des précisions sur les évaluations en milieu clinique.

Les étudiants qui ont fait toutes les heures prévues pour ce volet du programme sans réussir toutes les compétences requises pourraient avoir l'autorisation de faire évaluer leurs compétences manquantes lors d'une simulation haute fidélité. Pour obtenir des précisions sur ce processus, veuillez consulter la Politique 8-210 – Acquisition des compétences par simulation haute fidélité.

Le volet du programme en milieu ambulancier permet à l'étudiant de faire un court stage pour acquérir de l'expérience pratique sur le terrain au sein d'un service ambulancier pour que l'étudiant dispose de la capacité nécessaire pour évaluer l'état des patients et de répondre à leurs besoins, à la fois pour les cas urgents et non urgents.

Au cours de ces séances, l'étudiant développera ses compétences, plus particulièrement durant le stage

practicum session, under the direct supervision of the paramedic preceptor. The preceptor engages in one-to-one evaluations of the learner using the evaluation tools provided by the institution. This review and analysis of patient care will help the learner to form a knowledge base for professional practice in the future.

Ultimately, this represents the capstone of the teaching/learning experience as it is designed to help the learner transition successfully into the role of the paramedic practitioner.

To successfully complete this component of the program the learner must:

- Meet the minimum hours associated with the practicum setting as per their specific program
- Meet the minimum number of successful attempts for practicum-based competencies as per their specific program
- Have successfully achieved a passing grade, as per the scoring system associated with the CompTracker software, on a minimum of 12 of their last 15 ambulance calls
- Have a minimum of 10 weekly evaluations (8 for DND PCP program learners) with the most recent evaluation having a score of 5 or higher.

In the event of an incomplete or failure of this component, the right to complete supplemental hours is at the discretion of Medavie HealthEd. Attitude, commitment, dedication, skills competency and demonstrating initiative are the major factors, which influence successful completion of the ambulance practicum session.

This portion of the program encompasses the practicum hours, as well as self-directed learning and the “P” performance environment competencies found in the NOCP for Paramedicine. Please refer to Policy No. 8-110 Ambulance Practicum Evaluations (Learners) for more details on evaluations in the practicum setting.

en milieu ambulancier, sous la supervision directe du précepteur paramédical. Le précepteur fait passer des évaluations individuelles aux étudiants à l'aide des outils d'évaluation fournis par l'école. Cet examen et cette analyse des soins aux patients aideront l'étudiant à acquérir les connaissances de base nécessaires pour éventuellement exercer sa profession.

En définitive, ce stage représente le fondement de l'expérience d'enseignement / d'apprentissage puisqu'il vise à aider l'étudiant à faire une transition réussie dans son rôle de praticien paramédical.

Pour réussir ce volet du programme, l'étudiant doit :

- Atteindre le nombre minimal d'heures associé au stage pratique dans le programme suivi;
- Atteindre le nombre minimal de tentatives réussies pour les compétences pratiques dans le programme suivi;
- Obtenir la note de passage, selon le système de notation associé au logiciel CompTracker, pour un minimum de 12 de ses 15 appels à bord d'une ambulance;
- Avoir effectué au moins 10 évaluations hebdomadaires (8 pour les étudiants de la formation en soins primaires du MDN) et avoir obtenu une note de 5 ou plus lors de l'évaluation la plus récente.

Si un étudiant reçoit un bilan incomplet ou un échec au cours de ce volet, le droit de faire ou non des heures supplémentaires est à la discrétion de Medavie ÉduSanté. L'attitude, l'engagement, le dévouement, la compétence et la prise d'initiatives sont les principaux facteurs permettant de réussir le stage en milieu ambulancier.

Ce volet du programme englobe les heures de stage, de même que l'apprentissage autodidacte et les compétences dans les environnements de rendement « P » de correspondants du PNCP en matière de paramédecine. Veuillez consulter la Politique 8-110 – Évaluations du stage en milieu ambulancier (étudiants) pour obtenir des précisions sur les évaluations du stage en milieu ambulancier.

Learner, who complete all the hours required for this component of the program, without successfully obtaining all the required competencies, may be permitted to obtain the outstanding competencies in a high fidelity simulation. For details regarding this process please see Policy No. 8 – 210 – High Fidelity Competency Attainment.

Les étudiants qui ont fait toutes les heures requises pour ce volet du programme sans réussir toutes les compétences requises pourraient avoir l'autorisation de faire évaluer leurs compétences manquantes lors d'une simulation haute fidélité. Pour obtenir des précisions sur ce processus, veuillez consulter la Politique 8-210 – Acquisition des compétences par simulation haute fidélité.

High Fidelity Competency Attainment**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 18 Nov 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Simulation haute fidélité****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 18 Nov 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

This policy establishes the guidelines that will be utilized on those occasions when a learner is permitted to obtain a competency in a High Fidelity environment.

The normal will be for a learner to complete all of their scheduled clinical and practicum placements in an effort to obtain "C" and "P" performance environment competencies with real patients. However, there may be circumstances under which a learner may not obtain all required competencies during their clinical and/or practicum time. It is under these circumstances that a learner will be permitted to obtain competencies in a high fidelity environment based upon the requirements established in Appendix A of the National Occupational Competency Profile (NOCP) for Paramedicine, as developed by the Paramedic Association of Canada.

PROCEDURE

1. The learner must have completed have all of their scheduled clinical and practicum placements before the institution will permit the learner to obtain competencies in the high fidelity environment.
2. CompTracker must show that the learner is performing at an acceptable level of performance before the institution will permit the learner to obtain competencies in a fidelity environment. An acceptable level of performance is one in which the learner successfully obtained a minimum of 95% of all the "C" and "P" performance environment

POLITIQUE

La présente politique vise à établir les lignes directrices à suivre lorsqu'un étudiant est autorisé à obtenir une compétence dans un environnement haute fidélité.

Normalement, un étudiant doit compléter ses stages prévus en milieu clinique et ambulancier pour réussir les compétences dans les environnements de rendement « C » et « P » avec de vrais patients. Cependant, il pourrait arriver qu'un étudiant ne réussisse pas toutes les compétences requises durant ses stages en milieu clinique et ambulancier. Dans ces circonstances, un étudiant sera autorisé à acquérir ces compétences dans un environnement haute fidélité selon les exigences établies à l'Annexe A du Profil national des compétences du personnel paramédical (PNCP) en matière de paramédecine, développé par l'Association des paramédics du Canada.

PROCÉDURE

1. L'étudiant doit avoir terminé ses stages prévus en milieu clinique et ambulancier avant que l'école lui permette de démontrer la maîtrise de ses compétences dans un environnement de haute fidélité.
2. L'application CompTracker doit montrer que le rendement de l'étudiant est à un niveau acceptable avant que l'école lui permette d'exécuter les compétences voulues dans l'environnement haute fidélité. Pour qu'un étudiant ait un niveau de rendement acceptable, il doit avoir obtenu une note minimale de 95 % pour toutes les compétences

competencies on real patients in the clinical and/or practicum setting, as well as maintained a score of 3 or higher on 12 of their last 15 patient contacts in the practicum setting. This information will be verified by the Coordinator of Clinical and Practicum Placement, the Program Manager, or the learners Lead Instructor.

dans les environnements de rendement « C » et « P » avec de vrais patients dans le milieu clinique ou ambulancier, de même qu'une note de 3 ou plus pour les 12 patients traités sur les 15 derniers patients vus dans le cadre du stage. Cette information sera vérifiée par le coordonnateur des placements cliniques et ambulanciers, le directeur de programme ou l'instructeur principal de l'étudiant.

3. Next, the learners Lead Instructor and/or simulation facilitators will set up to high fidelity simulation(s) the learner requires to obtain their outstanding competencies. The high fidelity simulations must comply with the requirements established in Appendix A of the NOCP for Paramedicine, as developed by the Paramedic Association of Canada. The Coordinator of Clinical and Practicum Placement or the Program Manager will ensure that the Lead Instructor and/or Simulation Facilitators are provided with a copy of Appendix A, as well as review the requirements of Appendix A with them.
 4. The Coordinator of Clinical and Practicum Placements or the Program Manager will advise the Lead Instructor and/or Simulation Facilitators of which outstanding competencies the learner may be performed in the high fidelity environment.
 5. The Lead Instructor and/or Simulation Facilitator will ensure that the simulation they formulate adheres to the requirements established in Appendix A for conducting a high fidelity simulation.
 6. The Lead Instructor and/or Simulation Facilitator will ensure that the learner completes a call record in CompTracker that encapsulates the events of the High Fidelity Simulation.
 7. The Lead Instructor and/or Simulation Facilitator will advise the learner to record the
3. Ensuite, l'instructeur principal ou les facilitateurs en simulation des étudiants planifieront une ou des simulations haute fidélité pour que l'étudiant démontre qu'il maîtrise les compétences manquantes. Les simulations haute fidélité doivent être conformes aux exigences établies à l'Annexe A du PNPC en matière de paramédecine, développé par l'Association des paramédics du Canada. Le coordonnateur des placements cliniques et ambulanciers ou le directeur de programme s'assurera que l'instructeur principal ou les facilitateurs en simulation reçoivent une copie de l'Annexe A et révisent les exigences de l'Annexe A avec les étudiants concernés.
 4. Le coordonnateur des placements cliniques et ambulancier ou le directeur de programme indiquera à l'instructeur principal ou les facilitateurs en simulation quelles compétences manquantes l'étudiant pourra exécuter dans l'environnement haute fidélité.
 5. L'instructeur principal ou le facilitateur en simulation s'assurera que la simulation formulée répond aux exigences établies à l'Annexe A, en ce qui a trait au déroulement d'une simulation haute fidélité.
 6. L'instructeur principal ou le facilitateur en simulation s'assurera que l'étudiant a rempli le registre d'appel dans CompTracker pour résumer les événements de la simulation haute fidélité.
 7. L'instructeur principal ou le facilitateur en simulation demandera à l'étudiant d'inscrire le

term “High Fidelity Simulation” in the Chief Complaint area of the Call Record, as well as the Chief Complaint for the simulation.

terme « Simulation haute fidélité » dans le champ de saisie [Chief Complaint] (motif principal de l’appel) du registre de l’appel, de même que le motif principal de la simulation.

8. The Lead Instructor and/or Simulation Facilitator will advise the learner to attach only those competencies for which the High Fidelity Simulation was completed. **No other competencies are to be attached to this record.**
 9. In the preceptors’ comments section of the Call Record the Lead Instructor and/or Simulation Facilitator will document the reason the competency could not be obtained in the “C” or “P” environment, as well as a statement indicating the learner has completed a full practicum. An example of such a statement is, “Bob Smith a learner enrolled in the PCP Moncton 14-15 program having completed all of their scheduled clinical and practicum placements has been permitted to complete a High Fidelity Simulation due to the fact that he has obtained 95% or more of the required “C” and/or “P” competencies in those environments.”
 10. Next, in the preceptors comment section of the Call Record, the Lead Instructor and/or Simulation Facilitator will document how the High Fidelity Simulation met the criteria established in Appendix A of the NOCP for Paramedicine as established by the Paramedic Association of Canada.
 11. This form will then be audited by an auditor in accordance with our institutions regular practice of verifying sufficient information to validate the competencies that are attached to the Call Record. Please see Policy No 12 – 40 Competency Auditing Paramedicine Programs.
 12. All acquisition of new equipment and/or material shall be approved for use in Medavie
8. L’instructeur principal ou le facilitateur en simulation avisera l’étudiant de joindre au registre seulement les compétences qui ont été exécutées lors de la simulation haute fidélité. **On ne doit joindre aucune autre compétence à ce registre.**
 9. Dans la section des commentaires des précepteurs du registre d’appels, l’instructeur principal ou le facilitateur en simulation doit documenter la raison pour laquelle la compétence n’a pas pu être maîtrisée dans les environnements de rendement « C » ou « P », de même qu’un commentaire indiquant que l’étudiant a terminé ses stages en entier. Voici un exemple de commentaire : Bob Smith, un étudiant inscrit dans le programme PSP 14-15 Moncton a terminé ses stages en milieu clinique ou ambulancier en entier. On lui a permis de faire une simulation haute fidélité vu qu’il a obtenu au moins 95 % dans les environnements de rendement requis « C » ou « P ».
 10. Ensuite, dans la section des commentaires des précepteurs du registre d’appels, l’instructeur principal ou le facilitateur en simulation doit documenter comment la simulation haute fidélité répondait aux exigences établies à l’Annexe A du PNCP en matière de paramédecine, tel qu’il a été établi par l’Association des paramédics du Canada.
 11. Ce formulaire sera ensuite vérifié par un vérificateur conformément à la pratique normale de nos écoles qui est de vérifier s’il y a suffisamment d’information pour valider les compétences qui ont été jointes au registre d’appel. Veuillez consulter la Politique 12- 40 – Vérification des compétences des programmes en paramédecine.
 12. Toute acquisition de nouvel équipement ou de nouveau matériel qu’on veut utiliser dans un

HealthEd program by the President, or their designate.

programme de Medavie ÉduSanté doit être approuvée par le président ou son représentant.

Section 09: Clinical Phase/Phase clinique

Insurance Coverage

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Couverture d'assurance

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

The President, or their designate, of Medavie HealthEd will be responsible to ensure insurance is purchased to cover learners while they attend programs at the institution.

This insurance will include Student Accident Insurance, Errors and Omissions Insurance, as well as Commercial General Liability. In some provinces, the institution will be required to purchase Workers Compensation for learners entering the clinical and practicum environments.

PROCEDURE

1. A senior manager will verify the number of learners attending programs offered at Medavie HealthEd.
2. The senior manager will, on an annualized basis, advise the Insurance companies of the institution's enrollment numbers.
3. Once copies of the insurance certificates are received the senior manager will ensure they are kept on file for access as required.

Note: There is no other insurance coverage offered to learners attending the institution. It is important for learners to note that though they may have full time jobs, the Workers Compensation Board does not protect them while they are attending institution; including on the job

POLITIQUE

Le président de Medavie ÉduSanté, ou son représentant, a la responsabilité de s'assurer qu'une assurance appropriée est achetée pour protéger les étudiants pendant qu'ils participent aux programmes de l'école.

Cette assurance pour étudiants doit comprendre une assurance accidents, une assurance erreurs et omissions, ainsi qu'une assurance responsabilité civile entreprise. Dans certaines provinces, l'école devra se procurer une assurance contre les accidents de travail pour les étudiants oeuvrant dans les milieux cliniques et ambulanciers.

PROCÉDURE

1. Un gestionnaire principal vérifiera le nombre d'étudiants inscrits aux programmes offerts par Medavie ÉduSanté.
2. Le gestionnaire principal communiquera, sur une base annuelle, avec les compagnies d'assurance pour les informer du nombre d'étudiants inscrits à l'école.
3. Une fois que les exemplaires des certificats d'assurance seront reçus, le gestionnaire principal s'assurera qu'ils seront conservés au dossier aux fins d'accès, au besoin.

Remarque : Il n'y a pas d'autres assurances offertes aux étudiants qui fréquentent l'école. Il importe que les étudiants sachent que même s'ils ont un emploi à temps plein, la Commission des accidents du travail (la *Workers Compensation Board*) ne les protège pas pendant qu'ils fréquentent l'école ni pendant le stage (par exemple, stage en milieu hospitalier ou

training (e.g. Hospital and Ambulance Practicum's). As described above, Workers Compensation is only available in those provinces that offer this coverage to learners. ambulancier). Comme décrit précédemment, une indemnisation pour accident de travail n'est disponible que dans les provinces qui offrent cette couverture d'assurance aux étudiants.

Clinical Rotations

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Stages cliniques (rotation)

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

It is the responsibility of the President to ensure that Medavie HealthEd has written Education Placement Agreements with all Hospital/Institutional clinical and ambulance practicum sites.

POLITIQUE

Il incombe au président, ou à son représentant, de s'assurer qu'il existe des Ententes de placements d'étudiants par écrit entre Medavie ÉduSanté et tous les sites hospitaliers ou les établissements offrant des stages cliniques et ambulanciers.

PROCEDURE – EMT, EMR, PCP and ACP

1. All learners will complete clinical rotations as assigned by Medavie HealthEd. The clinical and practicum placement requirements are found in the Preceptor Manual.
2. During the clinical rotation in the emergency department, ambulance service and other related sites, learners are in a learning environment and must not be used to replace regular staff.
3. Learners will be supervised at all times by a preceptor while in the clinical, or ambulance setting.
4. The Coordinator of Clinical & Practicum Placements is responsible for placing learner in their hospital/Institutional clinical and ambulance practicum rotations.
5. The Coordinator of Clinical & Practicum Placements in consultation with the identified staff from the Hospital/Institutional clinical and ambulance practicum sites will schedule the learner with a preceptor.

PROCÉDURE – TUM, RMU, PSP et PSA

1. Tous les étudiants suivront des stages cliniques tels qu'il est établi par Medavie ÉduSanté. Les exigences en matière de stages cliniques et ambulanciers se trouvent dans le Manuel du précepteur (Preceptor Manual).
2. Lors du stage clinique dans un service d'urgences, un service ambulancier et autres sites connexes, les étudiants sont en apprentissage et ne doivent pas remplacer le personnel régulier.
3. Les étudiants seront continuellement supervisés par un précepteur dans le contexte clinique ou ambulancier.
4. Le coordonnateur des placements cliniques et ambulanciers est chargé de trouver un établissement pour que les étudiants puissent effectuer leur stage clinique dans un hôpital/établissement et dans un service ambulancier.
5. Le coordonnateur des placements cliniques et ambulanciers, en consultation avec le personnel désigné des sites où se tiendront les stages cliniques dans un hôpital/établissement et dans un service ambulancier, organisera l'horaire de l'étudiant avec le précepteur désigné.

Termination of Clinical or Ambulance Education Placement Agreements

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 18 Nov 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Résiliation des Contrats de placements éducatifs cliniques / ambulance

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Date de révision/revue: 18 Nov 2024

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy establishes the process to be followed should a clinical organization and/or ambulance service terminate a placement agreement with our institution.

It is the responsibility of the President or their designate, to mitigate the risk associated with the termination of a clinical and/or ambulance placement agreement.

PROCEDURE – EMT, EMR, PCP and ACP

1. Should an organization that is providing a learning environment for learners of Medavie HealthEd advise the institution that they wish to terminate their education placement agreement, with the institution, it will be the responsibility of the President, or their designate, to contact that site to see if there is an issue that can be resolved.
2. If it is an issue that cannot be resolved and the education placement agreement is terminated, it becomes the President, or their designate, responsibility to ensure an alternate site is found for the learners that are displaced.
3. The President, or their designate, will ensure that within 30 days of the termination of the learning that an alternate site has been identified for the learners to continue their Hospital clinical or ambulance practicum placements.

POLITIQUE

La présente politique vise à établir le processus à suivre dans le cas où une organisation clinique ou un service ambulancier mettrait fin à une entente de placement avec notre école.

Le président, ou son représentant, est responsable de réduire les risques liés à la résiliation d'une entente de placement pour stages cliniques ou ambulanciers.

PROCÉDURE – TUM, RMU, PSP et PSA

1. Si une organisation qui fournit un environnement d'apprentissage aux étudiants de Medavie ÉduSanté avise l'école qu'elle souhaite mettre fin à son entente de placements d'étudiants avec l'école, il incombera alors au président, ou à son représentant, de communiquer avec l'établissement concerné pour voir si le problème peut être résolu, le cas échéant.
2. S'il n'est pas possible de résoudre le problème et que l'entente de placements d'étudiants prend fin, le président, ou son représentant, aura la responsabilité de s'assurer de trouver un autre établissement pour les étudiants qui sont touchés.
3. Le président, ou son représentant, doit s'assurer de trouver un site de remplacement pour que les étudiants puissent poursuivre leur stage clinique hospitalier ou ambulancier dans les 30 jours suivant la fin imprévue de leur stage.

4. Any costs associated with sending the learner to an alternate site (i.e. travel, meals and accommodations) will become the responsibility of the learner. However, the President, or their designate, will ensure all efforts are made to keep any costs involved at a minimum for the learners.
4. Tous les coûts associés à l'envoi de l'étudiant vers un autre site (p. ex. déplacement, repas et hébergement) seront assumés par l'étudiant. Toutefois, le président, ou son représentant, fera tout ce qu'il peut pour minimiser les coûts.

Learner Clinical Ratios**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 18 Nov 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Ratios pour étudiants - cliniques****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 18 Nov 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd

POLICY

All clinical rotations will have a 1:1 learner/preceptor ratio.

POLITIQUE

Au cours de tous les stages cliniques, le rapport étudiant-précepteur doit être de 1:1.

Preceptors

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Précepteurs

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Medavie HealthEd is provided with preceptors from the various organizations where learners are placed for learning experiences. Organizations include, but are not limited to, nursing homes, hospitals and ambulance operations. The preferred qualifications of preceptors are:

1. A minimum of 2 years experience at their level of registration; however, it is also recognized that this may not be possible in all circumstances.
2. At minimum, a registration that is equivalent to or above the level of the learner that is being preceptored.
3. Preceptors should have a preceptor workshop from Medavie HealthEd. However, it is understood that because of workloads and other commitments that not all preceptors will have the institutions workshop. Please see procedures below for how to deal with the different situations that maybe encountered.

PROCEDURE**(INSTITUTIONAL/HOSPITAL SETTING):**

1. The Coordinator of Clinical and Practicum Placement will contact the organization taking learners and ask for a preceptor to be assigned. The Coordinator of Clinical and Practicum Placement will make every effort to identify the preceptor in advance of the learner starting their clinical rotation to verify if they have the institutions preceptor workshop. This should take place 4 to 8 weeks in advance of the learner being placed.

POLITIQUE

On met à la disposition de Medavie ÉduSanté des précepteurs de diverses organisations au sein desquelles les étudiants sont placés pour faire leur stage. Comme organisations, il y a notamment des maisons de retraite, des hôpitaux et des services ambulanciers. Les précepteurs doivent idéalement posséder les qualifications suivantes :

1. Avoir au moins deux (2) ans d'expérience dans leur niveau de pratique et être inscrit dans le registre à ce niveau, même si ce n'est pas toujours possible.
2. Être à un niveau de pratique au moins équivalent ou supérieur à celui de l'étudiant qui est en formation.
3. Les précepteurs doivent suivre un atelier de préceptorat de Medavie ÉduSanté. Toutefois, il est entendu qu'en raison de la charge de travail et d'autres engagements, ce ne sera pas tous les précepteurs qui suivront l'atelier de l'école. Veuillez voir les procédures ci-dessous pour gérer les différentes situations possibles.

PROCÉDURE (MILIEU**ORGANISATIONNEL / HOSPITALIER)**

1. Le coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers communiquera avec l'organisation qui doit accueillir les étudiants pour demander le jumelage des étudiants à un précepteur. Le coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers fera ce qu'il peut pour connaître le nom du précepteur avant le début du stage clinique de l'étudiant afin de vérifier s'il a suivi l'atelier destiné aux précepteurs de l'école. Cette étape devrait avoir lieu de quatre (4) à huit (8) semaines avant le début du stage de l'étudiant.

2. In an effort to ensure consistency in the evaluation of learners in the clinical setting, at a minimum the institution will provide each institution with access to the preceptor manual and the guide it contains on how to evaluate learners.
3. The Institution will provide all facilities with a Preceptor Manual.
 - 3.1. The Preceptor Manual provides all the information a preceptor needs regarding the completion of the institution's evaluation tools.
 - 3.2. It will be the responsibility of the Coordinator of Clinical and Practicum Placements to ensure all facilities are provided with a copy of the Preceptor Manual.
 - 3.3. It will be the Coordinator Clinical and Practicum Placements responsibility to ensure preceptors are familiar with the Preceptor Manual.
 - 3.4. For more information on the Preceptor Manual, please refer to the guide itself.
4. The Institution will also provide each learner with a Preceptor Manual. This manual is provided to the learner as a resource for the preceptor, should the organization misplace or lose the Preceptor Manual they were provided. Any organization that has lost or misplaced the Preceptor Manual will be provided with a new manual, as soon as possible. It will be the responsibility of the Coordinator Clinical and Practicum Placement to ensure this takes place.
5. If a preceptor requires direct communication with the institution in regard to learner progress, they are advised to use the "CompTracker software" to do so, or contact the institution directly.
6. Preceptors are to be provided with access to the electronic version of the "Program Evaluation Form – Preceptors" They should be encouraged to complete and return this form to the institution for evaluation.
2. Afin d'assurer l'uniformité de l'évaluation des étudiants en milieu clinique, l'école donnera à chaque organisation, à tout le moins, l'accès au Manuel du précepteur et au guide sur la façon d'évaluer les étudiants.
3. L'école fournira un Manuel du précepteur à chaque établissement.
 - 3.1. Toute l'information nécessaire sur les outils d'évaluation de l'école à remplir figure dans le Manuel du précepteur.
 - 3.2. Il incombe au coordinateur de placements cliniques et ambulanciers de s'assurer que chaque établissement a reçu un exemplaire du Manuel du précepteur.
 - 3.3. Il incombe également au coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers de s'assurer que les précepteurs ont pris connaissance du Manuel du précepteur.
 - 3.4. Pour obtenir plus de renseignements au sujet du Manuel du précepteur, veuillez vous reporter au manuel même.
4. L'école fournira également à chaque étudiant un Manuel du précepteur comme ressource pour le précepteur, au cas où l'organisation le perdrait. Le cas échéant, le coordonnateur des placements cliniques et ambulanciers est responsable d'envoyer le plus tôt possible un nouveau manuel à toute organisation qui l'a perdu ou égaré.
5. Si un précepteur doit communiquer directement avec l'école en ce qui concerne le progrès des étudiants, on leur recommande d'utiliser le logiciel CompTracker ou de communiquer directement avec l'école.
6. Les précepteurs doivent avoir accès à la version électronique du « Formulaire d'évaluation des programmes - Précepteurs ». Ils devraient être encouragés à le remplir et à le retourner à l'école aux fins d'évaluation.

PROCEDURE (AMBULANCE SETTING):

1. The Coordinator of Clinical and Practicum Placement will contact the organization taking learners and ask for a preceptor to be assigned. The co-ordinator will make every effort to identify the preceptor in advance of the learner starting their clinical rotation to verify if they have the institutions preceptor workshop. This should take place 4 to 8 weeks in advance of the learner being placed.
2. If the preceptor does not have a workshop, it will be the responsibility of the Coordinator of Clinical and Practicum Placement to advise that preceptor on how to complete the institutions evaluation tools. The Coordinator of Clinical and Practicum Placement.
3. The Institution will provide each ambulance base with a Preceptor Manual.
 - 3.1. The Preceptor Manual provides all the information a preceptor requires regarding the completion of the institution's evaluation tools.
 - 3.2. It will be the responsibility of the Coordinator of Clinical and Practicum Placement to ensure all facilities are provided with a copy of the Preceptor Manual.
 - 3.3. It will be the Coordinator Clinical and Practicum Placements responsibility to ensure preceptors are familiar with the Preceptor Manual.
 - 3.4. For more information on the Preceptor Manual, please refer to the guide itself.
4. The Institution will also provide each learner with a Preceptor Manual. This manual is provided to the learner as a resource for the preceptor, should the organization misplace or lose the Preceptor Manual they were provided. Any organization that has lost or misplaced the Preceptor Manual will be provided with a new manual, as soon as possible. It will be the

PROCÉDURE (MILIEU AMBULANCIER)

1. Le coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers communiquera avec l'organisation qui doit accueillir les étudiants pour demander le jumelage des étudiants à un précepteur. Le coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers fera ce qu'il peut pour connaître le nom du précepteur avant le début du stage clinique de l'étudiant afin de vérifier s'il a suivi l'atelier destiné aux précepteurs de l'école. Cette étape devrait avoir lieu de quatre (4) à huit (8) semaines avant le début du stage de l'étudiant.
2. Si le précepteur n'a pas suivi l'atelier, le coordonnateur de placements cliniques et ambulancier sera responsable de donner des conseils au précepteur sur la façon de remplir les outils d'évaluation de l'école. Le coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers.
3. L'école fournira un Manuel du précepteur à chaque station d'ambulance.
 - 3.1. Toute l'information nécessaire sur les outils d'évaluation de l'école à remplir figure dans le Manuel du précepteur.
 - 3.2. Il incombe au coordinateur de placements cliniques et ambulanciers de s'assurer que chaque station a reçu un exemplaire du Manuel du précepteur.
 - 3.3. Il incombe également au coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers de s'assurer que les précepteurs ont pris connaissance du Manuel du précepteur.
 - 3.4. Pour obtenir plus de renseignements au sujet du Manuel du précepteur, veuillez vous reporter au manuel même.
4. L'école fournira également à chaque étudiant un Manuel du précepteur comme ressource pour le précepteur, au cas où l'organisation le perdrait. Le cas échéant, le coordonnateur des placements cliniques et ambulanciers est responsable d'envoyer le plus tôt possible un nouveau manuel à toute organisation qui l'a perdu ou égaré.

responsibility of the Coordinator Clinical and Practicum Placements to ensure this takes place.

5. Preceptors in the Ambulance setting have two methods to request direct communication with the institution. First, they may utilize the "CompTracker software" to indicate they wish to have direct communication with the institution during the learner's ambulance practicum placement. Second, they may contact the institution via telephone to request direct communication during the learner's placement.
6. Preceptors are to be provided with access to the electronic version of the "Program Evaluation Form – Preceptors". They should be encouraged to complete and return this form to the institution for evaluation.

Unsuitable candidates may be asked to withdraw from Medavie HealthEd preceptorship portion of the program by a senior manager.

Note: The information gathered on the "CompTracker software", with regard to the Preceptor will be kept electronically.

5. Les précepteurs dans le milieu ambulancier disposent de deux méthodes pour demander une communication directe avec l'école pendant le placement de l'étudiant en stage ambulancier : utiliser le logiciel CompTracker et téléphoner directement à l'école.
6. Les précepteurs doivent avoir accès à la version électronique du « Formulaire d'évaluation des programmes - Précepteurs ». Ils devraient être encouragés à le remplir et à le retourner à l'école aux fins d'évaluation.

Un gestionnaire principal pourrait demander que les candidats jugés inaptes se retirent du volet de Préceptorat du programme de Medavie ÉduSanté.

Remarque : Les informations recueillies dans le logiciel CompTracker concernant le précepteur seront conservées sous forme électronique.

Instructors/Simulation Facilitators as Preceptors

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Instructeurs/animateurs de laboratoires comme Précepteurs

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Learners may be assigned to any of Medavie HealthEd instructors or simulation facilitators during their clinical experience. This is not viewed as a conflict of interest.

POLITIQUE

On peut jumeler les étudiants à n'importe quel instructeur ou facilitateur en simulation de Medavie ÉduSanté au cours de leur expérience clinique. Ce ne sera pas considéré comme un conflit d'intérêts.

Hospital and Ambulance Clinical Coordinators

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Coordonnateurs cliniques - Hôpital et Ambulance

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

The corporate authority for the various Hospital and Ambulance clinical sites will appoint an appropriate supervisor who will be responsible for coordinating and planning learner placements at hospital and ambulance sites. This supervisor will become known, at Medavie HealthEd, as the Site Clinical Coordinator.

Note: Some Hospital and Ambulance Clinical sites may not designate one specific Clinical Coordinator. These sites will allow the individual Unit Managers to be contacted for the placement of the institutions learners.

POLITIQUE

L'autorité compétente des divers sites cliniques hospitaliers et ambulanciers désignera un superviseur compétent qui sera responsable de la coordination et de la planification des placements d'étudiants en milieu hospitalier ou ambulancier. Ce responsable sera connu à Medavie ÉduSanté comme le coordonnateur des stages cliniques sur le site.

Remarque: Il est possible que certains sites cliniques hospitaliers et ambulanciers ne désignent pas un seul coordonnateur de stages cliniques et qu'ils permettent la communication directe avec les gestionnaires d'unité concernés pour le placement des étudiants de l'école.

PROCEDURE

1. The President of the institution is responsible for signing all clinical and ambulance placement contracts with clinical and ambulance educational sites. However, it is the responsibility of a senior manager to request, from the Hospital or Ambulance clinical sites corporate authority, a contact name or list of names.
2. Once the senior manager receives the name or list of names for the Hospital and/or Ambulance practicum placements, they will provide this information to the institution's Coordinator of Clinical and Practicum Placement.

PROCÉDURE

1. Le président de l'école est responsable de signer toutes les ententes de placements cliniques et ambulanciers qui sont conclues avec les établissements offrant des stages cliniques et ambulanciers. Par conséquent, il incombe au gestionnaire principal de demander à l'autorité compétente de l'hôpital ou du service ambulancier le nom d'un contact ou une liste de noms.
2. Une fois que le gestionnaire principal aura reçu le nom du contact ou une liste de noms des contacts pour les placements en milieu hospitalier ou ambulancier, il informera le coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers de l'école.

3. The institution's Coordinator of Clinical and Practicum Placement will be responsible to liaison with the Hospital and Ambulance Clinical Coordinators, on the placement of learners in the learning environment.
4. The Coordinator of Clinical and Practicum Placement for the institution will ensure, once a learner is placed in a hospital or ambulance clinical site, that the learner has the sites clinical coordinators contact name and number. This information is provided to the learner, should there be an emergency and they cannot make their clinical rotation.
3. Le coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers de l'école sera responsable de la liaison avec les coordonnateurs des stages cliniques de l'hôpital ou du service ambulancier concernant le placement des étudiants dans l'environnement d'apprentissage.
4. Le coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers de l'école s'assurera de donner à l'étudiant le nom des coordonnateurs de stages cliniques sur les sites et leur numéro, une fois qu'il est placé dans un hôpital ou un service ambulancier pour son stage clinique. On lui fournit cette information au cas où une urgence l'empêcherait de se présenter à son stage clinique prévu.

Clinical Site Placement Process

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Processus de placement de site Clinique

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

The corporate authority for the various Hospital and Ambulance clinical sites will appoint an appropriate supervisor who will be responsible for coordinating and planning learner placements at hospital and ambulance sites. This supervisor will become known, at Medavie HealthEd, as the Site Clinical Coordinator.

Clinical rotations will be scheduled by the course lead instructor, or Institution Coordinator of Clinical and Practicum Placement, in conjunction with the Site Clinical Coordinator. Learners will be assigned to preceptors at times that are mutually agreeable to both.

PROCEDURE (PCP LEARNERS)

1. The Institution Coordinator of Clinical and Practicum Placement, or lead instructor for the program, will begin placing learners on the clinical rotations they must complete.
2. All efforts will be made to advise the learners of their clinical and ambulance rotations at least 4 weeks in advance of the date for the learner's rotation.

PROCEDURE (ACP & CCP LEARNERS)

1. The Institution Coordinator of Clinical and Practicum Placement, or lead instructor for the program, will provide the learners with Learner

POLITIQUE

L'autorité compétente des divers sites cliniques dans les hôpitaux et les services ambulanciers désignera un responsable de la coordination et de la planification des stages d'étudiants en milieu hospitalier ou ambulancier. Ce responsable sera connu à Medavie ÉduSanté comme le coordonnateur des stages cliniques sur le site.

L'instructeur principal du cours ou le coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers de l'école est responsable d'établir l'horaire des stages cliniques, de concert avec le coordonnateur des stages cliniques sur le site. Les étudiants seront jumelés à des précepteurs aux heures qu'ils auront tous deux convenues.

PROCÉDURE (ÉTUDIANTS PSP)

1. Le coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers de l'école ou l'instructeur principal du programme commencera par placer les étudiants dans les stages cliniques qu'ils doivent d'abord compléter.
2. Tous les efforts seront déployés pour aviser les étudiants au moins quatre (4) semaines avant le début de leur stage clinique ou ambulancier.

PROCÉDURE (ÉTUDIANTS PSA ET PSC)

1. Le coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers de l'école ou l'instructeur principal du programme distribuera aux étudiants un

Clinical Availability Sheets; which must be completed by the learners.

Learners are required to complete this availability sheet indicating what dates and times they are available to attend hospital and/or ambulance clinical time at the beginning for their program.

2. The Administrative Assistant Clinical and Practicum Placements will communicate the learners availability dates to the Coordinator Clinical and Practicum Placement.
3. The Coordinator of Clinical and Practicum Placement and/or Administrative Assistant Clinical and Practicum Placement will advise the learner of their confirmed clinical rotation 2 to 4 weeks in advance of the selected dates.
4. A copy of each request is to be kept on the learner's individual file, once it is completed.

formulaire de disponibilité des étudiants qu'ils devront remplir concernant leur stage clinique.

Les étudiants doivent remplir ce formulaire de disponibilité afin d'indiquer leurs dates et heures de disponibilité pour le stage clinique hospitalier ou ambulancier, et ce, au début de leur programme d'études.

2. L'adjoint administratif au coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers communiquera les dates de disponibilité des étudiants au coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers.
3. Le coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers ou son adjoint administratif avisera les étudiants de la tenue de leur stage clinique confirmé de deux (2) à quatre (4) semaines avant les dates sélectionnées.
4. Une copie de chaque demande doit être gardée dans le dossier personnel de l'étudiant, une fois terminée.

Clinical/Practicum Extensions

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Prolongation du volet clinique/pratique

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} août 2012
Date de révision/d'examen : 18 Nov 2024
Approuvée par : Président de Medavie ÉduSanté

POLICY

Primary Care Paramedic learners have six (6) months to complete the clinical/practicum portion of their Medavie HealthEd program (twelve (12) months for Advanced Care Paramedic learners). Extensions of this clinical/practicum period will be considered by a Senior Manager and approval will only be granted following a meeting between a Senior Manager and the learner.

The length of the clinical/practicum extension granted will depend on the circumstances of each individual request.

Learners must initiate a request for an extension, to a Senior Manager, prior to the end of the original six month timeframe for completing the clinical/practicum component of their program

PROCEDURE

1. The learner must submit a written request, to a Senior Manager, for a clinical/practicum extension prior to the original end date of their clinical/practicum component
2. In order for these requests to be considered, the learner must:
 - 2.1. Clearly state a valid reason for the clinical extension
 - 2.2. Clearly demonstrate that they have been active in pursuing completion of the

POLITIQUE

Les étudiants du programme de formation paramédicale en soins primaires ont six (6) mois pour terminer le volet clinique/pratique du programme de Medavie ÉduSanté (douze [12] mois pour les étudiants du programme de formation paramédicale en soins avancés). La prolongation de cette période de stage clinique/pratique sera prise en considération par un gestionnaire principal et sera autorisée uniquement à la suite d'une rencontre entre un gestionnaire principal et l'étudiant.

La durée de la prolongation du volet clinique/pratique accordée dépendra des circonstances de chaque demande individuelle.

Les étudiants doivent présenter leur demande de prolongation à un gestionnaire principal avant la fin de la période initiale de six mois qu'on leur accorde pour achever le volet clinique/pratique du programme.

PROCÉDURE

1. L'étudiant doit soumettre à un gestionnaire principal une demande écrite de prolongation du volet clinique/pratique avant la date de fin initiale du volet clinique/pratique.
2. Pour que ces demandes soient prises en considération, l'étudiant doit :
 - 2.1. Clairement énoncer une raison valable pour la prolongation du volet clinique/pratique;
 - 2.2. Clairement démontrer qu'il s'est employé activement à terminer le volet

clinical/practicum experience, or provide information regarding inactivity.

clinique/pratique ou fournir des renseignements expliquant son inactivité.

3. The length of the extension to be granted will depend on the circumstances that resulted in the learner requiring an extension (e.g. medical, financial, family circumstances). Extensions will only be granted to a maximum of six (6) months.
4. If an extension is granted, the Senior Manager will ensure a Learner Contract Extension is completed, signed by both parties and submitted to the appropriate regulatory bodies.
5. If an extended learner fails to successfully complete the program requirements by the end of the extension period, the learner will be required to once again meet with a Senior Manager. During this meeting the learner will be informed that they have failed to complete the clinical/practicum component, despite being granted an extension, and as a result, will be dismissed from their program.

Following this meeting, the learner will have two options:

- 5.1. The learner will accept the dismissal notification and the learner's file will be processed in accordance with the normal process for the dismissal of learners.
- 5.2. The learner has the opportunity to appeal the decision in accordance with Policy 10-30: Appeal of Incomplete Clinical/Practicum Grade.

3. La durée de la prolongation accordée dépendra des circonstances qui mettent l'étudiant en position de demander une prolongation (par exemple, problèmes de santé, situation financière, situation familiale). Les prolongations ne seront accordées que pour une durée maximale de six (6) mois.
4. Si une prolongation est accordée, le gestionnaire principal verra à ce qu'une prolongation du contrat de l'étudiant soit remplie, signée par les deux parties et soumise aux organismes de réglementation appropriés.
5. Si un étudiant à qui on a accordé une prolongation ne réussit pas à satisfaire les exigences du programme avant la fin de la période de prolongation, il devra de nouveau rencontrer un gestionnaire principal. Pendant cette rencontre, l'étudiant sera informé qu'il a échoué à terminer le volet clinique/pratique du programme malgré la prolongation accordée et qu'il est par conséquent renvoyé du programme.

À la suite de cette rencontre, l'étudiant aura deux options :

- 5.1. Accepter l'avis de renvoi; le dossier de l'étudiant sera alors traité selon le processus normal de renvoi d'un étudiant.
- 5.2. Faire appel de la décision, conformément à la Politique 10-30 : Appel d'une mention « Incomplet » pour le volet clinique/pratique.

Clinical Exemptions

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Exemptions Clinique

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy only applies to paramedics who are registered at the Primary Care Paramedic or Intermediate Care Paramedic level in their province of registration and attending the Advanced Care Paramedicine Programs; exemptions will apply to the clinical/practical component only. It allows for the recognition of previously successful training obtained by those individuals who have a current Primary Care Paramedic Intermediate Care Paramedic registration level. Learners will be required to complete all written tests and simulation skill evaluations.

Please see policy 6-50 Exemptions: ACP Learners for a complete listing exemption for actively registered PCP's and ACP's.

POLITIQUE

La présente politique s'applique seulement aux paramédics qui sont inscrits au registre de leur province au niveau d'ambulancier paramédical en soins primaires ou au niveau d'ambulancier paramédical en soins intermédiaires et qui étudient dans un programme de paramédecine en soins avancés; les exemptions s'appliqueront seulement au volet clinique/ambulancier. Cela permet de reconnaître la formation antérieure réussie des personnes qui ont acquis le droit de pratiquer leur profession au niveau d'ambulancier paramédical en soins primaires et en soins intermédiaires. Les étudiants seront tenus de passer tous les tests et évaluations de compétences au cours de simulations.

Veillez consulter la Politique 6-50 – Exemptions : étudiants PSA, pour obtenir une liste complète d'exemptions à l'intention des étudiants du programme de PSA qui détiennent une carte de statut actif en tant qu'ambulancier PSP et PSA.

Infection Control Procedures

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Procédure pour control des infections

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

To prevent the spread of infectious diseases, protective precautions must be taken when in contact with all patients and body fluids/tissue. This applies to all learning and working environments.

Learners should ensure they have read and continue to periodically read the Safety/Emergency Procedures Manual to ensure they are informed on how to deal with Infection control procedures. This manual can be found on the Edvance360 Learning Management software and learners are provided access to it during their program orientation.

If a learner is exposed to a communicable disease by any means in the clinical/practicum setting they should notify their Preceptor immediately and seek medical advice. There should be no delay in going to an Emergency Department for assessment and treatment, if required. Notification of institution staff is secondary to seeking assessment and treatment. The institution should be notified as soon as reasonably possible.

Note: In addition to Medavie HealthEd's requirements, learners are requested/required, to review the procedures as outlined by the Infection Control Policies and Procedures of the clinical/hospital or ambulance service where they are completing their clinical/practicum experience.

POLITIQUE

Afin de prévenir la propagation de maladies infectieuses, des précautions pour se protéger doivent être prises lorsque l'on est en contact avec tous les patients et les tissus et liquides organiques. Cette politique s'applique à tous les environnements d'apprentissage et de travail.

Les étudiants doivent s'assurer d'avoir lu et de relire régulièrement le manuel sur les procédures d'urgence/de sécurité afin de s'assurer qu'ils sont au courant de la façon de procéder pour mettre en œuvre les procédures de contrôle des infections. On peut trouver ce manuel dans le logiciel de gestion de l'apprentissage Edvance360 auquel les étudiants obtiendront le droit d'accès durant la séance d'orientation de leur programme.

Si un étudiant est exposé à une maladie transmissible par un moyen quelconque dans le contexte clinique/ambulancier, il doit aviser son précepteur sur-le-champ et consulter un médecin. Il devrait immédiatement se rendre au service d'urgence pour subir un examen et obtenir un traitement, au besoin. Aviser le personnel de l'école est secondaire. L'école sera avisée aussitôt que ce sera raisonnablement possible.

Nota : En plus des exigences de Medavie ÉduSanté, on demande aux étudiants de prendre connaissance des procédures et politiques de contrôle des infections du service clinique/hospitalier ou ambulancier de l'établissement où ils effectuent leur stage clinique/ambulancier.

Clinical Code of Conduct

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Code de conduite clinique

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Learners are expected to conduct themselves in a professional manner at all times during the clinical experience.

1. Professionalism is reflected in one's appearance and behaviour. It is expected that all learners behave as mature and responsible professionals in the clinical setting. Unprofessional behaviour will not be tolerated; learners are guests during the clinical experiences. Learner behaviour reflects directly on Medavie HealthEd program.
2. Alcohol or the use of illicit drugs is strictly prohibited.
3. A learner will be responsible to their patient by providing ethical care, which includes, but is not limited to:
 - 3.1. Providing care based on human need, while respecting the patient's dignity.
 - 3.2. Providing care within the learner's level of qualification & to the best of their ability; and only performing interventions while under the direct supervision of their preceptors.
 - 3.3. Ensuring the learner protects and maintains the patient's safety, dignity and privacy.
 - 3.4. Protecting and maintaining patient confidentiality.
 - 3.5. Knowing their (the learners) skills and knowledge limitations.
 - 3.6. Providing on-going care for a patient until it is no longer required or another appropriate provider takes over care.

POLITIQUE

Les étudiants sont tenus de se conduire de manière professionnelle à tout moment pendant l'expérience clinique.

1. Le professionnalisme se reflète dans l'apparence et le comportement. On s'attend à ce que tous les étudiants se comportent comme des professionnels matures et responsables dans le contexte clinique. On ne tolérera pas un comportement non professionnel; les étudiants sont des invités durant les expériences cliniques. Le comportement des étudiants témoigne directement de l'image de Medavie ÉduSanté.
2. L'alcool ou la consommation de drogues illicites sont strictement interdits.
3. Un étudiant sera responsable de fournir des soins aux patients en toute éthique, ce qui inclut, sans s'y limiter :
 - 3.1. Prodiguer des soins en fonction des besoins du patient, tout en respectant sa dignité.
 - 3.2. Prodiguer des soins au niveau de qualifications de l'étudiant et au meilleur de sa capacité; l'exécution des interventions sous la supervision directe de ses précepteurs.
 - 3.3. Assurer la protection et la sécurité, la dignité et la vie privée du patient.
 - 3.4. Protéger et maintenir la confidentialité du patient.
 - 3.5. Connaître la limite de ses propres compétences et connaissances.
 - 3.6. Prodiguer des soins continus à un patient jusqu'à ce que ça ne soit plus nécessaire ou jusqu'à ce qu'un autre fournisseur de soins compétent prenne la relève.

4. A breach of any provisions of this Code of Conduct or any of the policies and procedures of the institution will be considered to be a disciplinary matter and will be dealt with in accordance with policy 4-20 – Disciplinary Action.	4. Une violation des dispositions du présent Code de conduite ou d'une partie des politiques et procédures de l'école sera considérée comme un problème de discipline et sera traitée conformément à la Politique de 4-20 - Mesures disciplinaires.

Professional Liability

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Responsabilité professionnelle

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

While participating in the clinical setting, the learner will not perform procedures outside the scope of practice for the program they are attending. Scope of practice will be based on the provincially and nationally accepted standards for the program the learner is attending (i.e. for Paramedicine scope of practice would be based on the PANB competencies or NSRoP Competency Template, as well as the National Occupational Competency Profile for Paramedicine).

It is the learner's responsibility to bring to the attention of the preceptor any task that is beyond the learner's training or ability.

1. A breach of this policy will be considered a disciplinary matter and will be dealt with in accordance with policy 4-20 – Disciplinary Action.

POLITIQUE

Lors de sa participation au stage clinique, l'étudiant ne doit pas effectuer de procédures en dehors du champ de compétence de son programme d'études. Le champ de compétence est régi par les normes provinciales et nationales reconnues dans le cadre du programme d'étude de l'étudiant (c.-à-d. le champ de compétence paramédicale s'appuie sur les compétences de L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick [APNB] ou sur les modèles de compétences d'NSRoP, ainsi que sur le profil national des compétences professionnelles pour les paramédicaux [PNCP]).

Il incombe à chaque étudiant de porter à l'attention du précepteur toute tâche qui est en dehors du champ de compétence de la formation de l'étudiant ou au-delà de ses capacités.

1. Un étudiant qui enfreint cette politique sera passible de mesures disciplinaires conformément à la Politique de 4-20 – Mesures disciplinaires.

Pledge of Confidentiality

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Accord de confidentialité

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

All persons having access to documentation or patient information pertaining to diagnoses, treatment or personal affairs are to exercise strict confidentiality. This applies to information in written, verbal or electronic form, including the use of iPad's by learners.

All information regarding patients in or out of hospital that you have access to as a learner in Medavie HealthEd program is strictly confidential. At no time are you to discuss a patient in any context with friends, families, neighbours or other health care team members. The only exception is with your preceptor to assist your learning.

Aside from the sharing of information by those caring for the patient, there are only three ways in which information may be released:

1. Upon written authorization of the patient.
2. Upon request of the Minister of Health and Community Services.
3. Upon court order.

Misuse of any health information shall be considered a serious offence and persons violating these directions can expect disciplinary action to be taken, in accordance with Policy 4-20 Disciplinary Action.

POLITIQUE

Toutes les personnes ayant accès à l'information du patient ou à la documentation concernant les diagnostics, le traitement ou les affaires personnelles doivent faire preuve de la plus stricte confidentialité. Cette règle s'applique à l'information sous forme écrite, verbale ou électronique, y compris l'utilisation de tablette électronique iPad par les étudiants.

Toutes les informations concernant les patients à l'intérieur ou à l'extérieur de l'hôpital auquel vous avez accès à titre d'étudiant d'un programme de Medavie ÉduSanté sont strictement confidentielles. Vous ne devez, en aucun cas, discuter d'un patient avec des amis, de la famille, des voisins ou d'autres membres de l'équipe soignante, sauf lorsque vous en discutez avec votre précepteur dans le cadre de votre apprentissage. Il s'agit de la seule exception à cette règle.

Mis à part le partage de l'information par ceux qui soignent le patient, il n'y a que trois moyens par lesquels des informations peuvent être divulguées :

1. Sur autorisation écrite du patient.
2. À la demande du ministre de la Santé et des Services communautaires.
3. Sur ordonnance du tribunal.

Une mauvaise utilisation de toute information de santé doit être considérée comme une infraction grave et les personnes qui enfreignent ces instructions seront passibles de mesures disciplinaires, conformément à la Politique 4-20 – Mesures disciplinaires.

Pledge of Confidentiality

I have read the above Confidentiality Policy of Medavie HealthEd – and as a condition of my clinical/practicum placement, agree to be bound by this said policy.

J'ai lu la politique de confidentialité ci-dessus de Medavie ÉduSanté - et comme condition de mon placement clinique / ambulancier, j'accepte de respecter ladite politique.

Date: _____

Signature: _____

Name/Nom: _____
(Please print / En lettres moulées)

Witness/Témoin: _____

Name/Nom: _____
(Please print / En lettres moulées)

Release for Promotional Products

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Communiqués pour produits promotionnels

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Any photographs, video or audio recordings of events related to Medavie HealthEd and its staff, learners and Medavie EMS may be used in any way to promote or enhance Medavie HealthEd. This could include, but is not limited to, promotional slides, posters, appearances on the internet, or to enhance presentations. This also applies to assignments and projects completed in written, verbal or electronic form.

Misuse of any of the above items shall be considered a serious offence and persons violating these directions can expect disciplinary action to be taken.

POLITIQUE

Les photographies, vidéos ou enregistrements audio des événements liés à Medavie ÉduSanté, à son personnel, aux étudiants et à Medavie EMS peuvent être utilisés de façon à promouvoir ou à améliorer l'image de Medavie ÉduSanté. Cela pourrait inclure, mais sans s'y limiter, des diapositives promotionnelles, des affiches, des publications d'information sur Internet ou autre chose pour améliorer les présentations. Ceci s'applique également aux devoirs et aux projets écrits, réalisés à l'oral ou sous forme électronique.

Une mauvaise utilisation de l'un des éléments ci-dessus sera considérée comme une infraction grave et les personnes qui enfreignent ces instructions seront passibles de mesures disciplinaires.

Pledge of Release

I have read the above Release of Medavie HealthEd and **agree** to be bound by this said policy. _____
(learner initials)

J'ai lu la politique sur la diffusion d'information ci-dessus de Medavie ÉduSanté et **j'accepte** de respecter ladite politique. _____ (Initiales de l'étudiant.)

I have read the above Release of Medavie HealthEd and **do not agree** to be bound by this said policy. _____
(learner initials)

J'ai lu la politique sur la diffusion d'information ci-dessus de Medavie ÉduSanté et **je n'accepte pas** de respecter ladite politique. _____ (Initiales de l'étudiant.)

Date: _____

Signature: _____

Name/Nom: _____

(Please print / En lettres moulées)

Witness/Témoin: _____

Name/Nom: _____

(Please print / En lettres moulées)

Incomplete Clinical/Ambulance Practicum Grade

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Mention « Incomplet » pour le volet clinique/pratique

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} août 2012
Date de révision/d'examen : 18 Nov 2024
Approuvée par : Président de Medavie ÉduSanté

POLICY

A learner will receive a non-mastery in the clinical/practicum portion of the program by failing to demonstrate competency of the mandatory clinical and ambulance practicum objectives.

PROCEDURE

1. If a learner is encountering difficulties in meeting the clinical/practicum competencies, the assigned preceptor should reach out to the Placement Coordinator to request that the learner participate in remedial assessment and training.
2. The learner will then return to the same preceptor (if available) following the remediation sessions for further assessment. Additional documentation will be used to track learner progress in meeting the clinical/practicum objectives. If the learner is still encountering difficulty, the preceptor should, once again, reach out to the Placement Coordinator to provide feedback on the learner's performance.
3. If the learner consistently demonstrates insufficient progress, the case will be escalated to a Senior Manager.
4. This case will be reviewed by a Senior Manager and a decision will be made regarding the actual outcome of the learner.
5. Any learner assigned an incomplete grade for the clinical/ practicum experience will be assigned an incomplete grade for their Medavie HealthEd program.

POLITIQUE

Un étudiant recevra la mention « Non maîtrisé » pour le volet clinique/pratique du programme, s'il est incapable de démontrer qu'il maîtrise les compétences qui satisfont aux objectifs obligatoires du stage.

PROCÉDURE

1. Si un étudiant éprouve des difficultés à maîtriser les compétences cliniques/pratiques, son précepteur doit communiquer avec le coordonnateur des stages pour demander que l'étudiant participe à une évaluation en vue d'une formation de rattrapage.
2. L'étudiant retournera ensuite avec le même précepteur (s'il est disponible) à la suite des séances de rattrapage pour être réévalué. Des documents supplémentaires seront utilisés pour suivre les progrès de l'étudiant dans l'atteinte des objectifs cliniques/pratiques. Si l'étudiant éprouve encore des difficultés, le précepteur doit communiquer encore une fois avec le coordonnateur des stages pour l'informer de la performance de l'étudiant.
3. Si les progrès de l'étudiant sont toujours insuffisants, le dossier sera transmis à un gestionnaire principal.
4. Le dossier sera examiné par le gestionnaire principal et une décision sera prise quant à la note réelle qui sera attribuée à l'étudiant.
5. Tout étudiant qui reçoit la mention « Incomplet » pour le volet de stage clinique/pratique se verra attribuer une mention « Incomplet » à son programme d'études de Medavie ÉduSanté.

6. In certain circumstances, a learner may be granted up to an additional six (6) month extension period to complete their clinical/practicum competencies. The extension period will begin at the end date of the learner's original contract. The approval of this extension period will rest with a Senior Manager after they have met with the learner to discuss the issues that precluded the learner from completing their program in the originally allotted time frame. Refer to Policy 9-70 – Clinical Extensions for further details on this process.
6. Dans certaines circonstances, un étudiant pourrait se voir accorder une période supplémentaire de six (6) mois pour maîtriser ses compétences cliniques/pratiques. La période de prolongation débutera à la date de fin du contrat original de l'étudiant. La décision d'approuver la période de prolongation sera prise par un gestionnaire principal après que celui-ci ait rencontré l'étudiant pour discuter avec lui des circonstances qui l'ont empêché de terminer le programme à l'intérieur de la période prévue initialement. Consulter la Politique 9-70 – Prolongation du volet clinique/pratique pour en savoir davantage sur ce processus.

Education Facilities and Experience Evaluation

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 18 Nov 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Établissements d'enseignement et Évaluation de l'expérience

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Date de révision/revue: 18 Nov 2024

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

It is the responsibility of the President, or their designate, to ensure all learning environments in both the clinical/hospital and ambulance setting are evaluated for their ability to provide practical/hands on training experience for learners. This policy describes the process followed when evaluating a site for the learning experiences and resources it has to offer in support of the institution's goals.

PROCEDURE

1. The President will direct a senior manager to complete or work with the Coordinator of Clinical and Practicum Placements to ensure a learning environment has adequate experiences and resources to support the programs goals, through the completion and review of this policy.
2. A senior manager or Coordinator of Clinical and Practicum Placements will ensure that all new learning environments are provided with details on the program goals and the institutions expectations. This may be accomplished by sending written information or by having meetings on site or via telephone.
3. The information gathered on the facility includes:
 - a. Name and address of the Corporate Authority for the site, as well as the signing authority name, phone number and e-mail address.

POLITIQUE

Il incombe au président, ou à son représentant, de s'assurer que tous les milieux d'apprentissage, que ce soit le milieu clinique ou ambulancier, sont évalués en fonction de leur capacité à offrir une formation pratique aux étudiants. La présente politique vise à décrire le processus suivi afin d'évaluer un site en fonction de l'expérience d'apprentissage et des ressources qu'il a à offrir à l'appui des objectifs de l'école.

PROCÉDURE

1. Le président enjoindra au gestionnaire principal de s'assurer lui-même ou en collaboration avec le coordonnateur des placements cliniques et ambulanciers que le milieu d'apprentissage offre une expérience pratique adéquate et est doté des ressources appropriées pour appuyer les objectifs des programmes conformément à l'application et à la révision de la présente politique.
2. Un gestionnaire principal ou un coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers s'assurera que l'on fournira à tous les nouveaux milieux d'apprentissage des renseignements sur les objectifs du programme et sur les attentes de l'école. Cette étape peut être réalisée en envoyant des informations par écrit ou en ayant des entretiens sur place ou par téléphone.
3. Voici les informations qui doivent être recueillies sur l'établissement visé :
 - a. Le nom et l'adresse de l'autorité compétente de l'établissement, ainsi que le nom du signataire autorisé, le numéro de téléphone et son adresse courriel.

- b. Location (i.e. hospital unit or ambulance base) within the Corporate Authority where learners will be placed.
 - c. Human Resources available to ensure adequate supervision of learners.
 - d. Patient/call volume experienced by the location.
 - e. Equipment Resources available for and used by the learner.
 - f. Name of the Clinical Coordinator for the location, as well as their position, phone number and e-mail address.
 - g. Type of Health and Safety Orientation required for learners.
4. Once it is determined the learning environment will meet the programs goals, the President will sign an Education Placement Agreement, with the Corporate Authority. The Education Placement Agreement may be drafted by the institution or by the Corporate Authority, please see Policy No 9 – 151 Education Placement Agreement, for more details.
- b. L'emplacement (c.-à-d. unité hospitalière ou station d'ambulance) dans l'établissement au sein duquel les étudiants seront placés.
 - c. Les ressources humaines doivent être disponibles pour assurer une supervision adéquate des étudiants.
 - d. Le nombre de patient ou d'appels attendus par l'emplacement.
 - e. L'équipement mis à la disposition de l'étudiant et utilisé par ce dernier.
 - f. Le nom du coordonnateur des stages cliniques sur le site, ainsi que son poste, son numéro de téléphone et son adresse courriel.
 - g. Le type de séances d'information sur la santé et sécurité au travail qui doit être offert aux étudiants.
4. Une fois que l'on détermine que le milieu d'apprentissage répond aux objectifs des programmes, le président et l'autorité compétente concernée signeront une entente de placements d'étudiants. L'entente de placements d'étudiants peut être rédigée par l'école ou par l'autorité compétente de l'établissement visé. Veuillez consulter la Politique 9-151 – Entente de placements d'étudiants pour obtenir des précisions à ce sujet.

Education Placement Agreement**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 18 Nov 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Contrat de placement éducatif****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 18 Nov 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

An Educational Placement Agreement is the term our institution utilizes for the document that formalizes the process, as well as the terms and conditions, for establishing a relationship with another organization that permits our learners to complete preceptorships.

Education Placement Agreements are required with all Corporate Authorities accepting learners from the institution. It is the responsibility of the President, or their designate, to ensure the Education Placement Agreements are signed.

PROCEDURE

1. Once it is determined the learning environment will meet the programs goals, the President, or their designate, will sign an Education Placement Agreement, with the Corporate Authority. See Policy No 9 – 150 – Education Facilities and Experience Evaluation for more details regarding the evaluation of a facility/experience.
2. The Education Placement Agreement may be drafted by the institution or by the Corporate Authority. Some Corporate Authorities have documentation they prefer to use while others choose to use documentation provided by the Medavie HealthEd.
3. The Manager of Business Development and Contractual Relations will be responsible for reviewing all Education Placement Agreements

POLITIQUE

Le terme « Entente de placements d'étudiants » est utilisé par notre école pour faire référence au document qui officialise le processus, de même que les conditions générales, pour établir une relation avec une autre organisation permettant à nos étudiants de faire leur préceptorat.

Les ententes de placements d'étudiants doivent être convenues avec toutes les autorités compétentes qui prévoient accueillir des étudiants de l'école. Il incombe au président, ou à son représentant, de s'assurer que les ententes de placements d'étudiants sont signées.

PROCÉDURE

1. Une fois que l'on détermine que le milieu d'apprentissage répond aux objectifs des programmes, le président et l'autorité compétente concernée signeront une entente de placements d'étudiants. L'entente de placements d'étudiants peut être rédigée par l'école ou par l'autorité compétente de l'établissement. Veuillez consulter la Politique 9-150 – Évaluation des milieux d'apprentissage et de la formation pratique pour obtenir des précisions à ce sujet.
2. L'entente de placements d'étudiants peut être rédigée par l'école ou par l'autorité compétente. Certaines autorités compétentes préfèrent utiliser leur documentation tandis que d'autres choisissent d'utiliser la documentation fournie par Medavie ÉduSanté.
3. Le directeur du développement des affaires et des relations contractuelles sera responsable de passer en revue toutes les ententes de

and completing the “Contract Summary Template” before they are presented to the President, or their designate, for signature. The “Contract Summary Template” provided by Medavie EMS is found on the server in the folder identified as “Clinical and Practicum Site Contracts.”

4. Upon final review of the Education Placement Agreement and completion of the Contract Summary Template, by the Manager of Business Development and Contractual Relations, both documents will be presented to the President, or their designate, for approval and signing.
5. Education Placement Agreements are to be reviewed as per Policy No 9-152 Educational Placement Agreement – Maintenance.
6. The information in an Education Placement Agreement should include:
 - a. Maximum number of learners to be placed with the Corporate Authority, as well as the days and times of their attendance.
 - b. Agreement that the learner’s education will not compromise patient care and services within the Corporate Authority.
 - c. Agreement that the Corporate Authorities policies, procedures and regulations will govern the learner during their learning experience, if there is conflict with the institutions policies and procedures.
 - d. Agreement that the Corporate Authority will not incur any costs as the result of learners being placed at their facilities.
 - e. Learners are subject to the policies, procedures and regulations of the Corporate Authority, while they are participating in the Education programs of the Agency within the Corporate Authority.

placements d’étudiants et de remplir le « modèle de sommaire de l’entente » avant de présenter les ententes au président, ou à son représentant, pour signature. Le « modèle de sommaire de l’entente » fourni par Medavie EMS se trouve sur le serveur dans le dossier nommé « Clinical and Practicum Site Contracts ».

4. Après que le gestionnaire du développement des affaires et des relations contractuelles a fait une dernière révision de l’entente de placements d’étudiants et a rempli le modèle de sommaire de l’entente, les deux documents seront présentés au président, ou à son représentant, pour approbation et signature.
5. Les ententes de placements d’étudiants doivent faire l’objet d’une révision conformément à la Politique 9-152 – Entente de placements d’étudiants – Mise à jour.
6. Les informations contenues dans une entente de placements d’étudiants devraient comprendre ce qui suit :
 - a. Le nombre maximal d’étudiants qui doivent être placés dans l’établissement, ainsi que les jours et les heures de leur présence.
 - b. Une entente selon laquelle la formation de l’étudiant ne compromettra pas les soins aux patients ni les services au sein de l’établissement.
 - c. Une entente selon laquelle les politiques, les procédures et les règles encadreront l’étudiant durant sa formation pratique, s’il y a conflit avec les politiques et procédures de l’école.
 - d. Une entente selon laquelle le placement des étudiants dans l’établissement de l’autorité compétente n’entraînera pas de coûts.
 - e. Les étudiants doivent respecter les politiques, procédures et règlements de l’établissement pendant leur stage offert par l’unité au sein de l’établissement.

- f. The Institution will submit objectives governing the Education rotation four weeks in advance of learner placement with the Corporate Authority. The Coordinator of Clinical and Practicum Placements for HealthEd or a delegate will review these objectives with the Sites Clinical Placement Coordinator. Assignments for the learners' practical experience will be made according to the learner's needs and the Education objectives of the rotation.
 - g. Ensure that learners participating in the education rotation are selected according to criteria approved by the Institution and agreed to by the Corporate Authority. The Corporate Authority will be advised by the Institution of those learners assigned for learning experiences.
 - h. The health status of the learners in the Education program will not be under the supervision of the Corporate Authority except for emergencies.
 - i. The Institution will ensure that all learners meet the health criteria as established by the Corporate Authority prior to and throughout the course of the Education placement.
 - j. The Institution will retain responsibility for the placement of a learner at the Corporate Authority, to the extent that this placement is viewed as an extension of that responsibility and ensures that each learner signs the Student Affiliation Agreement Statement of Understanding.
 - k. The Institution will cooperate in the on-going evaluation of the clinical/practicum experience of the learners in the programs.
 - l. The Corporate Authority will make available, to the Institution, appropriate resources reasonably required to meet the learning objectives of the Institution, and as may be provided with no additional cost accrued to the Corporate Authority.
- f. L'école présentera les objectifs du stage quatre (4) semaines avant le placement de l'étudiant au sein de l'établissement. Le coordonnateur des placements cliniques et ambulanciers de Medavie ÉduSanté, ou un représentant, de concert avec le coordonnateur des stages cliniques sur le site, passeront en revue ces objectifs. Les tâches confiées aux étudiants dans le cadre de la formation pratique correspondront aux besoins de l'étudiant et aux objectifs de formation du stage.
 - g. S'assurer que les étudiants qui participent à un stage de formation sont sélectionnés selon des critères approuvés par l'école et par l'autorité compétente. L'école avisera l'autorité compétente à propos des étudiants qui participeront aux expériences d'apprentissage.
 - h. L'état de santé des étudiants du programme de formation ne doit pas faire l'objet d'un contrôle par l'autorité compétente, sauf en cas d'urgence.
 - i. L'école s'assurera que tous les étudiants répondent aux critères de santé établis par l'autorité compétente avant le stage et pendant toute sa durée.
 - j. L'école demeure responsable du placement d'un étudiant au sein d'un établissement, dans la mesure où ce placement est considéré comme une extension de cette responsabilité et elle doit s'assurer que chaque étudiant a signé l'entente d'affiliation de l'étudiant - déclaration de compréhension.
 - k. L'école collaborera à la réalisation de l'évaluation continue du stage clinique / ambulancier des étudiants dans les programmes.
 - l. L'autorité compétente mettra à la disposition des étudiants les ressources appropriées dans une mesure raisonnable pour atteindre les objectifs d'apprentissage de l'école sans aucun coût supplémentaire pour l'autorité compétente.

- m. The Corporate Authority will assign a staff person (i.e. R.N., R.T., etc.) who is qualified to perform the skills that the learner will be assessed in performing. That staff person shall provide on-going supervision of the learner. The staff person will be qualified to provide patient care in the department where the learner is obtaining their education experience.
 - n. The staff person, of the Corporate Authority, who is overseeing the learner, will provide to the Institution, upon completion of the clinical period, an evaluation of a learner's progress.
 - o. The Institution will ensure that learners and instructors will not disclose any confidential information or records including, but not limited to patient/client information and medical or other records to which they may have access or learn about through attendance at any Hospital/Ambulance service to anyone in any manner except as authorized by hospital/ambulance policy. Nor will they copy, alter, interfere with, destroy or take such information or records.
 - p. The Institution acknowledges that a learner must receive informed consent from the patient prior to his/her participation in the Education program. As part of this process, consent must be voluntary and the patient must have capacity to give consent. A patient has the right to refuse to participate in the Education programs.
 - q. The Institution agrees to maintain throughout the term of an agreement, Comprehensive Third Party Liability insurance coverage (including errors and omissions insurance) with limits of not less than \$5,000,000 inclusive per occurrence covering its officers, employees, learners, agents and instructors involved in the clinical experience from any claim for
- m. L'autorité compétente confiera l'encadrement de l'étudiant à un membre du personnel (c.-à-d., infirmier autorisé (IA), inhalothérapeute (RT), etc.) qualifié pour exécuter les compétences que l'étudiant doit maîtriser. Cette personne doit constamment superviser l'étudiant et elle doit être qualifiée pour prodiguer des soins dans le service au sein duquel l'étudiant doit faire sa formation pratique.
 - n. Le membre du personnel de l'établissement, qui encadrera l'étudiant, devra fournir à l'école une évaluation des progrès de l'étudiant lorsque ce dernier aura terminé son stage clinique.
 - o. L'école s'assurera que les étudiants et les instructeurs ne divulgueront, à quiconque, aucune information confidentielle ou aucun dossier, y compris, mais sans s'y limiter, les informations sur le patient/client et les dossiers médicaux, ou autres, auxquels pourraient avoir accès les étudiants durant leur stage dans un service hospitalier/ambulancier, de n'importe quelle façon que ce soit, sauf autorisation en vertu de la politique de l'hôpital ou du service ambulancier. Et ils ne peuvent pas copier, modifier, perturber, détruire, ni prendre de tels documents ou informations.
 - p. L'école reconnaît qu'un étudiant doit obtenir le consentement éclairé du patient avant sa participation au programme de stage. Dans le cadre de ce processus, le consentement doit être volontaire et le patient doit avoir la capacité de donner son consentement. Un patient a le droit de refuser de participer au programme de stage.
 - q. L'école s'engage à avoir, pendant toute la durée de l'entente, la couverture complète d'assurance responsabilité civile (y compris l'assurance erreurs et omissions) avec des limites d'au moins 5 000 000 \$ inclusivement par incident couvrant ses dirigeants, employés, étudiants, agents et instructeurs impliqués dans la formation clinique en

damages, for personal injury including death, and from claims for property damages caused by the negligence or wrongdoing of the Institution, its President, or their designate, officers, agents, employees, instructors or learners in respect to the performance of their duties under this agreement.

- r. The Corporate Authority agrees to maintain throughout the term of an Agreement, Comprehensive Third Party Liability insurance coverage (including errors and omissions insurance) with limits of not less than \$5,000,000 inclusive per occurrence covering its President, or their designate, officers, agents, servants, and employees involved in the clinical experience from any claim for damages, for personal injury including death, and from claims for property damages caused by the negligence or wrongdoing of the Corporate Authority its President, or their designate, officers, agents, servants, and employees in respect to the performance of their duties under this agreement.
- s. The Institution will acknowledge that the Corporate Authority does not carry insurance which would provide coverage for learners in the event of accidental injury. The Institution will advise learners that the learners themselves are responsible for obtaining such coverage. The Corporate Authority does not accept any responsibility for the risk of accidental injury.
- t. A duration and Termination timeline, with points on renewal.
- u. Information indicating how notices will be formatted and referred to the Institution and/or Corporate Authority.
- v. Corporate Authorities and Institutions legal name and the contact information of the signing authorities for both organizations.

cas de réclamation pour dommages, de blessures corporelles, y compris la mort, au cas où il y aurait des demandes de dommages à la propriété causés par la négligence ou par la faute de l'école, de son président, ou de son représentant, de ses dirigeants, de ses agents, de ses employés, de ses instructeurs ou de ses étudiants dans l'exécution de leurs fonctions en vertu de la présente entente.

- r. L'autorité compétente s'engage à avoir, pendant toute la durée de l'entente, la couverture complète d'assurance responsabilité civile (y compris l'assurance erreurs et omissions) avec des limites d'au moins 5 000 000 \$ inclusivement par incident couvrant son président ou représentant, ses officiers, ses agents, ses préposés et ses employés impliqués dans la formation clinique en cas de réclamation pour dommages, blessures corporelles, y compris la mort, au cas où il y aurait des demandes de dommages à la propriété causés par la négligence ou par la faute de l'autorité compétente, de son président ou représentant, de ses officiers, de ses agents, de ses préposés et de ses employés dans l'exécution de leurs fonctions en vertu de la présente entente.
- s. L'école confirmera que l'autorité compétente ne détient pas d'assurance pour les étudiants en cas de blessure accidentelle. Dans ce cas-là, l'école recommandera aux étudiants de se procurer eux-mêmes une telle couverture d'assurance. L'autorité compétente n'assumera aucune responsabilité en ce qui a trait aux risques de blessures accidentelles.
- t. La période de l'entente et l'échéance, avec des points sur le renouvellement.
- u. Des renseignements sur la façon dont les avis seront formatés et présentés à l'école ou à l'autorité compétente.
- v. Le nom légal des établissements et de l'école et les coordonnées des signataires autorisés pour les deux organisations.

w. A spot for signatures from the Corporate Authority and the Institution.

7. Once the Education Placement Agreement has been signed, the Coordinator of Clinical and Practicum Placements will be responsible to ensure preceptors at participating sites are provided with information on the evaluation tools used by the institution. Please see Policy No 9-40 – Preceptors

w. Un endroit pour les signataires de l'autorité compétente et de l'école.

7. Une fois que l'entente de placements d'étudiants aura été signée, le coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers sera responsable de fournir aux précepteurs des sites participants les informations sur les outils d'évaluation utilisés par l'école. Veuillez consulter la Politique 9-40 – Précepteurs.

Educational Placement Agreement - Maintenance du contrat de placement éducatif

Effective Date: 01 Aug 2012

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Revision/Review Date: 18 Nov 2024

Date de révision/revue: 18 Nov 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

The maintenance of Educational Placement Agreements is vital to our institutions ability to afford learners the opportunity to obtain the competencies required for graduation. Therefore, this policy outlines the process and parties responsible for ensuring all Educational Placement Agreements are up to date.

POLITIQUE

La mise à jour des ententes de placements d'étudiants est essentielle pour que nos écoles puissent donner l'occasion aux étudiants d'acquérir les compétences nécessaires afin qu'ils obtiennent leur diplôme à la fin de leur programme d'études. Par conséquent, la présente politique vise à expliquer ce processus et à présenter les parties responsables qui doivent s'assurer que les ententes de placements d'étudiants sont à jour.

PROCEDURE

1. A folder identified as "Clinical and Practicum Site Contracts" will be maintained on the server. This folder will be the repository for all Educational Placement Agreements.
2. The Manager of Business Development and Contractual Relations will assist the Coordinator of Clinical and Practicum Placements who will work closely with the Administrative Support to maintain the repository of Education Placement Agreements.
3. A "Contract Log" capturing all Medavie HealthEd's Educational Placement Agreements will be maintained in the "Clinical and Practicum Site Contracts" folder. The information contained on the master list will encompass the following:
 - a. Contract type – clinical, practicum, etc.
 - b. Contract Summary – purpose of contract

PROCÉDURE

1. Un dossier nommé « Clinical and Practicum Site Contracts » (ententes de stages cliniques et ambulanciers avec les sites) sera mis à jour sur le serveur. Ce dossier servira de référentiel pour toutes les ententes de placements d'étudiants.
2. Le directeur du développement des affaires et des relations contractuelles aidera le coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers qui, lui, travaillera en étroite collaboration avec le soutien administratif afin de tenir à jour le référentiel des ententes de placements d'étudiants.
3. Un « registre des contrats » comprenant toutes les ententes de placements d'étudiants de Medavie ÉduSanté sera tenu à jour dans le dossier « Clinical and Practicum Site Contracts ». L'information contenue sur la liste principale doit contenir les renseignements suivants :
 - a. Type d'entente – Stage clinique, stage ambulancier, etc.
 - b. Sommaire des ententes – But des ententes

c. Contract Parties – this identifies the organizations (e.g. Medavie HealthEd and Horizon Health Networks) d. Start Date – based upon the date identified in the agreement e. Expiry Date – based upon the date identified in the agreement f. Date of Last Review – review should be annualized g. Signing Authorities – this identifies the signing authority(s) of the organization, not Medavie HealthEd h. Confirmation of Approval – date the fully executed agreement is put on file i. Contract Location – this is the physical location of the agreement, typically will include a hyperlink to our server j. Notes – any additional notes deemed necessary, including the date Medavie HealthEd should begin the process of contract renewal. Contract renewal is to begin six months in advance of the agreements expiry date.	c. Parties visées par l’entente – Cela indique les organisations impliquées (p. ex. Medavie ÉduSanté et le Réseau de santé Horizon) d. Date d’entrée en vigueur – Selon la date inscrite sur l’entente e. Date d’échéance – Selon la date inscrite sur l’entente f. Date de la dernière révision – Une révision devrait être faite sur une base annuelle g. Signataires autorisés – Cela permet d’indiquer les signataires de l’organisation impliquée et non pas ceux de Medavie ÉduSanté h. Confirmation de l’approbation – Date à laquelle on verse l’entente dûment signée dans le dossier i. Emplacement de l’entente – Il s’agit de l’emplacement physique de l’entente électronique qui, normalement, inclut un hyperlien vers notre serveur j. Notes – Toute note additionnelle jugée nécessaire, y compris la date à laquelle Medavie ÉduSanté devrait entamer le processus de renouvellement de l’entente. Le renouvellement doit commencer six (6) mois avant la date d’échéance des ententes.
-
4. A report on the status of each Educational Placement Agreements will be prepared on a bi-annual basis (May 1st and December 1st) by the Manager of Business Development and Contractual Relations. This report will be presented at the team meeting that occurs immediately after the report is prepared. Any contracts that are set to expire within the following nine months will be identified during this meeting.	4. Un rapport sur l’état de chaque entente de placements d’étudiants doit être préparé tous les semestres (le 1^{er} mai et le 1^{er} décembre) par le directeur du développement des affaires et des relations contractuelles. Ce rapport doit être présenté à la réunion d’équipe qui se tiendra immédiatement après la production du rapport. On déterminera durant cette réunion quelles ententes se termineront dans les neuf (9) mois suivant la réunion.
5. Those contracts identified as expiring in the “Contract Log” within nine months of the report produced by the Manager of Business Development and Contractual Relations are to be negotiated and renewed before they expire in accordance with Policy No. 9-151 Educational Placement Agreement.	5. Les ententes qui viennent à échéance dans le « registre des ententes » dans les neuf (9) mois suivant la date du rapport produit par le directeur du développement des affaires et des relations contractuelles doivent faire l’objet d’une négociation et d’un renouvellement avant leur date d’échéance conformément à la Politique 9-151 – Entente de placements d’étudiants.

6. Renewal will be initiated by the Manager of Business Development and Contractual Relations.	6. Le processus de renouvellement doit être entrepris par le directeur du développement des affaires et des relations contractuelles.
7. All agreements due for renewal will be processed in accordance with Policy No 9-151 Education Placement Agreement.	7. Toutes les ententes devant être renouvelées doivent être traitées conformément à la Politique 9-151 – Entente de placements d'étudiants.

Risk Management General

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Gestion de risques général

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

PURPOSE

Medavie HealthEd will maintain a risk management program in which risks will be identified, measured and mitigated (when appropriate).

The Medavie HealthEd risk management program is proactive and retroactive, to address perceived risks and risks that have already occurred, whether those risks are within Medavie HealthEd owned and/or leased facilities, outside facilities or during Medavie HealthEd organized transportation. Outside facilities are any facility where a learner participates in a Medavie HealthEd organized training experience and/or event. All Medavie HealthEd staff members, learners and preceptors are responsible to report identified potential or occurred risks.

Risk is the chance of an event occurring, measured in terms of probability and impact, that will affect the achievement of business objectives. Risk involves both the potential for opportunities and for negative consequences.

Risk Management is a process that promotes awareness, understanding and appreciation of risk within an organization, and provides guidelines, expertise and tools to manage those risks.

Risks which are immediately mitigated without further repercussion or potential of reoccurrence still require reporting.

Appropriate staff will be designated, by a senior manager, to investigate and qualify all reported risks. For risks in which it is determined the risk is high enough that action is required to reduce the

BUT

Medavie ÉduSanté doit tenir à jour un programme de gestion des risques dans le cadre duquel les risques doivent être déterminés, mesurés et atténués (s'il y a lieu).

Le programme de gestion des risques de Medavie ÉduSanté est préventif et rétroactif, afin de traiter les risques perçus et les risques qui ont déjà eu lieu, que ces risques soient à l'intérieur des installations dont Medavie ÉduSanté est propriétaire ou locataire, à l'extérieur des installations ou durant le transport organisé de Medavie ÉduSanté. On entend par « à l'extérieur des installations » toute installation où un étudiant participe à une formation pratique ou à un événement organisé par Medavie ÉduSanté. Tous les membres du personnel, les étudiants et les précepteurs de Medavie ÉduSanté sont responsables de signaler les risques potentiels et les risques qui se sont concrétisés.

Le risque fait référence à la possibilité qu'un événement se produise et que l'on peut mesurer relativement à sa probabilité et à son impact, lequel aura une incidence sur l'atteinte des objectifs d'affaires. Un risque met en cause tant le potentiel qu'un accident se produise que les conséquences négatives qui en découleront.

La gestion des risques est un processus qui accroît la sensibilisation aux risques, la compréhension et l'appréciation des risques présents dans une organisation et fournit des lignes directrices, une expertise et des outils servant à assurer leur gestion. Les risques qui sont immédiatement atténués sans autres répercussions ou sans réapparition du risque doivent quand même être signalés.

Les membres du personnel concernés seront désignés par un gestionnaire principal pour faire enquête et qualifier tous les risques signalés.

frequency and/or the damage of the risk, efforts shall be made to mitigate the outcomes and/or frequency associated with a risk through the various means, including (but not limited to):

- Creation or revision of new policy, procedure, or directives
- Communication to and education of staff, learners and preceptors, as required

All reported risks, associated investigations, actions and mitigations will be documented by the staff member responsible as assigned.

PROCEDURE

The following procedure will apply to Risk Management. First, with regard to risk identification:

1. Any newly identified risks are required to be reported by Medavie HealthEd staff members, learners and preceptors to their immediate supervisor and an occurrence report will be completed.
2. After a risk has been identified, its actual or potential impact on the organization, learner or patient care must be determined.
3. Appropriate staff will be designated, by a senior manager, Leadership to investigate reported risks.
4. A Risk Management Investigation form or similar template will be used.
5. A retrospective risk review will be completed, as required, which involves identifying and summarizing all previously reported similar risks.
6. A risk matrix should be used for risk measurement. The position on the risk matrix should be determined by key stakeholders through discussion and consensus (see Appendix A).

En ce qui a trait aux risques définis comme des risques suffisamment élevés pour que des mesures soient prises afin de réduire la fréquence ou les dommages, des efforts doivent être déployés afin d'atténuer les résultats ou la fréquence du risque en mettant en œuvre divers moyens, y compris (mais sans s'y limiter) :

- Création or révision de nouvelles politiques, procédures ou directives
- Sensibilisation et éducation des membres du personnel, des étudiants et des précepteurs, au besoin

Tous les risques signalés associés à des enquêtes, à des actions et à des mesures d'atténuation doivent être documentés par le membre du personnel responsable comme convenu.

PROCÉDURE

La procédure suivante s'appliquera à la gestion des risques. Premièrement, en ce qui a trait à la détermination des risques :

1. Les membres du personnel, les étudiants ou précepteurs de Medavie ÉduSanté doivent signaler tout nouveau risque à leur superviseur immédiat et un rapport d'incident doit être rempli.
2. Une fois le risque déterminé, il faut aussi déterminer son incidence potentielle sur l'organisation, les étudiants ou le traitement des patients.
3. Le personnel compétent sera désigné par un gestionnaire principal ou par la direction en vue de faire enquête sur les risques signalés.
4. Un formulaire d'enquête pour la gestion des risques ou un modèle de document semblable doit être utilisé.
5. Une revue rétrospective des risques doit être effectuée, au besoin, ce qui permet de déterminer et de résumer tous les risques similaires ayant été antérieurement signalés.
6. Une matrice des risques devrait être utilisée pour la mesure des risques. La position de la matrice des risques devrait être déterminée par les principales parties intéressées en discutant et en parvenant à un consensus (voir l'appendice A).

Second, with regard to risk mitigation:

1. Risk mitigation may be performed through the altering or implementation of current policy, procedure or business practices, or the implementation of new training and awareness initiatives.
2. Recommended mitigations will be reviewed and approved by the President of Medavie HealthEd prior to implementation.
3. Approved mitigations will be assigned to a designated member of staff for implementation and completion.
4. The designated member of staff will report back to the President as to the status of the implementation of the risk mitigation measures.

Third, with regard to continuing review and communication of potential risks:

1. A Communication shall be provided to the reporter of the risk and all other affected parties to inform them of the actions taken to mitigate its potential harm. This normally will be communicated by the designate member of staff through direct communication.

Deuxièmement, en ce qui a trait à l'atténuation des risques :

1. L'atténuation des risques peut se faire en modifiant ou en mettant en œuvre une politique, une procédure ou des pratiques d'affaires qui existent déjà ou en offrant une nouvelle formation ou des séances de sensibilisation.
2. Les mesures d'atténuation recommandées doivent faire l'objet d'une révision et d'une approbation par le président de Medavie ÉduSanté avant leur mise en œuvre.
3. Les mesures d'atténuation approuvées doivent être la responsabilité de membres du personnel désignés pour qu'elles soient mises en place.
4. Le personnel désigné doit informer le président de l'état de la mise en place des mesures d'atténuation des risques.

Troisièmement, en ce qui a trait à la revue et à la communication des risques potentiels :

1. Un message doit être envoyé à la personne qui a signalé le risque et à toutes les autres parties concernées pour les informer des mesures prises afin de réduire le tort éventuel que le risque pourrait causer. Le membre du personnel désigné est celui qui normalement informera les parties intéressées en communiquant directement avec elles.

Risk Management – Outside Sites**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 18 Nov 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Gestion de risques éprouvés****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 18 Nov 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**PURPOSE**

The Medavie HealthEd Risk Management – Outside Sites policy works in conjunction with our institutions Risk Management – General policy with a particular focus on the requirements for mitigating risks at locations that are not owned or operated by Medavie HealthEd.

For the purposes of our institution, an “outside site” means any site outside where a learner is required to attend for work placements or other activities related to the program.

PROCEDURE

1. An instructor/facilitator, member of the staff, or agent must inspect the outside site before sending the learner to the outside site, or be in attendance with the learner while the learner is at the outside site;
2. A written risk assessment must be made of the outside site, including any college-organized travel to or from the outside site. The assessment must also include learner activities proposed to take place at the outside site.
3. A copy of the written risk assessment and any risk management requirements must be provided to the learner before the learner attends the outside site.
4. The learner must sign an acknowledgment on the copy of the written risk assessment and the copy must be kept in the learner's file.
5. The in clinical and practicum settings the learners designated preceptor will be designated and identified as the contact for the learner when

BUT

La Politique sur les sites externes – Gestion des risques de Medavie ÉduSanté est harmonisée avec la Politique générale sur la gestion des risques de notre école qui porte plus particulièrement sur les exigences en matière d'atténuation des risques aux endroits qui ne sont pas exploités par Medavie ÉduSanté ni ne lui appartiennent.

Notre école définit le terme « site externe » comme n'importe quel site à l'extérieur de la propriété de l'école où un étudiant doit faire ses stages ou d'autres activités dans le cadre de son programme d'études.

PROCÉDURE

1. Un instructeur/facilitateur, un membre du personnel ou un agent doit inspecter le site externe avant d'envoyer l'étudiant à cet emplacement ou doit être sur place avec lui;
2. Une évaluation écrite des risques présents sur le site externe doit être effectuée, y compris l'évaluation des déplacements organisés par le collège pour aller au site externe et en revenir. L'évaluation doit également porter sur les activités étudiantes qui doivent s'y dérouler.
3. Une copie de l'évaluation écrite des risques et de toute exigence en matière de gestion des risques doit être fournie à l'étudiant avant qu'il se rende au site externe.
4. L'étudiant doit signer la section d'acceptation des responsabilités figurant sur la copie de l'évaluation écrite des risques et une copie doit être gardée dans le dossier personnel de l'étudiant.
5. En ce qui a trait aux milieux cliniques et ambulanciers, le précepteur responsable des étudiants concernés sera désigné comme le point

college personnel are not present.

6. The learner must receive an orientation to health and safety requirements appropriate to the outside site before or as soon as possible after the learner arrives at the outside site.

Risk Matrix for Outside Sites – Clinical Facilities Form
Risk Matrix for Outside Sites - Ambulance Services Form

de contact des étudiants lorsque le personnel du collège n'est pas présent.

6. L'étudiant doit suivre une séance d'orientation portant sur les exigences en matière de santé et de sécurité qui s'appliquent au site externe avant que l'étudiant arrive sur le site ou dès son arrivée sur le site.

La matrice des risques pour les sites externes –
Formulaire des établissements cliniques
La matrice des risques pour les sites externes –
Formulaire des services ambulanciers

RISK MATRIX FOR OUTSIDE SITES – CLINICAL FACILITIES FORM

This form will be utilized to conduct risk assessments within the various clinical sites Medavie HealthEd learners attend.

For each risk identified, the evaluator will indicate, in the Risk Matrix Table provided, the likelihood of injury to a learner and the impact injury may have. This will provide the learner with an understanding of the risk associated with providing patient care at these facilities.

Each learner is required to sign a copy of this Risk Assessment Form for the site where they will be providing patient care.

A copy of this form will be retained on the learners file.

Site: _____

Biological Agents

Risk of: Infection and Allergic reactions.

Possible causes: Exposure to undiagnosed infectious TB, Exposure to infectious body fluids such as blood, saliva and other body fluids and Exposure to contaminated aerosols e.g. showers harbouring *Legionella* bacteria.

Risk Matrix – Biological Agents - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

1. CHEMICAL AGENTS

Risk of: Health effects such as allergies and dermatitis and Reproductive hazards.

Possible causes: Exposure to soap, latex consumables, disinfectants or drugs, dealing with a chemically contaminated patient and exposure during drug administration e.g. inhaling over pressurized vials or needle stick injury.

Risk Matrix – Chemical Agents - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

2. DRIVING FOR WORK

Risk of: Road collision and Back pain.

Possible causes: High speed driving under emergency conditions, poor ergonomic set up / inadequate lumbar support, manual handling material from the vehicle and sustained posture and duration of journey.

Risk Matrix – Driving for Work - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

1. ELECTRICITY

Risk of: Fire, burns and electric shock.

Possible causes: Faulty equipment, overloading of sockets and unsafe work practices.

Risk Matrix – Electricity - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

2. ERGONOMIC HAZARDS

Risk of: Pain in neck, back or arms and musculoskeletal disorders such as carpal tunnel syndrome.

Possible causes: Poor ergonomic workstation set up, lack of adjustable equipment, static awkward or sustained postures.

Risk Matrix – Ergonomic - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

3. EQUIPMENT

Risk of: Electric shock, and injuries to feet.

Possible causes: Improper use, lack of training, improperly grounded or faulty equipment and falling objects such as medical instruments.

Risk Matrix – Equipment - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

4. FIRE

Risk of: Burns, smoke inhalation and death.

Possible causes: Storing material near ignition sources e.g. electrical fuse boards or lights, faulty electrics, overloaded sockets and blocked fire exits.

Risk Matrix – Fire - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

5. IONIZING RADIATION

Risk of: Genetic / cell / tissue damage, cancer, reproductive health problems and death.

Possible causes: Exposure to radiation from portable or mobile x-ray machines e.g. assisting trauma patients, providing emergency care to patients who have received therapeutic amounts of radionuclides and failure to follow safe systems of work.

Risk Matrix – Ionizing Radiation - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

6. MANUAL / PATIENT HANDLING

Risk of: Musculoskeletal injury and/or disorders.

Possible causes: Lack of or unsuitable mechanical handling aids, inappropriate lifting techniques, lifting too heavy weights and poorly designed work areas e.g. limited space for using lifting equipment.

Risk Matrix – Manual/Patient Handling - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

7. NOISE

Risk of: Hearing damage / loss, physiological effects, work related stress, increased risk of accidents.

Possible causes: Exposure to emergency air transport e.g. helicopters.

Risk Matrix – Noise - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

8. SHARPS

Risk of: Inoculation injuries, cuts, infection, stress.

Possible causes: Needle stick injuries due to improperly discarded needles, overloaded sharps boxes or poor technique, sharp medical instruments, broken bone fragments and teeth bites.

Risk Matrix – Sharps - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

9. SHIFT WORK

Risk of: Digestion problems, heart disease and sleep problems.

Possible causes: Changing shifts and working nights.

Risk Matrix – Shift Work - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

10. SLIPS, TRIPS AND FALLS

Risk of: Minor injuries such as cuts to major injuries such as broken bones, concussion and even death.

Possible causes: Poor housekeeping, uneven surfaces or changes in level, wet or slippery surfaces, slipping on debris such as bandages, blood, IV fluids and plastics especially during emergency situations, cables crossing pathways, cluttered or obstructed work areas, several people working in a compact area and distractions e.g. reading documents whilst walking.

Risk Matrix – Slips/Trips/Falls - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

11. STRESS

Risk of: Psychological disorders and health effects.

Possible causes: Work organization, dealing with intense emotional situations, making life or death decisions, shift work, time pressure, excessive work load or demands, combative patients, role ambiguity, poor management ability, inadequate resources and high or unrealistic patient expectations.

Risk Matrix – Stress - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

12. VIOLENCE AND AGGRESSION

Risk of: Physical injury, stress, psychological disorders.

Possible causes: Crowded or emotional situations, delivering bad news, long waiting times and aggressive, confused or upset patients or family members.

Risk Matrix – Violence & Aggression - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

Learner Name: _____

Signature: _____

Date: _____

Website reference:

[http://www.hsa.ie/eng/Your_Industry/Healthcare_Sector/Occupational Hazards in Hospital Departments/Department Hazards/Further Information/](http://www.hsa.ie/eng/Your_Industry/Healthcare_Sector/Occupational_Hazards_in_Hospital_Departments/Department_Hazards/Further_Information/)

RISK MATRIX FOR OUTSIDE SITES – AMBULANCE SERVICES FORM

This form will be utilized to conduct risk assessments within the various practicum sites Medavie HealthEd learners attend.

For each risk identified, the evaluator will indicate, in the Risk Matrix Table provided, the likelihood of injury to a learner and the impact injury may have. This will provide the learner with an understanding of the risk associated with providing patient care at these facilities.

Each learner is required to sign a copy of this Risk Assessment Form for the site where they will be providing patient care. A copy of this form will be retained on the learners file.

Site: _____

1. BIOLOGICAL AGENTS

Risk of: Infections.

Possible causes: Contact with infectious person or infectious body fluids and exposure to Blood Borne Viruses (BBVs) via puncture wounds or bites.

Risk Matrix – Biological Agents - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

2. CHEMICAL AGENTS

Risk of: Health effects such as allergies and dermatitis and explosion.

Possible causes: Exposure to compressed/anaesthetic gases or chemicals administered/released inside the ambulance e.g. halothane, nitrous oxide, oxygen and ethyl chloride. Use of disinfecting agents. Exposure to latex consumables e.g. powdered latex gloves. Exposure to chemicals or drugs. Mishandling of gas cylinders.

Risk Matrix – Chemical Agents - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

3. DRIVING FOR WORK

Risk of: Road collision. Stress. Back pain.

Possible causes: High speed driving under emergency conditions. Driving in difficult traffic or weather conditions. Poor ergonomic set up / lack of lumbar support. Manual handling of patients and material from the vehicle. Sustained posture and duration of journey

Risk Matrix – Driving for Work - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

1. ELECTRICITY

Risk of: Burns. Electrocution. Death.

Possible causes: Exposure to loose electrical conduits at accident scene. Faulty or unmaintained equipment. Misuse of equipment e.g. defibrillators.

Risk Matrix – Electricity - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

2. ENVIRONMENTAL CONDITIONS

Risk of: Colds. Stress. Fatigue.

Possible causes: Working in inclement conditions - cold, wind, rain, heat. Lack of warm, waterproof clothing. Inadequately maintained vehicles.

Risk Matrix – Environmental Conditions - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

3. ERGONOMIC HAZARDS

Risk of: Pain in neck, back or arms. Musculoskeletal disorders such as carpal tunnel syndrome.

Possible causes: Adopting awkward postures. Using force or exertion.

Risk Matrix – Ergonomic Hazards - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

4. EXPLOSION

Risk of: Physical injury. Death.

Possible causes: Attending accident scenes. Mishandling of gas cylinders.

Risk Matrix – Explosion - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

5. FALLING OBJECTS

Risk of: Physical injury or death.

Possible causes: Entering unstable structures. Attending accident scenes where material may be dislodged

Risk Matrix – Falling Objects - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

6. FIRE

Risk of: Burns. Smoke inhalation. Death.

Possible causes: Attending fire accident scenes.

Risk Matrix – Fire - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

7. IONIZING RADIATION

Risk of: Genetic damage. Reproductive damage.

Possible causes: Transporting patients who have received therapeutic amounts of radionuclides

Risk Matrix – Ionizing Radiation - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

8. MANUAL / PATIENT HANDLING

Risk of: Musculoskeletal disorders. Falls.

Possible causes: Lifting and moving patients, often over rough terrain or down stairs. Lack of mechanical aids.

Risk Matrix – Manual/Patient Handling - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

9. SHARPS / SHARP ITEMS

Risk of: Puncture wound. Infection. Cuts.

Possible causes: Needle stick or sharp instrument injury whilst carrying out work activities e.g. giving injections. Broken glass or twisted sharp items at accident scene. Bites.

Risk Matrix – Sharps/Sharp Items - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

10. SHIFT WORK

Risk of: Health effects - digestion problems, heart disease. Sleep problems.

Possible causes: Poor job structure. Changing shifts. Night work.

Risk Matrix – Shift Work - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

11. SLIPS, TRIPS AND FALLS

Risk of: Minor injuries such as cuts to major injuries such as broken bones, concussion and even death.

Possible causes: Carrying stretchers or loads up or down stairs. Working in unstable areas or unstable structures. Fall from vehicle.

Risk Matrix – Slips/Trips & Falls - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

12. STRESS

Risk of: Psychological disorders. Health effects.

Possible causes: Time pressure. Working irregular hours. Coping with emotional or traumatic situations. Maintaining prolonged state of alertness.

Risk Matrix – Stress - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

13. VIOLENCE AND AGGRESSION

Risk of: Physical and / or psychological harm.

Possible causes: Uncooperative patients. Patients suffering from emotional stress or behavioural problems. Opportunist members of the public. Public order issues.

Risk Matrix – Violence & Aggression - Score						
Impact Score		Likelihood Score				
		1	2	3	4	5
		Rare	Unlikely	Possible	Likely	Almost Certain
Catastrophic	5	5	10	15	20	25
Major	4	4	8	12	16	20
Moderate	3	3	6	9	12	15
Minor	2	2	4	6	8	10
Negligible	1	1	2	3	4	5

Learner Name: _____

Signature: _____

Date: _____

Reference site:

http://www.hsa.ie/eng/Your_Industry/Healthcare_Sector/Occupational_Hazards_in_Hospital_Departments/Department_Hazards/Ambulance_Services/

MATRICE DES RISQUES POUR LES SITES EXTERNES – FORMULAIRE DES ÉTABLISSEMENTS CLINIQUES

Ce formulaire doit être utilisé pour effectuer les évaluations de risque au sein des divers sites cliniques que les étudiants de Medavie ÉduSanté fréquenteront.

Pour chaque risque recensé, l'évaluateur indiquera dans le tableau de la matrice des risques la probabilité qu'un étudiant se blesse et l'incidence qu'elle pourrait avoir. Ceci permettra à l'étudiant de comprendre le risque associé à la prestation de soins aux patients au sein de ces établissements.

Chaque étudiant est tenu de signer une copie du Formulaire d'évaluation des risques relatif au site où il prodiguera des soins aux patients.

Une copie de ce formulaire sera conservée dans le dossier de l'étudiant.

Site : _____

Agents biologiques

Risque : infection et réactions allergiques.

Causes possibles : exposition à une tuberculose (TB) infectieuse non diagnostiquée, exposition à des liquides organiques infectieux comme le sang, la salive et autres liquides organiques et exposition à des aérosols contaminés, p. ex. des douches infectées par la bactérie *Legionella*.

Matrice des risques – Agents biologiques - Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

3. AGENTS CHIMIQUES

Risque : effets sur la santé comme les allergies et la dermatite et les risques pour la reproduction.

Causes possibles : exposition au savon, aux produits consommables au latex, aux désinfectants ou aux médicaments, être en présence d'un patient contaminé par un agent chimique et exposition durant l'administration d'un médicament, p. ex. inhalation du contenu de flacons pressurisés ou blessure par piqûre d'aiguille.

Matrice des risques – Agents chimiques – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

4. CONDUIRE UN VÉHICULE DANS LE CADRE DE SON TRAVAIL

Risque : collision de véhicules et douleur au dos.

Causes possibles : conduite à vitesse élevée en cas d'urgence, aménagement ergonomique inadéquat/support lombaire inadéquat, utilisation manuelle du matériel provenant du véhicule et posture prolongée et durée du voyage.

Matrice des risques – Conduire un véhicule dans le cadre de son travail – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

13. ÉLECTRICITÉ

Risque : feu, brûlures et électrocution.

Causes possibles : équipement défectueux, surintensité des prises et procédures de travail dangereuses.

Matrice des risques – Électricité – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

14. DANGERS ERGONOMIQUES

Risque : douleur au cou, au dos ou aux bras et troubles musculosquelettiques comme le syndrome du tunnel carpien.

Causes possibles : aménagement inadéquat du poste de travail, manque d'équipement ajustable, postures statiques inadéquates ou postures prolongées.

Matrices des risques – Dangers ergonomiques – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

15. ÉQUIPEMENT

Risque : électrocution et blessures aux pieds.

Causes possibles : utilisation inadéquate, manque de formation, mise à la terre inadéquate ou équipement défectueux et chutes d'objets comme les instruments médicaux.

Matrice des risques – Équipement - Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

16. INCENDIE

Risque : brûlures, inhalation de fumée et mort.

Causes possibles : entreposage de matériel près de sources d'inflammation, p. ex. panneaux de fusibles ou lumières, appareils électriques défectueux, surintensité des prises et sorties d'urgence bloquées.

Matrice des risques – Incendie – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

17. RAYONNEMENT IONISANT

Risque : dommages génétiques, dommage aux cellules ou aux tissus, cancer, dommages aux organes reproducteurs et mort.

Causes possibles : exposition au rayonnement provenant d'un appareil radiographique portable ou mobile, p. ex. en aidant les patients ayant subi un traumatisme, en prodiguant des soins d'urgence aux patients qui ont reçu des doses de radionucléides à des fins thérapeutiques, et non-respect des procédures de travail sécuritaires.

Matrice des risques – Rayonnement ionisant – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

18. MANIPULATION DES PATIENTS

Risque : blessure ou troubles musculosquelettique(s).

Causes possibles : manque de matériel mécanique adéquat, techniques de levage inadéquates, levage de poids trop lourds et aménagement inadéquat de l'espace de travail, p. ex. espace limité pour utiliser le matériel de levage.

Matrice des risques – Manipulation des patients – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

19. BRUIT

Risque : dommage auditif ou perte auditive, effets physiologiques, stress lié au travail, risque accru d'accidents.

Causes possibles : exposition au transport sanitaire aérien en cas d'urgence, p. ex. hélicoptères.

Matrice des risques – Bruit – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

20. OBJETS TRANCHANTS/POINTUS

Risque : lésions d'inoculation, coupures, infection, stress.

Causes possibles : blessures par piqûres d'aiguille dues à des aiguilles qui n'ont pas été jetées adéquatement, boîtes d'objets tranchants/pointus trop pleines ou technique inadéquate, instruments médicaux tranchants/pointus, fragments d'os cassés et morsures présentant des marques de dents.

Matrice des risques – Objets tranchants/pointus – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

21. QUARTS DE TRAVAIL

Risque : problèmes de digestion, maladie du cœur et troubles du sommeil.

Causes possibles : changement de plage horaire et quart de nuit.

Matrice des risques – Quarts de travail – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

22. GLISSADES, TRÉBUCHEMENTS ET CHUTES

Risque : allant de blessures mineures comme les coupures à des blessures graves comme les os cassés, les commotions cérébrales et même la mort.

Causes possibles : mauvaise tenue des lieux, surfaces inégales ou changements de niveau, surfaces mouillées ou glissantes, glissade sur des débris comme les bandages, le sang, les liquides intraveineux et le plastique, surtout lors d'urgences, des câbles qui traversent les voies de circulation, espaces de travail en désordre ou obstrués, plusieurs personnes travaillant dans un petit espace et les distractions, p. ex. lecture de documents pendant qu'on marche.

Matrice des risques – Glissades/trébuchements/chutes – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

23. STRESS

Risque : troubles psychologiques et effets sur la santé.

Causes possibles : organisation du travail, composer avec des émotions intenses, prendre des décisions de vie ou de mort, quart de travail, contrainte de temps, charges ou demandes de travail excessives, patients combattifs, ambiguïté des rôles, faibles compétences en gestion, ressources inadéquates et attentes du patient élevées et irréalistes.

Matrice des risques – Stress – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

24. VIOLENCE ET AGRESSION

Risque : blessure physique, stress et troubles psychologiques.

Causes possibles : situations où les gens sont trop nombreux ou situations chargées d'émotions, annonce de mauvaises nouvelles, longues périodes d'attente et patients ou membres de famille agressifs, perplexes ou fâchés.

Matrice des risques – Violence et agression – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

Nom de l'étudiant : _____

Signature : _____

Date : _____

Site Web de référence :

http://www.hsa.ie/eng/Your_Industry/Healthcare_Sector/Occupational_Hazards_in_Hospital_Departments/Department_Hazards/Further_Information/

MATRICE DES RISQUES POUR LES SITES EXTERNES – FORMULAIRE DES SERVICES AMBULANCIERS

Le présent formulaire sert à faire l'évaluation des risques au sein des divers milieux de stage ambulancier que fréquentent les étudiants de Medavie ÉduSanté.

Pour chaque risque recensé, l'évaluateur doit indiquer dans le tableau de la matrice des risques fourni la probabilité qu'un étudiant se blesse et l'incidence que pourrait avoir une telle blessure. Ceci permettra à l'étudiant de comprendre le risque associé à la prestation de soins dans ces établissements.

Chaque étudiant est tenu de signer une copie du Formulaire d'évaluation des risques pour le site où il prodiguera des soins à des patients. Une copie du présent formulaire doit être conservée dans le dossier de l'étudiant.

Site : _____

4. AGENTS BIOLOGIQUES

Risque : infections.

Causes possibles : contact avec des personnes infectées ou avec des liquides organiques infectieux et exposition à des maladies virales transmissibles par le sang (BBV) par l'intermédiaire de blessures par perforation ou par morsures.

Matrice des risques – Agents biologiques – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

5. AGENTS CHIMIQUES

Risque : effets sur la santé comme les allergies, dermatite et explosion.

Causes possibles : exposition aux gaz comprimés/anesthésiques ou à des produits chimiques administrés ou libérés à l'intérieur de l'ambulance, p. ex. l'halothane, l'oxyde nitreux, l'oxygène et le chlorure d'éthyle. L'utilisation d'agents désinfectants. Exposition aux produits consommables au latex, p. ex. les gants au latex poudrés. Exposition aux produits chimiques ou aux médicaments. Mauvaise manipulation des bouteilles de gaz.

Matrice des risques – Agents chimiques - Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

6. CONDUIRE UN VÉHICULE DANS LE CADRE DE SON TRAVAIL

Risque : collision de véhicules. Stress. Douleur au dos.

Causes possibles : conduite à vitesse élevée en cas d'urgence. Conduite difficile dans la circulation dense ou par mauvais temps. Aménagement ergonomique inadéquat/support lombaire inadéquat, utilisation manuelle du matériel provenant du véhicule et posture prolongée et durée du voyage.

Matrice des risques – Conduire un véhicule dans le cadre de son travail – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

14. ÉLECTRICITÉ

Risque : brûlures, électrocution, mort.

Causes possibles : exposition à des conduites d'électricité lâches sur les lieux d'un accident. Équipement défectueux ou mal entretenu. Mauvaise utilisation d'un équipement, p. ex. les défibrillateurs.

Matrice des risques – Électricité – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

15. CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES

Risque : rhume, stress, fatigue.

Causes possibles : travailler dans des conditions inclémentes par temps froid, venteux, pluvieux et chaud. Manque de vêtements chauds et imperméables. Entretien inadéquat des véhicules.

Matrice des risques – Conditions environnementales – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

16. DANGERS ERGONOMIQUES

Risque : douleur au cou, au dos ou aux bras. Troubles musculosquelettiques comme le syndrome du tunnel carpien.

Causes possibles : adopter des positions inadéquates. Utilisation de la force physique ou efforts physiques.

Matrice des risques – Dangers ergonomiques - Cotes						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

17. EXPLOSION

Risque : blessure physique, mort.

Causes possibles : prestation de soins sur les lieux de l'accident. Mauvaise manipulation de bouteilles de gaz.

Matrice des risques – Explosion - Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

18. CHUTES D'OBJETS

Risque : blessure physique ou mort.

Causes possibles : entrer dans des structures instables. Prodiger des soins sur les lieux d'un accident où du matériel pourrait se détacher.

Matrice des risques – Chutes d'objets - Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

19. INCENDIE

Risque : brûlures, inhalation de fumée, mort.

Causes possibles : prodiguer des soins sur les lieux d'un accident.

Matrice des risques – Incendie - Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

20. RAYONNEMENT IONISANT

Risque : dommages génétiques, dommage aux organes reproducteurs.

Causes possibles : transport de patients qui ont reçu des doses de radionucléides à des fins thérapeutiques.

Matrice des risques – Rayonnement ionisant – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

21. MANIPULATION DES PATIENTS

Risque : troubles musculosquelettiques, chutes.

Causes possibles : lever et déplacer des patients, souvent sur des terrains accidentés ou en descendant les escaliers. Manque d'aides mécaniques.

Matrice des risques –Manipulation des patients – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

22. OBJETS TRANCHANTS / POINTUS

Risque : blessure par perforation, infection, coupures.

Causes possibles : blessures par piqûres d'aiguille ou par instrument pointu/tranchant au cours de l'exercice de ses fonctions, p. ex. donner des injections. Du verre cassé ou des articles torsadés tranchants sur les lieux de l'accident. Morsures.

Matrice des risques – Objets tranchants / pointus – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

23. QUARTS DE TRAVAIL

Risque : effets sur la santé comme les problèmes de digestion, la maladie du coeur. Troubles du sommeil.

Causes possibles : encadrement de travail inadéquat. Changement de plage horaire. Travail de nuit.

Matrice des risques – Quarts de travail – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

24. GLISSADES, TRÉBUCHEMENTS ET CHUTES

Risque : allant de blessures mineures comme les coupures à des blessures graves comme les os cassés, les commotions cérébrales et même la mort.

Causes possibles : transporter des civières ou transporter un poids en montant ou en descendant les escaliers. Travailler dans des zones ou des structures instables. Tomber d'un véhicule.

Matrice des risques – Glissades, trébuchements et chutes – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

25. STRESS

Risque : troubles psychologiques, effets sur la santé.

Causes possibles : contrainte de temps. Travailler des heures irrégulières. Composer avec des situations émotionnelles ou traumatiques. Maintenir un degré de vigilance pendant une période prolongée.

Matrice des risques – Stress – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

26. VIOLENCE ET AGRESSION

Risque : blessure physique ou psychologique.

Causes possibles : patients qui ne collaborent pas. Patients souffrant de stress émotif ou ayant des problèmes de comportement. Membres du public opportunistes. Problèmes de contrôle du public.

Matrice des risques – Violence et agression – Cote						
Cote d'incidence		Cote de probabilité				
		1	2	3	4	5
		Rare	Improbable	Possible	Probable	Presque certain
Catastrophique	5	5	10	15	20	25
Majeure	4	4	8	12	16	20
Modérée	3	3	6	9	12	15
Mineure	2	2	4	6	8	10
Négligeable	1	1	2	3	4	5

Nom de l'étudiant : _____

Signature : _____

Date : _____

Site Web de référence :

http://www.hsa.ie/eng/Your_Industry/Healthcare_Sector/Occupational_Hazards_in_Hospital_Departments/Department_Hazards/Ambulance_Services/

Section 010: Appeals/Appels

Appeal Process

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Processus d'appel

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

The Appeal Process policy and procedure establishes guidelines for using the principles of natural justice during an appeal process within Medavie HealthEd.

Any learner attending a program has the right to appeal decisions or actions as they relate to programs offered at Medavie HealthEd. The learner will remain enrolled in their program and attend classes/clinical/practicum as per normal, until the natural conclusion of the appeal process.

Our institution believes in the principles and process of natural justice. Therefore, each level of the appeal process described below will adhere to the principles of natural justice. If at any time a decision maker, at any level of appeal, determines they are unable to adhere to principles of natural justice, they are to excuse themselves from the process and the President will appoint a new party to manage the appeal.

All parties participating in an appeal must be familiar with the principals of natural justice. Therefore, we have endeavored to encapsulate the principles of natural justice in this policy for all parties. Then we provide descriptions of the different levels of appeal.

Principles of Natural Justice

The principles of natural justice focus on procedural fairness with the intent of ensuring the decision

POLITIQUE

La politique et la procédure régissant le processus d'appel visent à établir les directives pour l'application des principes de la justice naturelle au cours d'un processus d'appel au sein de Medavie ÉduSanté.

Tout étudiant inscrit à un programme a le droit d'interjeter appel des décisions ou des mesures prises en ce qui concerne les programmes offerts à Medavie ÉduSanté. L'étudiant devra demeurer inscrit dans son programme et suivre les classes / la formation clinique / le stage ambulancier comme d'habitude jusqu'à la conclusion naturelle du processus d'appel.

Notre école croit aux principes et aux processus de la justice naturelle. Par conséquent, chaque niveau du processus d'appel décrit ci-après respectera ces principes. Si un décideur déterminait, à n'importe quel niveau de l'appel et à n'importe quel moment durant le processus, qu'il est incapable de respecter les principes de la justice naturelle, il devra lui-même se retirer du processus et le président désignera une nouvelle personne pour assurer la gestion de l'appel.

Toutes les parties qui participent au processus d'appel doivent connaître les principes de la justice naturelle. Par conséquent, nous nous sommes efforcés de résumer les principes de la justice naturelle de la présente politique à l'intention de toutes les parties concernées, après quoi, nous décrivons les différents niveaux de l'appel.

Principes de la justice naturelle

Les principes de la justice naturelle mettent l'accent sur l'équité procédurale qui vise à s'assurer que le

making process is overseen by an objective decision maker. Procedural fairness will protect the rights of the individual, as well as enhance confidence in our institutions process.

Under the principles of natural justice a person has the right to be heard and no person may judge their own case, therefore each level of appeal will take these rules into consideration.

It is important to note that the principles of natural justice will vary depending upon the specific circumstances of each situation.

Three common rules apply to the principles of natural justices, they include:

1. The Hearing Rule
2. The Bias Rule
3. The Evidence Rule.

The Hearing Rule stipulates that an individual must be afforded sufficient opportunity to present their case when their interests and rights have the potential to be adversely impacted by a decision-maker. Therefore, in an effort to respect these rights the person hearing an appeal must give each party equal opportunity to both prepare and present evidence. Evidence may be provided in person (verbally) or in the form of written documentation, or both. Each party must present evidence in the same manner; one party may not present evidence in writing only, while the other party presents evidence in person. Additionally, each party must be provided with the opportunity to respond to any arguments and/or evidence presented by the opposite party.

This administrative decision making process allows a learner to choose how they wish to be represented. They may represent themselves, as well as have another learner present during a hearing, or they may choose to have someone, other than legal counsel, represent them during a hearing or in the preparation of their written documentation.

processus de prise de décision est supervisé par un décideur impartial. L'équité procédurale vise à protéger les droits de la personne, de même qu'à accroître la confiance en notre processus.

Selon les principes de la justice naturelle, une personne a le droit d'être entendue et personne ne doit être le juge de sa propre cause, par conséquent, chaque niveau d'appel prendra ces règles en considération.

Il importe de noter que les principes de la justice naturelle varieront selon les circonstances particulières de chaque situation.

Voici les trois (3) règles communes qui s'appliquent aux principes de la justice naturelle :

1. La règle relative à la tenue d'une audience
2. La règle relative à l'impartialité
3. La règle de preuve

La règle relative à la tenue d'une audience prévoit qu'une personne doit avoir une période suffisante pour lui permettre de faire valoir sa cause lorsque ses droits et intérêts pourraient être sujets à des répercussions négatives par le décideur. Par conséquent, afin de respecter les droits de la tenue d'une audience, un appel doit accorder une chance égale à chaque partie concernée pour préparer et présenter ses preuves. Les preuves peuvent être présentées en personne (verbalement) ou par écrit à l'aide d'un document, ou les deux. Chaque partie doit présenter ses preuves de la même manière; une partie ne pourrait pas présenter ses preuves par écrit seulement, si l'autre partie présentait ses preuves en personne. De plus, chaque partie doit avoir la chance de répondre à toute preuve ou à tout argument présenté par la partie adverse.

Le processus de prise de décision administratif permet à un étudiant de choisir comment il sera représenté. Il peut se représenter lui-même, de même que demander qu'un autre étudiant soit présent durant l'audience, ou il peut choisir d'être représenté par une personne autre qu'un conseiller juridique durant une audience ou durant la préparation de la documentation écrite.

Finally, as per the Hearing Rule, when investigating complaints it is imperative that the defendant receives as much detail as possible with regard to the complaint and offered the opportunity, as well as a reasonable amount of time, to respond to the allegations.

The second rule of the principles of natural justice is the bias rule. It indicates that no one should be the judge in his/her own case, which means the person(s) holding deciding authority during an appeal process must be, and act, unbiased in any and all procedures, as well as when reviewing/hearing evidence and making a decision regarding the appeal. Anyone investigating an appeal must ensure they are not in a conflict of interest position, which would conflict with their ability to conduct an un-bias investigation.

Anyone who is considered an investigator or decision maker must be impartial. Decision makers must not favour one party over the other by ensuring their decision is based on the balanced and considered assessment of all the information and evidence presented to them.

The third and final rule of the principles of natural justice is that administrative decisions are to be based upon material evidence and or logical proof evidence. No decision should be based on speculation and/or suspicion; it must be related to clear evidence. Furthermore, the evidence rule requires that all evidence must be subject to scrutiny by both parties, therefore all evidence must be disclosed to each party.

An appeal process will incorporate the principles of natural justice described above and be completed within 20 business days, however, this time may be extended to fulfil the principles of *natural justice*, if necessary. In general, each level of appeal should adhere to the timelines that follow:

Finalement, en vertu de la règle relative à la tenue d'une audience, dans le cas d'une enquête sur des plaintes, il est impératif de donner au défendeur autant de détails que possible en ce qui a trait à la plainte et de lui donner la chance, de même qu'une période raisonnable, pour répondre aux allégations.

La deuxième règle sur les principes de la justice naturelle concerne la règle relative à l'impartialité. Autrement dit, personne ne devrait être le juge de sa propre cause, ce qui signifie que la ou les personne(s) qui a/ont le pouvoir décisionnel durant un processus d'appel ne doit/doivent pas avoir de parti pris et doit/doivent agir en toute impartialité dans toutes les procédures et durant l'examen ou l'audience des preuves et durant la prise de décision concernant un appel. Toute personne procédant à l'enquête sur un appel doit s'assurer qu'elle n'est pas en conflit d'intérêt, ce qui nuirait à sa capacité d'effectuer une enquête en toute impartialité.

Toute personne agissant à titre d'enquêteur ou de décideur doit être impartiale. Les décideurs ne doivent pas favoriser une partie au détriment de l'autre en s'assurant que leur décision repose sur une évaluation équilibrée et étudiée de toute l'information et des preuves qui leur ont été présentées.

La troisième et la dernière règle sur les principes de la justice naturelle concerne le fait que les décisions administratives doivent reposer sur des preuves matérielles ou logiques. Aucune décision ne devrait être prise en fonction de spéculations ou de soupçons; elle doit s'appuyer sur des preuves claires. De plus, la règle de preuve doit faire l'objet d'un examen minutieux par les deux parties, donc toutes les preuves doivent être divulguées par chaque partie.

Le processus d'appel intégrera les principes de la justice naturelle décrite précédemment et devra se terminer dans les 20 jours ouvrables, cependant, cette période pourrait être prolongée pour répondre aux principes de la *justice naturelle*, si nécessaire. En général, chaque niveau d'appel devrait respecter la période allouée qui suit :

- The senior manager, has 5 business days to make a decision after the learner makes the initial appeal.
- The learner has 5 business days to appeal the level 1 decision from the senior manager
- The Student Appeals Committee has 10 business days to render its decision once the appeal is received from the learner.
- Le gestionnaire principal a 5 jours pour rendre une décision suivant la demande d'appel initiale de l'étudiant.
- L'étudiant a 5 jours pour interjeter appel de la décision de niveau 1 rendue par le gestionnaire principal.
- Le comité d'appel des étudiants dispose de 10 jours pour rendre sa décision après avoir reçu la demande d'appel de la part de l'étudiant.

Within the institutions policies, the learner has two levels of appeal (See procedure below).

Deux (2) niveaux d'appel sont offerts aux étudiants conformément aux politiques de notre école (voir la procédure ci-après).

However, once the learner has exhausted the institutions appeal process they do have the option to appeal the institutions decision based on the appropriate provincial regulators policies. It will be a Senior Managers, responsibility to advise the learner of this level of appeal.

Cependant, une fois que l'étudiant a épuisé tous ses recours dans le cadre du processus d'appel, il a l'option d'interjeter appel de la décision de l'école conformément aux politiques des organismes de réglementation de la province. À ce niveau du processus d'appel, le gestionnaire principal aura la responsabilité de conseiller l'étudiant.

PROCEDURE (LEVEL 1 – PROGRAM MANAGER)

1. The learner must provide the Program Manager, with a written request for an appeal within five (5) business days of the event. The Program Manager will be responsible for adhering to the principles of natural justice described above.
2. At this level the Program Manager will initiate and complete an investigation of the appeal within 5 business days, unless additional time is deemed necessary, per the principles of natural law.
 - a. In the event the Program Manager is involved in the initial decision/incident that led to the level 1 appeal, another senior manager would be designated to conduct the level 1 appeal following the same procedure.

PROCÉDURE (NIVEAU 1 – DIRECTEUR DE PROGRAMME)

1. L'étudiant doit envoyer au directeur de programme, une demande écrite pour lancer le processus d'appel dans les cinq (5) jours ouvrables de l'événement. Le directeur de programme est tenu de se conformer aux principes de la justice naturelle décrite précédemment.
2. À ce niveau, le directeur de programme lancera et effectuera une enquête sur le recours d'appel dans les 5 jours ouvrables suivant la demande, sauf si un délai supplémentaire est nécessaire, selon les principes du droit naturel.
 - a. Dans un cas où le responsable du programme est impliqué dans la décision initiale / l'incident qui mène à l'appel de niveau 1, un autre cadre supérieur serait désigné pour mener l'appel de niveau 1 selon la même procédure.

3. The written statement must contain a brief narrative of the nature and circumstances of the appeal, the names of the parties involved (if applicable) and the expected outcomes. Parties named in the written appeal will be notified of the pending appeal process and may be called upon to personally respond to the written statement.	3. La déclaration écrite doit contenir une brève description de la nature et des circonstances de l'appel, les noms des parties concernées (le cas échéant) et les résultats attendus. Les parties nommées dans l'appel écrit seront informées de la demande d'appel en instance et peuvent être appelées à répondre personnellement à la déclaration écrite.
4. The Program Manager will review all relevant information provided by the learner and any third parties involved. The Program Manager may also investigate further by gathering further information in alignment with the principles of natural justice described above.	4. Le directeur de programme révisera toutes les informations pertinentes fournies par l'étudiant et les tierces parties concernées. Le directeur de programme peut aussi enquêter davantage en recueillant d'autres renseignements qui sont en conformité avec les principes de la justice naturelle décrite précédemment.
5. The Program Manager will review the circumstances of the appeal and will communicate the decision in writing directly to the learner following the review.	5. Le directeur de programme révisera les circonstances de l'appel et communiquera sa décision par écrit directement à l'étudiant après la révision.
6. The entire appeal process at this level should take no longer than 5 business days, unless additional time is deemed necessary, from the initial receipt of the appeal to the rendering of a decision by the Program Manager.	6. Le processus d'appel à ce niveau ne devrait pas prendre plus de 5 jours ouvrables, sauf si un délai supplémentaire est nécessaire, à partir de la réception initiale de l'appel jusqu'à la prise de décision du directeur de programme.
7. If the decision rendered is not in favour of the learner, it becomes the Program Manager's responsibility to advise the learner of the second and final level of appeal (Level 2 – Student Appeals Committee).	7. Si la décision rendue n'est pas en faveur de l'étudiant, il incombera au directeur de programme de conseiller l'étudiant au deuxième et dernier niveau d'appel (Niveau 2 - Comité d'appel des étudiants).

PROCEDURE (LEVEL 2 – STUDENT APPEALS COMMITTEE)

1. If the learner is not satisfied with the decision of the Program Manager they may request that the appeal be reviewed by the Student Appeals Committee. The learner must make this request within 5 business days of the final level 1 decision.

PROCÉDURE (NIVEAU 2 – COMITÉ D'APPEL DES ÉTUDIANTS)

1. Si l'étudiant n'est pas satisfait de la décision du directeur de programme, l'étudiant peut demander que l'appel soit examiné par le comité d'appel des étudiants. L'étudiant doit en faire la demande dans les 5 jours ouvrables suivant la décision finale du niveau 1.

2. The learner must submit a written request to the President requesting that the Student Appeals Committee review the appeal.
3. The Student Appeals Committee will initiate and complete the appeal process within 10 business days of the receipt of the written request for a level 2 appeal, unless additional time is deemed necessary. This committee will adhere to the principles of natural justice described above.
4. The written appeal request from the learner must contain a brief narrative of the nature and circumstances of the appeal, the names of the parties involved (if applicable) and the expected outcomes. Parties named in the written statement will be notified of the pending appeal and may be called upon to personally respond to the written statement.
5. The President will forward the written request to the Student Appeals Committee for action. The Student Appeals Committee will establish dates for reviewing written submissions, gathering more information, and/or hold a hearing where evidence is presented. The President will ensure that all parties are notified accordingly. The committee chair will ensure all proceedings have a written record.
6. The Student Appeals Committee will be comprised of 3 members. Each member of the committee must be present and are required to vote. Any individual involved in the appeal process, including staff of Medavie HealthEd, may be asked to provide information or be questioned, during a hearing.
7. The learner and Medavie HealthEd may present evidence, in person or in writing to the Student Appeals Committee. Any written evidence may be subject to cross examination. The Chair of the Student Appeals Committee will be responsible to make rulings on the admissibility of evidence.
2. L'étudiant doit soumettre une demande écrite au président pour demander que le comité d'appel des étudiants examine l'appel.
3. Le comité d'appel des étudiants doit commencer et terminer l'examen de l'appel dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la demande d'appel écrite de niveau 2, sauf si un délai supplémentaire est nécessaire. Ce comité doit respecter les principes de la justice naturelle décrite précédemment.
4. La demande d'appel écrite de l'étudiant doit contenir une brève description de la nature et des circonstances de l'appel, les noms des parties en cause (le cas échéant) et les résultats attendus. Les parties nommées dans la déclaration écrite seront avisées de l'appel en instance et peuvent être appelées à répondre personnellement à la déclaration écrite.
5. Le président transmettra la demande par écrit au comité d'appel des étudiants pour examen. Le comité d'appel des étudiants fixera les dates de l'examen des soumissions écrites afin de recueillir plus de renseignements ou afin de tenir une audience au cours de laquelle les preuves seront présentées. Le président s'assurera que toutes les parties seront avisées en conséquence. Le président du comité s'assurera que toutes les procédures seront consignées par écrit.
6. Le comité d'appels des étudiants sera constitué de trois (3) membres. Chaque membre doit être présent et doit voter. Toute personne impliquée dans le processus d'appel, y compris le personnel de Medavie ÉduSanté, peut être appelée à fournir des informations ou peut être interrogée lors de l'audience.
7. L'étudiant et Medavie ÉduSanté peuvent présenter des preuves, en personne ou par écrit, au comité d'appel des étudiants. Toute preuve écrite peut donner lieu à un contre-interrogatoire, le président du comité d'appel des étudiants sera chargé de rendre des décisions sur l'admissibilité des preuves.

8. The Student Appeals Committee shall hear such information as it deems relevant and necessary to make its decision. All information is to be considered private and confidential.
9. Following the hearing of evidence from both parties, only Student Appeal Committee members remain for discussion and decisions. The committee may request additional information related to the appeal from other sources, and any such information shall be disclosed to all parties.
10. The decision of Medavie HealthEd Appeal Committee is based on a majority vote.
11. The Student Appeals Committee Chairperson will communicate its decision in writing directly to the complainant(s) and defendant(s) following the review.
12. The entire appeal process at this level will take no longer than 10 days business days from the initial receipt of the appeal to the rendering of a decision by the Student Appeals Committee, unless additional time is deemed necessary.

Note: All complaints related to the program delivery, program policy or program evaluation shall be forwarded to the President accompanied by recommendations on how to address the concerns that are identified.

All staff of Medavie HealthEd will respect all appeal decisions that are made in favour of the learner.

Individuals involved in the decision making process, that has resulted in a learner appeal, shall be excluded from the appeal process. All cases where a learner is placed on probation and/or is being

8. Le comité d'appel des étudiants doit écouter ces informations puisqu'elles pourraient s'avérer utiles et nécessaires dans la prise de décision. Tous les renseignements doivent être considérés comme privés et confidentiels.
9. Après l'audience de la preuve de la part des deux parties, seuls les membres du comité d'appel des étudiants demeureront sur place pour discuter et prendre des décisions. Le comité peut demander, à d'autres sources, des informations supplémentaires relatives à l'appel, et toute information recueillie doit être communiquée à toutes les parties.
10. La décision du comité d'appel de Medavie ÉduSanté sera prise en fonction d'un vote majoritaire.
11. Le président du comité d'appel des étudiants communiquera sa décision par écrit directement au(x) plaignant(s) ou au(x) défendeur(s) suivant l'examen.
12. Le processus d'appel à ce niveau ne prendra pas plus de 10 jours ouvrables à partir de la réception de l'appel jusqu'à la prise de décision du comité d'appel des étudiants, sauf si un délai supplémentaire est nécessaire.

Nota :

Toutes les plaintes relatives à la prestation de l'enseignement d'un programme, à la politique concernant un programme ou à l'évaluation d'un programme, accompagnées des recommandations sur la façon de répondre aux préoccupations soulevées, doivent être acheminées au président.

Tout le personnel de Medavie ÉduSanté respectera toutes les décisions d'appel qui auront été rendues en faveur de l'étudiant.

Les personnes impliquées dans le processus de prise de décision, qui a donné lieu à un appel d'étudiant, sont exclues du processus

dismissed from a program shall to be brought to the attention of a Senior Manager of the institution for the purpose of ensuring the principles of natural justice were applied to the process. The initial decision to discipline a learner will be the responsibility of the lead instructor.

d'appel. Tous les cas où un étudiant est mis en probation ou renvoyé d'un programme doivent être portés à l'attention d'un gestionnaire principal de l'école pour qu'il s'assure que les principes de la justice naturelle ont été appliqués durant le processus. La décision initiale de prendre des mesures disciplinaires à l'endroit d'un étudiant relève de l'instructeur principal.

Appeal of Unsuccessful Final Practical Testing

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 18 Nov 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Appel de l'échec d'un test final pratique

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Date de révision/revue: 18 Nov 2024

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Each learner has the right to appeal what he/she feels is an unfair decision or action as it relates to an unsuccessful grade of a final practical evaluation.

POLITIQUE

Chaque étudiant a le droit d'interjeter appel d'une décision ou d'une action qu'il juge injuste en ce qui concerne un échec à une évaluation finale pour le volet pratique.

PROCEDURE

1. Medavie HealthEd appeal policy (10-10) will apply to all appeals of final practical evaluation.
2. A learner may appeal either attempt of any practical scenario as long as a written request is made within five (5) business days of the decision or action.
3. All final scenarios are evaluated and then immediately reviewed with the learner; it is at this time that the learner is advised if they were successful or unsuccessful.
4. In the event that the learner is assigned a grade of unsuccessful following a review of the scenario and an appeal is granted, the learner will be given another attempt at successfully completing the scenario; if the learner successfully passes the scenario they will be assigned a successful grade.

PROCÉDURE

1. La Politique d'appel de Medavie ÉduSanté (10-10) s'appliquera à tous les appels concernant les évaluations finales du volet pratique.
2. Un étudiant peut lancer le processus d'appel concernant n'importe quel scénario dans la mesure où une demande est présentée par écrit dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la décision ou l'action.
3. Tous les scénarios finaux sont évalués, puis immédiatement révisés avec l'étudiant, c'est à ce moment-là que l'étudiant est avisé de sa réussite ou de son échec.
4. Dans le cas où l'étudiant aurait obtenu une note d'échec à l'évaluation d'un scénario et qu'un appel est accordé, l'étudiant aura la chance de refaire le scénario; si l'étudiant réussit, il recevra la note de réussite.

Appeal of Incomplete Clinical/Practicum Grade

Effective Date: 06 Apr 2021

Revision/Review Date: 18 Nov 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Appel d'une mention «Incomplet » pour le volet clinique/pratique

Date d'entrée en vigueur : 06 avr 2021

Date de révision/d'examen : 18 Nov 2024

Approuvée par : Président de Medavie ÉduSanté

POLICY

Each learner has the right to appeal what he/she feels is an unfair decision or action as it relates to an incomplete Clinical/Practicum grade.

The principles described in the Medavie HealthEd Policy 10-10: Appeals Process will apply to all appeals of an incomplete Clinical/Practicum grades.

POLITIQUE

Tout étudiant a le droit de faire appel d'une mention « Incomplet » reçue pour le volet clinique/pratique du programme s'il juge que la décision ou l'action ayant mené à cette mention est injuste. Les principes décrits dans la Politique 10-10 : Processus d'appel s'appliqueront à tous les appels d'une mention « Incomplet » pour le volet clinique/pratique du programme.

PROCEDURE (LEVEL 1 – PROGRAM MANAGER)

1. A learner may appeal a decision regarding the assignment of an incomplete Clinical/Practicum grade as long as a written request is provided to the Program Manager within five (5) business days of the decision or action.
2. The written request must contain a brief narrative of the nature and circumstances of the appeal and the reasons for not successfully completing the Clinical/Practicum component of the program.
3. At this level, the Program Manager will initiate and complete an investigation within five (5) business days unless additional time is deemed necessary, per the principles of natural law.
4. The Program Manager will review all relevant information provided by the learner and any third

PROCÉDURE (NIVEAU 1 – DIRECTEUR DU PROGRAMME)

1. Un étudiant peut en appeler d'une décision d'attribuer une mention « Incomplet » pour le volet clinique/pratique du programme, à condition de présenter une demande écrite en ce sens au directeur du programme dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la décision ou l'action.
2. La demande écrite doit contenir une brève description de la nature et des circonstances de l'appel et des raisons pour lesquelles l'étudiant n'a pas été en mesure de réussir le volet clinique/pratique du programme.
3. À ce niveau, le directeur du programme effectuera une enquête dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la demande, sauf si un délai supplémentaire est jugé nécessaire, selon les principes du droit naturel.
4. Le directeur de programme examinera toutes les informations pertinentes fournies par l'étudiant

parties involved. The Program Manager may also investigate further by gathering further information in alignment with the principles of natural justice described in Policy 10-10: Appeal Process.

5. The Program Manager will review the circumstances of the appeal and will communicate the decision in writing directly to the learner following the review. The Program Manager will provide the learner with one of two possible outcomes:

- 5.1. If the learner has not provided sufficient evidence to support their appeal, the decision to assign an incomplete Clinical/Practicum grade to the learner will stand and the learner will therefore be dismissed from their program. The learner will still have the option to request a second and final level of appeal as per the process outlined in *Medavie HealthEd Policy 10-10: Appeal Process, Procedure (Level 2 – Student Appeals Committee)*.

- 5.2. If the learner has provided sufficient evidence to support their appeal, the Program Manager will submit the learner's file to the Medavie HealthEd Student Progression Committee in order to determine options for a pathway forward for the learner.

et les tierces parties concernées. Il pourra aussi enquêter davantage en recueillant d'autres renseignements qui sont en conformité avec les principes du droit naturel décrits dans la Politique 10-10 : Processus d'appel.

5. Le directeur de programme examinera les circonstances de l'appel et communiquera sa décision par écrit directement à l'étudiant. Deux issues sont possibles :

- 5.1. Si l'étudiant n'a pas fourni suffisamment d'éléments à l'appui de son appel, la décision d'attribuer à l'étudiant la mention « Incomplet » pour le volet clinique/pratique du programme sera maintenue, et l'étudiant sera alors renvoyé du programme. L'étudiant aura la possibilité de demander que la décision soit portée au deuxième et dernier niveau d'appel, conformément au processus décrit dans la *Politique de Medavie ÉduSanté 10-10 : Processus d'appel, Procédure (niveau 2 – Comité d'appel des étudiants)*.

- 5.2. Si l'étudiant a fourni suffisamment d'éléments à l'appui de son appel, le directeur du programme soumettra le dossier de l'étudiant au comité de progression des étudiants de Medavie ÉduSanté afin que les options ouvertes à l'étudiant pour poursuivre sa formation soient déterminées.

Section 011: Complaints/Plaintes

Complaint Resolution Process

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Processus de règlement des plaintes

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

The purpose of the Complaint Resolution process is to establish procedures so that learners, without fear of reprisal, can raise concerns regarding their teaching/ learning experience or the services rendered.

Medavie HealthEd places a strong emphasis on providing learners with teaching/learning experiences of a high quality; therefore our institution will address any concerns learners have about their educational experience or the services they receive in a responsive and timely manner.

Complaints about the teaching/ learning experience raised by learners shall be addressed in a way which respects the rights of all parties and which leads to the rapid resolution of the disputes.

Learners have the right to raise their concerns and to expect a timely response from our institution. All employees of Medavie HealthEd who deal with a complaint must respect the learner's right to confidentiality.

A complaint must be made within 30 days of the incident(s) giving rise to the complaint except in extenuating circumstances which, in the opinion of Medavie HealthEd, would justify an extension.

Where a complaint is against an individual, it is the right of the learner to seek an informal resolution through the various levels of supervision in Medavie HealthEd (See Informal Resolution Process)

POLITIQUE

Le but du processus de règlement de plaintes est d'établir une marche à suivre permettant aux étudiants de soulever des inquiétudes concernant leur expérience d'enseignement / d'apprentissage ou les services rendus sans crainte de représailles.

Medavie ÉduSanté met fortement l'accent sur les expériences d'enseignement et d'apprentissage de haute qualité offertes aux étudiants; par conséquent, notre école donnera suite à toute préoccupation soulevée par les étudiants au sujet de leur expérience éducative ou des services qu'ils reçoivent, et ce, de manière adaptée et en temps opportun.

Les plaintes concernant l'expérience d'enseignement et d'apprentissage qui sont soulevées par les étudiants doivent être traitées dans le respect des droits de toutes les parties de manière à en venir à un règlement rapide des différends.

Les étudiants ont le droit de faire part de leurs préoccupations et de s'attendre à une réponse rapide de notre école. Tous les employés de Medavie ÉduSanté qui traitent une plainte doivent respecter le droit à la confidentialité de l'étudiant.

Une plainte doit être déposée dans les 30 jours suivant le ou les incidents qui ont donné lieu à la plainte, sauf dans des circonstances atténuantes qui, selon Medavie ÉduSanté, justifieraient une prolongation.

Lorsqu'une plainte est portée contre une personne, l'étudiant a le droit de chercher à résoudre le problème de façon officielle par l'intermédiaire des différents niveaux de supervision au sein de Medavie

ÉduSanté (voir le processus officiel de règlement de plainte).

In a circumstance where a number of learners in the same class have the same concern, the matter is to be put forward to a senior manager.

Dans le cas où les préoccupations d'un certain nombre d'étudiants dans la même classe seraient les mêmes, la situation devra être portée à l'attention d'un gestionnaire principal.

A group of learners may delegate one or more of its members to voice a complaint on its behalf. However, no one shall initiate a complaint on behalf of another person or persons without the permission of the person(s). The decision whether to hear from other members of the group or to deal only with the delegate rests with the Medavie HealthEd staff member to whom the complaint is addressed. For a formal complaint, permission to initiate a complaint on behalf of another person or persons must be in writing.

Un groupe d'étudiants peut déléguer un ou plusieurs de ses membres pour faire une plainte en son nom. Cependant, personne ne peut tenter une plainte au nom d'une autre personne ou de personnes sans l'autorisation de la ou des personnes concernées. La décision d'entendre les autres membres du groupe ou de traiter uniquement avec le délégué incombe aux membres du personnel de Medavie ÉduSanté à qui la plainte est adressée. En ce qui a trait à une plainte officielle, on doit demander la permission, par écrit, de déposer une plainte au nom d'une autre personne ou d'autres personnes.

Complaints can be addressed using an informal and/or a formal procedure. Learners are encouraged to try to resolve their complaint informally before proceeding with the formal complaint procedure.

Le règlement d'une plainte peut se faire en suivant un processus officieux ou officiel. On encourage les étudiants à essayer de résoudre leur problème de manière officieuse avant de se tourner vers la procédure officielle de règlement de plainte.

A complaint that is not successfully resolved may be the substance of a complaint made to the provincial private educational regulator, under that regulators Act and its Regulations. In Nova Scotia, the complaint may be made to the Director, of the Private Career Colleges Division, under the Act and its Regulations. In New Brunswick, the complaint may be made to the Manager of the Private Occupational Training Branch, under the Act and its Regulations.

Une plainte qui n'est pas réglée de façon satisfaisante peut constituer le fond d'une plainte déposée auprès de l'organisme de réglementation provincial de l'éducation du secteur privé, en vertu de la Loi sur les organismes de réglementation et de son règlement d'application. En Nouvelle-Écosse, la plainte peut être déposée auprès du directeur de la *Private Career Colleges Division* (Division des collèges privés d'enseignement professionnel), en vertu de la Loi et de son règlement d'application. Au Nouveau-Brunswick, la plainte peut être déposée auprès du directeur de la Direction de la formation professionnelle dans le secteur privé, en vertu de la Loi et de son règlement d'application.

INFORMAL COMPLAINT PROCESS

1. The learner must set up a meeting with the staff member to review the complaint.
2. At the meeting, the learner must clearly articulate their complaint both verbally and in writing to the staff member.
3. During the meeting the staff member must listen to the concerns raised by the learner and seek clarification, if needed.
4. Both the staff member and learner must actively explore ways to resolve the complaint.
5. Both the staff member and the learner must agree on a way to resolve the concerns presented by the learner and write out the resolution, so that it may be both referenced in the future and acted upon.
6. Distribute the resolution to the Program Manager, the General Manager and the President.
7. If the issue is unresolved during the Informal Complaint Process, then the learner becomes responsible for moving the complaint to the Formal Complaint Procedure.

FORMAL COMPLAINT PROCESS

1. If unable and/or unwilling to approach the individual, or if concerns have not been resolved informally with the individual, as described under the Informal Complaint Procedure, the learner must meet with an appropriate administrator. Typically, the appropriate administrator will be a Coordinator or Manager. For the meeting, the learner must present a signed written complaint to the administrator providing information regarding:
 - a. A description of the complaint, including date and time
 - b. Individual(s) involved

PROCESSUS OFFICIEUX DE RÈGLEMENT DE PLAINTE

1. L'étudiant doit fixer une réunion avec le membre du personnel pour examiner la plainte.
2. Lors de la réunion, l'étudiant doit clairement expliquer au membre du personnel, verbalement et par écrit, la nature de sa plainte.
3. Au cours de la réunion, le membre du personnel doit recevoir les préoccupations soulevées par l'étudiant et demander des précisions, au besoin.
4. Le membre du personnel et l'étudiant doivent étudier activement les moyens de résoudre le problème.
5. Le membre du personnel et l'étudiant doivent convenir d'un moyen de régler la plainte présentée par l'étudiant et d'écrire le règlement convenu, de sorte qu'il soit à la fois cité en référence à l'avenir et mis en œuvre.
6. Distribuer le règlement de la plainte au directeur de cours, au directeur général et au président.
7. Si la question n'est pas résolue lors du processus officieux de règlement de la plainte, l'étudiant est alors responsable de se tourner vers le processus officiel de règlement de plainte.

PROCESSUS OFFICIEL DE RÈGLEMENT DE PLAINTE

1. Si on ne veut pas ou ne peut pas parler à la personne concernée ou qu'aucune solution n'a été trouvée pour résoudre le problème de façon officieuse, comme il est décrit dans le processus officieux de règlement de plainte, l'étudiant doit rencontrer un administrateur compétent. En règle générale, un administrateur compétent est un directeur ou un gestionnaire. Lors de la réunion, l'étudiant doit présenter à l'administrateur une plainte écrite, dûment signée, qui doit comprendre les renseignements suivants :
 - a. Une explication de la plainte, y compris la date et l'heure
 - b. Personne(s) concernée(s)

- c. Name of any witnesses
 - d. Action taken to date
 - e. Solution sought by the learner(s)
2. The administrator must hear the learner(s) complaint and ask for points of clarification if required.
 3. Within seven (7) working days of the meeting, the administrator must investigate the merits of the complaint. The investigation should include an in-depth discussion with the party named in the complaint, the complainant and other parties as required. The administrator may investigate the complaint in a method they deem appropriate.
 4. The administrator must provide the respondent with the opportunity to respond in writing to the specific concerns raised by the learner(s) within 5 (five) working days.
 5. If the complaint has merit, the administrator must work out a resolution with the respondent and advise the learner(s) in writing; or if necessary, bring the complainant and respondent together to discuss the situation, clarify the complaint and develop a strategy to resolve the complaint.
 6. In situations where the complaint lacks merit, that is in situations such as but not limited to the learner(s) not regularly attending class or completing assignments or they cannot identify an area of specific concern, inform the learner(s) in writing and provide reasons why no further action will be taken.
 7. If a learner believes the complaint has not been dealt with fairly, or if a written response has not been received from the administrator, they may appeal the decision in writing in accordance with the Level 2 Appeal Process described within Policy No 10 – 10 Appeal Process.

- c. Nom des témoins
 - d. Mesures prises à ce jour
 - e. Solution recherchée par le ou les étudiants
2. L'administrateur doit recevoir la plainte des étudiants et demander des précisions, au besoin.
 3. Dans les sept (7) jours ouvrables suivant la réunion, l'administrateur doit enquêter sur le bien-fondé de la plainte. Dans le cadre de l'enquête, une discussion approfondie avec la partie désignée dans la plainte, le plaignant et les autres parties, au besoin, devrait avoir lieu. L'administrateur peut enquêter sur la plainte en utilisant la méthode qu'il juge appropriée.
 4. L'administrateur doit fournir au défendeur la possibilité de répondre par écrit aux préoccupations particulières soulevées par les étudiants dans les 5 (cinq) jours ouvrables.
 5. Si la plainte est bien fondée, l'administrateur doit conclure un règlement avec le défendeur et conseiller le ou les étudiants par écrit ou, le cas échéant, il doit organiser une rencontre avec le plaignant et le défendeur pour discuter de la situation, clarifier la plainte et élaborer une stratégie pour en venir à un règlement.
 6. Si la plainte est non fondée, notamment dans des situations mettant en cause des étudiants qui ne se présentent pas régulièrement en classe ou ne complètent pas leurs travaux ou ne peuvent pas relever un élément de préoccupation particulier, il faut informer l'étudiant par écrit et fournir les raisons pour lesquelles aucune autre mesure ne sera prise.
 7. Si un étudiant croit que sa plainte n'a pas été traitée équitablement, ou s'il n'a pas reçu de réponse écrite de la part de l'administrateur, il peut interjeter appel de la décision, par écrit, conformément au processus d'appel de niveau 2 décrit dans la Politique 10-10 – Processus d'appel.

Problem Resolution Process

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Processus de résolution de problème

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

The Problem Resolution Process is used to track and record any situations or problems that may arise which can neither be classified as complaints or appeals.

POLITIQUE

Le processus de règlement de problèmes vise à assurer le suivi et la consignation de toute situation ou de tout problème qui ne peut pas être considéré comme une plainte ni un appel.

PROCEDURE

The process for tracking problem resolution is as follows:

1. Provide verbal and/or written acknowledgement of receipt of the complaint to the complainant within five (5) working days.
2. Formally track information and documentation related to the complaint.
3. The President, or their designate, will review the circumstances of the problem and will notify the individual of the action plan and identified solution, within ten (10) working days of the problem being identified.
4. Close the file once the problem has been resolved, retaining it until the end of the program.

Note: All complaints related to the program delivery, program policy or program evaluations are to be forwarded to the President accompanied by recommendations on how to address these concerns.

PROCÉDURE

Le processus en place pour assurer le suivi du règlement d'un problème est le suivant :

1. Fournir au plaignant un accusé de réception de sa plainte, verbalement ou par écrit, dans les cinq (5) jours ouvrables.
2. Assurer un suivi officiel de l'information et de la documentation concernant la plainte.
3. Le président, ou son représentant, examinera les circonstances entourant le problème et il avisera la personne concernée du plan d'action et de la solution trouvée, et ce, dans les dix (10) jours ouvrables suivant l'identification du problème.
4. Fermer le dossier une fois le problème résolu, mais le conserver jusqu'à la fin du programme.

Remarque : Toutes les plaintes relatives à la prestation de l'enseignement d'un programme, à la politique ou à l'évaluation des programmes, accompagnées des recommandations sur la façon d'y donner suite, doivent être acheminées au président.

Section 012: Certification

Medavie HealthEd Certifications

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Certifications Medavie ÉduSanté

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Learners successfully completing all components of the Primary Care, Advanced Care or Critical Care Paramedicine program will be issued a Diploma from Medavie HealthEd based upon the program they entered.

Medavie HealthEd prefers to hold a graduation ceremony with all learners in attendance, at which time the learner **receives their diploma**.

However, it is understood that a learner may not have met all of the requirements to receive their diploma by the date of graduation. Therefore, this learner, once they have successfully completed all of the course requirements, will receive their diploma at a later date.

A learner will not receive their diploma until their tuition is paid in full (See Policy 2-40 – Payment).

POLITIQUE

Les étudiants qui terminent tous les volets des programmes de paramédecine en soins primaires, avancés ou critiques se verront décerner un diplôme de Medavie ÉduSanté dans leur programme d'étude.

Medavie ÉduSanté préfère organiser une cérémonie de remise des diplômes où tous les étudiants sont présents, dans le cadre de laquelle chaque étudiant **reçoit son diplôme**.

Toutefois, il est entendu qu'un étudiant peut ne pas avoir satisfait à toutes les exigences menant à l'obtention de son diplôme à la date de la cérémonie de remise des diplômes. Par conséquent, une fois qu'il aura satisfait à toutes les exigences de son programme, il recevra son diplôme à une date ultérieure.

Un étudiant ne recevra pas son diplôme avant d'avoir payé ses frais de scolarités en entier (voir la Politique 2-40 – Paiement).

**Medavie HealthEd Retraining
Recommendations**

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

**Recommandations de reformation
Medavie ÉduSanté**

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Medavie HealthEd recommends that a graduate obtain retraining within four years of graduation, if they have not actively practiced post graduation.

POLITIQUE

Medavie ÉduSanté recommande qu'un diplômé refasse une formation dans son domaine s'il ne pratique pas activement sa profession après l'obtention de son diplôme, et ce, dans les quatre années suivant la date d'obtention de son diplôme.

NOCP Requirements for Paramedicine Graduates

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 18 Nov 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Exigences PNCP pour les diplômés paramédicaux

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Date de révision/revue: 18 Nov 2024

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Medavie HealthEd endeavors to ensure graduates of its paramedicine programs have met all competency requirements in the province where they are receiving their education. This policy makes an allowance to provide training to any learner who may have graduated from a program offered at Medavie HealthEd and did not receive the latest training requirements to meet the most current NOCP, as developed by the Paramedic association of Canada, or those competencies required by the provincial regulator.

PROCEDURE

1. Curriculum Development Committee advises the President of the NOCP ('s) within the NOCP documentation that learners have not received.
2. If this is identified during the course of a program the President, through the appropriate staff will make every effort to ensure learners receive the appropriate training before learners graduate.
3. If this is identified after the learners have graduated from the program the President, through the appropriate staff, will ensure all learners are advised of the deficiency in the training and offer training in the competencies the program failed to provide.

POLITIQUE

Medavie ÉduSanté s'assure que tous ses diplômés dans les programmes de paramédecine répondent à toutes les exigences de compétence dans la province où ils reçoivent leur formation. La présente politique vise à tenir compte des étudiants qui auraient reçu leur diplôme pour un programme offert par Medavie ÉduSanté, mais qui n'auraient pas reçu la plus récente formation pour satisfaire au PNCP le plus récent, tel que développé par l'Association des paramédics du Canada, ou pour satisfaire aux compétences requises par l'organisme de réglementation provincial.

PROCÉDURE

1. Le comité de développement des programmes doit informer le président que le ou les PNCP n'ont pas été couverts dans la documentation du PNCP.
2. Si cette situation est relevée au cours de l'enseignement d'un programme, le président, par l'intermédiaire du personnel compétent, déploiera tous les efforts possibles pour s'assurer que les étudiants suivront la formation appropriée avant d'obtenir leur diplôme.
3. Si cette situation est relevée après que les étudiants ont obtenu leur diplôme, le président, par l'intermédiaire du personnel compétent, s'assurera que tous les étudiants concernés seront avisés de la lacune de la formation et qu'une formation portant sur les compétences manquantes dans le programme sera offerte.

4. The institution will be responsible to provide all didactic and simulation training that is required, free of charge. 5. Should any clinical and/or ambulance time be required and costs are incurred; these costs will become the responsibility of the learner. However, these costs do not include the costs incurred by the institution to place the learner in their clinical/ambulance rotations or to do follow up. These costs will be the responsibility of the institution.	4. L'école sera responsable de fournir toute la formation didactique et tous les exercices de simulation nécessaires, et ce, gratuitement. 5. Si un étudiant doit faire un stage clinique ou ambulancier et que des frais sont engagés en conséquence, l'étudiant devra les payer. Toutefois, ces frais ne comprennent pas les coûts engagés par l'école pour trouver des stages cliniques ou ambulanciers pour l'étudiant ni pour effectuer les suivis voulus; ces coûts seront assumés par l'école.

Competency Auditing Paramedicine Programs

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 18 Nov 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Vérification de compétences de programmes paramédicaux

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Date de révision/revue: 18 Nov 2024

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy establishes the verification process that will be used to ensure all learners have met the specified competencies.

Medavie HealthEd endeavors to ensure graduates of its paramedicine programs have met the National Occupational Competency Profile for Paramedicine, as developed by the Paramedic Association of Canada, as well as the Registration Requirements for Nova Scotia Regulator of Paramedicine (NSRoP) and the Paramedic Association of New Brunswick (PANB).

Competency obtainment is verified utilizing the software found on "CompTracker". The database on "CompTracker" contains all data related to competency completion in the simulation, clinical and practicum setting.

PROCEDURE

1. The Program Manager will appoint a staff member, known as the auditor, to review competency attainment by the individual learners.
2. The auditor will ensure they monitor each learner for the successful completion of individual competencies and overall call completion. This task is accomplished by reviewing the documentation approved by the learner's simulation facilitator or clinical/field

POLITIQUE

La présente politique vise à établir le processus de vérification qui sera utilisé pour s'assurer que tous les étudiants ont maîtrisé les compétences spécifiées.

Medavie ÉduSanté déploiera tous les efforts possibles pour s'assurer que ses diplômés des programmes de paramédecine répondent aux exigences du profil national des compétences professionnelles pour les paramédicaux, tel qu'élaboré par l'Association des paramédics du Canada, de même qu'aux exigences d'inscription des Régulateur des services paramédicaux de la Nouvelle-Écosse (NSRoP) et de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick (PANB).

L'obtention des compétences est vérifiée à l'aide du logiciel « Comptracker ». La base de données dans « Comptracker » contient toutes les dates liées à la maîtrise des compétences dans le laboratoire de simulation, dans le contexte clinique et dans le contexte ambulancier.

PROCÉDURE

1. Le directeur de programme désignera un membre du personnel pour qu'il agisse à titre d'auditeur. L'auditeur aura pour tâche d'examiner les compétences maîtrisées de chaque étudiant.
2. L'auditeur assurera le suivi de chaque étudiant en ce qui a trait à la maîtrise de chaque compétence et de chaque intervention menée en réponse à un appel. Pour ce faire, l'auditeur doit faire l'examen de la documentation approuvée par le facilitateur en simulation ou par les précepteurs des stages

preceptorship preceptors for accuracy and completion.

3. In the clinical preceptorship setting, the auditor will review Attendance Records, Airway Management, Patient Record, Preceptor Assignment, Preceptor Contact and Acknowledgement of Responsibility, Student Acknowledgement of Responsibility and Weekly Evaluation Forms. During the review process, they will document their findings on the individual form, as required. In general, learner will only be permitted to attach 5 competencies to any individual form in the clinical setting.
4. In the practicum preceptorship setting, the auditor will review Attendance Records, Call Record, Preceptor Assignment, Preceptor Contact and Acknowledgement of Responsibility, Student Acknowledgement of Responsibility and Weekly Evaluation Forms. During the review process, they will document their findings on the individual form, as required. In general, learner will only be permitted to attach 10 competencies to any individual form in the practicum setting.
5. The auditor must become familiar with the documentation completion requirements section of the Preceptor Manual, as well as the clinical and practicum documentation completion requirements as they apply to the program they are evaluating, that is, the ACP for ACP learners and PCP for PCP learners. Auditors will attend a training session with the Coordinator of Clinical and Practicum Placements or the Senior Manager of Quality Assurance to become familiar with the auditing process.
6. In general, only a preceptor may approve the competencies for which a learner indicates they have attained, as only the preceptor is the person

cliniques ou ambulanciers sur le terrain pour déterminer si elle est exacte et complète.

3. Dans le cadre du stage clinique, l'auditeur examinera le registre des présences, le rapport de prise en charge des voies respiratoires, le rapport de soins aux patients, les travaux assignés par le précepteur, les coordonnées du précepteur et son formulaire d'acceptation des responsabilités, le formulaire d'acceptation des responsabilités de l'étudiant et les formulaires d'évaluation hebdomadaires. Au cours du processus d'examen, l'auditeur consignera ses conclusions sur le formulaire du stagiaire, au besoin. En général, un étudiant peut seulement joindre cinq (5) compétences par formulaire du stagiaire dans le contexte clinique.
4. Dans le contexte ambulancier, l'auditeur examinera le registre des présences, le registre d'appels, les travaux assignés par le précepteur, les coordonnées du précepteur et son formulaire d'acceptation de responsabilités, le formulaire d'acceptation des responsabilités de l'étudiant et les formulaires d'évaluation hebdomadaires. Durant le processus d'examen, il documentera ses conclusions sur chaque formulaire du stagiaire, au besoin. En général, un étudiant peut seulement joindre quinze (10) compétences par formulaire du stagiaire dans le contexte ambulancier.
5. L'auditeur doit avoir pris connaissance des sections du Manuel du précepteur sur les exigences requises pour remplir la documentation et sur les exigences requises pour remplir la documentation du stage clinique et ambulancier dans la mesure où elle s'applique au programme qu'il évalue, notamment le programme de PSA pour les étudiants PSA et le programme de PSP pour les étudiants PSP. Les auditeurs doivent suivre une formation donnée par le coordonnateur des placements cliniques et ambulanciers ou par le gestionnaire principal de l'assurance de la qualité afin de se familiariser avec le processus d'audit.

who visualized the learner proficiently performing said competency. A learner will be permitted to seek a competency approval from their preceptor, as long as the preceptor is able to recall the details of the call.

However, there may be circumstances in which an auditor may also approve competency attainment, such as, placing additional costs on the learner to travel back to the location they completed their clinical and/or practicum hours. The preceptor is off work due to injury, or moved to another facility/organization, and cannot be reached by the learner. It is important to note that this is not to be utilized as a normal practice.

For an auditor to approve a competency they must first confirm that the CompTracker form contains information regarding the competency the learner is seeking approval for. Then, they must contact the preceptor who approved the form to discuss the patient contact and the information it contains. If the preceptor agrees that the learner did perform the competency and that the preceptor would have approved said competency, then and only then can the auditor approve the competency. Furthermore, the auditor will make notes of the date, time and method through which they communicated with the preceptor, to validate that the learner obtained the competency, in the comments section of the form on which they approved the competency.

7. An auditor has the authority to recall competencies that are not supported by evidence of attainment. This means that if there is no written evidence of attaining a competency, on the form to which the learner has attached a

6. En général, seul un précepteur peut approuver les compétences désignées comme maîtrisées par un étudiant puisque le précepteur est la seule personne qui voit l'étudiant exécuter les techniques s'appliquant auxdites compétences. On permettra à un étudiant de demander à son précepteur d'approuver une compétence, à condition que ce dernier puisse se souvenir des détails de l'appel.

Cependant, il peut y avoir des circonstances au cours desquelles un auditeur peut également approuver une compétence, notamment dans des situations où un étudiant devrait se déplacer pour retourner à l'emplacement où il a fait son stage clinique ou ambulancier, ce qui lui engendrerait des coûts supplémentaires. Dans le cas où le précepteur serait absent du travail en raison d'une blessure ou d'une affectation dans un autre établissement ou dans une autre organisation et que l'étudiant ne pourrait pas le joindre. Il importe de noter que cette façon de procéder ne doit pas être utilisée comme pratique courante.

Pour qu'un auditeur puisse approuver une compétence, il doit premièrement confirmer que le formulaire dans CompTracker contient des renseignements sur la compétence pour laquelle l'étudiant cherche à obtenir une approbation. Ensuite, il doit communiquer avec le précepteur qui a approuvé le formulaire afin de discuter du contact avec les patients et des renseignements qui y sont indiqués. Si et seulement si le précepteur est d'accord pour dire que l'étudiant a bel et bien exécuté la compétence et qu'il l'aurait approuvée, l'auditeur pourra approuver la compétence. En aucun autre cas, l'auditeur ne peut approuver une compétence. De plus, l'auditeur prendra en note la date, l'heure de la conversation avec le précepteur ainsi que le moyen de communication utilisé dans la section des commentaires du formulaire réservée à l'approbation des compétences afin de valider l'approbation de la compétence.

7. Un auditeur a l'autorité d'annuler des compétences dont l'atteinte n'est pas appuyée

competency, then the auditor must recall the competency, as the competency cannot be validated.

8. However, as mentioned under point number 5 above, a preceptor is the ultimate authority on whether or not a learner performed a competency. Therefore, should a learner recall the details of a call that they initially failed to document, they will be permitted to add the information to support that competency attainment so long as the preceptor is willing to validate the competency attainment by approving the additional information as well as the attached competency. When completing the information in the "CompTracker" data base the auditor must do the following:

- a. Check Attendance Records - ensure learners are completing their required hours. If there is a question regarding the number of hours the auditor will send a message to the learner for clarification and advise the Coordinator of Clinical and Practicum Placement.
- b. Airway Management Record - The auditor will read each Airway Management Record in detail in an effort to verify that the information provided on the form supports the competency the learner has attached and obtained approval for from their preceptor. The auditors will do the following:
 - i. As an example, if the learner has not documented any information regarding performing an airway maneuver to maintain patency, but they attach and the preceptor approves competency 5.1.a Use manual maneuvers and positioning to maintain airway patency, the auditor will recall the

par des preuves. Cela signifie que s'il n'y a pas de preuve écrite de l'atteinte d'une compétence sur le formulaire auquel l'étudiant a joint une compétence, l'auditeur devra alors annuler cette compétence puisqu'il n'est pas possible d'en faire la validation.

8. Cependant, comme il a été mentionné précédemment à l'alinéa 5, un précepteur est l'autorité ultime en ce qui a trait à la maîtrise des compétences d'un étudiant. Par conséquent, si un étudiant se souvient des détails d'un appel qui n'a pas été documenté, l'auditeur permettra l'ajout des renseignements confirmant la maîtrise de la compétence, à condition que le précepteur accepte de valider la maîtrise de la compétence en approuvant les renseignements additionnels, de même que la compétence incluse. Pour entrer les renseignements dans le logiciel CompTracker, l'auditeur doit procéder comme suit :

- a. Vérifier le registre des présences. S'assurer que les étudiants ont fait les heures requises. S'il y a une question concernant le nombre d'heures, l'auditeur enverra un message à l'étudiant pour éclaircissement et il avisera le coordonnateur des placements cliniques et ambulanciers.
- b. Rapport de prise en charge des voies respiratoires. L'auditeur lira minutieusement chaque rapport de prise en charge des voies respiratoires afin de vérifier que les renseignements indiqués sur le formulaire témoignent de la maîtrise de la compétence qui a été jointe au formulaire par l'étudiant et que cette compétence a été approuvée par le précepteur. L'auditeur suivra la marche à suivre suivante :

- i. À titre d'exemple, si un étudiant n'a consigné aucune information sur le fait qu'il a effectué la technique de désobstruction des voies respiratoires pour assurer

competency as there is no information supporting the attainment of this competency.

- ii. They will indicate they have audited the Airway Management Record by dating it, indicating who audited it and adding comments, as required. The auditor has full authority to recall competencies that, while approved by the preceptor, are not supported by the documentation completed by the learner. When a competency is "recalled" from an Airway Management Record it is deleted from the learner's record.
- c. Weekly Evaluation Report – This report is to be generated and sent to the institution by the learner at the end of every rotation (e.g. 42 hours). Completed by both the learner and their preceptor it is used by the institution as a reporting mechanism on the learner's progress and whether, or not, a call or visit is required by institution staff to address any outstanding issues or concerns with the learners' progress. The auditor will note the date it was reviewed, who reviewed it and its status (issues noted or no issues noted). If issues are noted, it is to be forwarded to the staff member designated to deal with issues and, if required, generate a course

leur perméabilité, mais que la compétence a été jointe au formulaire et que le précepteur a approuvé la compétence 5.1.a, *Utiliser des manœuvres manuelles et positionner le patient de façon à maintenir la perméabilité des voies aériennes*, l'auditeur se souviendra qu'aucune information n'a été consignée pour appuyer la maîtrise de cette compétence.

- ii. L'auditeur doit indiquer qu'il a vérifié le rapport de prise en charge des voies respiratoires en y indiquant la date, le nom de l'auditeur et des commentaires, au besoin. L'auditeur exerce les pleins pouvoirs pour retirer les compétences qui, même si elles ont été approuvées par le précepteur, n'ont pas été documentées par l'étudiant. Lorsqu'une compétence est « retirée » d'un rapport de prise en charge des voies respiratoires, elle est supprimée du dossier de l'étudiant.
- c. Rapport d'évaluation hebdomadaire. L'étudiant doit produire et envoyer ce rapport à l'école à la fin de chaque stage (p. ex. 42 heures). Ce rapport est rempli tant par l'étudiant que par son précepteur et il sert à assurer le suivi des progrès de l'étudiant et à vérifier s'il est nécessaire qu'un membre du personnel de l'école appelle ou se rende sur place afin de répondre à toutes les questions ou préoccupations en suspens concernant le progrès de l'étudiant. L'auditeur notera la date de l'examen, le nom de la personne

incident/complaint/inquiry record. It is anticipated that it may take up to two weeks for the learners' Weekly Contact Report to be audited.

- d. Patient Record - The auditor will read each Patient Record in detail in an effort to verify that the learner has obtained the competencies they have attached, and the preceptor has approved. They will indicate they have audited the Patient Record by dating it, indicated who audited it and adding comments, as required. The auditor has full authority to recall competencies that, while approved by the preceptor, are not supported by the documentation completed by the learner. When a competency is "recalled" from a Patient Record it is deleted from the learner's record.
- e. Call Record - The auditor will read each Call Record in detail in an effort to verify that the learner has obtained the competencies they have attached, and the preceptor has approved. They will also identify whether, or not, the learner is progressing in regard to their ability to perform an overall call by verifying the Overall Call Score provided by the preceptor. They will indicate they have audited the Call Record by dating it, indicated who audited it and adding comments as required. The auditor has full authority to recall competencies that, while approved by the preceptor, are not supported by the documentation completed by the learner. When a competency is "recalled" from a PCR it is deleted from the learner's record.

qui a examiné le rapport et l'état de la situation (problèmes relevés ou aucun problème relevé). Si des problèmes ont été relevés, on doit informer le membre du personnel responsable du règlement de problèmes, au besoin, puis ouvrir un dossier pour un incident de cours / une plainte / une demande. L'audit du rapport d'évaluation hebdomadaire d'étudiants peut prendre jusqu'à deux (2) semaines.

- d. Rapport de soins aux patients. L'auditeur va lire minutieusement chaque rapport afin de vérifier si l'étudiant a bien maîtrisé les compétences incluses et si le précepteur a approuvé les compétences. L'auditeur indiquera la date, le nom de la personne qui a examiné le rapport et des commentaires, au besoin, pour confirmer que le rapport a fait l'objet d'un audit. L'auditeur dispose des pleins pouvoirs pour retirer les compétences qui, même si elles ont été approuvées par le précepteur, n'ont pas été documentées par l'étudiant. Lorsqu'une compétence est « retirée » d'un rapport de soins aux patients, elle est supprimée du dossier de l'étudiant.
- e. Registre d'appels. L'auditeur va lire minutieusement chaque registre d'appels afin de vérifier si l'étudiant a bien acquis les compétences incluses et si le précepteur a approuvé les compétences. Il va également déterminer si l'étudiant progresse en ce qui a trait à sa capacité de gérer un appel dans son ensemble en vérifiant la cote globale attribuée par le précepteur. L'auditeur doit indiquer qu'il a vérifié le registre d'appels en y indiquant la date, le nom de la personne qui a fait l'audit et des commentaires, au besoin. L'auditeur dispose des pleins pouvoirs pour retirer les compétences qui, même si elles ont été approuvées par le précepteur, n'ont pas été documentées par l'étudiant. Lorsqu'une compétence est

- f. The auditor will advise the Coordinator of Clinical and Practicum Placement of the number of competencies a learner has outstanding, as well as the number of Call Records out of the last 15 that have been scored as under 3, approximately 6 weeks in advance of the course completion date.

Important note: If a learner has identified that they obtained a competency in a higher Performance Environment then that required by the NOCP the learner will be given credit for that competency. Therefore, before the learner is sent back to the clinical setting, the auditor should ensure that the learner has not performed that competency at a higher level.

Once the auditor is satisfied that the learner has obtained all the required competencies, in the simulation, clinical and practicum settings, the President, or their designate, will permit "successful completion" to be identified on the learners transcript of marks.

« retirée » d'un rapport d'appels, elle est supprimée du dossier de l'étudiant.

- f. L'auditeur informera le coordonnateur des placements cliniques et ambulanciers du nombre de compétences que l'étudiant doit encore acquérir, ainsi que du nombre de registres d'appel sur 15 qui lui ont valu une note inférieure à 3, et ce, environ 6 semaines avant la date de fin de cours.

Important : Si un étudiant a signalé qu'il a maîtrisé la compétence dans un environnement de plus haute performance que le rendement exigé par le PNCP, l'étudiant se verra créditer pour cette compétence. Par conséquent, avant que l'étudiant ne retourne dans le contexte clinique, l'auditeur devrait s'assurer que l'étudiant n'exécutera pas de compétences à un niveau supérieur.

Lorsque l'auditeur confirme que l'étudiant a maîtrisé toutes les compétences requises au cours d'une simulation, d'un contexte clinique ou ambulancier, le président ou son représentant permettra qu'on inscrive la mention « successful completion » (réussi) sur le relevé de notes de l'étudiant.

Section 013: Programs Quality Control and Assurance/Programmes de contrôle de la qualité et d'assurance

Methods to Maintain/Improve Programs - General

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 18 Nov 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Méthodes pour maintenir / améliorer les programmes - Général

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Date de révision/revue: 18 Nov 2024

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Medavie HealthEd endeavors to maintain and improve the quality of the programs it offers. In order for quality improvement to take place the institution requires input from Learners, Instructors, Preceptors, Employers, Graduates, Curriculum Development Committee, Program Advisory Committee and Medavie HealthEd management.

PROCEDURE

1. Data will be collected from all of the sources listed above:
 - 1.1. Students – See policy 13-20 - Program Evaluation – Learners
 - 1.2. Instructors – See policy 13-30 - Program Evaluation – Instructors
 - 1.3. Preceptors – See policy 13-40 - Program Evaluation – Preceptors
 - 1.4. Employers – See policy 13-50 - Employer Satisfaction Survey
 - 1.5. Graduates – See policy 13-60 - Graduate Historical Questionnaire
2. The information and data collected is always summarized and forwarded to the institutions various working groups and committees. These committees and working groups review the summary documents and make recommendations on how to improve programs. The committees and working groups involved with the institution are:
 - 2.1. CQI Committee
 - 2.2. Curriculum Development Committee
 - 2.3. Faculty Liaison Committee
 - 2.4. Student Council
 - 2.5. Program Advisory Committee

POLITIQUE

Medavie ÉduSanté s'efforce de tenir à jour et d'améliorer la qualité de ses programmes. Pour ce faire, l'école doit obtenir l'avis des étudiants, des instructeurs, des employeurs, des diplômés, du comité de développement des programmes, du comité consultatif des programmes et de la direction de Medavie ÉduSanté.

PROCÉDURE

1. Les données seront recueillies de la part de toutes les sources énumérées précédemment :
 - 1.1. Étudiants : voir la Politique 13-20 – Évaluation du programme – Étudiants
 - 1.2. Instructeurs : voir la Politique 13-30 – Évaluation du programme – Instructeurs
 - 1.3. Précepteurs : voir la Politique 13-40 – Évaluation du programme – Précepteurs
 - 1.4. Employeurs : voir la Politique 13-50 – Sondage sur la satisfaction des employeurs
 - 1.5. Les diplômés : voir la Politique 13-60 – Questionnaire rétrospectif des diplômés
2. Les informations et les données recueillies sont toujours résumées et transmises aux différents groupes de travail et comités concernés à l'école. Ces comités et groupes de travail examinent les documents sommaires et formulent des recommandations sur la façon d'améliorer les programmes. Les comités et groupes de travail concernés par l'école sont les suivants :
 - 2.1. Comité d'amélioration de la qualité
 - 2.2. Comité de développement des programmes
 - 2.3. Comité de liaison du corps professoral
 - 2.4. Conseil étudiant
 - 2.5. Comité consultatif d'un programme donné

Curriculum Revisions

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Révisions du curriculum

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

Paramedicine programs at all levels are required to meet the National Occupational Competency Profile, as developed by the Paramedic Association of Canada, as well as the Competency requirements established by Nova Scotia Regulator of Paramedicine (NSRoP) and the Paramedic Association of New Brunswick (PANB). The curriculum of all programs will be reviewed every three years by the Curriculum Development Committee.

POLITIQUE

Les programmes de paramédecine à tous les niveaux doivent satisfaire aux exigences du profil national des compétences professionnelles, tel que développé par l'Association des paramédics du Canada, ainsi qu'aux compétences requises établies par les Régulateur des services paramédicaux de la Nouvelle-Écosse (NSRoP) et par l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick (APNB). Tous les programmes d'enseignement feront l'objet d'une révision tous les trois ans par le comité de développement des programmes.

PROCEDURE

1. The President will designate the Curriculum Development Committee. This team will work under their terms of reference in recommending changes to the various Paramedicine programs offered by the institution.
2. The Curriculum Development Committee will provide a report to the President on the status of Medavie HealthEd program curriculum compared to the NOCP's, NSRoP and PANB Competency Requirements. Recommendations will be made in two categories. The first will be those changes that are required to meet NOCP, EHSNS and PANB competency requirements. The second will be those changes that are recommended but not required to meet NOCP, NSRoP and PANB competency requirements. The recommendations made by the Curriculum Development Committee are summarized for review.

PROCÉDURE

1. Le président nommera les membres du comité de développement des programmes. Dans le cadre de leur mandat, cette équipe travaillera à la recommandation des modifications à apporter aux divers programmes de paramédecine offerts par l'école.
2. Le comité de développement des programmes présentera un rapport au président sur l'état du programme d'enseignement de Medavie ÉduSanté en le comparant aux compétences requises du PNCP, des NSRoP et de l'APNB. Les recommandations se diviseront en deux catégories. La première comprendra les modifications obligatoires afin de satisfaire aux compétences requises du PNCP, des NSRoP et de l'APNB. La deuxième comprendra les modifications recommandées non nécessaires pour satisfaire aux compétences requises du PNCP, des NSRoP et de l'APNB. Les recommandations formulées par le comité du

développement des programmes seront résumées aux fins d'examen.

3. The summarized document with recommended changes will be forwarded to the Program Advisory Committee for their input and recommendations.
4. The President will be responsible to designate a staff member to revise the curriculum and have it submitted to the appropriate provincial regulators for approval before the new curriculum is implemented.
3. Le document qui résume les modifications recommandées sera transmis au comité consultatif du programme donné pour obtenir des commentaires et des recommandations de la part de ses membres.
4. Le président sera chargé de désigner un membre du personnel pour qu'il revise le programme d'enseignement et le soumette aux organismes de réglementation provinciaux compétents pour approbation avant que le nouveau programme d'enseignement soit mis en œuvre.

Program Evaluation - Learners**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 18 Nov 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Évaluation de programme- Étudiants****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 18 Nov 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

This policy allows for the learners to provide feedback on the different components of the program they are attending. They will be provided through the use of electronic evaluation forms for the didactic component of the program, for each site of their hospital/institutional clinical practicum and for each site of their ambulance practicum.

PROCEDURE

1. During the didactic component of the program learners will be provided with the opportunity to evaluate the didactic component of the program at least once.
 - 1.1. Learners are provided with electronic surveys during class time and asked to complete them.
 - 1.2. Once completed all forms are summarized and reviewed by the CQI Lead
 - 1.3. Copies of these Summary Documents will be provided to the Program Advisory Committee, Faculty Liaison Committee, Curriculum Development Committee, Student Council and Medavie HealthEd management for review and recommendations for program change or enhancement and a timeline to implement the changes.
2. During the Institutional/Hospital Clinical practicum, learners will have the opportunity to evaluate each site they are training in.

POLITIQUE

La présente politique permet aux étudiants de donner leur avis sur les différents volets de leur programme d'étude. Les formulaires d'évaluation seront accessibles en format électronique pour le volet didactique du programme, pour chaque site offrant un stage clinique hospitalier/en établissement et pour chaque site offrant un stage ambulancier.

PROCÉDURE

1. Lors du volet didactique, les étudiants auront la possibilité d'évaluer ce volet du programme au moins une fois.
 - 1.1. On fournira aux étudiants l'accès aux sondages électroniques durant les heures de classe et on leur demandera d'y répondre.
 - 1.2. Une fois que tous les formulaires auront été remplis par les étudiants, le coordonnateur de l'assurance de la qualité en fera le résumé et la revue.
 - 1.3. Les copies des documents sommaires seront remises au Comité consultatif du programme, au comité de liaison du corps professoral, au comité de développement des programmes, au conseil étudiant et à la direction de Medavie ÉduSanté aux fins de révision et d'examen pour que des modifications ou des améliorations soient apportées au programme concerné, au besoin.
2. Durant le stage clinique hospitalier/en établissement, les étudiants auront la possibilité d'évaluer chaque site où ils effectuent leur stage.

- 2.1. The learners are provided with electronic surveys and asked to complete them at the end of each of their clinical rotations.
 - 2.2. Once completed all forms are summarized and reviewed by the CQI Lead
 - 2.3. Copies of these Summary Documents will be provided to the Program Advisory Committee, Faculty Liaison Committee, Curriculum Development Committee, Student Council and Medavie HealthEd management for review and recommendations for program change or enhancement and a timeline to implement the changes.
3. During the Ambulance practicum, learners will have the opportunity to evaluate each of their practicum sites.
 - 3.1. The learners are provided with the electronic surveys asked to complete them at the end of each of their practicum rotations.
 - 3.2. Once completed the forms are they are summarized and reviewed by the CQI Lead.
 - 3.3. Copies of these Summary Documents will be provided to the Program Advisory Committee, Faculty Liaison Committee, Curriculum Development Committee, Student Council and Medavie HealthEd management for review and recommendations for program change or enhancement and a timeline to implement the changes.
- 2.1. On fournira aux étudiants l'accès aux sondages électroniques et on leur demandera d'y répondre à la fin de chaque stage clinique.
 - 2.2. Une fois que tous les formulaires auront été remplis par les étudiants, le coordonnateur de l'assurance de la qualité en fera le résumé et la revue.
 - 2.3. Les copies des documents sommaires seront remises au Comité consultatif du programme, au comité de liaison du corps professoral, au comité de développement des programmes, au conseil étudiant et à la direction de Medavie ÉduSanté aux fins de révision et d'examen pour que des modifications ou des améliorations soient apportées au programme concerné, au besoin.
3. Durant le stage ambulancier, les étudiants auront la possibilité d'évaluer chaque site où ils effectuent leur stage.
 - 3.1. On fournira aux étudiants l'accès aux sondages électroniques et on leur demandera d'y répondre à la fin de chaque stage ambulancier.
 - 3.2. Une fois que tous les formulaires auront été remplis par les étudiants, l'agent de liaison des programmes en fera le résumé et la revue.
 - 3.3. Les copies des documents sommaires seront remises au Comité consultatif du programme, au comité de liaison du corps professoral, au comité de développement des programmes, au conseil étudiant et à la direction de Medavie ÉduSanté aux fins de révision et d'examen pour que des modifications ou des améliorations soient apportées au programme concerné, au besoin.

Program Evaluation - Instructors

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Évaluation de programme - Instructeurs

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy allows for instructors to provide feedback regarding programs offered at Medavie HealthEd. At least once during the program the instructor will be asked to complete the Program Evaluation Form – Instructors, or offer feedback during the Faculty meetings.

PROCEDURE

1. The Instructor is provided with an electronic survey and asked to complete it.
2. The CQI Lead will summarize the document, if required.
3. Copies of these summary documents will be provided to the Program Advisory Committee, Faculty Liaison Committee, Curriculum Development Committee, Student Council and Medavie HealthEd management for review and recommendations for program change or enhancement and a timeline to implement the changes.

Note: At any time an instructor may provide feedback on the program verbally.

POLITIQUE

La présente politique permet aux instructeurs de donner leur avis sur les programmes offerts à Medavie ÉduSanté. Au moins une fois au cours du programme, on demandera aux instructeurs de remplir le Formulaire d'évaluation des programmes – Instructeurs, ou de donner leur avis durant les réunions du corps professoral.

PROCÉDURE

1. On fournira aux instructeurs l'accès à un sondage électronique et on leur demandera d'y répondre.
2. L'agent de liaison des programmes résumera les sondages dans un document sommaire, si nécessaire.
3. Les copies des documents sommaires seront remises au Comité consultatif du programme, au comité de liaison du corps professoral, au comité de développement des programmes, au conseil étudiant et à la direction de Medavie ÉduSanté aux fins de révision et d'examen pour que des modifications ou des améliorations soient apportées au programme concerné, au besoin.

Remarque : En tout temps, un instructeur peut donner son avis sur le programme de vive voix.

Program Evaluation - Preceptors

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

**Évaluation de programme -
Précepteurs**

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy allows for preceptors to provide feedback on programs offered at Medavie HealthEd. During the learners hospital/institutional clinical and ambulance practicum time the preceptor will be asked to complete surveys or provided verbal feedback to the Coordinator of Clinical and Practicum Placement.

PROCEDURE

1. The Preceptor is provided with an electronic survey and asked to complete it.
2. The CQI Lead will ensure the documents are summarized based upon the clinical or ambulance site the preceptor from
3. Copies of these Summary Documents will be provided to the Program Advisory Committee, Faculty Liaison Committee, Curriculum Development Committee, Student Council and Medavie HealthEd management for review and recommendations for program change or enhancement and a timeline to implement the changes.

Note: At any time a Preceptor may provide feedback on the program verbally to the Coordinator of Clinical and Practicum Placement.

POLITIQUE

La présente politique permet aux précepteurs de donner leur avis sur les programmes offerts à Medavie ÉduSanté. Au cours des stages cliniques hospitaliers/en établissement et des stages ambulanciers, on peut demander au précepteur de répondre à des sondages électroniques ou de donner son avis, de vive voix, au coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers.

PROCÉDURE

1. On fournira au précepteur l'accès à un sondage électronique et on lui demandera d'y répondre.
2. L'agent de liaison des programmes s'assurera que le résumé des sondages s'appuiera sur les renseignements fournis sur le formulaire du précepteur de chaque site clinique ou ambulancier.
3. Les copies des documents sommaires seront remises au Comité consultatif du programme, au comité de liaison du corps professoral, au comité de développement des programmes, au conseil étudiant et à la direction de Medavie ÉduSanté aux fins de révision et d'examen pour que des modifications ou des améliorations soient apportées au programme concerné, au besoin.

Remarque : En tout temps, un précepteur peut donner son avis sur le programme, de vive voix, au coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers.

Employer Satisfaction

Enquête sur la satisfaction des employeurs

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy is used to gather information from employers who have hired Medavie HealthEd graduates. Information may be collected by a phone interview between the employer and a member of Medavie HealthEd staff, or by sending the document directly to the employer, for completion and return to the institution.

POLITIQUE

La présente politique est utilisée pour recueillir des informations auprès des employeurs qui ont embauché des diplômés de Medavie ÉduSanté. Les informations peuvent être recueillies durant un entretien téléphonique entre l'employeur et un membre du personnel de Medavie ÉduSanté ou par l'intermédiaire d'un document qui sera directement envoyé à l'employeur pour qu'il puisse le remplir et le retourner à l'école.

PROCEDURE

1. The Program Liaison will contact the employer within 6 months to 1 year of the graduated class.
2. The Program Liaison will complete the Employer Satisfaction Survey on behalf of the employer, using the employer's exact words, as they respond to questions.
3. The Program Liaison will ensure the surveys are summarized and forwarded to the Faculty, Curriculum Development Committee, and Medavie HealthEd management for review and recommendations for program change or enhancement.

Note: At any time, an employer may provide feedback on the program verbally to the Coordinator of Clinical and Practicum Placement.

PROCÉDURE

1. L'agent de liaison des programmes communiquera avec l'employeur dans les six (6) mois à 1 an suivant la date à laquelle les étudiants auront obtenu leur diplôme.
2. L'agent de liaison des programmes remplira le Sondage sur la satisfaction des employeurs au nom de l'employeur en y inscrivant les mots exacts de ce dernier lorsqu'il répondra aux questions du sondage.
3. L'agent de liaison des programmes s'assurera de faire un résumé des sondages et d'envoyer le document sommaire au corps professoral, au comité de développement des programmes et à la direction de Medavie ÉduSanté aux fins de révision et d'examen pour que des modifications ou des améliorations soient apportées au programme concerné, au besoin.

Remarque : En tout temps, un employeur peut donner son avis sur le programme, de vive voix, au coordonnateur de placements cliniques et ambulanciers.

Graduate Historical Questionnaire**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 18 Nov 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Questionnaire historique du diplômé****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 18 Nov 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

This policy is used to gather information from graduates who have completed a program offered by Medavie HealthEd. Information may be collected by a phone interview between the graduate and a member of Medavie HealthEd staff or by sending an electronic survey directly to the graduate for completion and return to the institution.

PROCEDURE

1. The graduate is provided with an electronic survey within 6 months to 1 year of graduating and asked to complete it.
2. The Program Manager will ensure the surveys are summarized and forwarded to the Faculty, Curriculum Development Committee, and Medavie HealthEd management for review and recommendations for program change or enhancement.

Note: At any time a graduate may provide feedback on the program verbally to the Program Manager.

POLITIQUE

La présente politique est utilisée pour recueillir des informations auprès des diplômés qui ont terminé un programme offert par Medavie ÉduSanté. Les informations peuvent être recueillies durant un entretien téléphonique entre le diplômé et le membre du personnel Medavie ÉduSanté ou par l'intermédiaire d'un document qui sera directement envoyé à l'étudiant pour qu'il puisse le remplir et le retourner à l'école.

PROCÉDURE

1. L'étudiant aura accès à un sondage électronique qu'on lui demandera de remplir dans les six (6) mois à 1 an suivant l'obtention de son diplôme.
2. Le directeur de programme s'assurera de faire un résumé des sondages et d'envoyer le document sommaire au corps professoral, au comité de développement des programmes et à la direction de Medavie ÉduSanté aux fins de révision et d'examen pour que des modifications ou des améliorations soient apportées au programme concerné, au besoin.

Remarque : En tout temps, un diplômé peut donner son avis sur un programme en particulier, de vive voix, au directeur de programme.

Section 014: International Learners/Étudiants Internationale

International Applicants – General**Effective Date:** 01 Aug 2012**Revision/Review Date:** 18 Nov 2024**Approved by:** President Medavie HealthEd**Applications International -Générale****Date d'entrée en vigueur:** 01 août 2012**Date de révision/revue:** 18 Nov 2024**Approuvée par:** President Medavie HealthEd**POLICY**

The objective of this policy is to provide general guidance with regard to the expectations that will be placed upon international learners who are applying, and admitted, to clinical programming at Medavie HealthEd. In general, all policies and procedures that are applicable to our domestic learners are applicable to our international learners as well. Some policies that require specific mentioning include:

1. English is the primary language of instruction at Medavie HealthEd. If an international learner's first language is not English, he or she will be required to supply results of an English language proficiency test in order to be considered for admission into a program. Policy No 2-21 English Proficiency Requirements provides details regarding the level of English proficiency an applicant must have prior to enrolling in a Medavie HealthEd program.
2. Educational credentials, for all clinical programming will remain consistent with the requirements established in Policy No 2-20 Entry Requirements – PCP, ACP; however all foreign education credentials must be validated by an external agency. Please see Policy No 2-22 Educational Credential Validation Process.

POLITIQUE

L'objectif de la présente politique est de fournir des lignes directrices générales quant aux attentes à l'endroit des étudiants internationaux qui s'inscrivent et sont admis à un programme clinique à Medavie ÉduSanté. En général, toutes les politiques et procédures qui s'appliquent à nos étudiants canadiens s'appliquent également aux étudiants internationaux. Il faut prendre note de certaines politiques en particulier :

1. L'anglais est la principale langue d'enseignement à Medavie ÉduSanté. Si la langue maternelle d'un étudiant international n'est pas l'anglais, il sera tenu de fournir les résultats d'un test de compétence linguistique en anglais pour que sa candidature soit prise en considération en vue de son admission à un programme. La Politique 2-21 – Exigences en matière de compétences en anglais (étudiants internationaux) fait état du niveau de compétence en anglais requis qu'un candidat doit obtenir avant de pouvoir s'inscrire à un programme de Medavie ÉduSanté.
2. Les diplômes d'études internationaux pour tous les programmes cliniques doivent satisfaire aux exigences énoncées dans la Politique 2-20 – Exigences d'admission – PSP, PSA; cependant, ces diplômes doivent être validés par un organisme externe. Veuillez consulter la Politique 2-22 – Processus de validation des diplômes d'études internationaux.

3. Study Permits are required by all international learners. Policy No 14-40 Study Permits establishes the process that must be followed by all international learners seeking acceptance at Medavie HealthEd.	3. Tous les étudiants internationaux doivent détenir un permis d'étudiant. La Politique 14-40 – Permis d'étudiant vise à établir le processus qui doit être suivi par tous les étudiants internationaux aux fins d'acceptation dans un programme offert par Medavie ÉduSanté.
4. Selection process, for all clinical programming will remain consistent with the requirements established in Policy No 2-30 Selection Process – PCP, ACP.	4. Le processus de sélection pour tous les programmes cliniques doit satisfaire aux exigences énoncées dans la Politique 2-30 – Processus de sélection – PSP, PSA.
5. Medical/Dental Insurance – Medavie HealthEd does not provide medical and/or dental insurance for international learners attending its programming. Therefore, at a minimum, international learners are strongly encouraged to evaluate the purchase of an emergency plan and budget accordingly.	5. L'assurance pour soins médicaux et soins dentaires de Medavie ÉduSanté ne couvre pas les étudiants internationaux qui sont inscrits aux programmes. Par conséquent, on recommande fortement aux étudiants internationaux d'acheter, à tout le moins, un plan d'assurance qui couvre les frais d'urgence médicaux et d'organiser son budget en conséquence.
6. The tuition Refund policy, for all programming will remain consistent with the requirements established in Policy No 2-50 – Refund Policy.	6. Les renseignements concernant la politique de remboursement des frais de scolarité pour tous les programmes sont présentés dans la Politique 2-50 – Politique de remboursement.
7. The Complaint Resolution process will remain consistent with the requirements established in Policy No 11-10 Complaints, as well as Policy No 11-20 Problem Resolution process.	7. Le processus de règlement des plaintes est énoncé dans la Politique 11-10 – Plaintes, de même que dans la Politique 11-20 – Processus de règlement de problèmes.
8. The requirements to be considered for a learner in good standing will remain consistent with Policy No 4-70 Learner in Good Standing.	8. Les exigences requises pour qu'un dossier d'étudiant soit en règle sont énoncées dans la Politique 4-70 – Dossier/statut d'étudiant en règle.

Ethical Recruitment and Promotion

Effective Date: 01 Aug 2012

Revision/Review Date: 18 Nov 2024

Approved by: President Medavie HealthEd

Recrutement et promotions Éthique

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012

Date de révision/revue: 18 Nov 2024

Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

The objective of this policy is to provide general guidance with regard to the ethical recruitment of learners for, and promotion of clinical programming to international learners.

Medavie HealthEd believes in the ethical recruitment of international learners and strives to be consistent with principles that have been established by the Roundtable on the Integrity of International Education forum. Those principles include:

- Integrity – our institution will be honest and straightforward in relation to all business dealings with international learners and/or agents.
- Objectivity – our institution will not allow professional judgment to be compromised by bias or conflict of interest.
- Professional competency and due care – our institution will maintain professional knowledge and professional service, and act diligently.
- Transparency – our institution will declare conflicts of interest to all clients, in particular when a service fee is charged to our institution by a recruiter and/or the prospective learner.
- Confidentiality – our institution will respect and preserve the confidentiality of personal information acquired and will not release such information to third parties without proper authorization from the learner.

POLITIQUE

La présente politique vise à présenter les lignes directrices en ce qui concerne les pratiques de recrutement et de promotion conformes à l'éthique auprès des étudiants internationaux pour les programmes cliniques.

Medavie ÉduSanté croit aux pratiques de recrutement conformes à l'éthique auprès des étudiants internationaux et s'efforce d'être conséquente avec les principes établis par la Table ronde sur l'intégrité de l'éducation internationale. Voici les principes en question :

- Intégrité – Notre école sera honnête et franche concernant toutes les affaires menées avec les étudiants ou les agents.
- Objectivité – Notre école ne permettra pas que le jugement professionnel soit compromis par un parti pris ou un conflit d'intérêts.
- Compétences professionnelles et diligence raisonnable – Notre école entretiendra des connaissances professionnelles, assurera un service professionnel et agira avec diligence.
- Transparence – Notre école divulguera les conflits d'intérêts à tous ses clients, en particulier, lorsque des frais de service sont facturés à notre école par un recruteur ou le candidat potentiel.
- Confidentialité – Notre école respectera et préservera la confidentialité des renseignements personnels obtenus et ne divulguera pas de tels renseignements à de tierces parties sans avoir obtenu, au préalable, une autorisation appropriée de la part de l'étudiant.

- Professional behavior – our institution will act in accordance with all relevant laws and regulations, while dealing with clients in a competent, diligent and fair manner.
- Professionalism and purpose – our institution will act in a manner that will serve the interests of learners and the wider society; recognizing that dedication to these principles is the means by which we can earn the trust and confidence of learners, parents, the public, business and government.
- Comportement professionnel – Notre école agira conformément aux lois et règlements pertinents pour traiter avec les clients de façon compétente, diligente et juste.
- Professionnalisme et détermination – Notre école agira de manière à servir les intérêts des étudiants et de toute la société, car elle reconnaît que ces principes sont les moyens par lesquels elle peut gagner la confiance des étudiants, des parents, du public, des entreprises et du gouvernement.

Source: <https://aei.gov.au/News/Latest-News/Documents/StatementofPrinciples.pdf> - 13 Jan 2014

Source : <https://aei.gov.au/News/Latest-News/Documents/StatementofPrinciples.pdf> - Le 13 janvier 2014

Study Permits

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Permis d'éducation

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy establishes the process international applicants must follow obtain a study permit to enter Canada.

Prior to entering Canada and attending Medavie HealthEd an international applicant must apply for and obtain a valid learner permit from Citizenship and Immigration Canada (CIC).

PROCEDURE

1. The Medavie HealthEd staff member responsible for managing applicant enquires is responsible to ensure that all international enquires are advised to learn more about Citizenship and Immigration Canada's study permits by visiting www.cic.gc.ca.
2. Applicants should be advised that it may take up to three months, or more, to obtain a study permit and temporary resident visa.
3. If an applicant is an individual who is already in Canada on a study permit with a different institution, or on a work permit, they are to be directed to contact CIC regarding their eligibility to enrol at Medavie HealthEd.

POLITIQUE

La présente politique vise à établir le processus que les candidats internationaux doivent suivre pour obtenir un permis d'études afin d'entrer au Canada.

Avant d'entrer au Canada et de faire des études à Medavie ÉduSanté, un candidat international doit faire une demande pour obtenir un permis d'études auprès d'Immigration et Citoyenneté Canada.

PROCÉDURE

1. Le membre du personnel de Medavie ÉduSanté responsable de répondre aux demandes des candidats internationaux doit s'assurer de recommander à tous les candidats internationaux de se renseigner auprès d'Immigration et Citoyenneté Canada en ce qui a trait aux permis d'études, en visitant le site Web : www.cic.gc.ca.
2. On devrait aviser les candidats que l'obtention d'un permis d'études ou d'un visa de résident temporaire peut prendre jusqu'à trois (3) mois, ou même plus longtemps.
3. Si un candidat vit déjà au Canada et qu'il détient déjà un permis d'études pour étudier dans un établissement différent, ou un permis de travail, on doit lui demander de communiquer avec Immigration et Citoyenneté Canada pour qu'il se renseigne sur son admissibilité en vue de son inscription à un programme de Medavie ÉduSanté.

4. International applicants, who are successful during the selection process, must provide Medavie HealthEd with original documentation, from Citizenship and Immigration Canada indicating that they have obtained a study permit. A copy of this documentation will be made and placed on the learners file.	4. Les candidats internationaux qui réussissent le processus de sélection doivent fournir à Medavie ÉduSanté la documentation originale d'Immigration et Citoyenneté Canada qui indique qu'ils ont obtenu un permis d'études. Une copie de cette documentation sera versée au dossier de chaque étudiant.
5. Any person who does not have right of residence in Canada and who graduates from any program at a private career college is not entitled to a Post-Graduation Work Permit as issued by Immigration, Refugees and Citizenship Canada.	5. Toute personne qui n'a pas acquis un droit de résidence au Canada et qui reçoit un diplôme dans une discipline quelconque de la part d'un collège professionnel privé n'a pas le droit d'obtenir un permis de travail post-diplôme du ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté Canada.

It is the institution's responsibility to ensure that International applicants are advised and acknowledge their understanding of this restriction on employment in Canada.

Il incombe à l'école de s'assurer que les candidats internationaux sont avisés et qu'ils attestent avoir compris cette restriction d'embauche au Canada.

Liaising with International Learners

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Liaison avec les étudiants International

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy provides guidance regarding the administrative requirements to enrol international learners. Private training organizations are required to identify administrative resources within their institutions that will be responsible for monitoring the enrolment and status of international learners, as well as provide additional support to them.

PROCEDURE

1. The Admissions Advisor functions as an advocate for the international learner and will be responsible to provide guidance to international learners up to the point where a learner starts a program. During the application process they will be responsible to provide general advice with regard to; immigration issues, study permits, employment restrictions in Canada, domestic travel, finances, accommodations, cultural adaptation, rights and responsibilities in Canada and pre-arrival information. They will also be responsible for disclosing all costs associated with the program including but not limited to tuition, books, uniforms, criminal record checks, immunization and medical records, accessories such as stethoscopes, blood pressure cuffs, etc., as well as costs associated with technology and medicals. Learners must also be made of the requirement to travel to clinical and

POLITIQUE

La présente politique vise à fournir les lignes directrices concernant les exigences administratives relatives à l'inscription des étudiants internationaux. Les établissements d'enseignement privés doivent déterminer les ressources administratives au sein de leur établissement, qui seront responsables d'assurer la gestion du processus d'inscription et du statut des étudiants internationaux, de même que de leur apporter un soutien supplémentaire.

PROCÉDURE

1. Le conseiller aux admissions agit à titre de représentant pour les étudiants internationaux et il est responsable de les guider dans leur démarche jusqu'au moment où ils commencent leur programme d'études. Durant le processus d'inscription des étudiants, le conseiller aux admissions sera responsable de leur donner des conseils d'ordre général sur ce qui suit : questions d'immigration, permis d'études, restrictions de l'embauche au Canada, voyage au pays, finances, logements, adaptation à la culture, droits et responsabilités au Canada et renseignements avant leur arrivée. Il devra aussi divulguer tous les coûts associés au programme, notamment les frais de scolarité, les livres, les uniformes, les vérifications des antécédents criminels, le dossier d'immunisation et dossier médical, les accessoires comme les stéthoscopes, les brassards de tensiomètre, etc., de même que les coûts associés à la technologie et aux

practicum sites, which may be over 2 hours from their residence in the province.

examens médicaux. On doit aviser les étudiants qu'ils devront se rendre à des sites cliniques et ambulanciers dans le cadre de leur programme et que le trajet pourrait durer plus de deux (2) heures depuis leur logement dans la province.

2. The administrative support staff located at each campus will assume responsibility and advocate for the international learner once they are enrolled in a program. During a learner's enrollment the administrative support staff will provide an orientation to banking, transportation, academic expectations and Canadian culture. They will also provide general advice regarding domestic travel, finances, personal problems, off-site accommodations, cultural adaptation and rights and responsibilities in Canada. 3. The lead instructor for the program the international learner has entered will be responsible to monitor the learner progress and good standing as per Policy No. 4-70 Learner in Good Standing. They will note any incidents resulting in a variation in good standing and report them to the President, or their designate. 4. The President, or their designate, will take appropriate disciplinary measures regarding the variation in good standing, up to and including dismissal from the program.	2. Le personnel du soutien administratif de chaque campus sera responsable des étudiants internationaux et les représentera une fois qu'ils seront inscrits à un programme. Durant le processus d'inscription des étudiants, le personnel du soutien administratif assurera leur orientation concernant le système bancaire, le transport, les attentes de l'école et la culture canadienne. Le personnel leur donnera aussi des conseils d'ordre général sur les voyages au Canada, les finances, les problèmes personnels, les logements en dehors du site, l'adaptation culturelle, et les droits et responsabilités au Canada. 3. Il incombe à l'instructeur principal d'un programme de veiller à ce que le progrès et le dossier des étudiants internationaux inscrits à son programme soient en règle conformément à la Politique 4-70 – Dossier/statut d'étudiant en règle. Il doit prendre note de tout incident qui entraînerait une irrégularité dans le dossier d'un étudiant et signaler la situation au président, ou à son représentant. 4. Le président, ou son représentant, prendra les mesures disciplinaires qui s'imposent selon l'irrégularité en cause; mesures qui pourraient aller jusqu'au renvoi de l'étudiant de son programme.

Learner in Good Standing

Effective Date: 01 Aug 2012
Revision/Review Date: 18 Nov 2024
Approved by: President Medavie HealthEd

Étudiant en règle

Date d'entrée en vigueur: 01 août 2012
Date de révision/revue: 18 Nov 2024
Approuvée par: President Medavie HealthEd

POLICY

This policy establishes the minimum requirements for a learner to be considered in good standing, as well as the ramifications of not maintaining a good standing.

PROCEDURE

1. Maintaining good standing requires the learner to:
 - a. Maintain attendance as per Policy No 6-10 Program Attendance.
 - b. Be punctual for all program requirements
 - c. Complete all course work, including tests and other evaluations
 - d. Maintain a satisfactory behavior
 - e. Adhere to Policy No 4-30 Code of Conduct
 - f. Adhere to Policy No 4-31 Learner Responsibilities General
 - g. Adhere to all other policies and procedures.
2. Good Standing is lost when a learner fails to meet the requirements identified under point number 1 above.

POLITIQUE

La présente politique vise à établir les exigences minimales auxquelles les étudiants doivent répondre pour que leur dossier/statut soit considéré comme un dossier en règle; elle vise également à établir les conséquences qui pourraient être imposées en cas d'irrégularité dans un dossier.

PROCÉDURE

1. Pour s'assurer que son dossier/statut est en règle, l'étudiant doit se conformer à ce qui suit :
 - a. Respecter les exigences en matière d'assiduité conformément à la Politique 6-10 – Assiduité au programme.
 - b. Être ponctuel dans tous les volets du programme.
 - c. Réaliser tous les travaux exigés dans un cours, y compris les tests et autres évaluations.
 - d. Toujours se conduire de façon adéquate.
 - e. Respecter la Politique 4-30 - Code de conduite.
 - f. Respecter la Politique 4-31 – Généralités sur les responsabilités de l'étudiant.
 - g. Respecter toutes les autres politiques et procédures.
2. Un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences susmentionnées à l'article 1 perdra son statut d'étudiant en règle.

Failure to maintain good standing will be documented by the lead instructor and will result in some form of disciplinary action, up to and including dismissal.

L'instructeur principal documentera toute irrégularité dans le dossier d'un étudiant, ce qui entraînera des mesures disciplinaires. Ces mesures pourraient aller jusqu'au renvoi de l'étudiant de son programme.